

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES À 1790

RÉDIGÉ PAR M. A. LACROIX, ARCHIVISTE.

SÉRIE C.

(Intendances. — Subdélégations. — Élections et autres divisions administratives ou financières. — Bureaux des finances. — États provinciaux. — Principautés. — Régences.)

VALENCE

1865

INTRODUCTION

Intendance. — Les intendants de Dauphiné n'ont jamais eu de résidence ni d'archives dans le département de la Drôme ; mais en 1790 un certain nombre de documents de ce fonds furent envoyés à Valence. Ils avaient été choisis parmi ceux qui concernaient particulièrement la subdélégation de cette ville. On y trouve des renseignements sur l'administration de la province, les subsistances, la police et la statistique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les dettes communales, les octrois (C. 1 à 26), la voirie vicinale et les cours d'eau (C. 27 à 30), la noblesse (C. 31 et 32), les tailles, le dixième et le vingtième (C. 33 à 224), les eaux et forêts et le domaine royal (C. 225 à 229), les affaires militaires (C. 230 à 241), les ponts et chaussées (C. 242 à 286), les prisons (C. 287 à 290) ; les églises et presbytères (C. 291 et 292), les hôpitaux (C. 293 à 295) et la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Subdélégations. — Des subdélégués ou mandataires de l'intendant résidaient à Romans, Valence, Crest, Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Le Buis. On en trouve aussi à Tain et à Saint-Vallier (C. 299 à 317).

Élections. — Les doubles attributions civiles et judiciaires de ces sièges ont valu à leurs archives une assez grande variété. Créés en 1628, ils jugeaient, en effet, toutes les difficultés concernant la perception des impôts, tailles, capitation, etc., vérifiaient les dégâts de la grêle ou des inondations, recevaient le serment des fonctionnaires municipaux, adjugeaient les droits d'octroi, punissaient les délits de contrebande, répartissaient sur chaque communauté sa part d'impôts fonciers, remplissaient, en un mot, les fonctions attribuées aujourd'hui aux conseils de préfecture et à la direction des contributions directes.

L'élection de Romans embrassait presque en entier l'arrondissement actuel de Saint-Marcellin et une partie de celui de Valence. Les archives de cette administration comptent 47 articles. (C. 318 à 782).

Celle de Die exista peu de temps et fut réunie à celle de Montélimar, qui s'étendait de la sorte sur les arrondissements actuels de Montélimar, Die et Nyons (C. 1005 à 1022).

Enfin, l'élection de Valence, la plus petite des trois, comprenait le reste du département (C. 993 à 1004).

Un mémoire manuscrit de la bibliothèque publique de Valence, qui paraît tiré de la collection Fontanieu, traite les Élections de tribunaux inutiles, parce que la réalité de la taille ne donne jamais lieu à contestation, et que, d'autre part, les élus, sous le prétexte de la modicité de leurs appointements, ne fond jamais de procès-verbaux sur les incendies, les grêles et les inondations qui affligent les communautés. Ce dernier reproche n'est pas entièrement fondé ; car, en parcourant les pièces du fonds, on y trouve assez de procès-verbaux de ce genre.

Les Élections étaient composées d'un président, d'un lieutenant, d'un premier assesseur, de quatre élus, d'un procureur du Roi et d'un greffier ; mais les offices étaient primitivement plus nombreux, et le rachat forcé de ceux qui venaient à vaquer avait réduit ces tribunaux à un état déplorable.

États. — À la suite du fonds des Élections se trouvent les documents relatifs aux États de Vizille et de Romans et à quelques autres assemblées antérieures.

L'ensemble de ce volume contient donc l'analyse des titres et papiers provenant du pouvoir judiciaire et de l'autorité administrative pendant les deux derniers siècles, et il nous révèle ainsi ce qui se faisait alors pour le maintien de l'ordre public et la prospérité du pays.

INVENTAIRE SOMMAIRE

INTENDANCE DE DAUPHINÉ.

C. 1. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier
(38 imprimées).

1627-1789. — Administration générale. — Subsistances. — Police. — Ordonnances et lettres des intendants Bouchu, Bouclier, de Fontanieu, Pajot de Marcheval, Caze de La Bove et des lieutenants-généraux duc de Créqui, Le Goux de La Berchère, duc de Fitz-James, comte de Marcieu, duc de Clermont-Tonnerre, concernant : — la permission aux deux premiers ordres de s'assembler par bailliages et diocèses pour délibérer sur certaines nouveautés ; — le chant d'un Te Deum, à l'occasion de la naissance de la fille de Louis XIV, Anne-Élisabeth ; — la défense d'exporter les blés, vins, etc., hors de la province ; — l'arrestation de trois individus du Diois qui avaient paru dans le pays avec des gens armés ; — les certificats de santé exigés des personnes venant de la Savoie et du Piémont ; — l'arrestation de gens sans aveu non munis de passeports français ; — la défense de donner asile aux contrebandiers ; — l'interdiction de nouveaux établissements en Hongrie par des émigrants ; — les établissements relatifs à la santé publique ; — la défense de convoquer, présider et tenir aucune assemblée non autorisée par arrêt du Conseil d'État. — Nouveau plan pour la confection des états du prix des grains. — Avis de la prochaine arrivée à Grenoble de Mme Du Coudray, pour instruire les accoucheuses de campagne, etc.

C. 2. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier
(3 imprimées) ; 2 plans ; 1 carte.

1784-1793. — Mémoires instructifs pour la défense des droits de la juridiction du roi Louis XIV sur une partie du territoire de la principauté d'Orange contre les officiers du pape

Clément XII et les consuls de Camaret (Vaucluse) ; — des droits du Pape sur le territoire contesté. — Plans géométriques de Camaret et de Malijay. — Lettres de MM. de La Tournelle, subdélégué d'Orange, commissaire du Roi, et Bondelmonti, commissaire pontifical, sur la vérification des limites de Camaret et de Jonquières. — Lettres, mémoires et observations de Payan, subdélégué à Saint-Paul-Trois-Châteaux, au sujet de la réunion au Dauphiné de quelques communautés du Comtat-Venaissin : Rochegude, Suze et Aubres, indivises ; Solérieu, Visan, Grillon, Bouchet, Valréas et son enclave. — Carte du Comtat.

C. 3. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1789. — Questions et réponses faites par ordre des procureurs-syndics des États de Dauphiné sur les hameaux, la population, l'état sanitaire, les productions agricoles, les revenus et les charges, les archives, etc., des communautés d'Aix, Albon, Aleyrac, Alixan, Allan, Ancône, Aouste, Arnayon, Arpavon, etc. (A.-E.)

C. 4. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1789. — Questions et réponses faites par ordre des procureurs-syndics des États sur les Rameaux, la population, l'étendue, les productions agricoles, l'état sanitaire, les revenus, les charges, les archives, etc., des communautés de La Fare, Félines, Fourcinet, La Garde-Adhémar, etc. (F.-R.)

C. 5. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1789. — Questions et réponses faites par ordre des États sur les hameaux, la population, l'état sanitaire, les productions agricoles, les revenus, les charges, les archives, etc., des communautés de

Sahune, Saint-Andéol-en-Quint, Saint-Auban, etc. (S.-V.)

C. 6. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier
(41 imprimées).

1709-1790. — Agriculture. — Grains. — Ordonnances des intendants Bauyn et de Fontanieu, relatives : — à la défense d'ensemencer de nouveau les terres emblavées, avant le 20 avril, et de planter des vignes dans les Élections de Valence, Romans, Montélimar et Grenoble ; — à l'avance gratuite de grains faite par Louis XV aux laboureurs pauvres. — Mémoires sur la conservation des céréales. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV concernant les bestiaux conduits aux foires ou morts de maladie. — Ordonnances de l'intendant de Fontanieu au sujet de la morve. — Remèdes pour les hôtes à cornes. — Avis de l'envoi à l'intendant de La Porte de la graine de vers à soie étrangère destinée à remplacer celle depays devenue excessivement rare. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV établissant des haras en Dauphiné. — Ordonnances des intendants de Fontanieu, Berthier de Sauvigny, de La Porte, Pajot de Marcheval et Caze de La Bove, concernant l'exécution du règlement sur les haras et les revues de juments. — Lettres de Payan, subdélégué de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et de l'abbé d'Aiguebelle, au sujet du troupeau de mérinos espagnols confié par l'intendant Caze de La Bove aux religieux de ce monastère. — États de situation du troupeau ; — des personnes auxquelles des agneaux ont été promis ; — de la dépense faite à Ségovie pour l'achat des 21 béliers et des 48 brebis amenés à Aiguebelle, s'élevant à 3041 livres. — Spécimens de laine ordinaire et de laine mérinos. — Mémoire sur l'établissement d'une pépinière départementale.

C. 7. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier
(14 imprimées) ; 1 plan.

1726-1780. — Déclaration, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, portant : — règlements pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre ; — pour les manufactures de draps, ratines et serges ; — pour les professions d'arts et métiers ; — pour la

fabrication des étoffes de laine dans la Généralité de Grenoble ; — établissement d'une manufacture royale d'étoffes à Valence. — Ordonnances et mémoires des intendants de Fontanieu, Berthier de Sauvigny et de La Porte sur les moyens de rendre Valence ville de commerce ; — sur les manufactures de ratines, serges, étamines, etc., et de couvertures de laine, établies dans la même ville, Tune en 1729 et l'autre en 1758. — Lettres des consuls et délibérations des trois ordres de Valence au sujet de ces établissements industriels. — Devis des travaux à faire pour la construction d'une boutique dans la chapelle de la Rotonde.

C. 8. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier
(1 imprimée).

1717-1789. — Requêtes au contrôleur général et à l'intendant Pajot de Marcheval par les drapiers et par les marchands de Crest, de Mirmande, du Pont-en-Royans, de Valence et de Vienne, pour améliorer leur condition. — Projet d'établissement d'une fabrique de bas drapés dans l'hôpital de Romans. — États des droits perçus par la communauté des chirurgiens et par celles des perruquiers et des cordonniers de Valence. — Mémoires de Daly, filateur de coton à Crest, sur la dérivation des eaux de la Gervane. — Lettres du maire, des échevins et des négociants de la même ville en faveur de ce manufacturier. — Demandes de secours aux États de Dauphiné par Jean Periol, filateur de coton à Romans, et par Louis Tabarin, inventeur de perfectionnements dans la manipulation de la soie. — États de situation des fabriques et manufactures des subdélégations du Buis, Crest, Montélimar, Romans et Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Échantillons des serges et ratines de Dieulefit.

C. 9. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier
(10 imprimées).

1720-1789. — Commerce. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — l'introduction et l'usage des toiles ou étoffes de la Chine, des Indes et du Levant ; — la saisie de sept pièces de drap non marquées du plomb de fabrique ; — l'aunage des draps et des étoffes fabriqués en

Dauphiné, Languedoc, etc. — Ordonnances des intendants Boucher et de Fontanieu, portant : — défense d'exporter les bestiaux, grains, etc. ; — règlement de la vente, du tirage, de la fabrique et du commerce des soies, à l'époque de la peste de 1721-1722. — États des foires et des marchés des subdélégations du Buis, Crest, Montélimar, Romans, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, Saint-Marcellin (Isère) et Orange (Vaucluse) ; — des denrées et des marchandises qui s'y vendent et de leurs prix.

C. 10. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1779-1788. — États des sommes payées pour les logements des officiers exerçant un commandement ou des fonctions générales ; — pour les établissements d'utilité publique, les écoles de dessin, école vétérinaire, courriers, haras, etc., sur les fonds libres de la capitation ; — pour gratifications aux maîtres de poste des routes de Lyon en Provence, de Bourgoin au Pont-de-Beauvoisin et de Grenoble à Lyon ; — pour indemnités, gratifications, honoraires et secours, sur les fonds variables.

C. 11. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1779-1790. — Compte-rendu à l'intendant de La Bove des fonds libres de la capitation ; — des 30 000 livres de secours aux habitants de Grenoble ; — des 20 000 livres accordées à la province ; — des recettes et dépenses des haras ; — des fonds non employés par les receveurs généraux. — États des sommes payées sur les fonds des ateliers de charité ; — de la dépense faite pour la levée des soldats provinciaux ; — de répartition des 7 000 livres accordées aux propriétaires de chevaux abattus à cause de la morve ; — des indemnités dues pour terrains affectés aux routes ; — des sommes allouées aux personnes qui ont tué des loups.

C. 12. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier
(1 imprimée).

1789-1790. — Rapports des commissaires des départements de la Drôme, de

l'Isère et des Hautes-Alpes, chargés de liquider les dettes de la province. — États de la situation du receveur général des finances pour l'exercice de 1789 ; — des sommes laissées à la disposition de la commission intermédiaire ; — des paiements faits sur l'exercice de 1789 ; — des déboursés des commissaires du Roi pour la formation du département de la Drôme.

C. 13. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1741-1752. — Administration communale de Lus-la-Croix-Haute. — Mémoire de Sibaud, subdélégué de Crest, sur les contestations survenues entre Jacques Laurent, châtelain du lieu, Pierre Jean et Antoine Bumat, consuls ; Étienne Morgan, notaire ; la communauté, le seigneur d'Orgeval et Claude Bernard. — Proposition de confier l'administration communale à un conseil de vingt-quatre habitants choisis par l'intendant parmi les plus forts contribuables. — Avis du subdélégué sur la demande du fermier général de la seigneurie de réclamer à la communauté, par voie judiciaire, le paiement des arrérages du droit de ban. — Requêtes à l'intendant de La Porte par Jacques Laurent, châtelain, au sujet de son compte ; — par Étienne Morgan, contre une délibération consulaire ; — par les consuls contre Laurent. — Copies de délibérations. — Enquête contre Laurent et Joseph Rougier, gardes-bois, accusés d'avoir insulté le notaire Morgan. — Administration de Montélimar : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV qui la règle, etc. (L.-P.)

C. 14. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1623-1749. — Administration communale de Romans. — Mémoires, enquêtes et procédures pour Bouvier-Desmaret, conseiller de ville, à l'occasion de sa destitution et de l'élection au Consulat du sieur Chaléat. — Requête au ministre et contrôleur des finances Orry sur l'élection dudit Chaléat, par Merlin, procureur du Roi en la juridiction, consulat et échevinage de Romans. — Ordonnance de l'intendant Bauyn, qui oblige le même Chaléat à payer à la ville 6 039 livres. —

Règlements pour la police et l'administration de la cité faits par le duc de Lesdiguières, lieutenant-général du roi Louis XIII en Dauphiné ; — par l'intendant Pierre Yvon ; — projet d'arrêt du Conseil d'État sur le même point. — Devis estimatif, fait par Cavillon, ingénieur, des ouvrages de maçonnerie, menuiserie, serrurie, etc., à exécuter dans l'hôtel consulaire, à la fontaine des Cordeliers, à la porte du pont, au puits de la Bouverie, aux cadrans de Jaquemart, etc.

C. 15. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier, imprimées.

1607-1720. — Dettes des communautés. — Arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé des rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, portant : — surséance de paiement pour deux ans en faveur des communautés villageoises ; — permission de payer en fonds les créanciers de ces communautés ; — commission aux intendants Talon et de Hère pour étudier les meilleurs moyens de payer les dettes de ce genre ; — règlement de la juridiction de la Cour des Aides et finances sur le fait des mêmes dettes ; — réduction au denier 50 des arrérages des rentes dues par les communautés. — Ordonnances des commissaires députés par les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, du lieutenant-général duc de Lesdiguières et des intendants de Lauzon, Nicolas Fouquet, Dugué, Bouchu et Boucher, pour la vérification et la réduction des dettes des communautés villageoises.

C. 16. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier
(1 imprimée).

1762-1773. — Liquidation des dettes de la ville de Die. — Mémoire de Sibeud, subdélégué de Crest, sur les causes de ces dettes, sur les moyens de les payer, etc. ; — arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV qui les liquide à 84 249 livres. — Procédures de liquidation ; demandes des créanciers ; réponses des députés de la ville ; avis du subdélégué. — État des dettes à liquider. — Ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval homologuant le procès-verbal dressé pour cet objet ; — fixant les honoraires de Sibeud, subdélégué, et de Courbassier, son secrétaire. — Procès-verbal de réception des

offres et remises des créanciers. — Avis du subdélégué sur la répartition des sommes destinées aux créanciers de la ville. — État des remboursements effectués.

C. 17. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1756. — Liquidation des dettes de Die. — Comparutions et déclarations des créanciers faites devant Sibeud, subdélégué de Crest : — Louis-René-Henri de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, héritier substitué d'Hector de La Tour-Gouvernet, marquis de Montauban, son oncle, qui, en 1629, avait prêté à la ville 100 pistoles d'Espagne, pour l'entretien de la garnison ; — les sœurs de Lamande, de Crest, héritières d'Élisabeth Pommerol, leur mère ; — Louis Lagier de La Condamine, avocat en la cour ; — Joseph-Séraphin de Tertulle, marquis de Pluvinel et de La Roque ; — Ducret de La Tour, etc.

C. 18. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1756. — Liquidation des dettes de Die. — Contredits des députés nommés par la ville pour défendre ses intérêts : — Lagier de Vaugelas, avocat au Parlement de Grenoble, contre le marquis de Montauban et de Soyans ; — Daniel Jullien, lieutenant en la maîtrise de Die, contre Lagier de La Condamine ; — Reboul, procureur aux cours de Die, contre le marquis de Pluvinel ; — François de Lamorte, notaire, contre Ducret de La Tour, Pierre-Louis de Chalvet de Saint-Étienne, le syndic du chapitre de Die, Jean Gueymard, etc.

C. 19. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1762. — Liquidation des dettes de Die. — Procès-verbal de vérification et de liquidation des dettes de la ville, fait par Sibeud, subdélégué de Crest. — Créanciers principaux : marquis de Soyans, Pierre-Louis de Chalvet de Saint-Étienne, sacristain de Saint-Barnard de Romans ; Jean-Étienne Poudrel, bourgeois de Die ; Jean-Jacques de La Tour-Vidau ; François de Châtelard, brigadier des armées du Roi, mari de dame Thérèse-Marie de Lamorte-Laval, etc.

C. 20. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1742-1755. — Procès de la communauté de Rochebude contre son seigneur féodal Pierre-Charles d'Arnoult, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises. — Mémoires non signés concernant : — le four banal et l'arrosage ; — l'emploi des sommes destinées à payer les dettes communales ; — la reconnaissance générale de 1727. — Arrêt du Parlement de Grenoble condamnant noble Pierre-Charles d'Arnoult à rétablir l'ancien moulin et à laisser à la communauté certains fonds incultes, etc. — Requête à l'intendant par Anne de Moiroux, veuve et héritière de Pierre-Joseph-Jacques de Robert, marquis d'Aqueria et seigneur de Rochebude, au sujet des comptes consulaires. — Transaction entre le même seigneur et les consuls et habitants sur leurs contestations relatives au moulin et au four banal, aux comptes, etc. — Ordonnance de l'intendant de La Porte défendant aux consuls d'intenter aucune action nouvelle sans sa permission.

C. 21. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1729-1736. — Comptes consulaires de Rochebude. — Ordonnance du vice-légat d'Avignon concernant la gratification de 53 livres exigée par le consul Merle, pour surveiller la construction d'une fontaine. — Observations sur l'administration communale du lieu. — Extrait de la procédure de révision des comptes consulaires par l'auditeur Rutaty et le subdélégué Souchon. — Relevés des comptes des trésoriers de la communauté, des fermiers de l'imposition des grains et du capage (capitation) en argent ; — des comptes des consuls.

C. 22. (Portefeuille.) — 11 cahiers, 140 feuillets ; 6 pièces, papier.

1646-1742. — Comptes consulaires de Rochebude. — Comptes des consuls Joseph Grosson et Guillaume Isnard ; — Mathieu Sabon et Denis Orgeas ; — Thomas Reynaud et Jean Guillermin ; — Jean Amblard et Balthazar Vigier ; — Joseph Merle et Antoine Clerc ; — Denis Perbin et Orgeas ; — Antoine Borel et Guillaume Isnard ; — excédant de

recettes sur les dépenses. — Fours banaux de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Vente par les consuls au sieur Brissaud, secrétaire de la communauté, de deux cartons ou fractions de ces fours revenant ensemble à 1/12e de la propriété totale, au prix de 565 livres. — Liste des conseillers de l'Hôtel-de-Ville, avec l'indication de leurs degrés de parenté.

C. 23. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1775-1776. — Emprunts des communautés. — États des emprunts faits en rentes perpétuelles par Aleyrac, Aubres, Beaufort, Châteauneuf-du-Rhône, Chauvac, Clansayes, Dieulefit, Donzère, Espeluche, Étoile, Izon, La Laupie, Marsanne, Montboucher, Montbrun, Montélimar, Montjoux, Nyons, Le Pègue, Pierrelatte, Plaisians, Poët-Laval, Puygiron, Rac, Roussas, Saillans, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Suze-la-Rousse, Tain, Taulignan, Valence, Verclause et Vers ; Beaurepaire, Izeaux, Saint-Antoine, Saint-Marcellin, Sillans et Tullins (Isère).

C. 24. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (4 imprimées).

1721-1770. — Octrois du Buis : états des revenus d'octroi de cette ville. — Octrois de Crest : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV les concernant. — Ordonnance de l'intendant de La Porte, homologuant le bail des mêmes octrois passé par le subdélégué Sibeud. — Clauses et conditions de ce bail à ferme. — Délibérations des échevins, conseillers et notables, relatives à l'entrée des vins. — Mémoire des religieuses de la Visitation se prétendant exemptes des droits d'octroi. — États des charges locales et ordinaires de la communauté ; — de ses dettes, de ses revenus et de ses dépenses ; — du produit et de l'emploi des deniers d'octroi. — Octrois de Die : délibérations du conseil de ville contraires à leur établissement. — Octrois de Livron : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV défendant l'entrée de tout vin étranger dans la ville, si ce n'est en cas de disette dans le pays. — Octrois de Montélimar : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV réglant la perception des deniers qui en proviennent. — Baux à ferme de l'octroi par les

consuls à Maussier et à Blanc. — États des charges locales, etc.

C. 25. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier
(1 imprimée).

1688-1779. — Octrois de Nyons : lettres patentes du roi Louis XV portant homologation d'octrois en faveur de cette communauté. — États des charges locales et des revenus. — Octrois du Bourg-de-Péage-de-Pizançon : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV les concédant. — Octrois de Romans : arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI qui les établissent et règlent la perception et l'emploi des deniers en provenant. — Ordonnances de l'intendant Fontanieu sur le même sujet. — Mémoires sur la requête des marchands drapiers et des tanneurs contre l'établissement des octrois. — Délibérations du conseil de ville. — États des revenus. — Baux à ferme. — Poids à farine de Saillans : arrêt du Conseil d'État qui l'établit. — Octrois de Pierrelatte, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Saint-Vallier : états des revenus d'octroi de ces communautés.

C. 26. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier
(6 imprimées).

1680-1777. — Octrois de Valence : arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI qui les établissent et règlent la perception des deniers en provenant ; — sur les difficultés survenues entre la ville, les sieurs Raoux et Monge, fermiers des octrois, et Hugues Rey, caution du précédent fermier. — Ordonnances de l'intendant Fontanieu, portant : — commission à Chabert, trésorier de France, d'examiner les grains déposés dans les magasins et le pain des boulangers, fournis par les fermiers des octrois ; — règlement et tarif pour la perception des indits (droits d'octroi) de Valence et du Bourg-lès-Valence. — Baux à ferme. — État des charges locales et des revenus de la ville. — Mémoires pour et contre les fermiers. — Octrois de Courthézon, Orange, etc. (C.-V.) : état des revenus d'octroi de ces communautés.

C. 27. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 3 plans.

1758-1789. — Voirie vicinale. — Chemin de Montélimar au bac du Teil : — arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI en prescrivant l'ouverture en un seul alignement de 300 toises environ ; — en changeant la direction ; — avis de l'ingénieur Marmillod et du subdélégué Pellapra sur ce changement. — Chemin de Romans à La Côte-Saint-André passant par Serre (Grand-Serre) ; devis estimatif des travaux de terrassement, rechargement, pavé, etc., sur une longueur de 14,267 toises. — Délibérations et requêtes à l'intendant par les communautés de Peyrins, Charmes, Serre, etc. — Plan d'un chemin de Romans à Roybon, par Montmiral, et de Roybon à Saint-Siméon (Isère). — Chemin de Roquebeau à Châtillon : plan et devis de la construction du pont en bois sur la Drôme, près Roquebeau. — Chemin de Saint-Jean-en-Royans à la route de Provence, en Bugey, entre Saint-Marcellin et le Perrier : — ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval, qui charge de Montluisant, sous-ingénieur des ponts et chaussées, d'en faire le tracé ; — lettres et délibérations à ce sujet ; — réclamations de Vignon, notaire. — Chemin de Tulette au Comtat ; — devis des travaux à exécuter pour le rétablir ; — adjudication de ces travaux ; — mémoire du sous-ingénieur. — Devis des réparations à faire à la grande fontaine publique de Tulette. — Chemin de Saint-Vallier à Roybon : plan et devis des travaux d'ouverture de cette voie, etc.

C. 28. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1755-1763. — Cours d'eau non navigables. — Eygues : arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du roi Louis XV, donnant pouvoir à de La Porte, intendant, de juger toutes les réclamations faites pour travaux offensifs et défensifs le long de cette rivière, et notamment ceux de Villedieu. — Lettres du ministre de Paulmy sur les réparations faites par la communauté de Villedieu, nuisibles à celle de Saint-Maurice ; — des vice-légats Salviati et Panionei relatives à la nomination de commissaires spéciaux pour terminer le différend des

deux communautés ; — de Payan, subdélégué de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur les obstacles sans cesse renaissants opposés par la cour de Rome ; — du comte de Villeneuve, seigneur de Saint-Maurice ; — de La-Tour, sous-ingénieur des ponts et chaussées, sur la même affaire.

C. 29. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier ; 3 cahiers (imprimés), 105 feuillets.

1730-1760. — Cours d'eau non navigables. — Eygues : mémoires concernant les réparations faites par la communauté de Villedieu, le long de l'Eygues, au préjudice des propriétaires riverains de Saint-Maurice ; — pour les habitants de cette communauté, concernant la difficulté élevée par l'abbé de Conti, commissaire du Pape, au sujet de la limitation des pouvoirs de son collègue ; — pour le comte de Villeneuve et les communautés de Vinsobres et de Tulette, sur la propriété de la rivière, la limitation du territoire et l'adjudication des indemnités.

C. 30. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier ; 7 plans.

1751-1786. — Cours d'eau non navigables. — Ruisseau de Gervane ou du Vaure : devis des travaux de curage et de redressement de ce ravin, au mandement d'Eurre, près de Crest ; — plan géométrique du ruisseau et des propriétés exposées à ses ravages, levé par David, géographe. — Mialan : lettres de Caze de La Bove, intendant, à Rolland, ingénieur, au sujet de la dérivation des eaux de ce torrent, pour préserver Valence des inondations ; — procès-verbal d'estimation et toisé des fonds traversés ; — plans de l'emplacement du nouveau lit dans la plaine de Saint-Péray et de Guilherand (Ardèche) ; — de deux ponts à construire au-dessus. — Ouvèze : lettres et mémoires adressés à de La Porte, intendant, au sujet d'une paillère (réparation offensive) construite dans le lit de l'Ouvèze par les communautés de Courthézon et Jonquières, au préjudice de Sarrians (Vaucluse).

C. 31. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets-, papier.

1691-1705. — Jugements rendus par l'intendant Bouchu et son remplaçant Jean-Guy Basset, premier président au Bureau des finances, maintenant dans leur noblesse : Michel de Silvestre, sieur de Marignan ; Jean et Joseph d'Euvrard de Courboin et d'Hauteville ; César de La Bruyère, sieur du Castelet ; Henri Bernard, demeurant à Poyols ; Gabriel Flocard, seigneur de Mépieu ; Louis de Baisse de Saint-Chalier ; Ennemond Auberjon, seigneur de Murinais ; François de Courbeau, seigneur de Saint-Franc et Vausserre ; Hector d'Armand, sieur Du Perrier ; Félicien de Marcoux, sieur Du Bay ; Laurent de Barletier, sieur de La Girarde, etc.

C. 32. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 67 feuillets ; 5 pièces, papier (2 imprimées).

1658-1694. — État des noms et surnoms de ceux qui ont pris la qualité de chevalier, de noble ou d'écuyer, dans les actes passés devant Gourbis, notaire à Valence ; — arrêt du Conseil d'État prescrivant aux notaires de semblables relevés ; — certificat signé Allard constatant l'exécution de cet arrêt de la part du notaire Gourbis. — Péréquaire des fonds nobles ou exempts de tailles, pour servir à la répartition des cas de droit dans l'Élection de Romans. — Extrait de l'état sommaire des sommes provenues de l'affranchissement de la taille des biens roturiers de la même Élection, signé par Bouchu, intendant.

C. 33. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier (83 imprimées).

1598-1789. — Avertissement sans nom d'auteur en faveur du Tiers-État à l'époque du procès de cet ordre contre le Clergé et la Noblesse. — Édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois. Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : — le différend entre les trois ordres au sujet des tailles ; — le cadastre ; — les biens ecclésiastiques ; — l'affranchissement des maisons et des fonds ; — l'aliénation des tailles ; — la révision des feux ; — les collecteurs de tailles qui dissipent les

deniers de leur collecte ; — l'exemption des droits de contrôle, papier timbré, etc., pour les rôles de tailles ; — l'imposition de 142 500 livres pour le paiement des gages des officiers du Parlement de Grenoble ; — la répartition et la perception des impositions ordinaires. — Ordonnances des commissaires chargés de la révision des feux, des intendants Jacques Talon, de Sève, Delaguette, Nicolas Fouquet, Yvon, Bouchu, Bauyn, Boucher, de Fontanieu, de Sauvigny, de La Porte et Caze de La Bove, sur le paiement des tailles, le cadastre, les collecteurs et receveurs, etc.

C. 34. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier
(43 imprimées).

1634-1788. — Édits et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, portant : — création en titre d'office formé et héréditaire d'un secrétaire-greffier des villes et communautés, d'auditeurs des comptes, d'un conseiller auditeur des tailles, de trésoriers et receveurs particuliers des tailles ; — règlement des taxes imposées sur les offices héréditaires domaniaux de greffiers et secrétaires des communautés ; — confirmation de la Cour des Aides et finances de Vienne ; — continuation de droit annuel aux officiers ; — défense aux villes et communautés de procéder à l'élection de leurs officiers ; — aux consuls, trésoriers et receveurs d'employer les revenus d'octroi communs ou patrimoniaux. — Ordonnances de Bouchu et Bauyn, intendants, concernant : les offices de secrétaires-greffiers et de trésoriers-receveurs. — Compte-rendu au roi Louis XVI de l'administration des finances par le ministre Necker. — Mémoire sur la taille personnelle ou taille imposée sur les facultés mobilières, sur le commerce, l'industrie et les moyens secrets du Tiers-État. — Ordonnance de Dugué, intendant, touchant l'envoi au greffe de la commission établie à Grenoble, dans la maison de Guy-Allard, avocat, des noms, surnoms, demeures de tous les nobles et soi-disant nobles des communautés. — Arrêt du Conseil d'État relatif à l'exemption des tailles prétendue par les officiers de la chancellerie et des maréchaussées et par les maîtres de poste. — Requête de Jean-Pierre Chabaud, maître de poste à Montélimar.

C. 35. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 73 feuillets, papier.

1768-1780. — Tailles. — Élection de Montélimar. — Ordonnances de Pajot de Marcheval, intendant, pour imposition des tailles sur l'Élection de Montélimar. — Procès-verbaux de leur répartition sur les communautés d'Aix, Alançon, Aleyrac, Ancône, Ansage, Aouste, Arnayon, etc. — États des sommes imposées.

C. 36. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 112 feuillets,
papier ; 9 pièces, parchemin.

1636-1640. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes ou brevets du roi Louis XIII portant imposition de tailles sur cette Élection. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur Romans, Beaumont-Montoux, Peyrins, Albon, Saint-Romain, Saint-Rambert, Fondeville, Andancette, etc., avec les copies des lettres patentes et des autres titres autorisant ces impositions.

C. 37. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier ; 12 pièces,
parchemin ; 2 sceaux.

1641-1645. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV portant imposition de tailles. — Lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Aymon, de Valois, Bertrand, etc., et ordonnances de Delaguette et Yvon, intendants, pour l'exécution des lettres patentes ci-dessus. — État des droits des officiers de l'Élection sur la taille imposée. — Procès-verbal de répartition sur Saint-Uze, Claveyson, Sablon (Isère), Brezin, La Forteresse, Sillans, etc.

C. 38. (Portefeuille.) — 1 cahier, 254 feuillets,
papier.

1646-1653. — Tailles. — Élection de Romans. — Procès-verbaux de répartition de la taille sur les Delphinaux de Pizançon, Pizançon et Chatuzauge, Bressieu, Saint-Lattier (Isère), Moirans et Saint-Jean, Beaumont-Montoux, etc., avec les

copies des lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition de la taille, des lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, et des ordonnances d'Yvon, intendant, pour l'exécution desdites lettres patentes.

C. 39. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 142 feuillets ; 2 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1654-1657. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV portant imposition de tailles sur cette Élection. — Lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, de Morard, etc., et de de Hère et Pellet, intendants, pour l'exécution desdites lettres patentes. — Procès-verbal de répartition des sommes imposées sur les communautés : Romans, Pizançon, Chatuzange, Bressieu (Isère), etc.

C. 40. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 102 feuillets ; 7 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1658-1660. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, Bertrand, etc. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur les communautés : Albon, Moras, Rives, Montfalcon, etc. — État des sommes à imposer : tailles et crues, taillon, solde des officiers de la maréchaussée, etc.

C. 41. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 118 feuillets ; 2 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1660-1662. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache du Bureau des finances, signées de Chaulnes, de France, Vincent, etc., et les ordonnances de l'intendant Bochart de Champigny qui s'y rapportent. — États des sommes à imposer. — Procès-verbaux de répartition sur les communautés : Bren, Saint-Marcellin, Izeaux, Tullins, etc.

C. 42. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 95 feuillets ; 5 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1663-1665. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, Chastellier, Brenier, d'Alby, etc., et les ordonnances de l'intendant Bochart de Champigny. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur les communautés : Peyrins, Lens-Lestang, etc.

C. 43. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 68 feuillets ; 4 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1666-1668. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Marnays de Beauvais, Morard, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États de chargements et de déchargements. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur les communautés : Montmiral, Serves, Montrigaud, etc.

C. 44. (Portefeuille.) — 1 cahier, 96 feuillets ; 7 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1669. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Garnier, Perachon, d'Arvilliers, etc., et une ordonnance de l'intendant Dugué. — État des chargements et déchargements. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur les communautés : Parnans, Arthemonay, Fay, etc.

C. 45. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 82 feuillets ; 19 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1670-1675. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en

Dauphiné, de Chaulnes, Brenier, de Chappolay, Marnays de Beauvais, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États des gages des secrétaires-greffiers des villes, bourgs et communautés ; — des sommes à imposer. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur les 578 feux de l'Élection. — Péréquaire ou état de ces feux.

C. 46. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 100 feuillets ; 14 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1676-1681. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents-trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, Dupuy de Saint-Vincent, etc., et les ordonnances des intendants Dugué et Cardin-Lebret. — Tarifs des impositions. — Péréquaires. — États des sommes à imposer. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur les communautés : Albon, Ponsas, Saint-Antoine, etc.

C. 47. (Portefeuille.) — 1 cahier, 63 feuillets ; 3 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1682-1688. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, de Chaulnes, de Dorgeoise, Du Sozey, etc. — États des gages des secrétaires-greffiers des villes et villages ; — des communautés et du nombre de feux ; — des sommes à imposer ; — de chargements et de déchargements ; — répartition de la taille sur les communautés : Bourg-de-Péage, Pizançon, Chatuzange, etc.

C. 48. (Portefeuille.) — 1 cahier, 126 feuillets ; 1 pièce, papier ; 6 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1689-1691. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles ordinaires sur l'Élection et pour celle de 20,000 livres destinées aux fortifications de Grenoble, avec les

lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, de Chappolay, Boniel-Catillon, Vincent, etc. — États des chargements et déchargements de feux ; — des sommes à imposer ; — répartition de la taille sur les communautés : Parnans, Vals, Arthemoney, Crispalot, Serves, etc.

C. 49. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 35 feuillets ; 14 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1693-1698. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, Basset, de Saint-Vincent, Boniel-Catillon, etc. — États des chargements et déchargements de feux ; — de répartition de la taille sur les communautés : Mantaille, Laveyron, Charmes, Ratières, Saint-Uze-Bertheux, etc.

C. 50. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 108 feuillets ; 11 pièces, parchemin.

1700-1706. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Bocon de La Merlière, Vial, Le Brun, etc. — États des chargements et déchargements de feux ; — des sommes à imposer ; — de répartition de la taille sur les communautés : Saint-Christophe-du-Bois, Le Molard-Bochard, Le Laris, Triors, etc. — Péréquaires.

C. 51. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 117 feuillets ; 16 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1707-1714. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances de Dauphiné, Vial, Basset, de Chappolay, etc. — États des sommes à imposer ; — répartition des tailles sur les communautés : Albon, Anjou, Auterive (Hauterives), Bathernay, Beaucroissant, Beaufort, Beaumont-Montoux, Beaurepaire, etc.

C. 52. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 83 feuillets ;
10 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1715-1719. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Basset, Vial, Boniel- Catilhon, de Nantes, Bertrand de Marinière, Duverney, etc. — États des sommes à imposer ; — répartition de la taille sur les communautés : Anjou, Bren, Bressieu, Claveyson, Crépol, Crispatot, etc. ; — distribution d'une somme accordée à l'Élection par le roi Louis XV.

C. 53. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 81 feuillets ;
4 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1720-1726. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Basset, de Dorgeoise, Bressieu, Duverney, etc., et les lettres et ordonnances ou lançons de l'intendant Boucher d'Orsay. — États de répartition des sommes imposées et des sommes accordées en diminution de la taille ; — des sommes à imposer sur les communautés pour le principal de la taille, le dixième, le taillon de la gendarmerie, les gages des officiers et des archers des maréchaussées établies par l'édit de 1720, etc.

C. 54. (Portefeuille.) — 9 cahiers, 86 feuillets ;
2 pièces, papier (1 imprimée) ; 12 pièces, parchemin ;
2 sceaux.

1727-1732. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, Girin, Disdier, etc., et une ordonnance ou lançon de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, frais d'imposition, appointements des ingénieurs des ponts et chaussées, etc. ; — de répartition de la taille sur les communautés : Fay, Laveyron, Lens-Lestang, etc.

C. 55. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 82 feuillets ;
1 pièce, papier (imprimée) ; 14 pièces, parchemin.

1733-1739. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Aubert, Pison, Jomaron, Bovier de Moncel, etc., et une ordonnance ou lançon du commissaire Jomaron, en l'absence de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, dépense des étapes, etc. ; — répartition sur les communautés : Fay, Marges, Moras, Mureils, etc.

C. 56. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 90 feuillets ;
1 pièce, papier ; 20 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1740-1749. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Pison, Pellisson, Dupré, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon de la gendarmerie, dépense des étapes, etc. ; — de répartition sur les communautés : Onay, Parnans, Peyrins, Pizançon et Delphinaux, etc.

C. 57. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 83 feuillets ;
14 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1750-1756. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au bureau des finances, Dupré, Pison, Barral, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon de la gendarmerie, entretien des haras, etc. ; — répartition sur les communautés : Crépol, Charmes, Dionay, etc.

C. 58. (Portefeuille.) — 9 cahiers, 119 feuillets ;
12 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1757-1766. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des

finances, Bouqueron, Bernard, Canel, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon de la gendarmerie, construction du nouveau chemin de la plaine de Montdragon, abonnement des droits sur les huiles, etc. ; — répartition des tailles, arrêtés par les intendants de La Porte et Pajot de Marcheval sur les communautés de l'Élection : Châteauneuf-de-Galaure, Moras, etc.

C. 59. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 66 feuillets ;
7 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1767-1773. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances et Chambre du Domaine, Bouqueron, Duverney, La Vallonne, etc., et une ordonnance ou lançon de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, frais accessoires, etc. ; — répartition sur les communautés : Beausemblant, Moras, Claveyson, etc.

C. 60. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 62 feuillets ;
8 pièces, parchemin.

1774-1779. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances et Chambre du Domaine, La Vallonne, d'Honneur, Barrin de Champrond, Planta-Duclaux, etc., et les lançons de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, étapes, etc. ; — répartition sur les communautés : Montchenu, Onay, etc.

C. 61. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 78 feuillets ;
10 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1780-1784. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Lamaletie, Guyon, La Vallonne, etc. —

États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, etc. ; — de répartition par l'intendant Pajot de Marcheval sur les communautés : Reculais, Saint-Donat, Saint-Paul-lès-Romans, etc.

C. 62. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 28 feuillets ;
5 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1785-1789. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances et Chambre du Domaine, Vallier de Châteaueux, Rolland, Jat de Rame, etc. — États des sommes à imposer : taille, impositions accessoires, capitation, etc. ; — de répartition sur les communautés : Saint-Martin-d'Août, Ratières, etc., par l'intendant Caze de La Bove ; — de distribution des sommes accordées par le Roi en diminution de la taille ; — des feux ; — de l'imposition pour les travaux publics, en remplacement de la corvée.

C. 63. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 19 feuillets ;
11 pièces, papier (7 imprimées) ; 10 pièces,
parchemin ; 2 sceaux.

1628-1638. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes, déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — l'imposition des tailles ; — le paiement des gages des secrétaires-greffiers des villes et communautés ; — la défense faite au Parlement et à la Cour des Aides de permettre aux communautés de s'imposer. — Lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Chastellier, de Chaulnes, Aymond, etc., pour l'exécution des lettres patentes du Roi portant imposition de tailles. — Ordonnance de l'intendant Delaguette relative à l'union de Crépol à l'Élection de Valence, et du Bourg-de-Péage à celle de Romans. — États des 409 feux de l'Élection ; — des 30 000 livres imposées pour les gages des secrétaires-greffiers des communautés.

C. 64. (Portefeuille.) — 1 cahier, 73 feuillets ;
21 pièces, papier (8 imprimées) ; 14 pièces,
parchemin ; 1 sceau.

1639-1644. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV, portant : — imposition de tailles sur l'Élection ; — règlement pour la levée des tailles et des subsistances. — Lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Aymond, Thomé, etc., pour l'exécution des lettres patentes du Roi. — Ordonnances de l'intendant Delaguette, relatives : — à l'union de Croze, Chantemerle, Larnage, Geyssans, Saint-Sévère et La Sône à l'Élection de Valence ; — à l'imposition des tailles.

C. 65. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 60 feuillets ;
18 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1645-1647. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV portant imposition de tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, Thomé, etc., et les ordonnances de l'intendant Yvon. — États des sommes à imposer : 4 sous par paroisse pour droit de vérification et de signature des rôles, droit de bordereau, de contrôle, etc. ; — répartition de la taille sur Valence, Le Bourg-lès-Valence, Fiancey, Chabeuil, etc. ; — recette et dépense à faire par le receveur des tailles de l'Élection.

C. 66. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 94 feuillets ;
39 pièces, papier (4 imprimées) ; 6 pièces,
parchemin ; 1 sceau.

1648-1651. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : — l'imposition des tailles ; — le règlement sur le fait de la justice, de la police et des finances, etc. ; — la révocation de toutes commissions extraordinaires avec décharge et remise de tailles. — Lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de

France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, de Valois, etc., pour l'exécution des lettres patentes du Roi, avec des ordonnances et des lettres de l'intendant de Hère à ce sujet. — États des sommes à imposer et de répartition sur les communautés : Chabeuil, Étoile, etc.

C. 67. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 103 feuillets ;
20 pièces, papier (4 imprimées) ; 13 pièces,
parchemin ; 1 sceau.

1657-1661. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition et la levée des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, Bertrand, Brenier, etc. — Ordonnance des commissaires députés pour l'aliénation de l'affranchissement des 90 000 livres de tailles des biens et héritages roturiers ; — de l'intendant Bochart sur le paiement des collecteurs. — États de répartition de la taille sur les communautés : Cliousclat, Allex, Eurre, Montoisson, etc. ; — des chargements et des déchargements.

C. 68. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 92 feuillets ;
15 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1662-1669. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, intendants généraux des finances, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, de France, Marnays de Beauvais, etc., et des intendants Bochart et Dugué. — États de répartition de la taille sur les communautés : Montoisson, La Vache, Ambonil, Upie, Montéléger, Beaumont, etc. ; — des sommes à imposer : principal et crues, taillon, frais d'imposition, etc. ; — des chargements et des déchargements.

C. 69. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 91 feuillets ;
14 pièces, papier, 4 pièces, parchemin.

1669-1673. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des

présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Marnays de Beauvais, de Chappolay, Du Sozey, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États des chargements et des déchargements ; — des gages attribués aux secrétaires-greffiers des villes et communautés ; — des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon et solde des maréchaussées, etc. ; — répartition de la taille sur les communautés : Beaumont, Livron, etc.

C. 70. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 81 feuillets ; 24 pièces, papier (2 imprimées) ; 6 pièces, parchemin.

1674-1678. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, de France, de Neyret, de Chaulnes, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États de répartition de la taille sur les communautés : Livron, Montmeyran, La Baume-Cornillane, La Rochette, etc. ; — des sommes à imposer : principal de la taille et crues, sous par livre, étapes, etc. ; — des chargements et des déchargements.

C. 71. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 65 feuillets ; 16 pièces, papier (1 imprimée) ; 8 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1680-1682. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Vial, Morard, Perachon, Du Sozey, Dupuy de Saint-Vincent, etc., et une ordonnance de l'intendant Lambert. — États des chargements et des déchargements ; — des gages des secrétaires-greffiers des villes et des communautés ; — des sommes à imposer : principal de la taille, taillon, crues, gages et droits des élus, solde de la maréchaussée, etc. ; — de répartition sur les communautés : Vaunaveys, Ourdies, etc. ; — des feux ; — des chargements et des déchargements.

C. 72. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 94 feuillets ; 7 pièces, papier (2 imprimées) ; 11 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1683-1689. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, Morard, Vincent, Pourroy, etc., et une ordonnance de l'intendant Lambert. — États des sommes à imposer : principal de la taille, taillon et crues, sou retranché aux collecteurs, étapes, etc. ; — de répartition sur les communautés : Barcelonne, Oriol, etc. ; — des anciens feux.

C. 73. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 130 feuillets ; 5 pièces, papier (3 imprimées) ; 13 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1690-1696. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Boniel-Catillon, de Chappolay, Brenier, etc., et des ordonnances ou lançons de l'intendant Bouchu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, crues et taillon, solde de la maréchaussée, étapes, etc. ; — répartition sur les communautés : Châteauneuf-d'Isère, Tain, Mercurol, etc. ; — anciens feux.

C. 74. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 120 feuillets ; 2 pièces, papier (5 imprimées) ; 7 pièces, parchemin.

1697-1705. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, Chambre du Domaine, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, Vial, Boniel-Catillon, etc., et les ordonnances de l'intendant Bouchu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, solde des officiers de la maréchaussée, du Présidial, étapes, etc. ; — répartition sur les communautés : Mercurol, Veunes, Marsas, Chavaunes, Larnage, etc. ; —

distribution des sommes accordées par le Roi en diminution de la taille.

C. 75. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets.

1691-1708. — Tailles. — Élection de Valence. — États des chargements et des déchargements. — Total des feux de l'Élection : 357, dont 9 affranchis ; — des anciens feux et des feux actuels pour Valence, Loriol, Livron, Mirmande, Cliousclat, Beaumont, relevant de l'évêque ; — Le Bourg, du prieur de la collégiale et du marquis Du Prayet. ; — Fiancey, du président de Lescot ; — La Vache, du conseiller de Bressac ; — Étoile, du marquis de Ville, engagiste ; — Alex et Aubonne, du chapitre de Saint-Apollinaire ; — Eurre, des d'Urre et de Morier ; — Montoisson, des Clermont-Montoisson ; — Ambonil, du prieur d'Alex ; — Epie, de Mme de Leberon, engagiste ; — Montmeyran, de Crillon ; — Monteléger, des de Luc ; — Vaunaveys, du fermier du domaine royal ; — La Rochette, des de Pluvinel, etc.

C. 76. (Portefeuille.) — 11 cahiers, 131 feuillets ;
2 pièces, papier (8 imprimées) ; 17 pièces,
parchemin ; 3 sceaux.

1706-1716. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes des rois Louis XIV et Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, Chambre du Domaine, Basset, de Chappolay, Bertrand de Marinière, etc., et les ordonnances des intendants Bauyn et Boucher. — États des sommes à imposer : principal de la taille, crues, taillon, solde de la maréchaussée, travaux du Drac, etc. ; — répartition sur les communautés : Lainage, La Roche-de-Glun ; Geysans, etc. ; — chargements et déchargements ; — distribution des sommes accordées en diminution de la taille.

C. 77. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 74 feuillets ;
9 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1717-1722. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour

l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France au Bureau des finances, Basset, Girin, Du Port, Bertrand de Marinière, etc., et des ordonnances de l'intendant Boucher. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, dixième, taillon, solde des officiers de la maréchaussée, etc. ; — répartition sur les communautés : Alex, Alixan, Ambonil, Autun (Hostun), etc. ; — dégrèvements.

C. 78. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 62 feuillets ;
5 pièces, papier (imprimées) ; 10 pièces, parchemin.

1723-1729. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, Girin, Bertrand de Marinière, de Manin, etc., et les ordonnances des intendants Boucher et Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, gages de la maréchaussée, des trésoriers, ingénieurs, etc. ; — répartition sur les communautés : Barbières, Barcelonne, Beaumont, etc.

C. 79. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 49 feuillets ;
5 pièces, papier (imprimées) ; 10 pièces, parchemin ;
2 sceaux.

1730-1734. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, chambre du domaine, Girin, Bressieu, Pison, Chabert, etc., et des ordonnances de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, étapes, solde de la maréchaussée, appointements des ingénieurs, etc. ; — répartition sur les communautés : Bourg-lès-Valence, Bouvante, etc. ; — répartition des dégrèvements.

C. 80. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 30 feuillets ;
16 pièces, papier (4 imprimées) ; 8 pièces,
parchemin ; 1 sceau.

1735-1738. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Bressieu, Pellisson, etc., et des ordonnances du commissaire Jomaron, en l'absence de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, dixième, etc. ; — répartition sur les communautés : Chabeuil, Chanos-Curson, Chantemerle, etc.

C. 81. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 56 feuillets ;
23 pièces, papier (6 imprimées) ; 8 pièces,
parchemin ; 2 sceaux.

1739-1744. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Bressieu, Dupré, Jomaron, etc., et des ordonnances des intendants Fontanieu et Berthier de Sauvigny. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, appointements des ingénieurs et des inspecteurs des ponts et chaussées, réparations aux ponts de La Charité-sur-Loire et de Gien, etc. ; — répartition sur les communautés : Charpey, Châteaudouble, etc.

C. 82. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 26 feuillets ;
30 pièces, papier (4 imprimées) ; 9 pièces,
parchemin ; 7 sceaux.

1745-1748. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, de Moncel, Barral, Garempel de Bressieu, etc., et des ordonnances des intendants Fontanieu (représenté par Jomaron) et de La Porte. — États des sommes à imposer ; — répartition sur les communautés : Chavannes, Clérieux, etc. — Tarifs de répartition.

C. 83. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 47 feuillets ;
48 pièces, papier (6 imprimées) ; 10 pièces,
parchemin ; 5 sceaux.

1749-1753. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Dupré, Pison, La Vallonne, etc., et des ordonnances et des lettres de l'intendant de La Porte. — États des sommes à imposer : principal de la taille, gages des trésoriers, construction du pont d'Orléans, etc. ; — répartition sur les communautés ; Combovin, Croze, etc. — Tarifs.

C. 84. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 56 feuillets ;
23 pièces, papier (4 imprimées) ; 6 pièces,
parchemin ; 6 sceaux.

1754-1759. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, de Lamorte, etc., et des ordonnances et des lettres de l'intendant de La Porte. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon, dixième, etc. ; — répartition sur les communautés : Étoile, Eurre, Fiancey, etc. — Tarifs.

C. 85. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 52 feuillets ;
36 pièces, papier (5 imprimées) ; 12 pièces,
parchemin ; 10 sceaux.

1760-1764. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Dupré, Bernard, etc., et des ordonnances des intendants de La Porte et Pajot de Marcheval. — États des sommes imposées ; — répartition sur les communautés : Larnage, Loriol, Livron, etc.

C. 86. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 93 feuillets ;
45 pièces, papier (6 imprimées) ; 9 pièces,
parchemin ; 4 sceaux.

1765-1769. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour

l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, Dupré, Lamaletie, etc., et des ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon, appointements de l'inspecteur des toiles, abonnement du droit sur les huiles, etc.; — répartition sur les communautés : La Motte-Fanjas, La Motte-de-Galaure, etc. — Tarifs de répartition.

C. 87. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 80 feuillets ; 23 pièces, papier (8 imprimées) ; 18 pièces, parchemin ; 11 sceaux.

1770-1778. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes des rois Louis XV et Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Lamaletie, La Vallonne, Rolland, etc., et des ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer ; — répartition suivies communautés : La Roche-de-Glun, La Rochette, La Vache, etc.

C. 88. (Portefeuille.) — 11 cahiers, 135 feuillets ; 30 pièces, papier (6 imprimées) ; 17 pièces, parchemin ; 10 sceaux.

1779-1788. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, La Vallonne, Jat de Rame, Rolland, etc., et des ordonnances des intendants Pajot de Marcheval et Caze de La Bove. — États des sommes à imposer : taille, capitation, frais, etc. ; — de répartition sur les communautés.

C. 89. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (26 imprimées).

1695-1759. — Capitation. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV concernant le paiement de la capitation. — Ordonnances et lettres des intendants Bouchu, Bauyn, Fontanieu et de La Porte, sur le même sujet. — État de répartition de la capitation sur la communauté

d'Onay. — Cinquantième : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, soumettant à la juridiction de l'intendant les contestations nées au sujet du cinquantième ; — réglant le temps et la manière dont les adjudications en seront faites ; — abolissant cet impôt. — Édité du roi Louis XV imposant un don gratuit sur les villes et faubourgs du royaume pendant six années.

C. 90. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1706-1756. — Dixième. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : — la levée de cet impôt ; — l'examen des oppositions formées à la rédaction des rôles arrêtés en conseil ; — la juridiction des intendants de province à cet égard ; — la création de 1 800 000 livres de rentes héréditaires au denier 20, sur le produit du dixième. — Ordonnances des intendants Bauyn, Boucher, Jomaron (en l'absence de Fontanieu) et Berthier de Sauvigny, relatives à la confection des rôles et à la levée du dixième. — Décisions pour l'exécution de la déclaration du Roi et modèles.

C. 91. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — la communauté d'Aix ; Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvet et de Sévenières, baron de ce lieu ; — Jean-François-Augustin des Armands, mestre de camp de cavalerie, à Alançon (La Roche-Saint-Secret) ; — de La Coste-Maucune, conseiller au Parlement de Grenoble ; Pierre de Saint-Prix, etc., à Ancône ; — l'évêque de Die ; le prieur ; Anne de Cornet de Marignane, veuve de Gramont ; le marquis de Vachères, commandant de la tour et du château de Crest ; de Blacons ; Boudrat ; Durille, etc., à Aouste ; — le marquis de Simiane, à Arnayon ; — Mme de Crombis ; Simiane de Mollans, etc., à Arpavon.

C. 92. (Portefeuille.) — 1 cahier, 5 feuillets ;
63 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Marianne-Lucrèce de Lers de Jony, à Piégros et Aubenasson, épouse de François Bovier de Moncel, trésorier général de France en la Généralité de Grenoble ; — Joseph de Grillet de Brissac, marquis de Saint-Andéol, à Aubres ; — Condorcet de Caritat, conseiller au Parlement, à Aucelon ; — le marquis d'Aulan, au Poët-en-Percip, La Rochette et Aulau ; — l'évêque de Die, à Aurel ; — le prieur d'Auriples et Rey, meunier audit lieu ; — Antoine de Beaumont, à Autichamp ; — de Montrond, à Baix (Plan-de-Baix) ; — Catherine de Fay de Veunes, veuve d'Antoine Duvivier, à Barnave ; — de Condorcet et l'évêque de Die, à La Bâtie-Côte-Chaude (sur Montaulieu), à La Bâtie-des-Fonts et à La Bâtie-Crémezin ; — Joseph-François de Blaïn de Marcel, à La Bâtie-Rolland, etc. — Procès-verbal de tournée dressé par le contrôleur, relatif à cette dernière communauté, accusant : 844 sétérées nobles et exemptes de tailles, estimées 192 livres 16 sols ; 2745 sétérées taillables, estimées 388 livres 12 sols ; la sétérée de 500 cannes de 8 pans carrés ; 3 livres 6 sols 8 deniers de tailles par livre d'estime en 1734 ; 91 maisons, y compris les granges, etc.

C. 93. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ;
70 pièces, papier (2 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Alexandre-Hector de La Tour, à la Bâtie-Verdun ; — le marquis de Simiane, à La Baume-de-Transit ; — Pierre-Paul de Clerc de Ladevèze, maréchal des camps et armées du Roi, commandant en Vivarais et Velay, et le marquis de Vogué, à Beaufort ; — Liotard Artaud de Montauban de Bellegarde, à Beaumont ; — le président de Ponnat, à Beaurières ; — Antoinette-Louise de Tertulle de La Baume-Pluvinel, veuve de Gabriel-Joachim de Vesc, à Béconne ; — Jacques de La Tour, à Bellecombe ; — de Montauban, à Bellegarde ; — Mme d'Agoult de Montjoux, à

Bénivay ; — l'évêque de Die, à Bezaudun ; — Abel Taxil, à Bésignan ; — le marquis de Marsanne et le prieur de Notre-Dame, à Bonlieu. — Procès-verbaux du contrôleur à La Baume-de-Transit et à Ricconnières (sur La Roche-Saint-Secret), faisant connaître la quantité de sétérées taillables et des nobles et exemptes détaillés, leur estime, les mesures agraires, l'étendue des biens communaux, le nombre des maisons, l'estime du produit de chaque nature d'immeuble par sétérée, les usines et carrières, le titre de la seigneurie, les foires, etc. — Étendue territoriale de La Baume : 830 salmées de 2500 cannes chacune ; de Ricconnières et Blacons, 361 sétérées de 600 toises royales.

C. 94. (Portefeuille.) — 1 cahier, 7 feuillets ;
92 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Justine d'Agoult de Montmaur, veuve de noble Gabriel-Marie Deshières, à Bonneval ; — le président de Bardonenche, à Boule ; — l'évêque de Die, à Bourdeaux ; — le chevalier de Marcieu, maréchal des camps et armées du Roi, à Bouvières ; — la marquise de Béconne, à Brette, Pradelles et Gleysolles ; — le prince de Monaco, au Buis ; — le marquis de Chabrillan, mestre de camp de cavalerie, à Chabrillan ; — Arnaud de La Tour, marchand de La Motte, à Chalancon. — Procès-verbal du contrôleur à La Buisse (sur La Roche-Saint-Secret), d'après lequel la communauté a 431 sétérées de 600 toises royales chacune, dont 104 nobles et exemptes de tailles et 327 taillables, 15 maisons, un terrain médiocre, 65 livres 10 sols de tailles, 32 livres de capitation, 30 livres de charges communales, 13 livres 10 sols de dixième, 160 livres de droits seigneuriaux, etc.

C. 95. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier
(3 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — l'évêque de Die, à Chamaloc ; — le même prélat ; Boniot Salière de La Tour ; de Lamorte et Malsang, à La Cbapelle-en-

Vercors ; — les officiers de la communauté, à Cbâteauneuf-de-Bordette ; — Étienne Guillet de l'Île, à Charens ; — l'évêque d'Agen, à Châteauneuf-de-Mazenc ; — le chevalier de Marcieu, à Chaudebonne ; le marquis de Gramont, à La Chaudière ; — l'évêque de Die, à Châtillon. — Procès-verbaux du contrôleur à Chamaret, Charols et Châteauncuf-du-Rhône, indiquant l'étendue territoriale et l'estime des fonds nobles et roturiers, le genre de culture, le commerce et l'industrie, les impôts, les droits seigneuriaux, etc. — Chamaret avait alors 103 maisons, Charols 218 et Châteauneuf 120. — Requête à l'intendant par les consuls de Chastel-Arnaud, au sujet du moulin communal.

C. 96. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 110 feuillets ;
110 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Isidore-Jacques-Étienne des Achards de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement de Grenoble, à Chauvac ; — Mme de Marsanne, à Cléon-d'Andran ; — le marquis de Clermont, à Cobonne ; — la marquise de Vesc, à Comps ; — le seigneur de Blacons, brigadier des armées du Roi, à Condillac ; — le prince de Monaco ; Buffel-Duvaure ; Dupuy, écuyer ; Richard, conseiller assesseur en la Sénéchaussée, etc., à Crest. — Rôles du dixième pour Clansayes. — Procès-verbal du contrôleur pour Crest, accusant : 103 maisons et 103 familles, 910 livres de droits seigneuriaux, 1261 livres de tailles et 392 de dixième, etc. — Michel Rigaud, pour magasin, tonderie et débit de ratines, paye 84 livres de capitation ; — Louis et Charles Aubert, fabricants de ratines, payent 32 livres 10 sols ; — Gaillardon, fabricant de papiers, 12 livres 10 sols ; — Martin, mégissier, 8 livres, etc. — État des 73 marchands et fabricants de la ville de Crest.

C. 97. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ;
133 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Louis-Joseph de La Poype-Saint-Jullin de Gramont, chevalier

d'honneur au Parlement de Grenoble, à Creyers ; — l'évêque de Die ; Arnaud ; Borel de La Rochette, etc., à Die ; — Bertrand, Blancard, Gallien, drapiers, etc., à Dieulelit ; — de Lattier, marquis de Bayane, à Divajeu ; — la communauté de Donzère et l'évêque de Viviers, au même lieu. — Procès-verbaux de la vérification des revenus des contribuables réclamants, à Crupies ; — du contrôleur, à Dieulelit, accusant : 4314 sétérées de 600 toises royales, 393 maisons, 470 familles, des fabriques de sergettes, une mine de couperose, 10000 livres de droits seigneuriaux et autres, 3196 livres de tailles, 937 livres d'industrie, 2487 livres de capitation, 1460 livres de charges locales, 101 livres de ban-vin, 667 livres de dixième, etc.

C. 98. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 20 feuillets ;
88 pièces, papier (3 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de La Roque, à Eygluy ; — Guillaume de Gramont, marquis de Vachères, à Espenel ; — le marquis de La Charce, à Establet ; — Gabriel-Claude-Joseph de Ventailiac, écuyer, à Eygaliers ; — de Manent et d'Estuard de Cheminades, à La Fare ; — le marquis de Montoisson et le prieur de Saint-Marcel, à Félines ; — le président de Ponnat, à Fourcinet ; — Pauline de Castellane-Adhémar de Monteil, marquise de La Garde, veuve de Louis, marquis de Simiane, et Marie-Thérèse Saurel, épouse de noble François de Pontbriant, capitaine de grenadiers au régiment de La Marche, à La Garde-Adhémar ; — le marquis de Vogué, à Gigors, Glandage et Gouvenet ; — les marquis de Simiane et de Gouvenet, le prince de Monaco, à Grane. — Rôle du dixième pour Espeluche. — Procès-verbaux du contrôleur à Espeluche, Eyzahut, La Garde-Adhémar, indiquant l'étendue territoriale, les impôts, le commerce, etc. ; 2456 sétérées de 500 cannes de 8 pans et 110 maisons à Espeluche ; 1584 sétérées de 600 toises royales, 38 maisons et familles à Eyzahut ; 230 maisons à La Garde-Adhémar, y compris Les Granges-Gontardes, etc.

C. 99. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Montanègre, brigadier des armées du Roi, à Gumiane ; — Marguerite Landais, baronne Des Adrets, à Izon et Chabreil ; — de Gilbert, à Jansac ; — Jean de Cony de La Loze, écuyer ; Marie de Murat de Lestang de Servient, veuve de René-Alexandre de Bardonenche, à Jonchères ; — Jacques de Gruel, comte de Saix, à Laborel ; — l'abbé de Cruas, à Lachamp ; — le marquis de Gouernet et le président de Ponnat, à Laval-d'Aix et à Lesches ; — Mme de Cornillon, veuve Du Pilhon, et Gaspard-Alexandre Borel, sieur de Charens, à Luc ; — le marquis Senas d'Orgeval, à Lus-la-Croix-Haute. — Rapport du contrôleur ambulant sur La Laupie, terre du comte de Marsanne.

C. 100. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier
(1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le commandeur du Poët-Laval, ordre de Malte, à Manas ; — le chapitre de Notre-Dame de Die, à Marignac et à Menglon ; — le marquis de Marsanne, à Marsanne ; — Mmo d'Agoult de Montjoux, à Mérindol ; — le marquis de Montauban, à Mévouillon ; — l'évêque de Die et M. de Blacons, à Mirabel-au-Diois ; — Jacques-Philippe-Auguste de La Tour, marquis de Lachau, gouverneur de Nyons, à Mirabel-aux-Baronnies ; — Dupuy de La Marne, à Miscon ; — le comte de Simiane, à Mollans ; — le marquis de Gouernet, à Molières ; — le comte de Simiane et Mille de Crombis, à Montauban ; — de Vesc de Combemont, à Montboucher ; — le roi Louis XV, à Montbrison ; — le marquis de Montbrun, à Montbrun ; — le marquis de Virieu et de Gramont de Vachères, à Montclar.

C. 101. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des

droits seigneuriaux, fournis par : — Paul Arzac ; Jean Boissier ; de La Coste-Maucune, conseiller au Parlement de Grenoble ; Dejean, etc., à Montélimar ; — Jean-Jacques-Dominique Cajetan de Gruel, à Montferrand ; — Catherine de Saint-André Marnais de Verseil, à Montguers ; — le marquis de Montjoux, à Montjoux ; — les demoiselles de Montlaur, à Montlaur ; — le marquis de Fortia, à Montréal ; — Joseph-François de Blaïn de Marcel, à Mornans ; — de Lamorte-Laval, à La Motte-Chalancon ; — la communauté de Nyons ; — le marquis de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement de Grenoble, à Ollou ; — Montanier ; Didier, etc., à Omblèze. — Procès-verbaux du contrôleur à Montélimar et à Montjoux, accusant 20,681 sétérées de 500 cannes à 8 pans l'une, dont 4724 nobles et 15,957 taillables ; 710 maisons, 680 familles et 100 ménages particuliers, etc., à Montélimar ; — 2014 sétérées de 600 toises royales, 74 maisons et familles, etc., à Montjoux.

C. 102. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Lattier de Bayane, à Orcinas ; — Jean-François Des Alrics de Cornilhan, marquis de Rousset, au Pègue ; — Charles-François-Bernard de Taulignau, à Pelonne ; — Duvivier, à La Penne-sur-Barnave ; — Jean-Joseph de Silvestre, sieur de Marignan, et Louis-Alexandre d'Aubery, à La Penne-sur-Pierrelongue ; — le marquis de Montpezat et le chevalier d'Agoult, à Piégon et à Mérindol, etc. ; Mme de Moncel, à Piégros ; — le président de Ponnat, au Pilhon ; — Joseph-Marie de Cornet, marquis de Marignane, à Plaisians ; — Joseph-François de Blaïn de Marcel, à Poët-Célarde ; — le marquis d'Aulan, à Poët-en-Percip ; — de L'Épine et Taxil, à Poët-Sigillat. — Rôles du dixième de La Penne-sur-Vesc et de Piégros. — Procès-verbaux du contrôleur à La Penne-sur-Vesc, à Pierrelatte et à Poët-Laval, accusant 885 sétérées de 900 toises, 11 maisons et familles à La Penne ; — 2700 salmées de 2500 cannes carrées de fonds taillables et 199 salmées de fonds nobles, 250 maisons et familles et 30 ménages, 6 fabriques de sergettes, etc., à Pierrelatte ; — 4602 sétérées de

600 toises, 125 maisons et 120 familles, etc., à Poët-Laval.

C. 103. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — de Chabrillan, à Ponet-Saint-Auban ; — le marquis de La Roque-Pluvinel, à Pontaix et Barsac ; — le marquis Du Poët ; de Saint-Pons de Saint-Ferréol, et le prieur du lieu, à Pont-de-Barret ; — Louis de Lattier de La Touche, à Portes ; — l'évêque de Die, à Poyols ; — Thomas de Cheylus, à Propiac ; — Jacques de Banne, ancien capitaine de cavalerie, à Puygiron ; — Marie-Thérèse de Saint-Maurice, à Puy-Saint-Martin ; — la marquise de Montmaur, à Rac ; — le baron de Largentière, à Ravel ; — le comte de Montauban, gentilhomme du duc d'Orléans, à Recoubeau ; — le duc de Retz, à Redortier et au Revest-de-Biou ; — Jean Dumont, marchand de Crest, à La Répara ; — Cantelme Des Rollands, à Reilhanette ; — le marquis d'Aulan, à La Rochette (Baronnies).

C. 104. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier
(3 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Laurent Dupuy, à Rochefort ; — Charles d'Arnoult, à Rohegude ; — Mantin, à La Roche-Saint-Secret ; — le marquis d'Autichamp, à La Roche-sur-Grane ; — le chapitre de Die, à Romeyer ; — Bonnard de Roussieu, à Rottier ; — le baron de Largentière, à Roussas ; — le comte de Brison, à Roynac ; — l'évêque de Die, à Saillans et à Saint-Agnan-en-Vercors. — Rôles du dixième pour Rochefort et Roynac.

C. 105. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de La Roque-Pluvinel, à Saint-Andéol et Saint-Étienne,

Sainte-Croix, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Julien et Saint-Martin-en-Vercors ; — le marquis de Chabrillan, à Saint-Auban et à Saint-Gervais ; — le marquis de Gramont, à Saint-Benoit-de-Rimon ; — Marguerite Landais, baronne Des Adrets, à Saint-Dizier ; — Ennemond-Séraphin de Bertrand de Pelissier, à Saint-Ferréol ; — de Tollon, à Saint-Genis ; — le comte de Montauban, à Saint-Gervais-de-Curel et à Saint-Gervais-de-Montfroc ; — le prince de Monaco, à Saint-Marcel-lès-Sauzet ; — le marquis de Villeneuve, à Saint-Maurice ; — l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la ville de ce nom.

C. 106. (Portefeuille.) — 1 cahier, 23 feuillets ;
108 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Gouvernet, à Saint-Roman ; — le marquis de Raffelis de Soissan, à Saint-Sauveur ; — le commandeur Du Poët-Laval ; — Marie-Antoinette-Agathe Dupuy de Lattier, veuve de Jérôme de Lattier, etc., à Salettes ; — le marquis de Soyans et Montauban, à Saou et à Soyans ; — le prince de Monaco, à Sauzet et à Savasse ; — le prieur du lieu, à Savel ; — Jean de Lattier de La Touche, à Souspierre ; — le comte de Suze, à Suze-la-Rousse ; — le marquis de Clermont-Montoison, à Suze (en Diois) ; — le comte de Senosan, à Taulignan. — Procès-verbaux de tournée du contrôleur à Saint-Restitut, Suze-la-Rousse et Taulignan, accusant : 1525 salmées de 1750 cannes, 160 maisons et 120 familles à Saint-Restitut ; — 202 maisons et familles à Suze ; — 1989 salmées de 1600 toises royales, 359 maisons et familles à Taulignan.

C. 107. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier
(4 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — de Condorcet, à Teyssières ; — d'Urre de Plaisance, à Audiffret ; — de Lattier, à La Touche ; — l'abbé de Cruas, aux Tourrettes ; — le marquis de Simiane, à Treschenu ;

— le prince de Soubise-Rohan, à Tulette ; — le marquis de Gramont, à Vachères ; — la marquise de Simiane, à Valaurie ; — l'évêque de Die, à Valdrôme et à Vassieux ; — le comte de Castellane-Novezan, ambassadeur en Turquie, à Venterol et à Novezan ; — Alexandre-Hector de La Tour de Gouvernet, à Verclause.

C. 108. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Saint-Auban, à Vercoiran ; — le marquis de Chabrillan, à Véronne ; — le marquis de Montauban, à Vercheny ; — la marquise de Vesc, à Vesc ; — André-Jérôme de Plantin, à Villeperdrix ; — François d'Oize ; la marquise de Montmaur et Charles Moreau, à Véronne ; — François-Joseph de Bernard, écuyer, à Volvent.

C. 109. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets ;
147 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le comte d'Arginy ; Élisabeth de Gaste, veuve de noble Hugues de Revol ; de Bouseille de Cornillon, etc., à Albon ; — de Portes, président de la Chambre des Comptes, à Anjou ; — Philippe de Loulle, conseiller au Parlement de Grenoble, à Arthemonay ; — le comte de Bérenger, à Bathernay. — État des usines de la communauté de Beaucroissant. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième, à Arthemonay, Bathernay, Beaumont-Montoux, etc., avec des renseignements statistiques sur les productions du sol et le prix des denrées, servant à apprécier les demandes en décharge. — Réclamations de Garnier, Machon, Rongeat, etc., pour réduction de cote foncière, à Beaumont-Montoux.

C. 110. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Déclarations et demandes en réduction de cote, faites par : — la marquise de Verderonne, engagiste de la terre de Beausempaire ; — Reymond ; Chornel, etc., à Beausemblant ; — Cotte ; Antoine de Boissieu-Perrin, à Bessin ; — Arod ; Clément ; Chaix ; Blanche-Marie-Madeleine de Garagnol, épouse de François-Philibert de Julien de Malerargues ; Charles de La Sizeranne ; Adélaïde de Beaumont, veuve de noble Antoine Brenier, trésorier de France, etc., au Bourg-de-Péage. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par les contrôleurs du dixième, au même lieu, avec des notes de statistique servant pour apprécier les demandes en décharge. — La communauté a 5000 sétérées de fonds, dont 3608 complantées en mûriers, amandiers, noyers, etc. ; 1200 en vignes, 42 en broussailles et 150 incultes. Le blé se vend 8 livres le sétier ; le seigle, 6 livres ; les fèves, lentilles et pois, 8 livres ; la charge de vin, 5 livres ; la benne de noix, 2 livres 10 sols ; la benne d'amandes, 3 livres ; celle de châtaignes, 2 livres, etc.

C. 111. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 20 feuillets ;
111 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — noble Joseph de Barbier ; Louis-Berard de Goutefrey, conseiller à la Chambre des Comptes ; Marianne de Brunel ; Jean-Colin de La Marche ; Pierre-Louis de Sigaud de Baronat ; Joseph Vallet La Contamine, procureur du marquis de Valbelle, etc., à Bressieu ; — Claude Desroys, à Champagne ; — Cumin de Linage, à Chantesse ; — Bérenger, comte de Charmes, audit lieu. — Procès-verbaux des contrôleurs contenant vérification des revenus des contribuables réclamants à Bren, Bressieu, Brion et Chasselay.

C. 112. (Portefeuille.) — 1 cahier, 12 feuillets ;
107 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Marie-Christine de Thezau, marquise de La Roque, nièce et héritière de Jean-Joseph-François de Tertulle, à Chatte ; — Alexandre Gallix-Mortillet, etc., à Châtillon-Saint-Jean ; — Bovet de La Bretonnière, à Châteauneuf-de-Galaure ; — Jeanne-Marie Popon Des Bertins, épouse du sieur de Lacoste, à Claveyson ; — Joseph de Montalban, mari de Jeanne-Françoise de Pourroy, à Cras et à Chantesse ; — Baternay ; Figuet ; Reynaud, etc., à Fay. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants à Crépol et à Crispalot (Beauregard), faite par le contrôleur ambulant du dixième.

C. 113. (Portefeuille.) — 1 cahier, 13 feuillets ;
89 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — la veuve Lombard, à La Forteresse ; — Antoine Boissieu, à Geysans ; — Gaspard de Vachon, à Izeaux ; — André de Borel, à Hauterives ; — Arnoux Genthon de Beaulieu, à Saint-Germain-d'Hauterives ; — Jean-Baptiste de Chaléon, conseiller au Parlement de Grenoble, acquéreur de la terre de L'Albenc ; — Joachim de Thomé, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble, au Laris ; — Claude Choin, avocat au Parlement de Grenoble ; noble Christophe de Châtelard ; Michel-Joseph Pollet La Rochetière, etc., à Lens-Lestang ; — Leclerc de Ransonnière, acquéreur de la terre de Mantaille. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième à Margès et à Miribel, avec des notes sur les productions agricoles et sur leurs prix, servant à l'appréciation des demandes en décharge, et le nom des seigneurs : le comte de Bérenger, maréchal des camps et armées du Roi, à Margès ; le marquis d'Autichamp, gouverneur d'Angers, à Miribel.

C. 114. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Olympe-Mabile de Durand de Pontaujard, épouse du marquis d'Agoult ; Jean-Christophe de Ponat, à Moirans ; — la veuve Moret de Grolée, à Montbreton ; — Juven de Soches, à Montmiral et à Pizançon ; — Hugues de Langon, à Montrigaud ; — la veuve de Gabriel Bernon, conseiller du Roi, lieutenant-général de police de Romans ; Joseph d'Auberjon de Murinais, à Moras ; — Sibillin Munier ; Olympe Clavière, etc., à Nerpol ; — Antoine de Beaumont, marquis d'Autichamp, et Charles-Nicolas Jomaron de Tivoley, à Onay.

C. 115. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets ;
114 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Rapport du contrôleur pour Parnans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Paul-César de Chabrières de La Roche, président en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — François Belland ; Robert, etc., à Peyrins ; — Ennemond de Baronat et Gaspard Bon, conseillers au Parlement de Grenoble, à Poliéas ; — Godefroi de Gruel de Fontager, à Ponsas ; — François de Grasse, cessionnaire de Pierre-Henri d'Urre, à Tain ; — noble Antoine Mazière, ancien conseiller du Roi en la chancellerie du Parlement de Grenoble, seigneur de Pinet, à Ratières ; — Antoine Carlet, maître de forges ; noble Alexandre de Galbert ; Étienne de Gumin, seigneur d'Hautefort ; Joseph Perrin, etc., à Réaumont ; — Blanche-Marie-Madeleine de Garagnol, épouse de François-Philibert de Julien de Malerargues, à Reculais (Arthemonay) ; — François Roux ; Marguerite de Vallin ; Du Métrai ; Du Sozey de La Croix, etc., à Rives. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième à Parnans, Peyrins et Reculais, avec des notes sur les productions agricoles et sur leurs prix, servant à apprécier les demandes en décharge, et les noms des seigneurs : de

Montcarra, à Parnans ; le président de La Roche, à Peyrins ; de Loulle, à Reculais.

C. 116. (Portefeuille.) — 1 cahier, 11 feuillets ;
113 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Jacques Aymon ; la veuve de Gabriel Bernon, juge royal ; Gabriel Biousse-Duplan ; Françoise Guigou de Chappolay, veuve de Paul-Hilarion de Ricol, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; Antoine de Gumin, conseiller au Parlement ; Catherine de Fay de Veunes, veuve de Justin-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes, etc., à Romans ; — les Jésuites du collège de Vienne, prieurs de Salaize, et Claude Carnet, juge de Roussillon. — Procès-verbal de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième, à Romans.

C. 117. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Melchior Piedmont Saint-Didier, avocat au Parlement, à St-Antoine ; — le président de Barral de Montferra ; Pierre de Boczozel de Montgontier ; Fasson de Sainte-Jay ; Louis de Mons de Savasse, etc., à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; — Reymond de Sollier, seigneur de Châtelard, à Saint-Lattier ; — Boffin de La Saône, maréchal des camps et armées du Roi, et Antoine Brenier de La Cardonière, à Saint-Marcellin. — Procès-verbal de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième à Saint-Donat, avec des notes servant à apprécier les demandes en décharge. — L'étendue des fonds taillables est de 2256 sétérées de 900 toises delphinales ; celle des fonds nobles et ecclésiastiques, de 1896 ; le prix du blé, 7 livres 10 sols le sétier ; du seigle, 5 livres 10 sols ; le quintal de foin, 18 sols ; la charge de vin, 6 livres ; le quintal de chanvre, 15 livres ; la livre de cocons, 1 livre ; le cent d'œufs, 1 livre 5 sols.

C. 118. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le commandeur de Malte, à Saint-Paul-lès-Romans ; — Gelas, à St-Pierre-de-Bressieu ; — Drevon, à Saint-Sauveur ; — Vial, à Saint-Siméon ; — Imbert ; Dauphin, etc., à Saint-Uze ; — le comte de Saint-Vallier, audit lieu ; — le marquis de La Porte de L'Arthaudière ; Canel, conseiller au Parlement, à Quincieu-sur-Saint-Véran ; — la marquise de Valbelle ; Gentlion ; Marc ; Juveneton, etc., à Serre (Grand-Serre).

C. 119. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Boisset ; Champion ; Debost, etc., à Serves ; — le comte de Clermont-Tonnerre ; Joseph Treillard ; Anne Richard, veuve Garempel ; Claude Chartrousse, etc., à Tullins ; — noble Joseph-Gabriel Popon de Marzin, à Vals et à Tullins ; — Alexandre de Sibeud, seigneur de Beausemlant, propriétaire à Vals ; — Augustin de Fasson de Sainte-Jay, à Varacieu ; — noble Agathange de Buffevant, à Vatilieu.

C. 120. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — la veuve de Rostaing, à Villard-Chevrières ; — Victor Falcos, comte de La Blache, à Vinay ; — Jean Vallet, châtelain ; Pierre de La Balme, notaire ; Françoise-Sabine de Grolée de Viriville, comtesse du lieu ; Pierre de Blanc, écuyer, à Viriville ; — Charles-François, marquis de Sassenage, à Vourey.

C. 121. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : —

Louis de Chalvet, sacristain de Saint-Barnard ; Charles de Maucune, subdélégué à Romans ; Victoire de Geys, veuve de Saint-Ferréol, gouverneur de Die, etc., à Alixan ; — Ménerond ; Montrivier, etc., à Armien et Saint-Gervais ; — Sozey de La Croix ; Toscan, etc., à Barbières ; — Marianne Malet, veuve de noble Imbert Dumery, et le marquis de Roussel, à La Baume-Cornillane ; — Mathieu Laitier, à La Baume-d'Hostun ; — Catherine-Marguerite-Henriette Poisson-Duménil, épouse de Pierre Dormeliers, sieur de La Motte, à Beaumont-lès-Valence ; — Just de Garagnol et la marquise de Montbrun-Saint-André, etc., à Meymans et Beauregard.

C. 122. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 37 feuillets ;
106 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Anne-Marie de Garagnol de Verdun, à Beauvoir ; — noble Jacques Caza Mazou Du Caria ; le marquis de Veynes, au Bourg-lès-Valence ; — noble Jean Patin et Louise de La Balme, veuve de noble Jean Ducrot de La Tour, engagistes de la terre ; nobles Jean-André et Antoine de Brizeaux ; Jean-Antoine de Gruel de Dortan de Claveyson, etc., à Chabeuil ; — François-Ferdinand de Clermont ; Marie-Madeleine de Garagnol, à Bésayes (Charpey) ; — la marquise de Sayve, pour le domaine du Gendarme, à Châteaudouble. — Rôle du dixième pour Chantemerle.

C. 123. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Odier et Porret, à Châtelus ; — Pierre Rollet, à Châteauneuf-d'Isère ; — Charvet et Habrard, à Chavannes ; — le comte de Saint-Vallier ; Jean-Louis Colet d'Anglefort ; Louis-Vincent de Ferrier de Montal, héritier de Marie Marché, veuve de Pierre de Ponnat de Merley ; de Tardivon, etc., à Clérieux ; — Parveyraud ; Bonnet, etc., à Cliousclat ; — Louis de La Croix de Chevrières de Pizançon, à Combovin ; — Jacques Cartier ; le marquis de Ville, engagé de

la terre ; Louis Du Serre, oiseleur du Roi, sieur des Boissières ; Louis de Franchessin ; Marquet de Dorne ; Daniel de Riordan, etc., à Étoile ; — d'Eurre de Glanne, à Eurre ; — Bachasson, professeur à l'Université de Valence, et Marc-Antoine de Marville, à Fiancey.

C. 124. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Election de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le duc de Tallard, à Hostun ; — les comtes de La Blache et de Morges, à Izeron ; — Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, conseiller au Parlement de Grenoble, à Lamage ; — Marguerite-Éléonor de La Balme, veuve Desjacques, à Loriol ; — le prieur de Marches ; — Antoine Brenier de La Cardonnière, à Marsas ; — la veuve Chaléat, à Mercuriol ; — Pierre Bayle, à Mirmande, etc.

C. 125. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier
(1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Joseph de Beaumont et Claude-François Pelissier, maître en la Chambre des Comptes, à Montaut ; — la dame de Bernon, adjudicataire de la terre, à Monteléger ; — Philippe de Loulle, conseiller au Parlement de Grenoble ; Jean Monier, conseiller à la Chambre des Comptes de Dauphiné ; le marquis de Sassenage, etc., à Montelier ; — le duc de Crillon, à Montmeyran ; — d'Allard, commissaire provincial de l'artillerie ; Madeleine-Corne Savary de Brèves, veuve de Corbeau, baron de Saint-Bonnet, etc., à Montvendre ; — Marie de Lestang de Murat, veuve du marquis de Gerlande, à La Motte-de-Galauré ; — le curé de La Motte-Fanjas ; — Françoise-Gabrielle de Mistral, veuve du marquis de Marcieu, gouverneur de Grenoble, à Oriol ; — Tézier et Terrot, au Pont-en-Royans.

C. 126. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le seigneur de Buffières ; Guignard de Saint-Priest, etc., à La Rivière ; — Barral de Montferra, à Rochechinard ; — de La Barge, engagiste, à La Roche-de-Glun ; — Bérengier ; Bosmian, etc., à La Rochette ; — les dames de Beauregard, Bressieu de Montrigaud et de Mornas, nées de Ricol, à Rochefort-Samson ; — Giles Brizard ; Garnier ; Herculaïs, etc., à Rovon ; — Tollon de Saint-Genis, à Saint-André-en-Royans ; — Terrot, à Sainte-Eulalie ; — Brenier, à Saint-Jean-en-Royans ; — Arthur Reynaud, conseiller au Parlement de Grenoble, à Saint-Just-de-Claix ; — Paul-César de Chabrières de La Roche, président en la Chambre des Comptes de Grenoble, et Joseph-Nicolas de Garagnol, à Saint-Nazaire ; — Morel- Montrivier, à Saint-Quentin.

C. 127. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 40 feuillets ;
111 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Claude Pélerin, à Saint-Romans ; — Barthélemy Magnan ; Perrin, à Saint-Thomas ; — Bouvarel ; Beaumont, etc., à Tain ; — Jean-Pierre Bachasson, professeur en l'Université de Valence, et le chevalier de Bressac, à La Vache ; — noble Louis Faure de Chypre de Soubroche ; Catherine-Henriette Poisson-Duménil ; Louis de Morlon ; Jacques Orlandin, etc., à Valence ; — Catherine de Fay de Solignac de Veunes, veuve de Justin-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes, à Veunes. — Rôles du dixième pour Vaunaveys.

C. 128. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 63 feuillets ;
33 pièces, papier (10 imprimées).

1750-1782. — Vingtème. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — la levée du vingtème, du deuxième et du troisième vingtèmes ; — les contrôleurs du dixième maintenus pour le

nouvel impôt ; — le paiement des censes et des rentes féodales sans la retenue du vingtème ; — l'exemption du contrôle et du timbre pour les quittances et expéditions destinées au recouvrement de cet impôt. — Copies des lettres du directeur général du vingtème au directeur de Grenoble. — Instructions aux contrôleurs pour la vérification des biens et des revenus communaux. — Ordonnances de l'intendant de La Porte aux maires, châtelains, etc., et aux commis du contrôle, en faveur du contrôleur du vingtème Veyrenc. — Mémoire instructif pour le même contrôleur, avec des modèles des déclarations à fournir par les communautés.

C. 129. (Registre.) — In-4°, 444 feuillets, papier.

1754. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles des paroisses du Buis, Dieulefit, La Garde-Adhémar, Mérindol et Montboucher, avec l'évaluation du produit de chaque nature de biens ; — la vérification faite par le contrôleur Courtain, et des renseignements statistiques sur Le Buis et sur Mérindol. — Contribuables du Buis : Guillaume Argence ; Dominique Arnoux, etc. ; — de Dieulefit : le marquis de Chabrillan, héritier de Mme de Vesc de Comps ; Jacques Magnan ; Hector Grimolle ; Jean Ollivier, etc. ; — de La Garde-Adhémar : le marquis de Castellane-Esparron ; de Pelet, seigneur des Granges-Gontardes ; les dames de Pontbriant et de Lalo, etc. ; — de Mérindol : Antoine Chauvin ; Antoine Aymé, etc. ; — de Montboucher : de Tulle, allié aux de Vesc de Combemont ; Marcel de Blaïn, marquis Du Poët ; Mme de Lamande, veuve de Font-Julianne ; de Vesc de Lalo et de Saillans. — Table alphabétique.

C. 130. (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1754. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Vérification du rôle du vingtème de Crest, faite par le contrôleur Courtain ; — renseignements sur les productions agricoles, sur les usines ; — évaluation du produit de chaque nature de biens ; — noms des six notaires : Bovet ; Baston ; Bernard ; Raspail ; Vial ; Chaix. — Contribuables :

Achard ; Bruyère-Saint-Michel ; Guyon ; Fournier, etc. — Table alphabétique.

C. 131. (Registre.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

1754. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles du vingtème pour Ancône, Bonlieu, Châteauneuf-du-Rhône, Condillac, Donzère, Les Granges-de-Lachamp, La Laupie, La Roche-sur-Buis, vérifiés par le contrôleur Courtain, avec des observations topographiques et descriptives sur la communauté de La Roche-sur-Buis et l'évaluation des produits de chaque nature de biens. — Contribuables d'Ancône : de La Coste ; Imbert ; Beaumont, etc. ; — de Bonlieu : les marquis de Chabrilan, de Marsanne et Du Poët, etc. ; — de Châteauneuf-du-Rhône : le président de Tourry ; de Montlovier ; Rivière, etc. ; — de Condillac : de Blacons, seigneur du lieu ; de Tollon ; Morel, etc. ; — de Donzère : de Saint-Auban ; de Pelet ; Fournas de Fabre, etc. ; — de Lachamp : Michalon ; Genty ; Sauteur ; Devors, etc. ; — de La Laupie : le marquis de Marsanne ; de Tollon, etc. ; — de La Roche-sur-Buis : Aubert ; Bonfils ; Veux, etc. — Table alphabétique.

C. 132. (Registre.) — In-4°, 415 feuillets, papier.

1754. — Vingtème. — Élection et ville de Montélimar. — Vérification du rôle du vingtème faite par le contrôleur Courtain : — nouveau tarif pour la fixation des revenus fonciers ; — renseignements statistiques sur la communauté ; — observations relatives à la vérification ; — minute du rôle. — Contribuables : Nègre ; Roussin ; Ribon ; Salomon ; de Tollon, etc. — Table alphabétique.

C. 133. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1754. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Vérification du rôle de Nyons par le contrôleur Veyrenc ; — observations topographiques et renseignements agricoles ; — états de déchargements pour les biens des Religionnaires fugitifs ; — évaluation du produit de chaque nature

d'immeubles ; — minute du rôle. — Contribuables : le marquis de La Charce ; Meffre ; Roux, etc.

C. 134. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1754-1757. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles de Die, Mollans, La Penne, Pierrelongue, Venterol et Novezan ; — évaluation du produit de chaque nature d'immeubles ; — tarifs. — Contribuables : à Die, Drojat ; Guilhet de L'Île ; de Lamorte, etc. ; — à Mollans, le comte de Simiane ; Isnard ; Lambert, etc. ; — à La Penne, de Marignan et d'Aubery ; Jullien, etc. ; — à Pierrelongue, Bonnet ; Gardon ; de Quiqueran, etc. ; — à Venterol, de Faisse ; Puzin ; Peloux, etc. — Table alphabétique.

C. 135. (Registre.) — In-4°, 587 feuillets, papier.

1754-1757. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles de Pierrelatte, Rac, Rochegeude, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Savasse, Sauzet et Saint-Gervais : — tarifs. — Contribuables : à Pierrelatte, le prince de Conti ; François d'Oize de Vinsobres ; le baron de Bouzols ; de Mellet, etc. ; — à Rac, de Tulle ; Rhedon, etc. ; — à Rochegeude, d'Aqueria ; Cramer, etc. ; — à Saint-Gervais, de Moreton ; de Tourry ; Blanc, etc. ; — à Saint-Marcel, de La Lauzière ; de Marsanne ; Font-Julianne ; Reynaud, etc. ; — à Saint-Paul, de Pelet ; de Castellane, etc. ; — à Sauzet, de Tollon ; Villeperdrix, etc. ; — à Savasse, d'Orre ; de Verdon, etc. — Table alphabétique.

C. 136. (Registre.) — In-folio, 354 feuillets, papier.

1759-1783. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Rôle de la noblesse : J. B. Accarias Du Rif, Agnès, chanoines à Die ; — Arnaud de Lestang, lieutenant-colonel d'artillerie, à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; — le vicomte de Bardonenche, à Boule ; — de Barnier, à Tulette ; — Paul Beauvain de La Tour, à Bezaudun ; — Beneficy de Vaneil, à Grane ; — Bernard de Fontbonneau, à Montbrison ; — René Ode de Boniot de La Tour, au Vercors ; — François-Joseph de Bernard de Volvent, à Volvent ;

— Joseph Bertrand de Saint-Genis ; de Marsanne de Saint-Genis ; Moreau de Véronne, au Buis, etc. — Table alphabétique.

C. 137. (Registre.) — In-4°, papier, 140 feuillets.

1755-1785. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Registre des demandes en réduction de cote et des ordonnances de décharge. — Principaux réclamants : de Baratier de Moleron, à Châteauneuf-du-Rhône ; — Barthélemy, à Chamaret ; — Dubois, à Rac ; — Mariton, à Crest ; — le marquis de Marsanne, chambellan du roi de Pologne, à Sauzet ; — la veuve Reboul La Jaillière, à Saint-Julien-en-Quint ; — la communauté de Rochegude ; — Voilant, directeur des postes à Viviers ; — Mme de Senozan, à Taulignan ; — de Montrond, à Plan-de-Baix, etc.

C. 138. (Portefeuille.) — 16 cahiers in-fol., 120 feuillets, papier.

1755. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États dressés en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 8 octobre 1754, contenant le détail des mutations arrivées dans la propriété des biens-fonds des communautés d'Aulan, Manas, Marsanne, Menglon, Mérindol, Mévouillon, Mirabel (en Diois), Miscon, Molières, Mollans, Montauban, Montaulieu, Montboucher, Montbrison et Montclar.

C. 139. (Portefeuille.) — 23 cahiers in-fol., 136 feuillets, papier.

1755-1760. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — États contenant le détail des mutations foncières déclarées au secrétaire-greffier ; — des chargements faits ; — des personnes qui n'ont pas satisfait à l'arrêt du 8 octobre 1754 ; — des rectifications à faire sur le rôle au nom de divers contribuables : de Bazemon ; de Rigaud ; de Savasse ; de Pracomtal ; de Claveyson ; d'Arlandes, etc.

C. 140. (Portefeuille.) — 17 cahiers in-fol., 92 feuillets, papier.

1755-1760. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des mutations foncières déclarées, en vertu de l'arrêt du Conseil du 8 octobre 1754, aux secrétaires-greffiers des communautés de Montferrand, Montguers, Montjoux, Montlaur, Montmaur, Montréal, Mornans, Nyons, Ollon, Orcinas.

C. 141. (Portefeuille.) — 1 cahier, 49 feuillets ; 80 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des mutations et des déchargements qui ont eu lieu à Aix, pour de Syeyes ; — à Ancône pour Arnaud ; Dauvergne ; Durand, etc. ; — à Aouste, pour noble L. Ch. de Barral ; Achard ; Tavan, etc. — Minute du rôle d'Ancône.

C. 142. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — Achard ; Barnier ; de Barral ; Sibeud, subdélégué, propriétaires à Aouste ; — la communauté d'Arnayon ; — de Simiane-Esparron ; Givodan, etc., à Arpavon ; — Mottet, contrôleur, à Aubenasson ; — Armand ; Blanc, etc., à Aubres ; — Lantheaume, etc., à Aucelon ; — Rey ; Arnoux, etc., à Aurel ; — Plan, à Auriples ; — le collecteur d'Autichamp.

C. 143. (Portefeuille.) — 1 cahier, 28 feuillets ; 127 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — les consuls de Ballons ; Audibert ; Dupuy, etc., propriétaires au même lieu ; — le collecteur de Barnave ; — les officiers de la communauté de La Bâtie-des-Fonts ; — Bauthéac de Grandval ; de Blaïn de Marcel ; de Caderousse, etc., à La Bâtie-Rolland ; — le marquis de Simiane ; Lafon, etc., à La Baume-de-Transit ; — les communautés de Beaumont et de Bellegarde ; —

le collecteur de Beaurières ; — Laurie, à Bezaudun ; — Perrin, à Bonlieu ; — de Ladreit de Lacondamine, ancien mousquetaire du Roi, à Bourdeaux ; — le comte de Marcieu, à Bouvières ; — Mège ; Peyrol, à Brette. — États des immeubles du clergé à La Bâtie-Crémezin, à La Bâtie-des-Fonts et à Boule ; — des mutations et des cotes de non-valeurs au Buis. — Extrait de l'arrêt du Conseil d'État supprimant le droit de péage à La Baume-de-Transit.

C. 144. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, mutations et réclamations, faites par : — le collecteur du Buis ; Aléa ; Allemandy ; Argence ; Armand ; Aymé ; Balme ; Barbier ; Blanc ; Borel, etc., propriétaires au même lieu (A.-B.). — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 145. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en réduction de cote et mutations, faites par : — Bret ; Brochier ; Brusset ; Cavasse ; Charras ; Clément ; Dalbin ; Davity ; les Dominicains ; Endignoux ; Espoulier ; Favier ; Fléchier ; Galopin ; Giraud ; Jouve ; Laborie ; Leydier, etc., propriétaires au Buis. (B.-L.). — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 146. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, mutations et réclamations, faites par : — Marcellin ; Marre ; Ombre ; Plassard ; Payan ; Reydel ; Ripert ; Sartre ; Sauvage ; de La Tour de Gouvenet des Taillades ; Têtefort, etc., propriétaires au Buis (M.-T.). — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 147. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, mutations et réclamations, faites par : — Vachon ; de Ventailiac d'Eygalières ; Vial, etc., propriétaires au Buis ; — Morand ; Piston ; Ronat, etc., à Chabrillan ; Ode de Boniot de La Tour ; Gueymard, etc., à Chamaloc ; — le collecteur de Chalancon ; — Barthélemy ; Tardieu, etc., à Chamaret ; — Billerey ; Blanc ; Magnan, etc., à La Chapelle-en-Vercors ; — Chaniac, avocat au Parlement de Grenoble ; le marquis de Viennois, etc., à Charols. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 148. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, mutations et demandes en réduction de cote, faites par : — les consuls de Châteauneuf-de-Bordette ; — Courbassier, châtelain ; Dacosta ; Garde, notaire, etc., propriétaires à Châteauneuf-de-Mazenc ; — de Saint-Ferréol-Dumas ; de Baratier de Moleron ; Bernard, assesseur à la Sénéchaussée de Montélimar ; La Coste-Du-Vivier ; Nicolas, avocat, etc., à Châteauneuf-du-Rhône ; — Le Roux, lieutenant du premier chirurgien du Roi dans le Diois ; Duseigneur, etc., à Châtillon. — État des mutations faites à Châteauneuf-du-Rhône et minute du rôle de la même communauté. — Extraits du parcellaire pour les mutations opérées.

C. 149. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-4°,
150 feuillets, papier.

1750-1781. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles du vingtième, des deux vingtièmes et des deux sous par livre, pour la communauté de Clansayes. — Contribuables : Daniel ; Bez ; Aubert ; Arnoux ; Croze ; Chapuis, etc. — Le rôle de 1751 s'élève à 174 livres ; celui de 1781, à 380 livres, en 202 articles.

C. 150. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-4°, 98 feuillets ; 52 pièces, papier.

1755-1788. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Rôles du vingtième pour la communauté de Clansayes. — État des propriétaires du même lieu : Aubert ; Arnoux ; Hugues ; Fournal, etc. — Le rôle de 1783 s'élève à 375 livres pour les biens-fonds, à 118 livres pour le 3^e vingtième, à 3 livres pour l'industrie et à 1 livre pour les offices ; total 499 livres. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — Veyrent, brigadier aux tailles ; Lagarde, etc., propriétaires à Clansayes ; — Bastian ; Chabas, etc., à Cléon-d'Andran ; — Morin ; Dufour, etc., à Comps ; — d'Armand de Forest de Blacons ; Thomas, etc., à Condillac.

C. 151. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — Marie de Fortia d'Urban, veuve de Fortia de Pilles ; Gras, etc., propriétaires à Condorcet ; — Maussan, receveur des fermes du Roi ; Oullier, notaire, etc., à Cobonne ; — les collecteurs de Crest ; Archinard, négociant ; La Baume-Pluvinel ; Blache ; Bovet, notaire, etc., au même lieu. — Lettres du subdélégué Sibeud à l'inspecteur général Cormon de Villemer, relatives aux réclamations des consuls, etc. — Observations sur les charges de la ville de Crest sujettes ou non à la retenue du vingtième, et fixation de cet impôt à 1892 livres pour les revenus d'octroi. — États de non-valeurs.

C. 152. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en réduction de cote et mutations, faites par : — le baron de Bruyère Saint-Michel, commandant de la ville et du château de Crest ; Buffel-Duvaure, ancien officier de cavalerie ; Joseph-François Chaste, procureur du Roi en la Sénéchaussée ; Antoine Gailhard, conseiller en la même Cour ; Genas de Beaulieu ; le marquis de Gramont, gouverneur de la ville ; Claude Jacquemet,

avocat ; Louis de Lattier de Bayane ; Planel, bourgeois ; la veuve de noble Joseph de Pourroy ; Richard Saint-Vincent et Richard de Soubeyrand, avocats, etc., propriétaires à Crest. (B.-T.) — Lettres du subdélégué Sibeud à l'inspecteur général des vingtièmes, relatives aux réclamations des contribuables précités.

C. 153. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 96 feuillets ; 55 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, faites par ; — Verdier ; Vertupier, etc., propriétaires à Crest. — États des non-valeurs demandées en reprise par les collecteurs de Die ; — avis du subdélégué Sibeud à ce sujet. — Relevé des mutations arrivées dans la propriété des biens-fonds situés dans la ville ou dans son territoire, avec les noms des vendeurs et des acheteurs, la nature des immeubles et leur contenance. — Projet de rôle du vingtième pour le commerce et l'industrie de la ville, fait par le contrôleur Courtain, s'élevant à 327 livres. — Il y a 30 marchands ou négociants, 20 cordonniers, 7 boulangers, 20 cabaretiers, aubergistes ou cafetiers, 11 muletiers, etc.

C. 154. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en décharge et mutations, faites par : — Henri Agnès et Accarias Du Rif, chanoines ; la veuve Ode de Boniot ; Drojat ; de Gilbert de Jansac ; les recteurs de l'hôpital ; d'Isoard ; Monge, garde-marteau de la Maîtrise des eaux et forêts ; de Lamorte-Charens ; d'Armand-Dupérier ; Tortel, procureur du Roi à la Maîtrise, etc., propriétaires à Die. — Procès-verbal des opérations primitives nécessaires pour la confection du rôle du vingtième de Dieulefit, faites par le contrôleur Courtain. — La paroisse contient 613 sétérées nobles, dont 190 sont cultivées et le reste est en broussailles et hernies, estimées 343 florins ; 302 sétérées affranchies et 2100 roturières cultivables, estimées 4910 florins. La sétérée est de 600 toises royales. — États de mutations et de cotes portées en non-valeurs pour la même communauté.

C. 155. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en décharge et mutations, faites par : — Fedon ; Magnan ; Poujoulat, etc., propriétaires à Dieulefit ; — Blache ; Faure ; Sibeud, propriétaires à Divajeu ; — André ; Calameau, syndic des propriétaires du canal de Pierrelatte ; Deshières de Miraval ; Noé de Noailhe, ancien avocat, etc., à Donzère ; — Allier ; Beynet, etc., à L'Épine. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 156. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge, réclamations et mutations, faites par : — Marie d'Astier de Monessargues ; Paul de Saint-Ferréol ; Dumas, etc., propriétaires à Espeluche ; — Peloux, avocat à Espenel ; — le marquis de La Tour-du-Pin, à Establet ; — de Ventaillac, capitaine au régiment provincial de Valence, à Eygaliers ; — le marquis de Castellane ; de Vesc de Lalo ; Roche d'Eurre, etc., à La Garde-Adhémar ; — les religieux de Léoncel ; de Montrond, etc., à Gigors ; — Amoric ; Chalavan ; Gauthier, etc., à Grane (A.-M.). — Rôle pour Eygluy et Col-de-Veraut, s'élevant à 110 livres. — Contribuables : Archinard ; Andral ; Brun, etc. — États des biens du clergé à Félines, Fourcinet et Glandage. — La population de Félines est de 38 habitants ; la dîme s'y perçoit à la cote 21 et s'arrente 560 livres. — À Fourcinet, la paroisse n'a que 22 habitants. — La dîme de Glandage s'élève à 3 230 livres. — En 1730, il y fut créé deux succursales, l'une à Grimone et l'autre à Borne.

C. 157. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge, réclamations et mutations, faites par : — Pascal ; Reboul ; Saunier, etc., propriétaires à Grane (M.-V.) ; — le baron Des Adrets, à Izon et Chabreil ; — de Gilbert, à Jansac et à Marignac ; — Bonnard, bourgeois de Die ; Abrard, etc., à Jonchères ; — Hugues et Plaindoux, à

Laborel ; — Marie d'Astier de Monessargues ; Dacosta, etc., à Lachamp ; — Barjavel ; Charuis, etc., à Lachau ; — Borel ; Faujas, à La Laupie ; — la veuve de Sibeud de Saint-Ferréol, à Laux-Montaux ; — Morin, etc., à Luc ; — Gau, à Lus-la-Croix-Haute ; — Saint-Geneyss, curé ; Lorie, etc., à Manas ; — Bonnard, à Marignac. — État des censes dues au même Bonnard, s'élevant de 14 à 15 sétiers de grains.

C. 158. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 29 feuillets ; 121 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge, réclamations et mutations, faites par : — Bertrand ; Drouget ; Girard, etc., à Marsanne ; — Caillet ; Galland, etc., à Menglon ; — de La Porte, receveur des tailles de l'Élection ; J. Elzéar de Vilhet Du Salin, ancien officier d'artillerie, etc., à Mérindol ; — Duclaux de Bésignan, etc., à Mévouillon ; — Ch. de Genthon de Lhortal ; Maillet, etc., à Mirabel-aux-Baronnies ; — d'Armand de Forest, à Mirabel-au-Diois. — Projet de rôle pour Mérindol en 106 articles. — Contribuables : le prieur ; le seigneur de Propiac ; le comte de Mérindol, etc.

C. 159. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Achard, employé des fermes ; Bonneau, etc., propriétaires à Mollans ; — Romieu, contrôleur général des fermes, à Montauban ; — de Castellane ; Doux, etc., à Montbrison ; — Bernard ; de Vesc de Saillans ; Piallat, etc., à Montboucher ; — Bertet, receveur des domaines ; Jouve ; Tardieu, etc., à Montbrun. — Rôle de la communauté de Molières, s'élevant à 44 livres. — Contribuables : Liautier ; Joubert ; Girard, etc.

C. 160. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en décharge et mutations, faites par : — Bouchet, à Montclar ; — les collecteurs de Montélimar. — États des cotes

d'industrie portées en non-valeurs. — Prix des grains de 1754 à 1759 : moyenne du froment, 8 livres 13 sols ; du seigle, 6 livres 16 sols ; de l'avoine, 2 livres 10 sols ; du vin, 11 livres. — Mémoires pour le collecteur Roussin contre d'Allard, à Pierrelatte, propriétaire du domaine de Louis et Adrien de Bazemont, sis à Montélimar ; — pour les consuls, au sujet de la diminution des revenus de la ville, par suite de l'abolition du droit de farnage (droit sur les grains et farines) et du maintien de la cote communale ancienne sur les rôles. — Lettres du marquis de Chabrillan, de Boisset, de Marbaud, etc., au sujet du vingtième, adressées au directeur Cormon de Villemer.

C. 161. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1790. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Lettres du marquis de Marsanne, de Marbaud et de Pain, avocat, au sujet dudit vingtième, adressées au directeur Cormon. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Alain ; Pierre d'Allard, représentant Louis et Adrien de Bazemont ; Andrau, notaire ; Aribert, président en l'Élection ; Aymé, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 162. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Baile ; Bardou dit Saint-André, bas-officier invalide ; Barthélemy ; Bauthéac de Grandval, avocat, et Rose Durand de Surmont, son épouse ; Béraud, garde du duc d'Orléans ; Bernard, assesseur en la Sénéchaussée ; Blanc, négociant, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 163. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — la veuve Carillan née Blanc-Despenon ; Blanchet ; Boisset, receveur des tailles de l'Élection ; le prieur de Bonlieu ; Calmet ; Candy,

secrétaire-greffier ; Carrat, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 164. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Chabaud, maître de poste ; le marquis de babrillan ; Chamoulet ; Charras ; Charreton ; Chave ; Cheynet, etc. — Extraits du parcellaire pour les réclamations et mutations. — État des pièces produites par le marquis de Chabrillan et avis favorable du directeur Cormon de Villemer.

C. 165. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Colombon ; Colvin dit Revol ; Courant ; de La Coste-Duvivier ; de La Coste-Maucune ; Crevillier ; Davin ; Derhedon, notaire ; Devie ; etc. — Extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Ordonnances de réduction. — Avis du directeur Cormon.

C. 166. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Devort ; Dubourg ; Duplan ; Dupont ; Durand ; Durieu ; d'Eurre ; Fauchier, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants. — Parcelles d'Alexis Ebrard de La Vallonne ; Melchior de Marsanne de La Lauzière. — Les revenus de Pierre-Henri d'Eurre (Urre) s'élevaient sur Montélimar à 1290 livres, sur Savasse à 597, sur Saint-Marcel à 376, etc. ; total 2479 livres.

C. 167. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Faujas ; Flachaire ; Florançon ; Fuzan ; les Frères des Écoles chrétiennes ; Genthon, boulanger, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 168. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Gilbert ; Gingarel ; Gonin ; Gresse ; Imbert ; Jacquemet ; Javelas ; Bernard de La Jonquière, trésorier de France ; Jacques d'Hilaire, marquis de Joviac, héritier bénéficiaire de Jacques, de Thollon. — Extraits du parcellaire et certificats à l'appui des réclamations.

C. 169. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Lacroix ; Guille-Lacombe ; Lafache ; Laurent ; Laureille de Ribes, chanoine de Sainte-Croix ; Lombard ; Mallet ; Marbaud, notaire ; Mariton, etc. — Extraits du parcellaire et certificats à l'appui des réclamations. — Le chanoine de Ribes payait 13 livres 1 sol 3 deniers pour une maison louée 150 livres et achetée 6200 livres.

C. 170. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Martin, bourgeois ; Mauriet, collecteur ; Maussier, receveur à l'entrepôt de tabac ; Mazet, bourgeois ; Menuret, garde d'artillerie ; Moral, bourgeois, etc. — Extraits du parcellaire et certificats à l'appui des réclamations et mutations. — Mazet était imposé, comme faisant un commerce, à raison de 15 livres pour les deux dixièmes.

C. 171. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Morier ; Mouchet, marchand ; Nègre ; Nicolas, avocat ; de Noailhe, ancien avocat ; Odon dit Cavaillon ; Odouard, bourgeois ; Pellapra, brigadier aux fermes ; Pialat, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Morier était taxé, comme boulanger, à 2 livres 18 sols

3 deniers ; la femme Pellapra, comme marchande revendeuse, à 3 livres 2 sols.

C. 172. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — de La Porte, receveur des impositions de l'Élection ; Poyze ; Rabagnac, pensionné ; Ribon, géomètre ; Ricou, invalide ; Rivière de La Mure, garde des sceaux près le Parlement de Grenoble, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Le comte de Brizon ne possédait aucun immeuble à Montélimar, où il avait été imposé pour Claude Brizon, ancien capitaine au régiment de Mailly ; de là, réclamation par M. de La Porte.

C. 173. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Rivière de Nocaze, négociant ; Roussin ; Rouveyre ; Sagne ; Paul de Saint-Ferréol, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — À cause d'une rente de 100 livres servie au bénéficiaire d'Espeluche, Rivière obtient décharge de 10 livres sur les 107 de sa cote. — Sagne, maître cordonnier, étant mort, sa cote de 5 livres 10 sous est rayée.

C. 174. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Sauteyras ; Serret, procureur en la Sénéchaussée ; Sève, bas-officier invalide ; Taupenas ; les religieuses Ursulines ; de La Vallonne, commissaire des guerres, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Serret, compris au rôle du double vingtième pour 253 livres, à raison d'un revenu de 2500 livres, établit que son revenu net ne dépasse pas 2049 livres, soit 206 livres pour le double vingtième.

C. 175. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Vernet ; Gabrielle de Vesc de Combemont, veuve de Tulle ; Villeneuve ; Vincent ; Voulant, etc., propriétaires à Montélimar ; — de Cohorne de La Palun, seigneur de Montguers, depuis l'acquisition faite de cette terre à Jean-Baptiste de Gauthier par Cohorne de Limone, le 15 octobre 1754 ; — Gourjon ; Sambuc, etc., à Montjoux ; — Geroni, à Montmaur ; — Arnaud, bourgeois ; Charens ; Livache, etc., à La Motte-Chalancon. — États des mutations faites à Nyons. — Parcelles de Paul-David Craponne-Duvillard, major d'infanterie ; du notaire Valdemer, etc.

C. 176. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des mutations faites à Nyons ; — des non-valeurs. — Lettres de Marcel au directeur Cormou de Villemer, relatives aux réclamations des contribuables. — Ordonnance de décharge de 7 livres en faveur d'Achard, ancien aubergiste. — Division des immeubles de Duclaux, prêtre, entre les acquéreurs : Basset ; Rey, etc. — Demandes en décharge pour Arnaud ; Armand ; Augier, etc.

C. 177. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Basset ; Benoit ; Couston ; Duclaux, avocat au Parlement ; Jouve ; Marcel ; Pradier, etc., propriétaires à Nyons. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants. — Décharge de 1 livre 13 sols en faveur de Basset, ancien cabaretier. — Division de la cote de Pierre de La Tour, marquis de La Charce, entre les acquéreurs de ses biens.

C. 178. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Reboul ; Salivet ; Tardieu ; Vernet, etc.,

propriétaires à Nyons ; — de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement, à Ollon ; — Vigne, consul du Pègue ; — la veuve d'Alexis d'Aubery, co-seigneur de La Penne-sur-Pierrelongue ; — Roux, à Piégou ; — Mottet, contrôleur général des domaines et bois de la Généralité de Grenoble ; Tavan, etc., à Piégros ; — Afforty ; Brisset ; Brun ; Chevalier ; Dubus ; Gamet ; Jay, etc., à Pierrelatte. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants.

C. 179. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations par : — Maillet ; Morel ; Orsel ; Paume ; Ruel ; Varronnier, bourgeois, etc., propriétaires à Pierrelatte ; — Bonnet ; Merle, etc., à Pierrelongue ; — de Montrond, major de la ville et de la tour de Crest ; — Poinson, administrateur général des domaines du Roi, à Plan-de-Baix, dont Louis XVI était seigneur depuis la rétrocession faite à S. M. par la dame de Beauregard, engagiste ; — de Ferre de La Condamine, héritier de de Ferre de Beauplan, son frère ; Verrier ; Roussin, etc., à Poët-Laval ; — Aubert, à Poët Sigillat. — État des biens ecclésiastiques à Plaisians, paroisse de 450 âmes : dîme à la cote 22, au curé ; à la cote 20, au prieur, qui était alors l'abbé de Saint-Genies, chanoine de Gap.

C. 180. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des aliénations faites par Gabriel Marcel, notaire à Pontaix ; — des cotes d'industrie portées en non-valeurs au même lieu ; — des biens ecclésiastiques de la paroisse : dîme appartenant à l'ordre de Saint-Antoine réuni à celui de Malte, abandonnée au curé pour sa portion congrue. — Réclamations par le collecteur de Ponet. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Saint-Ferréol de Saint-Pons ; Mirabel ; Roussin, etc., à Pont-de-Barret ; — Arsac, à Portes ; — Alléoud ; Ailloud, etc., à Poyols ; — Joubert ; Miraillet, etc., aux Prés ; — Bouchet ; Poyze, à Puygiron ; — de Charbonneau ; La Gallée de Simiane ; de Ferre de La Condamine, etc., au Puy-Saint-Martin ; — Cheynet ;

Dubois, etc., à Rac ; — le comte de Montauban, à Recoubeau ; — le collecteur de Reilhanette ; — Brochery, à Revest-de-Biou ; — les consuls de Rochebaudin. — Biens du clergé à La Répara, paroisse unie à Auriplès : dîme à la cote 20.

C. 181. (Portefeuille.) — 1 cahier, 15 feuillets ;
133 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Théolas ; Planchon, etc., à Rochefort ; — les habitants de Rohegude ; — Blache ; Faure, etc., à Roche-sur-Grane ; — Boisset, seigneur de La Roche-Saint-Secret, résidant à Arpavon ; — les consuls de La Roche-sur-le-Buis ; — de La Croix de Suarez, marquis d'Aulan ; Ripert, etc., à La Rochette ; — le collecteur de Roussas ; — Lafarge, à Roynac ; — Pierre-Annibal de Bimard, baron de Montdragon, remplacé par noble Michel de Pouret, acquéreur de la terre de Sahune pour 41 238 livres ; — Archinard ; Autran ; Beylieu, etc., à Saillans. — Transaction entre le marquis d'Aqueria, seigneur de Rohegude, et les habitants, au sujet du vingtème.

C. 182. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Barnave ; Fauchier ; Roche, bourgeois ; Souvion ; etc., propriétaires à Saillans ; — les directeurs de l'hôpital de Saint-Agnan-en-Vercors, autorisé par lettres patentes du mois de mai 1754 ; — Jossaud ; Nier, etc., à Saint-Agnan-en-Vercors. — Certificats produits par les réclamants. — Barnave, comme marchand de soie et moulinier à Saillans, était cotisé à 8 livres 7 sols.

C. 183. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Rioms ; de Lachau, notaire, etc., à Saint-Auban ; — Gondoin, à Saint-Dizier ; — les consuls de Saint-Gervais-de-Montfroc ; — Dumas ; Richard, etc., à Saint-Gervais-de-Bonlieu ; — Poudrel,

bourgeois ; veuve Reboul, etc., à Saint-Julien-en-Quint ; — Bourjon ; Guillon, à Saint-Julien-en-Vercors ; — Blache ; Chabas, etc., à Saint-Marcel-lès-Sauzet ; — Bellier ; Faresse, etc., à St-Martin-en-Vercors. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 184. (Portefeuille.) — 1 cahier, 10 feuillets ; 138 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Reboulet, à Saint-Martin-en-Vercors ; — le marquis de Brantes, héritier du baron de Buisson, à Saint-Maurice ; Jullien ; Long, etc., à Saint-Nazaire-le-Désert ; — Arnaud ; Paul Audiffret, conseiller du Roi, lieutenant-général de police ; Bellier ; Callemant d'Autane, avocat ; le comte de Vence, acquéreur du marquis de Castellane des terres de La Garde et Valaurie et des moulins de Pierrelatte ; d'Allard ; Calameau ; Faure, etc., cessionnaires du canal de Pierrelatte depuis le 6 avril 1771 ; Chambon, etc., propriétaires à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 185. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Deville ; Estran ; Fabry ; Faure, juge royal de Pierrelatte ; Guinet ; Lange ; de Lubac, avocat ; Martin ; Mellet, etc., propriétaires à Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Un maréchal payait 3 livres 10 sols ; un tailleur, 4 livres 5 sols 3 deniers.

C. 186. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtème. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Mouchaud ; noble Gabriel de Niel ; François de Payan, vibailly et subdélégué, ancien conseiller au Parlement ; Louis-François de Petity ; Pradelle ; Jean-François d'Oize, président en la Chambre des Comptes ; L.-Jos.-Fr. de La Rocbe-d'Eurre ; Roux ;

Solier, bourgeois ; Sibour ; Thomas, etc., propriétaires à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Certificats, extraits du parcellaire et des registres de la paroisse (état civil) produits par les réclamants.

C. 187. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Veillé ; Voile, etc., propriétaires à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; — de Lubac ; Roux, etc., à Saint-Restitut. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants. — États des mutations opérées. — Réclamations des collecteurs et des consuls des deux communautés au sujet du vingtième.

C. 188. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Extraits du parcellaire pour les mutations faites à Saint-Restitut. — Demandes en décharge et mutations, par : — Peloux, avocat en la Sénéchaussée de Crest ; Terrail, etc., propriétaires à Saint-Sauveur ; — Brunet, à Sallettes ; — Bertrand ; Rouveyre d'Ozon, à Saou ; — Achard ; de Banne de La Bâtie, etc., à Sauzet. — Certificats extraits du parcellaire et des registres de la paroisse fournis par les réclamants.

C. 189. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations du collecteur de Sauzet. — Demandes en décharge et mutations, par : — Augier ; Coste, etc., propriétaires à Savasse. — Ordonnance de décharge de 6 livres 18 sols pour l'office de notaire alors vacant à Savasse. — États des mutations opérées. — Extraits du parcellaire et certificats produits par les réclamants.

C. 190. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Durand, secrétaire-greffier ; Gleizat,

collecteur ; Liotard ; Montbel ; Piallat, etc., propriétaires à Savasse ; — Borel, à Soyans ; — le marquis de La Devèze, acquéreur de la seigneurie de Piégros, propriétaire à Suze (en Diois) ; — Bignan ; Fabron, etc., à Suze-la-Rousse ; — Achard ; Gontard ; Gras ; Mondon, etc., à Taulignan. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 191. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Nogier ; Romans ; Thomas ; la veuve de Fr.-Ch. Bernard de Blégier, marquis de Taulignan ; les consuls du lieu, etc., à Taulignan ; — de Banne de La Bâtie, aux Tourrettes ; — Aubert ; Sabatier ; Pelissier de Saint-Ferréol, etc., à Tulette ; — Amie ; Louis, etc., à Valdrôme ; — Pelet de Narbonne, colonel de grenadiers royaux ; de Castellane, maréchal des camps et armées du Roi, etc., à Valaurie ; — le vicomte de Bardonenche ; Bernard, etc., à Vassieux ; — Pez, à Vercoiran ; — Bernard, etc., à Barry et Vercheny ; — le châtelain de Véronne ; — les officiers municipaux de Vers ; — Andrau, avocat ; de Ripert, marquis d'Alauzier, à Vinsobres. — État des biens du clergé à Truinas : dîme à la cote 20. — Réclamation du prieur-curé de Menée, à Treschenu. — Évaluation de la récolte des olives à Venterol en 1755, savoir : 499 moulins, 24 cornues et 5 émines. (Le moulin contenait 400 litres d'olives ; la cornue, 35 ; l'émine, 15.)

C. 192. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 38 feuillets ; 83 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Darut de Grandpré, brigadier des armées du Roi, à Vinsobres. — Observations topographiques et agricoles du contrôleur Veyrenc sur la même communauté. — État des mesures : l'émine pour les grains se divise en deux demies ; la charge de vin, en deux barreaux ; l'émine d'huile, en quatre broncheaux. — Déclaration de Bernard, seigneur de Volvent, d'après laquelle ses revenus s'élèvent net à 843 livres 2 sols. — Élection de Romans. — Réclamations

faites par : — le collecteur de L'Albenc ; — Gabet, à Anneyron ; Sibert, baron de Cornillon, à Albon ; — Joseph Chandon, à Beausemlant ; — Mogniat, bourgeois, à Beaurepaire ; — Berlioz, etc., à Brion ; — Perrier, à Lens-Lestang ; — veuve Trupain, à Peyrins ; — Costaz, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. — États des mutations à Saint-Siméon-de-Bressieu et à Viriville. — Convention au sujet du paiement du vingtième, entre Marguerite Du Pilhon, veuve d'Arlandes ; François-Laurent d'Arlandes, capitaine aide-major au régiment de Bourbonnais, et noble Étienne Cellard Des Tours.

C. 193. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1742-1783. — Vingtième. — Élection de Valence. — Rôle de la noblesse en 178 articles : — Allois d'Herculais, à La Rivière ; Rovon, etc., imposé en 1742 pour 962 livres et en 1781 pour 553 ; — de Barral de Rochechinard, conseiller au Parlement, à Rochechinard et aux environs ; — le duc de Crillon, représenté par de Saint-Germain, secrétaire du Roi, à Montmeyran, Upie, etc. ; — de Loulle d'Arthemoney, à Alixan, Charpey, etc. ; — Faure de Chypre de Soubroche, à La Roche-de-Glun, Châteauneuf-d'Isère, Valence, etc. ; — Gallier de Barbier, chevalier d'honneur au Bureau des finances, à Tain, Lamage, Mercurol ; — Alexandre de Lancelin de La Rolière, à Livron et Allex ; — de Marcieu, à Geysans, Oriol, Charpey, etc. ; — Parisot, trésorier de France, à Beaumont et Chabeuil ; — la veuve de Beauregard née de Ricol, à Charpey et Rochefort ; — de Tardivon, à Valence et Clérieux ; — de Veynes, à Étoile, Fiancey, etc. — Table alphabétique.

C. 194. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 165 feuillets, papier.

1742-1790. — Vingtième. — Élection de Valence. — Rôles de la noblesse en 165 articles : — de Bressac, capitaine de cavalerie, propriétaire à La Vache et Étoile ; — Bancel, conseiller au Présidial de Valence, à Châteauneuf-d'Isère ; — Ennemond de Chastaing de La Sizeranne, à Beauregard, Jaillans et Meymans ; — d'Allard, commissaire provincial d'artillerie, à Montvendre, Beaumont et Valence ; — d'Arbaletier de La Gardette, à Loriol ; — la veuve

du marquis de Saint-Auban, à Beauregard, Jaillans et Meymans ; — la veuve de de Coston, major de la ville et de la citadelle de Valence, etc. — Le total des vingtièmes de la noblesse s'élève à 27 032 livres, soit 500 livres en moyenne pour les contribuables.

C. 195. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1746-1755. — Vingtième. — Élection de Valence. — Minutes des rôles d'Alixan, Beauregard, Crozes, Larnage, Mercurol et Tain, avec des observations préliminaires sur les produits agricoles de ces communautés. — À Tain, le produit net de la 1re classe de vigne est évalué à 200 livres la sétérée ; ceux des 2e, 3e et 4e classes, à 150, 50 et 25 livres, et les prix du muids de vin à 200, 150 et 45 livres ; la sétérée de vigne au coteau de l'Hermitage, à 4500 livres. — Contribuables : à Alixan, l'évêque de Valence ; l'abbé de Léoncel, etc. ; — à Beauregard, la veuve du marquis de Saint-Auban ; Simon, etc. ; — à Crozes, les comtes de Saint-Vallier ; de Divonne, etc. ; — à Lamage, d'Urre ; de Saint-Georges, etc. ; — à Mercurol, La Baume de Suze ; Duvivier, etc. ; — à Tain, le prince de Rohan-Soubise ; Gallier de Barbier, etc. — Montant des rôles du dixième : à Alixan, 4017 livres ; — à Beauregard, 4734 livres ; — du vingtième : à Crozes, 308 livres ; — à Larnage, 652 livres ; — à Mercurol, 1350 livres ; — à Tain, 3415 livres. — Table alphabétique.

C. 196. (Registre.) — In-4°, papier, 88 feuillets.

1785-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Analyse succincte de demandes en décharge, faites par : — Barral de Montferra, conseiller au Parlement, à Rochechinard ; — Anne Crozat, veuve Deroux, à Valence ; — Monier de Bellebat, à Mercurol ; — de Beaumont de Saint-Quentin, à Saint-Quentin ; — Biousse, notaire au Pouzin ; — de La Tourrette, etc. — Dates des ordonnances de modération et de décharge.

C. 197. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bouvard ; le marquis de Lachau ; de Vesc de Béconne, etc., propriétaires à Alex ; — Arthaud ; Blache ; Drevet ; Trouillet, etc., à Alixan ; — le collecteur d'Ambonil ; — Fanton ; François, etc., à Armieu et Saint-Gervais ; — Chabert : Cotte, etc., à Auberives ; — Bellon ; Dépit ; Granjon, etc., à Barbières ; — Bérenger, etc., à Barcelonne. — Extraits du parcellaire et des registres de la paroisse. — Certificats produits par les réclamants.

C. 198. (Portefeuille.) — 1 cahier, 18 feuillets ;
132 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Ducros ; Eynard ; Faron, etc., à La Baume-Cornillane ; — Berthollet ; Clot, etc., à La Baume-d'Hostun ; — Fraisse, à La Baume-sur-Véore ; — Cl. d'Allard, brigadier des armées du Roi ; Montoisson, etc., à Beaumont ; — de La Faye, épouse du comte de La Tour-du-Pin, pour la terre de La Jonchère ; Mottet, etc., à Beauregard. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 199. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 19 feuillets ;
127 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Vinay ; Fière-Verloppe ; Jean Dupuy-Montbrun, marquis de Villefranche, seigneur de Beauregard et de La Jonchère, à Beauregard ; — Victor de Lagrange ; Perrier, etc., à Beauvoir ; — noble Paul Gondoin ; Revol ; Valette, etc., au Bourg-de-Péage ; — de Castéras ; de Casa-Mazou Du Caria ; de Monville, garde-magasin des vivres, etc., au Bourg-lès-Valence. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États des mutations opérées.

C. 200. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ;
139 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Royannès, chirurgien ; le supérieur des prêtres du Saint-Sacrement ; de Veynes, etc., au Bourg-lès-Valence ; — Bresson ; François, etc., à Bouvante ; — Dubouchet ; Falquet, officier invalide ; de Rostaing, etc., à Chabeuil ; — le collecteur du Chaffal ; — Chirol ; Long ; Rostaing, etc., à Chanos-Curson ; — Begot, bourgeois ; Popou, etc., à Chantemerle. — Certificats, mémoires et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 201. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-4°,
144 feuillets, papier.

1754-1788. — Vingtième. — Élection de Valence. — Minutes des rôles de Chantemerle, s'élevant à 402 livres, 962, 820, 821, 598, 714, 828, 865, 868 livres. — Contribuables : de La Baume ; Duvivier ; Bozas de Chirol ; Barnier, etc. — Le moulin de Richard, notaire, est imposé 30 livres ; celui de Rostaing, 24 livres ; le notaire du lieu, 6 livres 12 sols ; un marchand, 3 livres ; un potier, 1 livre 18 sols.

C. 202. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ;
141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bellier ; Bellon ; Clairfond ; Lamotte ; Perrier ; Sève ; Vial, etc., propriétaires à Charpey ; — Barnasson ; Charria, etc., à Châteaouble et Peyrus. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États des mutations opérées ; — des non-valeurs. — Avis du directeur Cormon de Villemer.

C. 203. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 50 feuillets ;
90 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Allegret ; Chirouze ; Lapassa, vice-châtelain ;

Rozeron, etc., propriétaires à Châteauneuf-d'Isère ; — de La Baume, comte de Suze ; Rostaing, etc., à Chavannes ; — Chaléon ; Odier, etc., à Choranche ; — Bouchet ; Lyonnet, etc., à Claix ; — Rosset ; Chaffat, à Claveyson. — Examen des évaluations du contrôleur Courtain pour Châteauneuf-d'Isère. — Prix du sétier de blé, pesant 126 livres poids de Valence, 9 livres ; — de seigle, pesant 115 livres, 7 livres ; — de blé noir (sarrasin), pesant 70 livres, 4 livres ; — de la charge de vin en 48 pots, pesant 192 livres, 6 livres ; du muids (6 charges), 36 livres ; — de la benne d'amandes, 3 livres 10 sols ; de noix, 3 livres ; de marrons, 4 livres ; de châtaignes, 2 livres ; — de la livre de cocons, 1 livre 2 sols ; de laine, 8 sols. — Contenance totale : 3125 sétérées nobles, estimées 4224 florins, et 6167 roturières, estimées 7008 florins.

C. 204. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en réduction de cote et mutations, par : — la veuve Benoit ; Platel, notaire ; André d'Yzerand, seigneur Du Mouchet ; les dames Du Port-Roux et de Glaçon, etc., à Clérieux ; — Alex. Dumas ; Pascal, etc., à Cliousclat ; — Berard ; de Saint-Priest, intendant de Languedoc, etc., à Combovin ; — Arnaud ; Blache, etc., à Crozes. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 205. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 19 feuillets ; 110 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bellier ; Faure, etc., à Échevis ; — Jamonet, maître de poste à La Paillasse ; J.-Bte de Veynes, etc., à Étoile ; — Buffel-Duvaure, bourgeois, à Eurre ; — Chastan ; Silvestre, etc., à Fiancéy ; — Gastoud, bourgeois ; Vernet, à Hostun et Eymeux. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — État des revenus du marquis de Veynes : le domaine du Chief, 1109 livres ; du Marais, 556 livres ; de Perrin, 444 livres ; du Pavillon, 1219 livres ; de l'Ile-Adam, 514 livres ; de La Tourtelle, 500 livres ; de Saint-Barthélemy,

69 livres ; du château du Valentin, 1200 livres ; les prairies, 1000 livres ; les droits seigneuriaux, 593 livres, etc. ; total 6270 livres.

C. 206. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bossan ; Robert, etc., à Izeron ; — Delhomme ; Sauvageon, etc., à Larnage ; — Ant. de Baratier, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie ; Ét. Dessoudées, ancien officier d'infanterie ; Alexandre de Corbières, etc., à Livron. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États de non-valeurs.

C. 207. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 46 feuillets ; 100 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Lagier ; Regard, moulinier en soie, etc., à Livron ; — Lucrèce d'Arbalestier ; Arnal, bourgeois ; Belin ; de Laréal, avocat au Parlement de Toulouse ; Beneficy de Vaneil ; Chabrières, maître de poste ; de Chabrières de La Roche, président en la Chambre des Comptes, etc., à Loriol. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 208. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 26 feuillets ; 102 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Chausel La Condamine ; Perréon La Couronne ; Simard, contrôleur des actes, etc., à Loriol ; — Alloix ; Chovet ; Duc, etc., à Marches. — Minute du rôle de Loriol pour l'industrie, s'élevant à 652 livres pour la capitation, et 130 livres en industrie. — Contribuables : 10 marchands, 5 hôteliers, 3 boulangers, etc. ; total 62. — Observations du contrôleur pour la justification du tarif. Il y est dit que le terrain de Loriol est fort bon, en général ; que la plaine est riche et fertile en blé, seigle, vin et fourrages, et qu'il y a une prodigieuse quantité de mûriers fort beaux et d'un grand rapport.

C. 209. (Portefeuille). — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bonnet ; Chatain ; Coissieu, etc., propriétaires à Marsas ; — d'Alliez ; Barbier de Gallier ; Chomet ; Gallix, notaire ; Odoard ; Servant, châtelain, etc., à Mercurol. — Certificats et extraits du parcellaire pour les mutations opérées. — D'Alliez, maître aux Comptes, héritier des de Garagnol ; de Bellebat, héritier de Marie Monier, veuve Chaléat, demandent une modération de leur cote qu'ils trouvent hors de proportion avec leurs revenus.

C. 210. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 49 feuillets ; 89 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Banne de La Bâtie ; Chabrier de La Baume, ancien garde du corps du Roi ; Baratier ; Besson, etc., propriétaires à Mirmande ; — Chorrol ; Colombin, etc., à Montaud ; — Serret de Montjobert, officier d'artillerie, à Montéléger. — États de non-valeurs. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Le revenu de Ch. de Banne était, à Mirmande, de 1171 livres.

C. 211. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 12 feuillets ; 127 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Baude ; la veuve Rollet, née Delile, etc., à Montelier ; — Néry ; Poulat, notaires ; Coupier ; Sayn, etc., à Montmeyrau ; — Rouveyre de Vaugelas ; d'Aumont, professeur à la faculté de médecine de l'Université de Valence ; Pey, etc., à Montoisson. — États de non-valeurs. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 212. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Benistant ; Terras, bourgeois, etc., à

Montvendre ; — Olympe Bouvier, épouse de noble Jean-Baptiste-Fortunat Savoye ; de Garagnol, etc., à La Motte-Fanjas ; — Laroche, notaire ; Thomas, etc., à La Motte-de-Galaure ; — Belle ; Duc ; Poyet ; Serre, etc., à Oriol ; — Gauthier ; Mathieu ; Odier, etc., au Pont-en-Royans ; — Bonnard ; Mayousse, etc., à Rencurel. — État des non-valeurs ; — des mutations. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants.

C. 213. (Portefeuille.) — 1 cahier, 5 feuillets ; 144 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Romeyer ; Parchemin, etc., à La Rivière ; — Fièrè ; Revol, etc., à Rochechinard ; — les comtes des Isnards et de Seguin, etc., à La Roche-de-Glun ; — Mottet-Gervais ; Reymond, etc., à Rochefort-Samson ; — Faure, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Crest ; Rochat, etc., à La Rochette ; — Garnier, ancien secrétaire de l'Hôtel de Ville de Grenoble ; Veyret, etc., à Rovon ; — Bleton ; Brun, à Saint-André-en-Royans. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États de non-valeurs.

C. 214. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ; 132 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Canel, conseiller au Parlement ; Dantour ; les directrices de l'école de charité, etc., à Saint-André-en-Royans ; — Gerin ; Martin, etc., à Sainte-Eulalie ; — Agathe Dupuy, veuve de Lattier de Sallettes ; François, etc., à Saint-Jean-en-Royans. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Des lettres patentes du mois de septembre 1755, enregistrées au Parlement de Grenoble le 26 février de l'année suivante, avaient permis aux directrices de l'école de Saint-André d'acquérir des immeubles pour 400 livres, et les avaient soumises aux décimes ecclésiastiques.

C. 215. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ;
131 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Girodin ; Vinay, secrétaire-greffier à Saint-Jean-en-Royans ; — le président de Barral ; Blanc, fondeur ; Pailler, etc., à Saint-Laurent ; — Bourron ; Revol, etc., à Saint-Martin-le-Colonel. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — De Barral avait acquis trois fosses à mine de fer à Saint-Pierre-d'Allevard, et se trouvait compris au rôle de Saint-Laurent. — La fonderie de Blanc ne pouvait s'affermier que 1700 livres, et sur ce il fallait payer 250 livres au marquis de Sassenage, et une charge de fer, évaluée 40 livres, au duc de Tallard.

C. 216. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets ;
144 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bouvaret ; Morard ; Robert, etc., propriétaires à Saint-Nazaire-en-Royans ; — Charot, notaire ; la veuve de Jaime, notaire ; Galand, bourgeois, etc., à Saint-Quentin ; — Georges d'Herbasse ; Petinot, etc., à Saint-Roman ; — les consuls de Saint-Sauveur ; — Bourguignon ; Clot ; Gizon, bourgeois, etc., à Saint-Thomas. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 217. (Portefeuille.) — 1 cahier, 9 feuillets ;
141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bossan, notaire ; Jubié, entrepreneur de la manufacture royale de soie ; Rochas, etc., à La Saône ; — Gallier de Barbier, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Grenoble ; Belin, ancien receveur des domaines ; Bienvenu, inspecteur des vivres ; Besson, garde-marteau de la Maîtrise de Die ; Bozas de Chiros, etc., propriétaires à Tain. — Pierre-Joseph Barbier de Gallier a 1337 livres de revenu à Tain, 86 à Mercuriol et 185 à Larnage.

C. 218. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bret, notaire ; Chalamel ; Degros ; Deloche, avocats ; de Gilbert de La Forêt ; le comte de Divonne ; Dumas, procureur ; Farconnet, commissaire des guerres, etc., propriétaires à Tain. — D'après le livre de raison (de compte) d'un particulier, le prix moyen du vin de la 1re classe (Hermitage), de 1743 à 1754, est de 282 livres le muids (deux pièces) ; celui de la 2e, de 211 livres 10 sols ; celui de la 3e, de 105 livres 15 sols. L'Hermitage se vendait à Cette, à Bordeaux et en détail à Tain. — États de non-valeurs. — Extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 219. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Ginouze-Gallier, ancien lieutenant au Bailliage et siège présidial de Chalon ; Jourdan ; Meyssonnier, bourgeois ; Monneron, receveur des fermes du Roi ; Monnet, directeur de la poste aux lettres ; Jean-Antoine Mure de Larnage, seigneur de Tain et de Larnage, ensuite de l'acquisition par lui faite au prince de Soubise ; Seguin, bourgeois ; le recteur de l'oratoire de l'Hermitage, etc., propriétaires à Tain. — Parcelles et certificats produits par les réclamants.

C. 220. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — le chevalier d'Urre, seigneur de Chanelot, Blanchelaine, Mercuriol, Saint-Clément, etc. ; — les maire, consuls et habitants de Tain ; — le collecteur d'Upie ; — Pialoux ; Sérusclat, etc., à La Vache ; — Aymard, avocat ; Bachasson de La Chaffine, mestre de camp de cavalerie, fils du professeur de l'Université ; Bayle-Fortunel, receveur des tailles de l'Élection pour les exercices impairs ; Thevenin ; veuve Bigeard ; Bonnet, bourgeois ; de Bressac, ancien capitaine d'infanterie ; Chaix, prieur de

Beaumont ; les consuls ; de Coston, etc., à Valence. — La demande des consuls de Valence établit ainsi les charges de la ville : ordinaires, 9273 livres ; dépenses et fournitures indispensables, 3200. — Celle des consuls de Tain qualifie la récolte en vin de 1732 très-abondante ; de 1746 et 1748, médiocre ; de 1747, nulle, à cause de la grêle ; de 1750 et 1749, nulle (coulture et pourriture) ; de 1753, moyenne.

C. 221. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Crozat de Vaugrand ; Joseph Du Bessé, lieutenant particulier au siège présidial ; noble Jean-Louis Duclaux ; d'Eurre de Glanne ; Pierre-Aimé Morier d'Eurre de Glanne, l'un mousquetaire de la garde du Roi, l'autre officier de cavalerie ; les recteurs de l'hôpital ; Heselin, vicourier en la judicature mage ; Loberie de Saint-Germain, receveur des impositions ; Monicault, avocat ; Marchand, graveur ; Montméat, bourgeois, etc., propriétaires à Valence. — Extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 222. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. Demandes en décharge et mutations, par : — la communauté des notaires ; le syndic du Présidial ; les représentants des anciens titulaires des offices de président, lieutenant, conseillers et procureurs à l'Élection ; la dame de Fussetlet, veuve du conseiller de Reynaud ; Royané, héritier de Louise-Madelaine-Élisabeth d'Eurre-Dumay ; Ch.-Fr. Rouveyre de Lestang, professeur en l'Université ; Taneron, receveur des péages du prince de Monaco ; Uzel, jardinier, etc., contribuables à Valence. — Certificats et parcelles produits par les réclamants. — La ville de Valence avait neuf notaires. Un arrêt du Conseil du 16 juin 1754 réduisit ce nombre à six.

C. 223. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — États de non-valeurs ; — de chargements

faits à Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Serret ; Tromparent, etc., à Vaunaveys ; — les consuls de Veunes. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — État des pensions dues à la communauté de Veunes, s'élevant à 54 livres 4 sols 1 denier.

C. 224. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (5 imprimées).

1611-1789. — Dégrevements. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, réduisant à 933, 942 livres les commissions des tailles de la province, arrivant à 1 248 148 livres. — Ordonnances des intendants de Fontanieu, de La Porte et Pajot de Marcheval, relatives à la délivrance de certificats aux propriétaires de maisons incendiées, ou de champs dévastés par les eaux, la grêle, etc. — Requêtes et pièces à l'appui présentées à l'Intendance par les consuls et par des contribuables d'Ancône, Autichamp, Ballons, Lesches, Marsanne, Mirabel et (Blacons, Montélimar, Montjoux, Ollon, Plan-de-Baix, Roussieu, Sainte-Euphémie, Sauzet, Valdrôme, Vers, Volvent, etc. (Élection de Montélimar) ; — de Beausemlant, Bourg-de-Péage, Bren, Romans, Saint-Donat, Saint-Rambert, Triors, etc (Élection de Romans) ; — de Montelier, Rochefort-Samson, Saint-Jean-en-Royans et Saint-Romans, etc. — Inondations du Rhône en 1755-1756 ; de la Lyonne, en 1788 ; accidents ; intempéries ; incendies ; mortalité de bestiaux, constatés dans les communautés ci-dessus. — État de répartition d'une somme de 800 livres accordée à Romans pour la grêle de 1709. — Incendie de Grimone, le 15 juillet 1789.

C. 225. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier (5 imprimées).

1723-1787. — Eaux et forêts. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — la défense de défricher les lieux montueux et d'établir de nouvelles forges, sans une permission expresse de S. M. ; — la réformation des bois de la province ; — la suppression de la commission établie à ce sujet ; — le défrichement des terres incultes. — Forêt de Beylier,

sur Tulette et Visan : lettres du vice-légat Salviani et du subdélégué de Saint-Paul-Trois-Châteaux au sujet des défrichements faits par les habitants de Visan, au préjudice de ceux de Tulette. — Forêt de Saou : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, portant concession de cette forêt au chevalier de Bonnafau de Presque. — Requête de François Falquet-Travail, écuyer, conseiller procureur du Roi à la maréchaussée de Dauphiné, concessionnaire de la même forêt. — Minutes d'ordonnances de l'intendant de La Bove relatives aux réclamations des habitants de Saou.

C. 226. (Portefeuille.) — 3 cahiers (1 imprimé in-8°), 96 feuillets, papier.

1726-1787. — Mémoire et conclusions du procureur général du Roi en la Chambre des Comptes de Dauphiné sur la concession de la forêt de Saou. Il établit qu'elle a toujours fait partie du territoire de la châtellenie de Saou. Après avoir appartenu aux comtes de Valentinois dès 1322, au moins, elle échut au dauphin Charles VII, en vertu du testament de Louis de Poitiers, et le Dauphin, par lettres du 29 décembre 1424, l'unit irrévocablement au domaine delphinal, dont elle acquit les privilèges d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité. Dans la seconde partie, l'auteur étudie les limites de la forêt ; dans la troisième, la question de savoir s'il y a des portions de terrain qui puissent en être distraites, comme appartenant à des particuliers. La quatrième manque. — Procès-verbal de visite de la forêt de Vassieux par les commissaires de la réformation générale des bois.

C. 227. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 81 feuillets ; 22 pièces (papier) ; 5 pièces (parchemin) ; 2 plans.

1733-1769. — Domaines du roi Louis XV dans la principauté d'Orange. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant : — de procéder à l'adjudication des réparations à faire auxdits domaines et dans les îles de Cadenet et de Mautemps ; — de livrer 25 peupliers de ces îles à l'adjudicataire Geoffroy. — Ordonnances et lettres de l'intendant de La Porte et lettres du subdélégué Jonc, relatives à l'exécution des travaux adjugés. — Devis estimatifs s'élevant à 8986 livres des réparations nécessaires au palais, à la

prison, à la maison du mesurage des grains, à l'ancien logement de l'exécuteur des hautes œuvres, aux domaines de La Gardiole, du Grand-Jardin et du Petit-Jardin ; de Concourdon, du Pré-du-Prince, des îles de Mautemps et Cadenet, au château de Courthézon. — Plans d'une partie de l'île de Cadenet et des travaux à y faire.

C. 228. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (2 imprimées).

1685-1780. — Domaine du Roi et Religionnaires. — Ordonnances des intendants Le Bret et Bouchu, relatives : — à la démolition des maisons des fugitifs ; — à la nomination des commissaires Basset, Brenier, de Bouvets, Duclaux, Richard, de Propiac, d'Anglefort, Ricou, Vial et Fantin, pour connaître des troubles et empêchements apportés à la jouissance des biens des Religionnaires, vendus ou affermés au profit du Roi. — Baux à ferme des biens de cette nature sis dans les Bailliages du Buis et de Die et dans les Sénéchaussées de Crest et de Montélimar, passés par Bouillant, fermier général, à Antoine Sayn, d'Ourches, et à Joseph Pétrement, de Crest.

C. 229. (Portefeuille.) — 9 cahiers, 67 feuillets, papier ; 1 cahier, 10 feuillets, parchemin.

1222-1719. — Domaine du Roi. — Fossés de Romans. — Intimation faite au sacristain et aux chanoines de Saint-Barnard, à la requête de Saint-Germain de Merieu, gouverneur de la ville, avec l'extrait de l'arrêt du Conseil d'État nommant l'intendant Boucher d'Orsay pour juger les contestations nées au sujet de l'usurpation des fossés des remparts. — Précis et mémoire en faveur du chapitre, qui avait des droits sur les murailles d'enceinte. — Copies d'actes anciens produits en cette circonstance : de l'arrêt de la chambre des vacations du Parlement de Grenoble ordonnant la démolition de la citadelle et de la maison du comte de La Roche ; de l'acquisition de l'emplacement par les pères Capucins ; des lettres de François Ier confirmatives des privilèges du chapitre ; de l'acte de pariage dans la ville entre le Dauphin et les chanoines de Saint-Barnard ; de l'accord intervenu entre ces

derniers et le seigneur de Peyrins, en 1222, etc. — Mémoire sur les difficultés du chapitre de Saint-Barnard avec le gouverneur de la ville, Bailly Du Percy, au sujet des fossés des remparts. — Lettre du subdélégué Sibeud relative à la propriété des jardins contigus aux murailles des villes de Die et de Crest.

C. 230. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier
(51 imprimées).

1541-1690. — Guerre et affaires militaires. — Convocation du ban et de l'arrière-ban à Crest. — Lettres patentes, édits, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, concernant : — la nomination de François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, à la lieutenance-générale de Dauphiné ; — les impositions faites pour les gens de guerre ; — les routes militaires et les étapes ; — le logement de la gendarmerie et de la cavalerie légère. — Ordonnances des lieutenants-généraux Alphonse d'Ornano, duc de Lesdiguières, comte de Tournon, Le Goux de La Berchère, comte de Sault, maréchal de Créquy ; des intendants Bochart de Champigny, Bouchu et du commissaire Cardin-Lebret, relatives aux gens de guerre. — État des régiments de cavalerie qui ont droit à l'étape.

C. 231. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier
(50 imprimées).

1691-1708. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, prescrivant : — la fourniture de l'étape aux recrues ; — l'exemption du service personnel de la milice en faveur des juges, lieutenants, avocats et procureurs fiscaux, etc. — Ordonnances des intendants Bouchu et Bauyn et des commandants de la province, comte de Tessé et de Berulle, relatives : — aux munitions de l'armée d'Italie ; — à la milice ; — aux logements militaires et quartiers d'hiver ; — à la levée de cinq régiments de milice pour garder les frontières, etc. — Il devait être levé un régiment dans chacune des Élections de Montélimar, Gap, Vienne et Grenoble, et un dans celles réunies de Valence et Romans. Chaque régiment avait dix compagnies de cent hommes,

commandées par un capitaine, un lieutenant et quatre sergents.

C. 232. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier
(55 imprimées).

1709-1729. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : — l'amnistie accordée aux soldats français qui avaient pris du service en Italie ; — la défense d'acheter des habits, des armes et des chevaux aux cavaliers, dragons et soldats ; — la suppression des étapes et du logement personnel ; — la levée de 60,000 hommes de milice ; — les crimes et délits militaires ; — la délivrance des congés absolus, etc. — Ordonnances des intendants Bauyn, Boucher et Fontanieu, sur : — les fournitures militaires ; — les lieux d'étape ; — le taux des denrées, etc. — À Valence et à Livron, la ration de pain entre bis et blanc, de 28 onces poids de marc, est évaluée 1 sol 9 deniers ; à Romans, 1 sol 8 deniers ; la pinte de vin, mesure de Paris, 1 sol ; la ration de viande, composée de bœuf, mouton et veau, poids de marc, 2 sols 6 deniers. — Décisions sur plusieurs points difficiles qui se présentent dans la levée des milices. — On y remarque celle-ci : « Ceux qui feront un commerce considérable étant hors la maison de leurs pères ou les chefs de famille qui sont gros taillables ne tireront point au sort. »

C. 233. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier
(43 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1730-1736. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, relatives : — au licenciement et au remplacement de la moitié de la milice ; — aux fugitifs et déserteurs ; — à la ration de fourrage due par étape aux chevaux des troupes en marche ; — à la revue générale des milices ; — au logement des officiers. — Ordonnances des intendants Fontanieu, Berthier de Sauvigny et de La Porte, pour l'exécution des ordres du Roi, concernant les transports militaires, les étapes, les milices, etc. ; — du commandant de la province, de Piollenc, premier président au Parlement, au sujet de l'achat des vieux

habits de soldats. — Jugement rendu par un conseil de guerre tenu à Grenoble contre un jeune homme de Pommiers accusé et convaincu d'avoir acheté l'uniforme d'un déserteur de Royal-Artillerie, et pour ce fait condamné à 200 livres d'amende.

C. 234. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier (46 imprimées).

1747-1756. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, relatives : — aux milices ; — au logement et à la discipline des troupes ; — à l'expédition des congés des miliciens. — Ordonnances de l'intendant de La Porte, des commandants de la province, de Guiffrey de Monteynard ; comte de Marcieu ; Fouquet, duc de Belle-Ile, pour la levée des milices ; — l'arrestation sur toutes les routes des soldats sans congé ; — le transport des fourrages ; — le logement militaire, etc. — Étaient exempts du logement : les doyens, chanoines, gentilshommes, vibaillis, procureurs du Roi et receveurs des tailles. — Jugements de l'intendant qui condamnent à 500 livres d'amende les consuls de Tallard, Orpierre, Upaix, etc., pour avoir participé ou adhéré aux contributions ou cotisations faites en faveur des miliciens fournis par ces communautés ; — divers particuliers de Nyons qui avaient favorisé l'enlèvement par le gardien des Récollets du milicien des communautés de Saint-Maurice, Aubres et Eygaliers.

C. 235. (Portefeuille.) — 1 cahier, 24 feuillets (imprimés) ; 35 pièces, papier (imprimées).

1757-1768. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — les milices ; — les recrues ; — le service des places de guerre ; — l'arrestation des déserteurs. — Ordonnances des intendants de La Porte et Pajot, du commandant Ch.-Louis Joachim, marquis de Chastelier-Duménil, portant défense d'avoir sur soi des épées, fusils, pistolets et autres armes à feu ; — aux jeunes gens sujets au tirage au sort, de s'absenter du 1er janvier au 1er avril de chaque année ; — aux bas-officiers et soldats, de contracter des dettes, sous le prétexte de

faire des recrues, etc. — Jugement de l'intendant qui condamne à 100 livres d'amende les consuls d'Izeron, Cognin, etc., pour avoir toléré dans leurs communautés la retraite de deux miliciens déserteurs.

C. 236. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier (imprimées).

1769-1789. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — les invalides pensionnés ; — l'amnistie accordée aux déserteurs. — Proclamation du Roi au sujet de sa rentrée à Paris, et lettre aux officiers et soldats. — Ordonnances de l'intendant Pajot sur la milice. — Jugement du même, déclarant soldats provinciaux des jeunes gens de Beaurepaire qui avaient troublé le tirage au sort et insulté un exempt de maréchaussée.

C. 237. (Portefeuille.) — 1 cahier, 23 feuillets ; 42 pièces, papier (8 imprimées) ; 2 plans.

1689-1769. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Montélimar. — États de l'imposition faite pour l'entretien des officiers de milice : à Mévouillon, 13 livres 14 sols ; — à Plaisians, 5 livres 10 sols ; — à Sainte-Euphémie, 4 livres 15 sols. — Casernes de Montélimar : copies du procès-verbal de l'adjudication de leur construction faite par l'intendant Fontanieu à l'entrepreneur Vivien ; — d'un acte par lequel les consuls de la ville et le seigneur, Giraud Adhémar de Monteil, établissent en faveur de l'entretien des murailles un impôt sur la farine ; — d'un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV permettant de doubler les droits de boucherie et d'entrée du vin pour construire et meubler les casernes. — Plans des casernes. — État du montant de la fourniture des meubles du premier pavillon, s'élevant à 24 802 livres, dont 9522 pour les matelas et 5880 pour les couvertures. — Requête à l'intendant de La Porte pour établir une fontaine dans les casernes et réparer les murailles de la ville. — Bail à ferme à Dubourg par noble Aymar de Saint-Ferréol, maire, assisté des échevins, de la garde des casernes, moyennant le prix de 200 livres.

C. 238. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 20 feuillets ;
72 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 plan.

1726-1786. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Romans. — Procès-verbal d'adjudication de fournitures de chevaux pour le service du Roi par les consuls de L'Albenc. — Lettre du subdélégué Maucune aux consuls d'Arthemoney et Reculaix, au sujet de la représentation du milicien de leur communauté ; — de la convocation de ceux qui doivent tirer au sort ; — de la fourniture de charrettes, etc. — Casernes de Romans : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV permettant de lever des droits d'octroi pour la construction desdites casernes. — Ordonnance de l'intendant de La Porte nommant le subdélégué Maucune pour adjuger les fournitures d'ameublement et d'entretien. — Procès-verbal de visite du mobilier, avec des échantillons de la toile employée dans la lingerie. — Casernes de Saint-Vallier : lettres du ministre Necker à l'intendant au sujet de la location d'une maison destinée à la brigade de maréchaussée. — État des communautés qu'elle dessert. — Ordonnance de l'intendant Pajot approuvant les plans et devis d'un corps de caserne.

C. 239. (Portefeuille.) — 1 cahier, 12 feuillets ;
91 pièces, papier.

1660-1677. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Valence. — Plaintes du secrétaire-greffier d'Alixan contre un capitaine de cavalerie logé audit lieu. — Ordonnances de l'intendant Dugué et du lieutenant-général duc de Lesdiguières, prescrivant aux consuls de Barbières de livrer à ceux de Chabeuil 33 rations de fourrage ; — aux consuls de Chabeuil de remettre à de Vaux, trésorier provincial des guerres, les quittances qui leur ont été données par les capitaines ou commandants de cavalerie ; — de loger une compagnie de cheveau-légers du régiment Royal-Étranger et de lui fournir les vivres nécessaires ; une compagnie des dragons de la Reine. — Requêtes des consuls à l'intendant et au lieutenant-général au sujet du logement des gens de guerre et des charges onéreuses qu'il entraîne. — États des revues, établissant le nombre de soldats logés : compagnie du régiment Royal, 24 cavaliers à cheval ; — dragons de

la Reine, 2 sergents, 2 tambours et hautbois, 56 dragons à cheval. — Listes des personnes soumises au logement : Agrenier, Amblard, Allix, etc.

C. 240. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 37 feuillets ;
62 pièces, papier (5 imprimées).

1570-1766. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Valence. — Ordonnances de l'intendant Bouchu aux consuls de Mercuriol de recevoir trois dragons ; — de l'intendant Bauyn aux communautés d'Oriol, du Pont et de Saint-Martin-le-Colonel, de fournir deux mulets à la brigade formée à Valence et de lever la milice ; — du lieutenant-général comte de Tournon aux consuls de Saint-Nazaire d'imposer sur la communauté 227 livres pour concourir au paiement des fournitures faites dans les étapes. — États et rôles des habitants de Saint-Nazaire qui ont fourni dix quintaux de chanvre et des grains pour le magasin de Valence ; — des communautés qui lui furent données en aide pour la nourriture des trois compagnies de gens de pied du comte de Brissac. — Requête à l'intendant par Monnet, directeur du bureau de la poste, à Tain, revendiquant l'exemption du logement militaire. — Casernes de Valence : état des 27 072 livres avancées pour l'ameublement par Falquet ; — des réparations à faire à l'ancien corps des casernes, s'élevant à 7041 livres ; — de situation du mobilier, signé par le chevalier de Sucey. — Procès-verbal d'adjudication de l'entretien desdites casernes à Guérimand. — Rapport de l'ingénieur Rolland sur les travaux exécutés par Turlot et Bardin.

C. 241. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 38 feuillets ;
25 pièces, papier ; 4 plans.

1769-1790. — Guerre et affaires militaires. — Élection et ville de Valence. — Devis pour la construction d'une écurie de 450 chevaux, s'élevant à 34 634 livres. — Traité de la ville avec la veuve Debeaux de Plovier, au sujet des lods et de l'indemnité qu'elle réclamait pour des maisons et jardins destinés aux casernes, sur l'esplanade et près la citadelle. — Lettres du professeur Dupuy de Bordes relatives à un nouveau projet de casernes. — Devis estimatif de deux corps de bâtiment dans le

terrain des fortifications, à droite et à gauche des anciennes casernes, séparés par une place d'armes de 62 toises de long sur 47 de profondeur ; — des travaux à exécuter à la citadelle. — Plans des écuries ; — des casernes. — Lettres du maréchal de Ségur et de l'intendant Caze de La Bove au sujet de l'alignement donné à l'aubergiste Vinay, sans le concours de l'autorité militaire. Dans l'une d'elles, l'intendant déclare entendre pour la première fois nommer Valence « place de guerre. » — Renseignements sur les dépenses militaires faites à Valence, dont le total est de 21 100 livres ; au Buis, à Die, Lesches et Montbrun.

C. 242. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 125 feuillets ; 23 pièces, papier. (5 imprimées).

1685-1755. — Ponts et chaussées. — Ordonnances de l'intendant Cardin Le Bret pour l'exécution de travaux d'entretien de la route de Lyon en Provence, au-dessous de Vienne, à Serves et à Tain. — Adjudications à Frachisse-Bazile et J.-L. Caminet des réparations urgentes entre Saint-Vallier et Tain, d'après le devis de l'ingénieur Rolland ; de celles de la partie comprise entre Tain et Valence à J.-B. Faure et Turlot, et de celles à exécuter entre Saint-Vallier et Montélimar, à André Vivien, aux prix suivants : de Tain à Valence, 9957 livres ; de Valence à la Drôme, 10 379 livres ; de la Drôme à Montélimar, 33 784 livres.

C. 243. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 140 feuillets (1 imprimé) ; 9 pièces, papier.

1732-1766. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis des ouvrages les plus pressants à faire entre Valence et la Drôme, sur la partie de route tracée en 1724 ou 1725 ; — de la Drôme à Montélimar, sur une partie depuis longtemps tracée et bordée d'arbres. — Adjudications par Jomaron, en l'absence de Fontanien, et les intendants Berthier de Sauvigny et de La Porte, aux entrepreneurs Vivien, Baboy, Gamon et Caminet, des réparations et travaux reconnus indispensables. — Ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval pour l'exécution des travaux adjugés.

C. 244. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 94 feuillets ; 8 pièces, papier ; 1 plan.

1751-1761. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — État général des 41 communautés qui doivent des tâches sur les 22 160 toises de Valence à Montélimar, pour l'entretien annuel, évalué 16 sols 8 deniers la toise courante. — Adjudication par l'intendant Caze de La Bove à Guill. Rey-Giraud du rétablissement de la route dans la plaine de Mirmande. — Devis de ce travail dressé par l'ingénieur en chef Marmillod ; — de trente-cinq ponceaux dans la même plaine ; — des travaux de terrassement, de maçonnerie, etc., à faire pour construire à neuf la partie comprise entre la porte Saint-Martin, à Montélimar, et la limite du Comtat-Venaissin, s'élevant à 196 938 livres.

C. 245. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 122 feuillets ; 26 pièces papier ; 1 plan.

1753-1778. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Mémoire pour servir au projet de rétablissement de la partie comprise entre Montélimar et les limites du Comtat. — Tableau comparatif des deux voies : l'ancienne avait 14 522 toises et la nouvelle en aura 14 078. — Adjudication par l'intendant de La Porte à Richon de la nouvelle voie, moyennant 213 000 livres, — Essai d'estimation des travaux d'art à y faire, par André Ribon, s'élevant à 341 526 livres. — Devis de l'entretien des pavés de Valence à Orange ; — du rétablissement de la chaussée au-dessous de Montélimar, sur une longueur de 1722 toises ; — des ouvrages d'art du Roubion au Comtat ; — des réparations utiles entre Orange et Courthézon ; — du redressement du Lez, à Montdragon.

C. 246. (Portefeuille.) — 1 cahier, 7 feuillets ; 57 pièces, papier (9 imprimées).

1787-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Adjudications des travaux d'entretien depuis Auberives jusqu'au cassis des Barres, près de Tain, aux frères Bonnet, de Saint-Vallier, moyennant 35 000 livres ; — depuis le pavé de Tain, jusqu'au-delà du Pont-Neuf, pour

5100 livres ; — du Pont-Neuf au bord de l'Isère, pour 5035 livres ; — des bacs de l'Isère au faubourg Saunière, pour 5000 livres ; — de la porte Saunière à La Paillasse, pour 8000 livres ; etc. — Devis de l'entretien des parties comprises entre Saint-Rambert et Albon, etc. ; — du chemin de Beauchastel à la porte de Loriol, s'élevant à 4208 livres.

C. 247. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 30 feuillets ; 50 pièces, papier (6 imprimées).

1768-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis des travaux d'entretien, de la porte de Loriol au 5^e ponceau de la plaine de Mirmande, sur une longueur de 4503 toises, s'élevant à 5112 livres ; — de Valence à Montélimar ; — des pavés de Valence au Comtat, allant à 6489 livres ; — du 5^e ponceau de la plaine de Mirmande au 2^e cassis, pour 5612 livres ; — de là au gué du Roubion, pour 4620 livres, etc. — Requête à la Commission intermédiaire des États par l'adjudicataire de la tâche assignée à la communauté de Donzère, — Avis défavorable du conseil municipal. — Ponts provisoires en bois sur la Galaure et sur l'Isère. — Devis des travaux de construction. — Adjudication du premier à Jean Martin, pour 12 328 livres, d'après le devis de Lomet, ingénieur ; — du second, à Lemoine, pour 168 000 livres, d'après le devis de l'inspecteur général Bouchet ; — des travaux de démolition de ce dernier, après les inondations de 1778 qui l'emportèrent en partie.

C. 248. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 102 feuillets (1 imprimé) ; 20 pièces, papier ; 2 plans.

1766-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis pour le prolongement du ponceau de la Lauze, montant à 2000 livres ; — de la construction du pont de la Teyssonne, de 27 pieds d'ouverture sur 30 de longueur ; — du pont de la Drôme, adjugé à Jean Lemoine, le 10 novembre 1766, moyennant 536 000 livres. — Réclamations du voiturier Fraud sur le prix de ses charrois de matériaux. — Certificat de réception finale délivré à Lemoine par l'ingénieur en chef de la généralité d'Orléans, Bouchet, pour le paiement des 536 000 livres ci-dessus, des

404 000 livres d'augmentation allouées en 1781 et des 65 000 livres allouées en 1783.

C. 249. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 38 feuillets ; 31 pièces, papier ; 3 plans.

1783-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis et détail estimatif des travaux de construction d'un pont en charpente sur le Roubion, dressés par l'ingénieur Marmillod. — Adjudication de l'entreprise par l'intendant Pajot de Marcheval à Rey-Giraud, moyennant 125 500 livres. — Lettres de l'ingénieur Tournillon au sujet des travaux entrepris dans la plaine de Montélimar, du toisé de la route d'embranchement de Saint-Paul-Trois-Châteaux et du rempart de Donzère. — Requêtes aux commissaires des États de la province, par : — Coulaud ; Bonnet ; Git, propriétaires à Saint-Vallier ; — Champion, à Gervans ; — Jacques-Fortunat Savoye de Rollin, premier avocat-général au Parlement de Grenoble ; — la veuve Reboulet, au Bourg-lès-Valence ; — Devif ; Sestier ; Pizot, aux Tourrettes ; — Pradelle, à Donzère, pour obtenir des indemnités de terrain. — Plans de la route de Saint-Rambert à Saint-Vallier ; — de la ville de Saint-Vallier et de ses environs ; — de Saint-Vallier à Tain.

C. 250. (Portefeuille.) — 8 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans des abords du cassis de Ponsas ; — de Tain à Valence, avec l'indication des tâches dévolues aux communautés voisines : Chanos-Curson, 1800 toises ; la Roche-de-Glun, 1800 toises, etc. ; — de Valence à La Paillasse ; — de La Paillasse à la Drôme ; — de la Drôme au Logis-Neuf ; — du Logis-Neuf à Montélimar ; — de Montélimar à la Rialle (rivière) ; — de la Rialle à Donzère.

C. 251. (Portefeuille.) — 17 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans de divers ponceaux à construire sur le Laridon ou Tronflans, Gourdeau, etc., au-dessous de Loriol ; — de la partie comprise

entre Donzère et Pierrelatte ; — de la traverse de Pierrelatte ; — de Pierrelatte à la limite du Comtat ; — du pont de la Chanduse ; — du canal royal de Pierrelatte ; — du Rhedon, etc.

C. 252. (Portefeuille.) — 5 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans : de la partie comprise entre Pierrelatte et la limite du Comtat, avec le cours du canal au-dessous de la ville ; — du redressement du Lez, à Montdragon ; — de la ville d'Orange et de la partie confinant, d'une part, le pont de l'Ange, et, de l'autre, la porte de Pourtoul.

C. 253. (Portefeuille.) — 9 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans : du pont du Maine, près Orange ; — de la partie de route d'Orange à Courthézon ; — de Courthézon à Sorgues ; — de Courthézon. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Fr. Du Pin, adjudicataire de la partie de route entre Orange et la limite du Comtat avec la Principauté.

C. 254. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 34 feuillets ; 25 pièces, papier ; 7 plans.

1716-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Provence en Bugey. — Adjudication par l'intendant Boucher à l'entrepreneur Vignon, moyennant 36 500 livres, des réparations à exécuter au pont de l'Isère, à Romans. — Requêtes à la Commission intermédiaire par des propriétaires du Bourg-lès-Valence, du Bourg-de-Péage, de Romans et de Chirens, réclamant des indemnités pour l'occupation de leur terrain. — Devis des travaux de construction d'un pont de 60 pieds d'ouverture sur le Furan, entre Les Fauries et Le Perrier. — Plans de ce pont. — Détail estimatif des réparations à faire au pont de Vinay (Isère), s'élevant à 1618 livres.

C. 255. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 42 feuillets ; 29 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 plan.

1772-1790. — Ponts et chaussées. — Devis de l'entretien des pavés sur les routes : de Lyon en Provence, du pont de l'Isère au Roubion ; — de Valence en Bugey, depuis Valence jusqu'à Saint-Marcellin ; — de Lyon en Provence, jusqu'au pont de l'Isère ; — de Lyon à Grenoble, jusqu'à Rives ; — de Lyon en Savoie. — Détails estimatifs : du ralongement du pont des Fauries ; — de l'entretien des routes ci-dessus et de leurs pavés. — Ordonnances de l'intendant Caze de La Bove relatives aux tâches dues par les communautés sur la route de Lyon en Provence.

C. 256. (Portefeuille.) — 8 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Provence en Bugey. — Plans : de la rectification proposée aux abords de la porte Saint-Félix, à Valence ; — des maisons contiguës au grenier du chapitre de Romans soumises au reculement ; — de la descente des Fauries ; — de la traverse du Perrier, par l'ingénieur Cavillon. Elle devait avoir 22 pieds de largeur.

C. 257. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 58 feuillets ; 61 pièces, papier ; 2 plans.

1773-1789. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnie. — Mémoire sur cette voie, destinée à mettre en communication le Bas-Dauphiné avec la Provence, le Languedoc, le Vivarais et le Comtat ; à faciliter la marche des troupes et à rendre florissante l'agriculture dans les Baronnie. — Exposé des motifs de ceux qui demandaient cette route par Suze, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Donzère, ou par Pierrelatte, Saint-Paul, Tulette, Nyons, le col de La Croix, Rosans et Serres, avec 2 rivières, 36 torrents, 35 ruisseaux, 124 ravins à traverser, 1894 toises de rocher à percer, etc. — Délibérations des communautés en faveur de cette dernière direction. — Lettres et observations concernant : l'ouverture d'une route de Montélimar à Nyons, ayant 23 590 toises et devant coûter 217 260 livres ; — les diverses directions proposées.

— Plans de ces directions jusqu'à Nyons : par le Pont-Saint-Esprit, Bollène, Tulette et Saint-Maurice ; — par Pierrelatte, Saint-Paul, Valréas et Venterol ; — par Valréas, Grignan et Montélimar.

C. 258. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 57 feuillets ;
58 pièces, papier ; 2 plans.

1773-1786. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnie. — Adjudication du pont de Chapelu, à Novezan, à J.-J. Roché, pour 4650 livres. — Mémoires en faveur : de la direction par Mollans, Pierrelongue, Le Buis, Autane, Bésignan, Bellecombe, Verclause, Rosans et Serres ; — de celle par Nyons, Les Pilles, Sainte-Jalle, Verclause et Rosans. — Lettres de l'intendant Pajot ; — du comte de Condorcet ; — des ingénieurs Tournillon et Gayant, sur les études à faire et les avantages des différentes directions proposées. — Devis estimatif, s'élevant à 423 784 livres, de la construction d'une route, de la rivière du Tholorenc à Saléon, par Le Buis, Montauban et Orpierre. — Vérification des mémoires présentés à l'intendant : la direction par Sainte-Jalle, Rosans et Serres entraîne une construction de 30,597 toises, et celle par Le Buis, Lachau, Upaix, etc., de 44,057 toises.

C. 259. (Portefeuille.) — 8 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnie. — Plans : des environs de Chabestan ; — du pont de Brion, sur l'Ouvèze ; — de la partie de route entre le pont de Montbrison et Nyons ; — du pont de Montbrison ; — du pont des Sautins ; — de la section du Buis à Orpierre ; — des environs d'Orpierre et du pont des Sautins ; — des ponts de toute la route d'Orpierre à Nyons.

C. 260. (Portefeuille.) — 5 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnie. — Plans : de Pierrelatte à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; — de Montélimar à Nyons ; — de Nyons à Serres ; — des Baronnie, territoires de Saint-Sauveur, Bellecombe, Lemps, etc.

C. 261. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 67 feuillets ;
49 pièces, papier ; 3 plans.

1743-1787. — Ponts et chaussées. — Route de Valréas à Crest. — Lettres de l'intendant Pajot et du subdélégué Sibeud. — Route de Valence à Gap. — Mémoires relatifs à l'établissement de cette route, dont l'un est du marquis de Syeyes, mestre-de-camp de cavalerie. — Devis des réparations à faire au chemin de Die à Crest ; — de Die à Luc ; — de la passerelle du Quart, sur la Drôme ; — au pont de la Gervane, près Blacons ; — de l'élargissement de la traverse d'Espenel. — Adjudications : du pont de Blacons, à Gerus, pour 1000 livres ; — des travaux d'Espenel, à Faure, pour 460 livres ; — des ponts du Quart et de Luc, à Lemoine, pour 5612 livres et 1295 livres. — Situation du chemin de Valence à Crest et de Crest à Die : l'auteur compte 3 lieues par la direction de La Vache et 4 lieues et demie par la direction de Montmeyran.

C. 262. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier
(1 imprimée) ; 2 plans.

1765-1790. — Ponts et chaussées. — Route de Valence à Gap. — Devis et détails estimatifs des travaux à faire aux ravins de l'Écharine ; — au ruisseau de la Lauzière ; — au pont de la Drôme, près du château de La Salle ; — aux murs de chute, ponceaux et parapets de la route ; — au pont de Châtillon, sur le Bez. — Adjudication des réparations les plus urgentes de Die à Crest, à Avond, pour 2900 livres. — Lettres de Paulmier de La Tour ; de Montluisant, et de l'intendant Caze de La Bove, relatives aux travaux de cette voie. — Supplique au Roi par les habitants de Châtillon, pour obtenir la reconstruction de leur pont que les eaux emportèrent le 8 mai 1787. — États des journées employées au-dessous du Pont-Neuf, près de Die, s'élevant ensemble à 786 livres 19 sols.

C. 263. (Portefeuille.) — 9 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Valence à Gap. — Plans : de Luc au col de Cabre ; — de Luc à Die ; — du pont du Quart à Menée ; — de Die ; — du pont de Blacons ; — de Saillans à Crest.

C. 264. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 6 plans.

1787-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Valence à Gap. — Plans de la partie comprise entre Valence et Crest, par La Vache et par Montmeyran ; — du pont du Quart ; — du Bez, à Châtillon. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI, pour l'imposition des sommes nécessaires à la construction d'un pont sur la Véore, à La Vache. — Devis dressé par l'ingénieur de Montluisant pour l'élargissement du pont en bois. — Délibération de la Commission des États de Dauphiné approuvant la continuation du pont en pierre de La Vache.

C. 265. (Portefeuille.) — 1 cahier, 15 feuillets (imprimés) ; 11 pièces, papier ; 5 plans.

1773-1790. — Ponts et chaussées. — Route de Romans à Crest. — Plan et mémoire d'après lequel la voie nouvelle abrégait de 1092 toises le parcours par Valence. — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval nommant l'ingénieur de La Tour pour tracer et ouvrir la route précitée qu'un arrêt du Conseil du 2 mai 1773 approuva. — Plans de l'ancienne route de Grenoble à Die : de Châtillon à Saint-Roman ; — des environs des Nonnières ; — du pont de Saint-Maurice ou de La Griotte. — Devis de deux ponceaux à construire entre le pont de Claix et Varcès, sur la route de Grenoble en Provence, par Lus-la-Croix-Haute. — États des routes ouvertes de la province : de Lyon en Provence et à Grenoble ; — de Grenoble en Savoie ; — de Valence en Bugey, etc. ; total 9 routes de 161 lieues (de 2400 toises) de développement ; — des routes commencées ou seulement tracées : de Grenoble en Provence, par Lus-la-Croix-Haute ; — de Romans en Bugey, à Crest et à Tain ; — de Nyons à Montélimar et à Carpentras ; — d'Aouste à Taulignan ; — de Valence à Die, etc. ; total 23 routes de 361 lieues de développement ; — de situation des travaux d'art et d'entretien ; — des ateliers de charité.

C. 266. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 49 feuillets ; 37 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin ; 2 plans.

1757-1788. — Ponts et chaussées. — Chemin de halage du Rhône. — Arrêt du Conseil d'État, sur le rapport du contrôleur général des finances de Calonne, prescrivant la démolition du moulin du marquis de Saint-Vallier, à Serves, moyennant indemnité. — Ordonnances de l'intendant Caze de La Bove, qui commet le sous-ingénieur Vimar pour l'exécution de l'arrêt précité ; — de l'intendant Pajot, qui défend l'extraction d'aucune pierre de taille au rocher des Étroits, sur Donzère, à peine de 50 livres d'amende. — Dignes du Rhône : lettres de l'ingénieur Marmillod, de Mme Bérenger de Dolomieu et du marquis de Leusse, relatives aux travaux à faire pour préserver des eaux les pâturages de Mézieu, appartenant au Roi ; — du marquis de La Salle, au sujet des ravages du Rhône sur le territoire du Péage-de-Roussillon. — Dignes de Saint-Vallier : adjudications des travaux à Badon, au prix de 90 000 livres, et à Reymond-Bonnet, pour 8650 livres, d'après les devis des ingénieurs Rolland et de Lomet. — Plans de la digue de Saint-Vallier.

C. 267. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 43 feuillets (1 imprimé) ; 40 pièces, papier ; 1 plan.

1741-1786. — Ponts et chaussées. — Dignes de Tain. — Vérification, par l'inspecteur des ponts et chaussées Goy, des parties du territoire de Tain exposées aux irruptions du Rhône. — Détail estimatif des travaux dressé par l'ingénieur de Lomet, avec un plan. — Quais de Valence : mémoires à ce sujet, dans l'un desquels il est dit que François Ier, apprenant l'entrée de Charles-Quint en Provence, vint s'établir à Valence avec une armée d'observation, y demeura six mois et fit faire le second mur d'enceinte de la ville. — États de situation des travaux. — Adjudication à J.-B. Charvet, de Sassenage, moyennant 920 000 livres, le 27 septembre 1784. — Observations en faveur de l'entrepreneur présentées à l'intendant Caze de La Bove, qui les renvoya à l'ingénieur Rolland.

C. 268. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier ; 1 plan.

1787-1790. — Ponts et chaussées. — Quais de Valence. — États de situation des travaux. — Lettres de l'ingénieur Rolland, de l'intendant de La Bove et de La Millière, intendant général, relatives au paiement de l'entreprise. — Rapport de l'ingénieur en chef sur le mémoire de l'entrepreneur Charvet, avec l'ordonnance de l'intendant qui « le déboute de sa demande en augmentation pour l'extraction, bardage et charge de la pierre. » — Plan des quais.

C. 269. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 29 feuillets ; 53 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 plan.

1739-1790. — Ponts et chaussées. — Dignes d'Ancône. — Devis des réparations les plus urgentes dressé par l'ingénieur Rolland. — Adjudication des travaux à Bonnet (André), au prix de 11 632 livres. — Requête à l'intendant par l'entrepreneur. — États de situation des travaux sous l'entreprise Donnet et celle de Ch. Fayard. — Délibérations de la Commission intermédiaire des États de Dauphiné, concernant une nouvelle adjudication des ouvrages nécessaires à la conservation du village d'Ancône. — Avis à ce sujet. — Requête à l'intendant et délibération des consuls et des habitants de Donzère, pour obtenir des réparations à la digue dite des Moutons.

C. 270. (Portefeuille.) — 1 cahier, 8 feuillets ; 66 pièces, papier.

1779-1789. — Ponts et chaussées. — Dignes contre les rivières et torrents. — Requête à l'intendant par les consuls et habitants de Beaumont-Montoux, demandant qu'un ingénieur vint visiter leur village, presque tout emporté par l'Isère. — Rapport de l'ingénieur de Montluisant sur les requêtes de Fr. Martin, notaire à Châtillon, au sujet des ravages du Bez. — État de situation des travaux faits aux digues contre la Drôme : à Roquebeau, par Carton ; à Malastre, sur Crest, par Cesset ; au domaine de l'Île, par Sayn, etc. — Adjudication à Joseph Doverege des digues de Blacons pour 6561 livres, avec le devis de l'ingénieur Rolland et l'approbation de Ch.-Jacq.-Ph.

d'Armand de Forest, marquis de Blacons. — Ordonnances de l'intendant Caze de La Bove et détails estimatifs concernant la digue de Ponnet, vis-à-vis les propriétés de Blanc, trésorier de France, et de Chabons, conseiller au Parlement ; — celles de Recoubeau, pour Ennemond de Gueymar, seigneur du lieu ; — du Périer, pour Fauchier, procureur fiscal du Bailliage de Die, etc. ; — celles de Malastre (rive droite de la Drôme) et du Bourg ou de Piégai.

C. 271. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier ; 2 plans.

1773-1789. — Ponts et chaussées. — Dignes contre les rivières et torrents. — Avis de l'ingénieur Paulmier de La Tour sur la construction d'une digue sur la rive nord de la Drôme, au-dessous du mur de l'hôpital. — Lettres de l'ingénieur précité ; du baron de Saint-Michel ; Sibeud ; de Montluisant, etc., au sujet des inondations de la Drôme, de plus en plus funestes aux riverains. — Adjudication des travaux de la rive gauche à Bouillane pour 12 750 livres. — Mémoires et instructions concernant les réparations de la rivière, d'après lesquels quatre digues avaient été faites ; la première, à gauche, au-dessus du pont, vis-à-vis des propriétés Richard ; la seconde s'enracinant à la culée du pont ; les troisième et quatrième, sur la rive droite, en aval et en amont du pont. — Devis et plans.

C. 272. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1773-1790. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Copies des ordonnances de l'intendant Pajot relatives au projet d'encaisser la Drôme, du pont de Crest à celui de Livron. — Mémoires et lettres du subdélégué Sibeud à ce sujet. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI approuvant le plan géométrique de la rivière, autorisant la construction des digues nécessaires et ordonnant les dépenses à faire pour cela. — Oppositions du marquis de Chabrillan ; d'Antoine de Baratier, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, et de Charles Cartier de Réal, ancien officier d'infanterie. — Adjudication de la digue comprise entre le pont de Crest et le ruisseau de Lambres, sur la rive gauche de

la Drôme, à Mathieu Chabrière, négociant, pour 16 133 livres, avec le devis de l'ingénieur Rolland.

C. 273. (Portefeuille). — 2 cahiers, 18 feuillets ; 62 pièces, papier.

1770-1790. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Demandes de secours à la Commission intermédiaire des États, par Lambert et les syndics des digues de Malastre (rive droite) et de Majorel (rive gauche) contre la Drôme. — Rapports et devis des ingénieurs sur ce sujet. — Adjudication des digues d'Alex pour 9000 livres. — Délibération de la communauté demandant une prolongation. — Ordonnance de l'intendant qui l'autorise. — Adjudication de la digue de Grane, contre la Drôme, à Mathieu Chabrier, pour 75 000 livres ; — de celle de l'Ile, sur Alex, à Sayn, moyennant 34 000 livres.

C. 274. (Portefeuille). — 1 cahier, 9 feuillets ; 28 pièces, papier ; 7 plans.

1773-1789. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Lettres du marquis Duclaux de Bésignan réclamant des fonds pour la construction de digues contre l'Ennuie. — Adjudication des travaux à Pommel, de Poët-Sigillat, moyennant 35 950 livres. — Rapports de l'ingénieur en chef de Lomet sur les réparations demandées par la ville de Nyons contre l'Eygues et le Maine. — Devis de la dépense, mémoires et plans de digues contre l'Herbasse, à Clérieux ; — contre l'Ollon, à Saint-Rambert.

C. 275. (Portefeuille). — 4 cahiers, 34 feuillets (1 imprimé) ; 81 pièces, papier ; 3 plans.

1710-1790. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Ordonnance de l'intendant de La Porte, qui permet à la communauté du Buis de s'imposer 1700 livres, destinées à la construction d'une digue contre l'Ouvèze et le Merdaric. — Baux à prix-fait des réparations à faire devant la porte du Marché. — Devis de celles qui sont projetées contre les torrents de la Roche et de Merdaric. — Lettres du subdélégué Reynaud ; de l'ingénieur Tournillon, etc., relatives à ces travaux. — Requêtes de Brassat contre

les ravages du Menon ; — d'Hector-François comte d'Albert de Rioms, seigneur de Bellecombe, Tarandol, etc., chef d'escadre des armées du Roi, commandant de la marine au port de Toulon, et d'Hector-Henri de Lachau de Saint-Auban, pour obtenir des digues contre l'Ouvèze, sur divers points : aux Cros, à Berne et au Palais, sur Saint-Auban. — Rapport de l'ingénieur en chef Rolland sur des travaux défensifs réclamés contre la Rialle, à Châteauneuf-du-Rhône. — Adjudication d'une digue contre le Roubion sur le territoire de La Laupie, pour 72 000 livres. — Soumissions de Jullien-Martin de La Porte, propriétaire de la terre de La Laupie, et de Montluisant, pour le paiement des deux tiers de la dépense. — Lettres patentes du roi Louis XV imposant 60,000 livres sur les trois ordres de la province, pour suppléer à la dépense des ouvrages à faire contre les torrents et rivières. — État de situation des ouvrages en cours d'exécution, s'élevant à 437 871 livres, et des digues non adjudgées, à 358 778 livres.

C. 276. (Portefeuille). — 2 cahiers, 24 feuillets ; 58 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1751-1789. — Bacs du Rhône. — Requête des habitants d'Érôme et de Gervans à la Commission intermédiaire, pour obtenir, entre autres choses, le rétablissement du bac à traîlle de Chossieu, à Serves. — Mémoire à ce sujet, avec des copies de reconnaissances générales des habitants du mandement aux seigneurs de Miolans et de Saint-Vallier, et d'arrêtés de compte des rentiers du bac. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient le duc d'Uzès dans la possession d'un tiers du bac de Valence, et le chapitre de Saint-Pierre du Bourg dans la possession des deux autres tiers. — Baux à ferme : par Fr.-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, à Jean Fiéron, pour 1000 livres ; — au même, par les syndics du chapitre de Saint-Apollinaire, mense de Saint-Pierre-du-Bourg, au prix de 1980 livres. — Bac de l'Isère, à La Roche-de-Glun, dit de Sillart : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV en confirmant la possession à de Pommerol et à la dame de La Barge, engagistes, et en réglant le tarif. — Reconnaissance générale des habitants de La Roche-de-Glun en faveur des

seigneurs précités. — Lettres des ingénieurs Paulmier de La Tour et Cavillon au sujet de ce bac.

C. 277. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1766-1779. — Bac de l'Isère à Sillart. — Lettres de Necker, Trudaine, Cochin, Pajot de Marcheval, Paulmier de La Tour, Rouveyre de Lestang, etc., concernant ce bac. Du 6 avril 1766 : « Hier, sur les neuf heures du matin, tandis que MMmes de La Vallonne et de Fontenay, avec leur suite, passaient, le traillon cassa, ce qui pensa mener tout ce beau monde-là à Marseille. » — Difficultés avec le seigneur du lieu ou avec ses fermiers ; — crues de l'Isère et réparations. — Lettres de Bonnaire de Forges et de Necker, mentionnant l'offre de Pinet, chargé de l'exploitation du bac, avant la construction du pont en bois, de rétablir deux bacs au port de Sillart, pour remplacer le pont que l'Isère avait emporté. — Comptes des recettes et des dépenses faites au bac de Sillart par Puy, receveur des droits de passage. — Du 8 décembre 1778 au 28 février suivant, il y eut 1095 livres de bénéfice.

C. 278. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan.

1779-1780. — Bac de l'Isère à Sillart. — Détails estimatifs de la construction d'une passerelle, des réparations aux digues du pont et au bac, par l'ingénieur Marmillod ; — d'une baraque pour loger les commis de la perception, par de Montluisant. — Bail à ferme des bacs à Reymond Bonnet, de Saint-Vallier, au prix de 6 900 livres. — Lettres de Necker, de Bonnaire de Forges, de Cotte, Paulmier de La Tour, etc., concernant l'entretien et la ferme des bacs précités. — Comptes des recettes et dépenses.

C. 279. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1747-1789. — Bac de Sillart sur l'Isère. — État des recettes et des dépenses faites par le receveur Puy, du 8 décembre 1778 au 31 mai 1780 : recettes, 13 803 livres ; dépenses, 10 411 livres. — Devis de la passerelle pour l'abordage des bacs allant

à 6094 livres ; — de la baraque destinée au logement des patrons des bacs ; — des réparations nécessaires à la passerelle. — Arrêt du Conseil d'État et lettres des intendants généraux Bonnaire de Forges et La Millière concernant les travaux faits par Lallié dit Berry. — Bac sur la Drôme à Livron. — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval aux fermiers de l'évêque de Valence, propriétaire de ce bac, de le rétablir. — Lettres de l'ingénieur Paulmier de La Tour, du subdélégué Rouveyre de Lestang et de l'évêque, relatives au passage de la Drôme. — En décembre 1765, le bac de Livron avait été emporté et engravé. — En 1764, chute dans la Drôme de la voiture du courrier de France, par suite de la rupture du câble du bac.

C. 280. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 77 feuillets (2 imprimés) ; 5 pièces, papier (1 imprimée) ; 4 plans.

1738-1786. — Canaux. — Mémoires en français, en latin et en italien, concernant l'île de Malijay (insulam de Malijac) et le canal de La Brassière, sur La Palud, dont la propriété était prétendue par Joseph-Pierre-François Tonduti, marquis de Malijay (marchese di Malyac), par le Pape et par le roi de France. — Plan des limites de l'île précitée et de Camaret. — Devis et plan du canal du Bez arrosant le domaine de ce nom. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XVI maintenant le marquis de Castellane, Faure et consorts, dans la possession et jouissance du canal de Donzère ou de Pierrelatte. — Rapport de l'ingénieur en chef Rolland sur la proposition faite par l'abbé Maubert d'augmenter le volume d'eau de ce canal. — Plan de son cours, de Donzère à Pierrelatte.

C. 281. (Portefeuille.) — 1 cahier, 10 feuillets ; 50 pièces, papier (1 imprimée).

1734-1753. — Canaux. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant le recréusement du lit de la rivière du Lauzon. — Ordonnance et avis de l'intendant de La Porte pour la levée d'un plan, depuis la digue sous le Grand-Mourin jusqu'au territoire de Bollène, donnant le cours du canal des Écharavelles. — Lettres et rapports des intendants généraux d'Ormesson,

Trudaine, Puyzieulx ; Pitot, directeur des travaux publics en Languedoc ; Rolland, ingénieur ; Souchon, subdélégué ; de Castellane-Esparron, etc., relatives aux travaux du canal précité et aux contestations survenues entre les communautés de Pierrelatte, La Garde-Adhémar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, etc., à la suite des inondations causées par le canal.

C. 282. (Portefeuille). — 2 cahiers, 30 feuillets ; 57 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1754-1755. — Canal des Écharavelles. — Arrêt du Conseil d'État homologuant l'adjudication des travaux de construction du nouveau canal ; en imposant la dépense aux communautés de La Garde, Pierrelatte et Saint-Paul-trois-Châteaux, à partir de 1755 ; permettant la vente de l'emplacement de l'ancien canal et déterminant la part d'entretien attribuée aux communes intéressées. — Lettres de Machault, Rouillé, Trudaine, à l'intendant de La Porte, au sujet de la construction du nouveau canal, de l'opposition faite par les habitants de La Motte, de Bollène et de La Palud ; — du subdélégué Souchon ; — du maire de Pierrelatte, Eymar, relatives au canal précité. — Adjudication des travaux de sa construction à Jacques Fougasse, de Connault en Languedoc, moyennant 16 000 livres, avec J.-B. Rouvière, notaire à Pierrelatte, pour caution.

C. 283. (Portefeuille). — 2 cahiers, 25 feuillets ; 69 pièces, papier.

1755-1759. — Canal des Écharavelles. — Répartition des dépenses de sa construction, montant à 23 498 livres, entre les communautés : La Garde, 7436 livres ; Pierrelatte, 14 730 livres ; Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1332 livres. — Lettres de l'intendant général Trudaine, du vice-légat Panionei, des ingénieurs Rolland et Paulmier de La Tour, du marquis de Castellane-Esparron, etc., concernant les travaux de construction et les difficultés qu'elle fit naître. — Mémoires des ingénieurs précités sur le même sujet. — Requêtes de l'entrepreneur pour obtenir paiement.

C. 284. (Portefeuille). — 1 cahier, 11 feuillets ; 41 pièces, papier ; 3 plans.

1759-1766. — Canal des Écharavelles. — Lettres de l'intendant général Trudaine, du subdélégué Payan, etc., relatives aux dépenses occasionnées par sa construction. — Mémoire ou projet des réparations à y faire : le torrent des Écharavelles se forme des eaux pluviales dans les parties montueuses des communautés de Saint-Paul-trois-Châteaux et de La Garde-Adhémar. — Plans de ce canal. — Devis et adjudication des ouvrages à faire au coteau de Beaulieu, pour former un nouveau lit à l'Isère et barrer son irruption près le bac de La Roche, pour 13 800 livres, à Jean Lemoine.

C. 285. (Portefeuille.) — 2 cahiers de 20 feuillets ; 57 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1745-1760. — Canaux. — Délibération de la communauté de Saint-Restitut, favorable à la continuation du canal destiné à conduire les eaux du ravin de Combe-Granière dans la rivière de Lauzon, malgré l'opposition de Pierre-Henri de Granet, habitant à Bollène. — Requêtes des consuls de Suzela-Rousse et de Saint-Restitut à l'intendant, au sujet des tracasseries que leur suscitent les habitants du Comtat et ceux de Bollène, en particulier. — Lettres de l'intendant général Trudaine, du subdélégué Payan, de l'ingénieur Paulmier de La Tour, etc., concernant les travaux de dessèchement de la plaine de Suze, soit par le Lauzon, soit par le Lez. — Devis pour cette dernière direction et adjudication de l'entreprise à Ch. Chambon, au prix de 19 750 livres.

C. 286. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 57 feuillets ; 62 pièces, papier.

1761-1770. — Canaux. — Requêtes de Fr.-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, décimateur de Saint-Restitut, afin d'être déchargé de sa cotisation au rôle dressé pour le canal de dessèchement. — Lettres du subdélégué Payan, dit comte de Suze, des évêques de Sisteron et de Saint-Paul, de l'ingénieur Toumillon, concernant les travaux à exécuter. — Mémoires sur le même sujet, pour les communautés de Suze et de

Saint-Restitut. — La première entreprise de dessèchement remontait à 1685 et le devis à 1677. D'après ce document, le canal se rendait au Lez par 380 cannes de voûtes souterraines.

C. 287. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 27 feuillets (1 imprimé) ; 39 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1641-1778. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Lettres de Cochin à l'intendant Pajot de Marcheval, concernant quelques réparations à faire aux prisons du Buis, aux frais du Roi et du prince de Monaco ; — des intendants généraux Trudaine et Bonnaire de Forges, relatives aux réparations urgentes à faire aux prisons de Crest ; — du subdélégué Sibeud sur la multiplicité des vols commis audit Crest, par suite de l'absence de toute répression sérieuse. — Réponses de l'intendant aux questions du contrôleur général sur l'auditoire de Montélimar, commun aux officiers de la Sénéchaussée, aux juges seigneuriaux de Condillac, La Laupie, Marsanne, etc., des Tourrettes et de Lachamp, dépendances de l'abbaye de Cruas. — Titres des Monaco, ducs de Valentinois : traité de Péronne du 14 septembre 1641 ; lettres patentes du roi Louis XIII portant érection du duché-pairie de Valentinois et union des terres de Chabeuil et de Sainte-Euphémie, etc. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XV, relatifs aux officiers de justice dudit prince. — Lettres de Cochin et de Courteille pour les réparations aux prisons de Montélimar ; — de Beaumont, de Lenoir et Bonnaire de Forges, concernant les prisons de Pierrelatte.

C. 288. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 16 feuillets ; 65 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 6 plans.

1740-1786. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Quittances, mémoires et devis pour les fournitures et réparations faites aux prisons de Romans. — Lettres du prince de Monaco réclamant le concours de la ville pour les travaux à exécuter. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV approuvant l'adjudication des réparations nécessaires aux prisons de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Mémoire du subdélégué Payan en

réponse aux plaintes de l'évêque. — Réponses aux questions du contrôleur général sur l'état de ces prisons et de celles de Valence. — Plans « des nouvelles prisons royales de la Commission du Conseil à Valence, commencées en avril 1771 et finies en janvier 1773, inventées et exécutées par Jean Dupoux, architecte à Lyon. » — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant l'adjudication d'une chambre nouvelle et de la voûte des cachots.

C. 289. (Portefeuille). — 4 cahiers, 42 feuillets ; 25 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1759-1786. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — les réparations à faire par de Rostaing au mur servant de clôture à la fosse du puisart des prisons de Valence ; — la réception des travaux exécutés aux prisons et au Présidial. — Devis de ces travaux par Paulmier de La Tour, Cavillon et Bouchet. — Supplique à l'évêque de Valence par les dames de la Charité, réclamant des secours pour le soulagement des nombreux prisonniers. — Lettre du procureur du Roi Bergeron constatant le mauvais état de la toiture des prisons royales, dont l'intérieur était inondé à la moindre pluie.

C. 290. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 16 feuillets ; 59 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1757-1779. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Réponses aux questions du contrôleur général sur l'état des auditoires de Courthézon et d'Orange. — Les justices seigneuriales exercées à Orange étaient celles des baronnies de Gigondas, appartenant à l'évêque, et de Violès, à de Serres de Saunier ; du marquisat de Causans ; des fiefs de Beauregard et de Coyrol, appartenant à de Billioty et à de Gramont, duc de Caderousse, etc. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI approuvant les adjudications faites par le subdélégué et les travaux exécutés en conséquence. — Lettres à ce sujet de Courteille, Cochin, Beaumont, Bonnaire de Forges, etc.

C. 291. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 49 feuillets ;
46 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1686-1769. — Églises et presbytères. — Requête à l'intendant Pajot par le prieur-curé d'Aucelon, réclamant la permission de plaider contre la communauté ; — par le curé de Bathernay, au sujet des réparations nécessaires à la maison curiale, avec le devis des travaux. — Projet de conventions dressé par l'intendant pour terminer le différend du curé et des Dominicains du Buis sur la sépulture des habitants de la ville. — Ordonnance de Joseph-Louis de Cohorne de La Palun, évêque de Vaison, sur la même affaire. — Prix-fait des réparations de la toiture de l'église de Chabeuil, sous le vocable de Saint-Andéol. — Requête à l'intendant Bouchu par les consuls de Cléon-d'Andran contre le curé d'Autichamp, qui avait emporté des ornements de leur église. — Adjudication à Martin, moyennant 880 livres, des réparations à exécuter dans l'église et dans le presbytère de Crépol. — Achat de maison destinée à l'agrandissement de la maison curiale de Mercuriol, par Coursodon, curé du lieu. — États des dépenses à rembourser par la communauté.

C. 292. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets ;
39 pièces, papier.

1619-1756. — Églises et presbytères. — Mémoire sur la concession d'un banc dans l'église de Montélimar faite par l'évêque de Valence aux nobles de la ville. — Requête à l'intendant par le curé du Pont-en-Royans et par les habitants de Barbières, voisins de l'église de Saint-Martin-de-Cerne, au sujet des réparations à faire aux églises de ces deux localités ; — par les chanoines de Saint-Barnard de Romans, pour obtenir quelques-uns des fonds et revenus des huguenots fugitifs. — États des paiements faits aux entrepreneurs des réparations exécutées à l'église de Saint-Romain (à Romans), s'élevant à 3998 livres.

C. 293. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 14 feuillets ;
13 pièces, papier.

1763-1775. — Hôpitaux. — États des biens et des revenus de toute nature des hôpitaux du

Buis, de Crest, d'Étoile, de Mirabel, de Mollans, de Montélimar, de Nyons et de Pierrelatte, dressés pour satisfaire à la déclaration du 11 février 1764. — Mémoires sur les hôpitaux de Montélimar et de Nyons. — Les recettes du premier allaient à 4165 livres et ses dépenses à 5695 livres. — Description des villes de Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Nyons et Le Buis, avec des renseignements sur leurs hôpitaux. — Le revenu de celui de Nyons s'y trouve porté à 700 livres ; cependant, un état subséquent l'évalue à 900 livres.

C. 294. (Portefeuille.) — 1 cahier, 18 feuillets ;
47 pièces, papier (3 imprimées).

1676-1775. — Hôpitaux. — Titres de créances de l'hôpital de Nyons sur la ville. — Quittances, cessions et comptes formant les 1^{er}, 3^e et 4^e articles ; — délibérations consulaires formant les 2^e et 5^e, s'élevant ensemble à 5844 livres en capital et à 4571 livres en intérêts. — Requête à l'intendant concernant l'examen de ces titres. — Procès-verbal de la sentence arbitrale de Fr. de Payan, écuyer, vibailly et subdélégué de Saint-Paul-Trois-Châteaux, chargé de la liquidation amiable des créances sus-énoneées : la ville doit payer les 4371 livres d'intérêts en huit paiements annuels, au moyen d'une imposition, et, au lieu du capital, 233 livres d'intérêt sur ses revenus d'octroi. — Instruction pour les administrateurs des hôpitaux de la province affectés aux mendiants et vagabonds. — État des revenus de l'hôpital de Pierrelatte, allant à 1047 livres, tandis que les charges atteignaient 1262 livres.

C. 295. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 24 feuillets ;
38 pièces, papier.

1732-1775. — Hôpitaux. — Projet de lettres patentes rédigé par les consuls pour l'établissement d'un hôpital général à Romans. — Objections des chanoines de Saint-Barnard. — Réponses des consuls. — Lettres patentes du roi Louis XV unissant les biens des diverses fondations charitables pour former l'hôpital général. — États de ses revenus, allant à 11 150 livres ; de ses charges, à 14 721 livres ; — des revenus de l'hôtel-Dieu ou hôpital Sainte-Foy, allant à 7386 livres ; de ses

charges, à 7809 livres ; — des revenus de l'hôpital des religieuses de la Charité, allant à 5317 livres ; de ses charges, à 3327 livres ; — des hôpitaux de Saint-Agnan-en-Vercors, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Tain, de Taulignan, de Valence, de Courthézon, Gigondas, Jonquières et Orange. — L'hôpital de Tain avait seulement 258 livres de revenu ; celui de Taulignan, 397 livres ; celui de Valence, 23 703 livres.

C. 296. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets ;
39 pièces, papier (3 imprimées).

1731-1781. — Mémoire sur les moyens de parvenir à la ruine de la contrebande qui se fait dans le Comtat-Venaissin, en détruisant toute plantation de tabac, moyennant 80 000 livres d'indemnité, et en abolissant toutes les manufactures de toiles peintes, moyennant 26 000 livres. — Ordonnances de l'intendant Fontanieu relatives à l'importation et à l'exportation des marchandises du Comtat ; — de l'archevêque d'Avignon sur les attroupements causés par les marchands de grains. — Ordre du contrôleur général aux fermiers généraux du Comtat de laisser passer mille charges de blé. — Lettres du comte d'Argenson à l'intendant de La Porte au sujet de l'affaire du séminaire de Sainte-Garde et de la visite de l'abbé Couturier au séminaire de Saint-Charles ; — du subdélégué Payan concernant le refus des habitants de Visan, Sainte-Cécile et Saint-Roman de payer les cotes de vingtièmes et de don gratuit dues à cause de leurs propriétés foncières à Tulette. — Mémoire sur la réunion du haut Comtat au Dauphiné. — Lettres de l'intendant général Trudaine à ce sujet ; — du comte de Vergennes à l'intendant Pajot de Marcheval sur la difficulté de Callon, officier du grand commun du Roi, avec le comte et l'abbé de La Palun.

C. 297. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 51 feuillets ;
6 pièces, papier.

1790. — Inventaires généraux des pièces déposées aux archives du Directoire du département de la Drôme : ouvrages d'art exécutés par ordre de la Commission intermédiaire ; travaux contre les rivières, etc. ; — des papiers remis aux commissaires

des départements de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes, avec l'indication des pièces laissées en commun : états généraux du prix des grains et du rapport des poids et mesures ; arrêts et règlements, etc. ; — des objets relatifs au contentieux devant l'intendant, remis aux commissaires précités ou laissés en commun : contrôle et insinuations ; centième denier ; régie des cuirs, etc. ; — des papiers actuellement dans les bureaux de la Commission intermédiaire ; — de ces papiers divisés entre les trois départements ou laissés en commun.

C. 298. (Portefeuille.) — 1 cahier, 32 feuillets.

1790. — Inventaires des pièces remises au Directoire de la Drôme, relatives : — aux dixièmes et vingtièmes ; — à la capitation ; — aux dégrèvements ; — aux arts et métiers ; — aux auditoires des prisons ; — à la forêt de Saou ; — aux casernes et logements militaires ; — au Comtat-Venaissin et à la Principauté d'Orange ; — aux foires et marchés ; — aux fours banaux ; — aux hôpitaux ; — à la liquidation des dettes de la communauté de Die ; — aux manufactures ; — aux octrois de Valence ; — aux ponts et chaussées, etc.

SUBDÉLÉGATIONS DU BUIS, DE CREST ET DE MONTÉLIMAR.

C. 299. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier
(50 imprimées).

1709-1772. — Lettres et avis de Reynaud, subdélégué du Buis, concernant : — la défense de défricher les terrains montueux ; — l'adjudication du cinquantième à lever sur les vins ; — la copie des baux des dîmes ecclésiastiques ; — le licenciement des miliciens après deux années de service. — Avis et lettres de Sibeud, subdélégué de Crest, sur les défrichements et dessèchements ; — sur les rôles des corvéables. — Mémoire de Vincent, subdélégué de Montélimar, au sujet des dépenses faites dans un procès soutenu au Grand Conseil pour une ramière ou oseraie contiguë aux fonds du prieuré de Saint-Marcel-lès-Sauzet. — Lettre de Duclaux, subdélégué,

concernant le dénombrement des marchands de vin, eaux-de-vie, liqueurs, etc.

SUBDÉLÉGATION DE ROMANS.

C. 300. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 53 feuillets, papier.

1708-1782. — État de la situation des récoltes dans la subdélégation : 1751, rendement en blé, méteil et seigle, inférieur d'un sixième à celui d'une année commune ; en cocons, supérieur d'un cinquième ; en fruits, d'un sixième ; — 1752, produit des céréales et des vignes, supérieur d'un cinquième à une année commune ; en cocons, égal ; — 1753, rendement des céréales, supérieur d'un sixième ; du vin, d'un cinquième ; des cocons, égal ; — 1754, pluies et gelées. — Actes d'assemblée des habitants d'Albon, devant Arnoux Genthon, subdélégué de Romans, au sujet d'une créance de 12 393 livres sur les héritiers de nobles Nicolas Faure de Montarzin et Christophe Assalin de La Gardette. — Adjudications données par Duportroux, subdélégué, des réparations nécessaires à l'église, à la clôture du cimetière et au presbytère de Saint-Romain-d'Albon, à Chalieu, curé de la paroisse, moyennant 2280 livres ; — des réparations de même nature à Saint-Philibert-d'Albon, à Jay, vicaire du lieu, moyennant 850 livres. — Délibérations des trois ordres et requêtes des consuls à l'intendant, au sujet des travaux à adjuger. — Devis de ces travaux.

C. 301. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 27 feuillets, papier.

1672-1782. — Adjudications données par Duportroux, subdélégué, des réparations à exécuter aux presbytères, aux églises et à la clôture des cimetières : — d'Anjou, à Rochette, moyennant 1950 livres ; — de Bathernay, à Tivolle, au prix de 580 livres ; — de Bren, à Vallarnaud, pour 1340 livres. — Délibérations des trois ordres relatives à ces travaux et devis estimatifs. — Compte de Louis Revol, chirurgien et consul de Beaurepaire, rendu devant Jacques Servonnet, avocat au Parlement et subdélégué de Romans. Ce compte s'élève en recettes

à 218 livres, et en dépenses à 309 livres. Entre autres dépenses, il y a celle de 8 sols pour huit bouteilles de vin envoyées au comte de Viriville, qui dînait chez l'abbesse de Saint-Paul. — Acte de comparution devant Arnoux Genthon, subdélégué, de Jean Bresson, consul du Bourg-de-Péage, plaidant contre Sapey, boulanger, pour refus de logement militaire, etc.

C. 302. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1779-1787. — Adjudications par Duportroux, subdélégué de Romans, des réparations à faire aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Charmes, à Vallarnaud, pour 1700 livres ; — de Châteauneuf-de-Galaure, à Saint-Chef, pour 1840 livres ; — de Châtillon-Saint-Jean, à Arnaud, pour 590 livres ; — de Chatuzanges, à Plantier, pour 800 livres ; — du Chalon, à Béguin, pour 2350 livres ; — de Crépol, à Ageron, pour 2050 livres. — Bail à prix-fait d'une planche à Châteauneuf-de-Galaure, près du moulin Bossu, à Malien, au prix de 1040 livres. — Devis des travaux adjugés ; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes affectées à ces dépenses.

C. 303. (Portefeuille.) — 65 pièces ; 1 cahier in-4°, 15 feuillets, papier.

1777-1788. — Adjudications par Duportroux, subdélégué, des réparations nécessaires aux églises et presbytères : — de Claveyson, à Martinais, au prix de 2275 livres ; — de Saint-Andéol, à Cheval, pour 900 livres ; — de Dionay, à Hotelard, pour 1675 livres ; — de Génissieux, à Devienne, pour 640 livres ; — de Gillon, à Delaye, pour 1200 livres ; — de Lentiol, à Perriolat, pour 1750 livres ; — de Lens-Lestang et de Châtenay, à Guy, pour 6900 livres. Dans ce dernier marché sont comprises les réparations à faire à la passerelle de Lens. — Devis des travaux adjugés ; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes affectées à ces dépenses.

C. 304. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier.

1740-1787. — Adjudication par Duportroux, subdélégué, des réparations à exécuter aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Jarcieu, à Bardin, pour 5999 livres ; — d'Hauterives, à Silvestre dit Chancrin, pour 1800 livres ; — de Treigneux, à Prince, pour 888 livres ; — de Mantaille, à Marcon, pour 374 livres ; — d'Ain-sur-Montmiral, à Burais, pour 292 livres. — Devis et plans des travaux adjugés ; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes destinées à ces dépenses. — Détail et conditions des réparations nécessaires aux églises et aux presbytères de Saint-Martin et de Saint-Christophe-de-Montmiral — Acte de comparution devant Charles de Maucune, subdélégué, du sous-traitant des droits d'inspecteur aux boucheries, qui réclame la confiscation d'un quartier de bœuf, non déclaré, trouvé chez un aubergiste de Montmiral.

C. 305. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1696-1788. — Adjudications par Duportroux, subdélégué, des réparations à exécuter aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Montrigaud, à Brechon, pour 985 livres ; — d'Onay, à Burais, pour 1600 livres ; — de Parnans, à Couchet, pour 660 livres ; — de Saint-Ange-sur-Peyrins, à Mathieu dit Carnet, pour 500 livres ; — de Peyrins, à Martinais, pour 1600 livres ; — de Saint-Romain et de Saint-Nicolas de Romans, à Béguin, pour 1130 livres, et à Fontaine, pour 1230 livres. — Bail à rabais à Tisserot, moyennant 2100 livres de la tâche de Ratières-Saint-Avit, sur la route de Roybon à Romans. — Procédure devant Arnoux Genthon, subdélégué, pour Reymond Martin, contre Dutronc et Bertrand, officier et consul de Pommiers. Ces deux derniers ayant pris le fusil de Martin, pour armer un des miliciens de la communauté, sont condamnés à payer la valeur du fusil, soit 10 livres, et les frais de la procédure, s'élevant à 27 livres 10 sols. — Requête à Dufresne, subdélégué, par Bouvier, Blondon et Petit, marchands

à Moras, pour le paiement des transports militaires qu'ils ont effectués.

C. 306. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1693-1710. — Procédures d'informations faites par Jacques Servonnet, Arnoux Genthon et Chaléat, subdélégués : — pour Cl. Bourdon de Longueval, inspecteur des vivres de l'armée d'Italie, contre Savoye, Richard, Ancelin, Royanez, Buisson et Sarraillon, accusés d'avoir détourné l'eau du canal des moulins affectés à la mouture des grains de l'armée ; — pour Séb. Bonno et Catherine Faveron, sa femme, contre Savoye, Izerable et Gonnet, bouchers de Romans, sous-fermiers des droits des inspecteurs aux boucheries, accusés de voies de fait contre les plaignants, et condamnés par Bauyn, intendant, à 100 livres de dommages-intérêts ; — pour l'adjudicataire des droits des inspecteurs aux boucheries, contre divers particuliers qui ont tué des veaux, moutons et brebis clandestinement ; — pour Chossignon, propriétaire d'une vigne sur les bords de l'Isère, traversée par le chemin de halage ; — pour Ferrand, consul de Romans, contre le vichâtelain de Clérieux et de Monteux, qui l'avait frappé ; — pour Vossier, ancien fermier des octrois, réclamant 48 livres, prix de la baraque par lui construite près la porte de Clérieux, à Romans.

C. 307. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1693-1710. — Procédures d'informations par Servonnet et Arnoux Genthon, subdélégués : — pour les fermiers des octrois de la ville contre plusieurs habitants qui vont acheter du pain, du vin et de la viande « chez les gargottiers du régiment de Fustemberg », l'un desquels est condamné à 50 livres d'amende et aux frais ; — pour Bernard, inspecteur des porcs, contre la femme Échinard, du Grand-Serre, accusée d'avoir refusé le paiement des 8 sols par livre qui lui sont attribués.

C. 308. (Portefeuille.) — 6 cahiers (5 imprimés),
113 feuillets ; 9 pièces, papier (1 imprimée).

1664-1720. — Requête à Albanel, subdélégué, par le syndic de l'église de Saint-Barnard et par Ét. Aymon, écuyer, porte-manteau du Roi, agissant au nom de la ville, contre Charles Chaléat, débiteur de celle-ci, avec les pièces produites à l'appui de la requête ; — jugement rendu par les subdélégués de la chambre de justice au Présidial de Valence contre ledit Chaléat et Arnaud Bouchage, consuls de Romans ; Ant. Giraud, Fr. Vivet et Fr. Meilhe, commis à la recette des tailles ; — mémoires et consultation d'avocats pour le chapitre de Saint-Barnard contre Louis Chaléat ; — requêtes à l'intendant par ledit Louis, fils de Charles Chaléat ; — par le syndic du chapitre et par Étienne et Pierre Aymon. Il est dit dans cette dernière que l'intendant Bouchu, vérifiant les dettes de la ville de Romans, déclara Charles et Louis Chaléat créanciers de la communauté pour 823 livres et ses débiteurs pour 11462 livres ; que Charles, lors de son opposition à cette décision, avait son gendre subdélégué, un de ses fils premier consul et l'autre secrétaire-greffier de la ville.

C. 309. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 22 feuillets
(1 imprimé) ; 62 pièces, papier (2 imprimées).

1689-1706. — Pièces produites à l'appui de la requête du syndic de Saint-Barnard et de ses adhérents contre Chaléat. — Compte consulaire de ce dernier, vérifié par l'intendant Bouchu ; — procédure de Charrognier, subdélégué, liquidant à 4564 livres la créance de Chaléat sur Romans ; — actes d'assemblées générales tenues à cause de cette créance ; — signification aux consuls de la cité de la part dudit Chaléat, où il est rapporté qu'en avril 1714 des soldats logés à l'Hôtel-de-Ville en brisèrent les placards et brûlèrent les archives, et que les procès mal fondés, entrepris et soutenus par les consuls, ont coûté à la ville près de 20 000 livres.

C. 310. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier
(2 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1664-1716. — Pièces du procès du syndic de Saint-Barnard de Romans contre Chaléat. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV : — renvoyant les parties devant le Parlement de Dijon ; — permettant au syndic de Saint-Barnard et à Aymon de poursuivre, aux lieu et place des officiers de la ville, l'exécution de l'arrêt du Conseil qui renvoie les parties devant l'intendant de la province ; — requêtes du syndic de Saint-Barnard à ce magistrat ; — des principaux taillables contre Chaléat. — Mémoires en faveur des parties.

C. 311. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 108 feuillets ;
31 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1688-1716. — Pièces du procès du syndic de Saint-Barnard et de ses adhérents contre Chaléat. — Arrêt du Conseil d'État subrogeant Bauyn d'Angervilliers à Bouchu pour entendre les parties ; — requêtes à l'intendant par Chaléat et par le syndic du chapitre, suivies de l'ordonnance de Bauyn, intendant, portant que Chaléat remettra ses pièces au subdélégué Albanel ; — inventaires des 80 pièces produites par Chaléat ; — actes d'assemblées générales. Il est délibéré dans l'une d'elles que Champlong-Delacour, avocat, et Barthélemi Reymond, notaire, seront priés de travailler incessamment à l'inventaire des archives de la ville.

C. 312. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1671-1784. — Adjudications par Duportroux, subdélégué, des réparations à faire aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Saint-Bonnet-de-Chavannes, à Durand, pour 1640 livres ; — de Saint-Clair et du Grand-Serre, à Malien, pour 1810 livres ; — de Saint-Julien-de-Montsage (Montrigaud), à Ageron, pour 770 livres ; — de Saint-Muris (Montchenu), à Valernod, pour 360 livres. — Devis des travaux adjugés ; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes destinées à ces dépenses. — Signification au châtelain de Saint-Uze-Bertheux pour la veuve

Dumas, créancière de la communauté, de la remise de ses titres à Aimar Brenier, subdélégué de Romans.

SUBDÉLÉGATIONS DE SAINT-VALLIER ET DE TAIN.

C. 313. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier
(1 imprimée).

1725-1780. — Adjudication par Monnet-Duclot, subdélégué de Saint-Vallier, à Bouvet, pour 2060 livres, des réparations à faire au presbytère de Saint-Maurice et de Givray, mandement de Roussillon ; — délibérations de la communauté et requêtes à l'intendant pour l'imposition de la somme destinée à payer les travaux adjugés. — Lettre de Barbier, subdélégué de Tain, relative à l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 16 janvier 1725, qui réunit aux hôpitaux la 20e partie du prix des baux des dîmes.

SUBDÉLÉGATION DE VALENCE.

C. 314. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1669-1702. — Procédures d'informations : — devant de Marquet, subdélégué, à la requête de Planta, procureur du Roi, contre trois individus de Barcelonne accusés du crime de sacrilège ; — devant Serret, subdélégué, pour noble Just-Louis de Feralhon, trésorier de France, contre les consuls du Bourg, qui négligent de faire achever leur parcellaire ; — devant Planta, subdélégué, pour Royanez, marchand à Résayes, contre Bonnet, secrétaire de la communauté de Charpey, qui refuse de communiquer des pièces le concernant ; — pour Berthelot, commissaire général de l'artillerie, des poudres et salpêtre, contre Martel, de Charpey, et Lacroix-Veyron, de Tullins, qui s'opposent à l'enlèvement de leur terre à salpêtre ; — pour le procureur du Roi contre des Religioneux de Combovin accusés de blasphèmes ; — contre Duvernet, gentilhomme de Livron, contumax, accusé d'avoir excité à la révolte ceux de la Religion réformée ; — contre des individus de Montmeyran accusés d'avoir séjourné à Genève. — Adjudications par Planta, subdélégué, des réparations nécessaires à

l'église de Loriol. — Inventaire des titres remis au même subdélégué par le supérieur des Minimes de Valence, établissant les créances du couvent sur la ville. — Procès-verbal de recherche des cartes à jouer vendues au préjudice des droits attribués à Muron, maître-cartier de Valence.

C. 315. (Portefeuille.) — 34 pièces ; 3 cahiers in-4°, 45 feuillets, papier.

1748-1749. — Autorisation donnée aux consuls de Valence par Rouveyre de Lestang, subdélégué, de livrer aux personnes nécessiteuses vingt sétiers de blé ou d'épeautre, chaque jour de marché, sur les 800 quintaux procurés par l'intendant. — Procès-verbal de pesage et de mesurage desdits 800 quintaux, établissant que 400 quintaux de blé égalent 377 sétiers et 38 livres de reste ; et 400 quintaux d'épeautre, 396 sétiers 4 livres. — Lettre de l'intendant de La Porte au subdélégué pour faire délivrer 100 quintaux de grains aux villes de Die et de Crest, sur les 1000 quintaux emmagasinés à Valence. — Registres de la vente des grains du magasin des Minimes, procurés par l'Intendance, accusant 23 sétiers d'épeautre à 10 livres le sétier, 79 sétiers de blé à 11 livres, et 483 sétiers à 12 livres. — Ordonnances de l'intendant de La Porte, relatives : — à la remise aux consuls de Die par ceux de Valence de 100 quintaux de blé ; — au paiement de 200 livres par mois à Blenod, inspecteur des chargement, transport et distribution des blés accordés à la province ; — au versement des 4880 livres provenant de la vente desdits blés, etc.

C. 316. (Portefeuille.) — 73 pièces ; 4 cahiers, 31 feuillets, papier.

1749. — Ordonnances de l'intendant de La Porte, concernant : — la livraison aux consuls de Crest par ceux de Valence de 200 quintaux de blé ; — le paiement par les consuls de la même ville de 1500 livres à Charvet, pour transport de grains ; — de 6047 livres, prix de 1000 quintaux de blé, à Blache, négociant à Valence ; — de 5000 livres à Rétif de Piron, commis à la Recette générale des finances de Dauphiné ; — de 4130 livres audit Blache ; — de 15 000 livres à Rétif de Piron, etc. — Ordonnances

de Rouveyre de Lestang, subdélégué, relatives aux magasins de blé de Valence ; — à la remise des sacs vides à Lefranc, garde-magasin. — États des frais de déchargement des grains. — Comptes de Morier, consul de Valence, « de la recette, vente et remise » des grains venus d'Arles, s'élevant à 39 586 livres en recette et à 39 797 livres en dépense ; — des grains venus de Champagne, s'élevant à 10 463 livres en recette et en dépense, etc.

C. 317. (Portefeuille.) — 23 pièces ; 7 cahiers in-4°, 98 feuillets, papier.

1750-1762. — Ordonnances de l'intendant de La Porte aux consuls de Valence, pour la remise à Rétif de Piron de 9000 livres, de 3400, de 2200, de 1079 livres, etc., provenant de la vente des grains envoyés d'Arles à Valence, par les ordres du contrôleur général. — Comptes du consul Morier, chargé de cette vente. — Quittance du loyer des magasins.

ÉLECTION DE ROMANS.

C. 318. (Registre.) — In-4° papier, 877 feuillets.

1629-1635. — Transcription des édits, lettres patentes, requêtes et autres pièces intéressant l'Élection de Romans : — édit de création des sièges de Crest, Die, Montélimar, Romans et Valence (Drôme) ; Grenoble et Vienne (Isère) ; Briançon, Embrun et Gap (Hautes-Alpes), pour connaître des aides, tailles et autres impositions, composés d'un président, d'un conseiller-lieutenant, d'un conseiller premier élu assesseur, de quatre autres conseillers élus, de trois conseillers contrôleurs élus, d'un conseiller avocat, d'un procureur du Roi, de trois receveurs des tailles, de deux greffiers, de deux huissiers, deux sergents et six procureurs postulants. — Provisions de Brenier et d'Arnoux-Delouille, présidents ; — de Vincent et de Savoye, conseillers élus ; — de Cara, receveur des tailles ; — de Chabran, Delacour, etc., procureurs postulants. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur l'Élection, faits à Saint-Antoine et à Saint-Paul, à

cause de la peste qui sévit à Romans, etc. — Table chronologique.

C. 319. (Portefeuille.) — 61 pièces ; 4 cahiers in-8°, 86 feuillets, papier.

1631-1635. — Ordonnances du bureau de l'Élection, portant : — décharge de quatre feux et demi en faveur des consuls d'Albon, à la suite de logements militaires onéreux ; — de deux feux à la communauté de Vinay, à cause de la grêle du 23 juillet 1632 ; — de cinq feux à la ville de Romans, ravagée par la peste, pendant quatre années. — Inventaire des pièces de Thomé et Rebut contre les consuls de L'Albenc ; — des officiers de l'Élection contre Antoine Ricol, avocat et juge de Romans, pour la jouissance de leurs privilèges. — Procédures pour Guill. Dumas, collecteur de Saint-Vallier, contre Morel ; — pour Ant. Vivier, receveur particulier des tailles de Saint-Antoine, contre Benoite Falavier. — Conclusions du procureur du Roi en faveur de Luce Marcel, mère de nobles Henri, Bertrand, Jean, Étienne et Hélène de Gilibert, contre les consuls de Saint-Marcellin, Chatte, etc., pour exemption de tailles. — États des fonds nobles possédés à La Forteresse, par Bertrand de Fassion, Claude de La Porte, Jean de Micha, etc. — Rôle de la taille de Montchenu s'élevant à 1009 livres.

C. 320. (Cahier.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1635-1637. — Transcription d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : — exemptant des tailles, comme anciens nobles, Pierre et Geoffroi de Gumin, sieurs de La Murette et de La Sarra ; — portant règlement entre le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État sur la réalité des tailles ; — requêtes adressées aux élus de Romans, pour être exemptés des tailles, par : nobles Mathurin et Antoine de Gaste, à Albon et à Saint-Donat ; — Jean de Vitrolles et Gaspard de Lamartinière, à Moras ; — Noël et Gratien de Fay de Villiers, et de Chapeuil de Maucune, à Beausemlant ; — Bontoux de La Salette, à Saint-Martin-d'Août ; — Méraude de Laval de Maubec, à Rives. — Copie de la requête des consuls de La Côte-Saint-André et de Faramans, défenseurs en inscription de faux contre Aimon de

Colomb, sieur de Batines ; — des provisions de Louis Desmures, conseiller élu, etc. ; — de la répartition d'une imposition de 242 livres par feu.

C. 321. (Registre.) — In-4°, 926 feuillets, papier.

1635-1637. — Causes portées devant l'Élection : — Ennemond de Jomaron, seigneur de Beaumont-Montoux, contre Richard ; — les consuls de Montmiral, contre Lhoste, syndic des forains ; — de Crépol et du Grand-Serre, contre noble Nicolas de Langon ; — de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, contre noble Fr. Berger, sieur de Serizier ; — de Moras, contre de Lamartinière ; — de La Côte-Saint-André et de Faramans, contre Colomb de Batines ; — de Saint-Romain-d'Albon et de Vals, contre noble Pierre de Burin, pour paiement des tailles, etc.

C. 322. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier
(2 imprimées).

1636-1637. — Édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, portant : — création des offices d'auditeurs des comptes des villes, bourgs et communautés ; — règlement sur les étapes, dont la juridiction est attribuée aux officiers des Élections, et sur le paiement des dettes communales. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, relatives — aux feux de chacune des paroisses du mandement d'Albon ; — à l'exemption des tailles pour : nobles Blanche d'Arces, à Châteauneuf-d'Isère ; — Fr. d'Arzac, sieur de Savel, à Saint-Lattier ; — Diane Boffin, veuve Grattet ; Bontoux de La Salette, à Saint-Martin-d'Août ; — Pierre de Burin, sieur de Poyols. Ce dernier, par une autre sentence de l'année suivante, fut soumis aux tailles à Vals et à Albon. — Requêtes aux élus par les consuls de Beaurepaire, au sujet des logements militaires qui ont tellement « appauvry ledit lieu, que la plupart des habitants sont estés contraincts d'habandonner leurs maisons. »

C. 323. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1636-1637. — Sentences du bureau de l'Élection, portant : — exemption de tailles en faveur de : nobles Jean et Guy de Chabestan, contre les

consuls d'Ancelle, Saint-Lagier, etc., et ceux de Marcolin ; — de Chambaran, à Arzay et Bossieu ; — Isabeau et Françoise de Chaste, veuves de Ph. Bressieu et d'Étienne de Ponnat, à L'Albenc et à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; — Guy de Chastelard, à Levaux, sur Moras ; — Aymon de Colomb, sieur de Batines, et Laurence de Lègue, veuve de Cl. de Chambaran, à La Côte-Saint-André ; — Barth. Dufaure, à La Tour-du-Pin. — Procédures pour Fr. de Chazotte, contre les consuls de Montchenu, au sujet de sa noblesse ; — pour les habitants de Champagne, contre les consuls d'Albon, qui les comprennent dans leurs rôles de tailles.

C. 324. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1636-1637. — Sentences du bureau, pour : — exemption de tailles en faveur de nobles J.-Ant. Flotte, abbé de Bonnevaux, contre les consuls d'Anjou ; — Françoise de Chastelard, femme de Cl. Gayte ou Guette Du Solier, capitaine au régiment de Vernatel, à Saint-Lattier ; — François et Joachim de Gumin, à Réaumont ; — Nicolas, de Langon, au Grand-Serre et à Crépol ; — Louis de Leusse, à Roussillon ; — pour comptes consulaires, rétablissement de séquestre, paiement de cote de tailles en faveur de Cl. Effantin, des Jésuites de Tournon, etc., contre les consuls de Varacieu, Roybon et Chatte ; Morel à Chevrières, etc. ; — pour diminution d'un demi-feu à Laruage. — Parcelle des frais du procès de Laurens contre la communauté du Grand-Serre.

C. 325. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1636-1637. — Sentences du bureau, pour : — exemption de tailles en faveur de nobles André de Manissy, conseiller au Parlement de Grenoble, contre les consuls de Beaucressant ; — Méraude de Laval de Maubec, à Rives. — Conclusions du procureur du Roi sur la demande : d'Antoine et Guichard de Lamartinière d'être maintenus en leur noblesse ; — de Jacq. Odoard, sieur de Villemoisson, à Romans. — Procédures pour : les communautés de Montmiral et de Ponsas, réclamant réduction du nombre de leurs feux, à cause

des inondations qui ont ravagé leur territoire ; — Magnin, contre le collecteur de Montrigaud ; — Meynier, contre les consuls de Thodure ; — Ogier, contre l'exacteur des étapes, à Roybon ; — Piedmenu, collecteur de Vinav, contre Moret de Bourchenu, etc.

C. 326. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1636-1637. — Sentences du bureau, pour : — exemption de tailles en faveur de nobles Horace Rival (Du Rivail), seigneur de Blagnieu, contre les consuls de Murinais, Saint-Véran et Varacieu ; — Antoine de Rochain, à Saint-Barthélemy-de-Vals ; — Jean Du Vache, seigneur de L'Albenc, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes, à Montferrier ; — Laurent de Vaujany, à Réaumont ; — David et Jacques de Vitrolles, à Chabestan. — Procédures pour : Robin, consul d'Albon, contre Rozier ; — Romanet, receveur de l'Élection, contre Fain, consul de Beaufort. — Requêtes aux élus par Martel, acquéreur de l'office de collecteur des tailles à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Plans-Saint-Michel, Quincieu, etc., pour exercer sa charge. — Varacieu est déchargé d'un feu, à cause des pluies qui ont entraîné les récoltes des habitants.

C. 327. (Cahier.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1638-1641. — Transcription des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — l'exemption des tailles d'Alexandre de Calignon, seigneur de Peyrins ; — d'Abel de Calignon, conseiller au Parlement de Grenoble, et d'Uranie de Calignon, femme de Pierre de Poligny ; — le paiement des gages des secrétaires-greffiers ; — l'imposition des sommes nécessaires à l'acquittement des dettes communales ; — la contribution de 4449 livres sur les habitants d'Albon ; — la levée de 4000 hommes et l'imposition sur la Généralité de 360 000 livres pour leur armement ; — les privilèges de l'ancienne noblesse accordés à ceux qui rapportent l'extrait des révisions générales de feux faites avant 1559, des rôles des arrière-bans personnels, etc.— Requêtes des consuls de Saint-

Antoine pour une imposition de 13 087 livres ; — des consuls de Rives pour la réduction du nombre de leurs feux ; — des consuls de Moirans, au sujet de l'étape que la peste a fait transférer de Voreppe dans leur ville.

C. 328. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier
(4 imprimées).

1638. — Édit et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, relatifs : — à la création d'une Cour des Aides à Vienne ; — à l'imposition de 40 sols par paroisse pour les officiers des Élections. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, portant : — rétablissement de séquestre, reprise de procès, paiement de cotes de taille, vérification d'encans, taxe de dépens, etc., pour : Aymon, contre Martinon ; — Billard, contre les consuls de Rives ; — Bourget, contre les consuls de Beaucressant, etc. — Rôle de la taille royale de 43 livres par feu à Champagne-sur-Albon. — Réception d'AIMAR Darnaude en l'office d'huissier-audiencier de l'Élection.

C. 329. (Portefeuille.) — 52 pièces ; 2 cahiers in-4°,
22 feuillets, papier.

1638. — Sentences du bureau de l'Élection, portant : — enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII au sujet de la noblesse : de Michel, Jean, Paul, Alexandre, Philippe et Melchior de Gilliers Du Rosier ; — des enfants mineurs de Claude de Dorne ; — exemption de tailles en faveur de nobles Gasparde de La Porte, veuve de noble Antoine Yserand de Lempis, sieur Du Mouchet (Chavannes) ; — Aymar Du Menon, à Réaumont. — Sentences d'adjudication de dépens à Flory, consul de Thodure, contre Cormod ; — de vérification d'encans pour Fontbonne, contre Jaquelin ; — de restitution de 4 livres de tailles à Jeanne de La Garenne, contre Jullien ; — de paiement de tailles, pour : les consuls de Roybon, contre Anne de La Porte, veuve Marbaud, sieur de La Jonchère ; — Loriol, syndic des forains de Saint-Véran, contre Du Vache, etc. — Avertissement pour les officiers de l'Élection, contre Moural, avocat du Roi au même siège. — Arrêt du Conseil privé du Roi évoquant le différend des parties et leur enjoignant d'exercer

leurs charges respectives et de se rendre les respects et déférences d'usage.

C. 330. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1638. — Sentences du bureau, relatives : — à l'exemption de taille accordée à noble Ch. Ferrand-Teste, contre les consuls de Saint-Donat ; — aux comptes d'Orjollet-Gros, contre les consuls d'Izeaux ; — au remboursement de 929 livres pour les dépenses des gens de guerre payées par la ville de Romans, etc. ; — à la délivrance d'un fonds d'Humbert Durif, vendu aux enchères, à la requête du receveur des tailles de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, etc. — Procédures en décharge de feux, pour : Saint-Paul-lès-Romans, dont les vignes ont été gelées ; — Saint-Véran, à cause des acquisitions faites par la noblesse et à cause des ravages de la Cumane. — Saint-Paul obtient soulagement d'un demi-feu et Saint-Véran d'un feu et un quart. — Conclusions du procureur du Roi en faveur de Michel-Nicolas de Soizons, sieur de Saint-Didier, à Bressieu, et sentence du bureau qui le décharge des tailles pendant six ans.

C. 331. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier
(4 imprimées).

1639. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — la réduction à 100 000 livres de l'imposition ordonnée par le duc de Lesdiguières ; — la levée de 4000 hommes de pied et l'imposition de 283 000 livres ; — la recherche et la liquidation des droits de franc-fief confiées au commissaire Charles Froger. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, portant : — vérification d'encans, pour : Ageron, contre Jeanne de Vaux ; — Albertin, exacteur des tailles de Vinay, contre Gonnard et Brunet ; — Bonnardon, exacteur des tailles de Vourey, contre Gay ; — Pierre de Chabannes, collecteur de Thodure, contre Croidieu, etc. ; — décharge de feux pour les communautés ravagées par la grêle : — Chantesse, 1/8 ; — Blagnieu, 5/12 ; — Châtillon, un feu et 1/48 ; — Saint-Apollinard-sur-Chevrières, un feu.

C. 332. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1639. — Sentences du bureau de l'Élection relatives au paiement de cotes de tailles, aux comptes consulaires et à la vérification d'encans, rendues en faveur de : — Dobert, greffier de Tullins, contre Mermet, ancien consul ; — noble Daniel de Fassion, contre Crolat ; — noble Gaspard de Fillon, contre les consuls de Sillans ; — Ginon, ancien consul de Tullins, contre Chatrousse ; — Jean de Lapierre, contre Falcoz de Mallevall ; — Mocheron, ancien consul d'Anjou, contre Ant. de Lamartinière ; — Mottin, exacteur des tailles à Bressieu, contre noble Philibert de Blanc et l'abbé de Saint-Antoine ; — Perret, contre noble Jacob Peccat. — Procédures et ordonnances de décharge de feux pour les communautés qui ont souffert des pluies, de la grêle et de la neige : — Montmiral, trois feux ; — Nerpol, un feu et demi ; — Parnans, un feu et 1/8.

C. 333. (Portefeuille.) — 47 pièces ; 2 cahiers in-8°,
41 feuillets, papier.

1639. — Sentences du bureau concernant le paiement des tailles, la vérification d'encans, etc., obtenues par : — Richaland, ancien consul de Geysans, contre Jassoud ; — Romanet, contre Gaillard, à Saint-Marcellin ; — Rozier, consul d'Izeaux, contre Chapat ; — les consuls de Triors, contre Chabert. — Procédures contre deux contribuables de Saint-Barthélemi-de-Vals accusés de voies de fait sur un sergent. — Ordonnances de décharge d'un feu et 1/6 à Roybon ; — de deux feux à Saint-Vallier ; — d'un feu et demi à Saint-Véran, Rossas et Quinceuet, à cause de la gelée et des inondations. — Réception de Romanet en l'office de receveur alternatif des aides, tailles et taillon de l'Élection, etc.

C. 334. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1638-1640. — Sentences du bureau, concernant : — l'exemption des tailles accordée à Joachim Du Vache, assesseur au bailliage de Saint-Marcellin, contre les consuls de cette ville ; — le soulagement d'un feu et demi accordé à la communauté de Varacieu, à cause de la gelée des

jeudi et vendredi saints, et d'un feu, à la paroisse de Villard-Chevrières. — Ordonnances du duc de Lesdiguières et du comte de Sault, lieutenants pour le Roi en Dauphiné, touchant la fourniture des vivres aux soldats qui portent leurs ordres et aux troupes qui passent dans les communautés des Élections de Romans et de Valence, avec l'indication des routes à suivre par les chevau-légers de Saint-André-Montbrun ; — le régiment de Dauphiné conduit par de La Salette ; — la compagnie du capitaine de La Motte ; — le régiment du sieur de Pierregourde, etc.

C. 335. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (3 imprimées).

1640. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — les deux sols par livre des collecteurs et la réunion à l'office de notaire de celui de garde-notes ; — la levée de 200 000 livres sur les intérêts des dettes des villes et communautés de la province. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, relatives : — à la saisie de deniers pour le consul de Beauressant, contre noble Cl. de Gauteron ; — au chargement de la communauté de Châteauneuf-de-L'Albenc d'un tiers et 1/25 de feu ; — au compte consulaire de Bourget, contre les consuls de Moirans ; — à la vérification d'encans pour Cellier, consul d'Hauterives, contre Fr. Paquien ; — à l'exemption des tailles en faveur de noble Fr. de Chazotte, contre les consuls de Montmiral, Montchenu et Crépol, etc.

C. 336. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1640. — Sentences du bureau de l'Élection, portant exemption de tailles en faveur de nobles Guichard Deageant, chevalier, baron de Viret, premier président en la Chambre des Comptes, contre les consuls de Saint-Marcellin ; — François de Gallien, sieur de Chabons, contre les consuls de Rives ; — Laurent de Mistral, contre les consuls de Charmes et Margès ; — Gabriel de Grolée, sieur de La Forcatière, contre les consuls de Bressieu ; — Jacob Peccat et la veuve de Laurent Peccat, contre les consuls de Vinay ; — saisie de deniers appartenant à noble Michel de Baronnat, en faveur des consuls de

L'Albenc ; — défaut pour Pierre de Lagrange, avocat au bailliage de Saint-Marcellin, contre Ogier, à Roybon, et la veuve de Christophe, sieur de Piedmenu, contre Chorier, à Beaurepaire. — Rôle de la taille de La Motte-de-Galaure pour les étapes s'élevant à 141 livres.

C. 337. (Portefeuille.) — 94 pièces ; 1 cahier in-8°, 47 feuillets, papier.

1640. — Sentences du bureau, relatives : — au paiement de tailles à Romanet, receveur de l'Élection, contre Rebatet, ancien consul de Chantemerle ; — aux cotes insolubles, pour Richon, contre les consuls de Vatilieu ; — au tribut des boucheries de Romans, pour Sablières, ancien fermier, contre Borrel, boucher ; — au soulagement d'un feu et un huitième pour la communauté de Saint-Paul-lès-Romans, à cause des acquisitions foncières faites par la noblesse. — Rôle de la taille royale de Roussillon s'élevant à 6216 livres, etc. — Procédures relatives aux dépenses militaires de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

C. 338. (Portefeuille.) — 51 pièces ; 1 cahier in-8°, 49 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1641. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, pour : — l'exécution de l'édit de création des offices d'auditeurs des comptes, assesseurs et péréquateurs des tailles ; — l'imposition de 10 800 livres pour les vacations durant quinze mois de l'évêque de Grenoble, président des États. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : — Prohet, consul de Triors, contre la femme Pichon ; — Drevon-Paradis, contre de Cormes, ancien collecteur de Beausemblant ; — Raboin, collecteur de Chatte, contre Nicolas de Soizons de Saint-Didier, etc. — Réceptions d'auditeurs des comptes et péréquateurs des tailles : — Ageron, à Saint-Antoine ; — Armand, à Romans ; — Bonnardon, à Vourey et Moirans. — Sentences du bureau, portant : — révocation de la saisie pour paiement de taille faite par Astruc, collecteur de Châteauneuf-de-Galaure, contre Baraton ; — remboursement de tailles à noble Balthazard de Murinais, par Trollier ; — défaut pour

Alibe, contre Lambert ; — Avignon, contre Peysson, etc.

C. 339. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1641. — Réceptions par le bureau de l'Élection en l'office d'auditeurs des comptes : — de Charvat, à Montrigaud ; — Chazal et Giton, à Peyrins ; — Courier, à Roybon ; — Gondoin et Guigou, à Romans. — Sentences du bureau relatives : — au remplacement en faveur de Pascal Chenu, collecteur d'Albon, par les consuls du lieu, des cotes de tailles de nobles Joachim Du Cros, Bertrand de Chatte, David d'Urre, ou ses hoirs, Gabriel de Lamartinière, Sibille Le Poivre ; les sieurs de Pusignan, Des Blains et de Montarzin, et le commandeur Du Mouchet ; — à la révocation de la saisie de deniers pour paiement de tailles, faite au nom de Brun, receveur de Nerpol, contre noble Joachim de Gumin, sieur de Fontboulet, etc. — Procédures en faveur de Dumas, receveur des grandes gabelles de Romans, devant Arnoux Delouille, président de l'Élection, contre Blache et Trolhon, patrons de radeaux.

C. 340. (Portefeuille.) — 70 pièces ; 2 cahiers in-8°, 33 feuillets, papier.

1641. — Réception par le bureau en l'office de secrétaire-greffier de Jassoud, à Geysans. — Ordonnance relative à l'enregistrement de l'arrêt qui déclare ancien noble Jean de Micha, seigneur de Burcin, président au Parlement de Grenoble. — Sentences de défaut pour : Hours, collecteur de Geysans, contre Prohet ; — Périer, consul de Tullius, contre Martin Bedot ; — Paultrieu, contre Bouvier, etc. — Rôles de tailles pour Montchenu, s'élevant à 720 livres ; — La Motte-de-Galaure, à 364 livres. — Requête aux élus par les consuls de Moirans et conclusions favorables du procureur du Roi pour soulagement de feux, à cause de la grêle, des inondations de l'Isère, des acquisitions foncières de la noblesse et de la perte « d'un grand négoce et marché qu'ils souloient auoir audit Moirans auparavant les guerres ciuiles, pendant lesquelles ledit lieu auroit esté plusieurs fois bruslé et ruiné. »

C. 341. (Portefeuille.) — 86 pièces ; 1 cahier in-8°, 48 feuillets, papier.

1641. — Sentences du bureau, pour : — rétablissement de séquestre en faveur de Raboin, collecteur de Chatte, contre Michel-Nicolas de Soizons-Saint-Didier ; — exemption de tailles en faveur de noble Fr. Yserand Du Mouchet, commandeur de Bellecombe et Lachal, contre les consuls d'Albon, pour le moulin du Temple réuni à la Commanderie par noble Pierre de Combe, le 28 mars 1635. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, favorables à l'exemption des tailles de Marie-Blanche Yserand, femme de noble Aimar d'Hostun, seigneur de La Godonnière et de Lagrange, contre Raboin, collecteur de Chatte. — Réceptions d'auditeurs des comptes : — Rozeron, à Beaumont-Monteux ; — Thiollier, à Roybon ; — Verney, à Saint-Lattier, etc. — Rôle de la taille royale à Roussillon, s'élevant à 7143 livres. — Procédures pour la réduction des feux de Sablon, dont le Rhône avait emporté une partie du territoire et menaçait de réduire le reste en île. — Parcelles des dépenses de la ville de Saint-Marcellin pour logements militaires.

C. 342. (Cahier.) — In-4°, 394 feuillets.

1641-1644. — Transcription des requêtes adressées aux élus par les acquéreurs des offices d'auditeurs des comptes et péréquateurs des tailles, et des enquêtes sur leurs vie et mœurs faites par les commissaires du bureau : — Charvat, à Montrigaud ; — Jassoud, à Saint-Paul-lès-Romans ; — Duplessis, à Albon ; — Bergier, à Larnage et Crozes ; — Agier, à Moras ; — Guibaud, à Arthemonay et Reculais ; — Villatte, à Margès, etc. — L'acte de vente aux enchères de l'un des offices précités à Jassoud, notaire à Triors, est fait au prix de 110 livres, outre les deux sols par livre, et attribuée à l'adjudicataire l'exemption des tutelle, curatelle, garde de biens, séquestre et logement militaire. — Agier, à Moras, acquéreur de l'un des deux offices de péréquisiteur, au prix de 280 livres, a droit aux exemptions de tutelle, etc., et à 25 livres de gages annuels. — Chenevier, notaire, acquiert pour 300 livres l'office de secrétaire-greffier d'Arthemonay, donnant droit à 30 livres de gages annuels, etc.

C. 343. (Registre.) — In-4°, 850 feuillets.

1642-1644. — Causes portées devant le bureau : — les consuls de Romans, contre Magnat ; — Greffe, contre Parizet ; — Cartoud et Tivolle, contre les consuls de Bathernay ; — Avignon, contre Ogier ; — Rossillon, contre Valentin ; — noble Jacques de Chatte, seigneur de Geysans et Saint-Muris, contre les consuls de Montchenu ; — Chenu, contre noble Jacques de Costaing, sieur de Pusignan ; — noble Charles de Lestang, seigneur de La Saune, contre Roux ; — Guill. de Cormes, contre Cl. de Chabannes et les consuls de Beausemlant ; — Fr. Duportroux, contre Supt ; — Ch. de Clermont, marquis de Charpey, contre Grossin, etc.

C. 344. (Cahiers.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1641-1644. — Enregistrement des présentations de procureurs au greffe de l'Élection : — Delacour pour Pelerin, contre Bossan ; — Chonet pour Rollet, contre Folhon ; — Reymond pour Albertin, contre Bonneton ; — Chaléat pour Belle, contre Chaix, etc. — Registre des audiences du bureau : Veyron-Lacroix, contre Boyoud ; — Rozier, contre Desplagnes, etc. Ce dernier, ainsi que Boyoud, refusait d'être séquestre de fruits saisis à des contribuables en retard de payer leurs tailles ; le bureau les condamne à accepter cette charge. — Transcription de la requête de Monier, acquéreur de l'office de secrétaire-greffier de Beausemlant, et des procédures faites pour sa réception. — Ordonnances de Henri Delaguette, intendant, qui unit le Bourg-de-Péage à l'Élection de Romans, et Chantemerle, Crozes, Carnage, Geysans, Saint-Sévère-de-Montmiral et La Sône à l'Élection de Valence.

C. 345. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (5 imprimées).

1642. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — les porteurs de quittances Reynaud et Barral ; — la modération des quartier et quartier et demi à 10 livres par feu ; — la défense faite à la Cour des Aides de Vienne d'autoriser les impositions communales. — Requête à la même Cour par Gaillard, de Saint-Uze, appelant d'une sentence

des élus en faveur de Cormes. — Réception par le bureau de Boffard, péréquateur des tailles à Poliéas ; — Bergier, à Larnage ; — Brunet, à Montmiral. — Sentences du bureau pour paiement de tailles à Allier, commis du collecteur de Dionav, contre les consuls du lieu. — Vérification d'encans pour Bressieu, collecteur de Tullins, contre Chapel, Burlet, Blachon, etc. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, dans la cause de noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucressant, contre Giraud et les consuls de Ratières ; — pour le collecteur de Tullins, Morette et Vourey, contre les consuls de ces communautés, etc.

C. 346. (Portefeuille.) - 103 pièces, papier.

1642. — Sentences du bureau relatives : — au paiement de 128 livres, restant de plus grande somme due à Denys et Champel, de L'Albenc, par la communauté de Montchenu, pour la confection du parcellaire ; — au remplacement de 815 livres de tailles pour les cotes nobles portées indûment au rôle par les consuls de Saint-Lattier et La Sône ; — aux procédures faites contre un aubergiste de Saint-Rambert, des fenêtres duquel un coup d'arquebuse avait été tiré contre Pascal Chenu, receveur des tailles d'Albon ; — à la maintenue de Jean Civet en la charge de syndic des forains de Réaumont ; — à la réception de Duplessis en l'office d'auditeur des comptes à Albon, etc.

C. 347. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1642. — Sentences du bureau mettant : hors de Cour et procès de Cormes plaidant contre Gaillard ; — à la contribution des tailles, à Villard-Chevrières, noble Horace Du Rivail, seigneur de Blagnieu, etc. ; — en possession de l'office de péréquateur des tailles : Ginouze, à Larnage ; — Guibaud, à Arthemonay ; — Guilhermet, à Blagnieu ; — Habrard, à Serves ; — Labarre, à Reculais, etc.

C. 348. (Portefeuille.) — 66 pièces ; 25 cahiers in-4°, 69 feuillets, papier.

1642. — Sentences du bureau pour la réception en l'office de péréquateur des tailles de

Monier, à Montmiral ; — Rivoire, à Reculais ; — pour défaut à Millard, contre la veuve Peyret ; — à Perrin, contre Martinon, avocat au Parlement de Grenoble ; — aux consuls de Romans, contre Didier, de Taney, etc. — Rôles de la taille royale de Montchenu, s'élevant à 2180 livres ; — de Roussillon, à 4856 livres. — Ordonnance de décharge d'un feu et un quart en faveur de La Motte-de-Galaure.

C. 349. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1642. — Sentences du bureau portant vérification d'encans pour Silvestre, receveur des tailles de Moras, contre Jeanne de Cussinnet, veuve de noble Mathurin de Barbières ; — Ugnon, contre Anne Bourget, et Moret, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, etc. — Procédures pour la communauté de Viriville, ravagée par la grêle et soulagée d'un feu et un tiers. Un état des vignes de la localité en accuse 102 sétérées 1/2 ou 1224 fosserées. — Réception de Tabaret, secrétaire-greffier à Saint-Lattier ; — de Trollier, auditeur des comptes à Albon.

C. 350. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier
(2 imprimées).

1643. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatif au quartier et demi des gages des propriétaires d'offices, à retenir au profit de l'Épargne du Roi. — Sentences du bureau ordonnant : — le paiement de 44 livres pour vacations à Arthaud, châtelain de Pizançon ; — vérification d'encans pour Allier, contre Nublat ; — Astruc, contre Boson ; — Burrian-Champin, contre Marchand, etc. ; — Charréard, contre Pierre de Burin ; — Chenu, contre Mathurin de Gaste, etc. — Parcelle des dépens adjugés à la communauté de Beaugard.

C. 351. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1643. — Sentences du bureau pour : Ogier, contre Jeanne Delisle, femme Malien ; — Dumas, contre Tarnaud ; — Eynard, contre la veuve Bois ; — de Fasson de Sainte-Jay, contre les consuls de

Villard-Chevrières ; — Fayard, contre les consuls d'Albon ; — Gabriel de Grolée, contre Rolland ; — Hours, contre Étienne de Gaste, etc., relatives au paiement des tailles, à la vérification d'encans, aux défauts, etc. — Parcelle des dépens de Cl. Hours, receveur des tailles de Romans, plaidant contre Claude de Veilheu, Ch. Delacour, etc.

C. 352. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1643. — Sentences du bureau pour : Lambert, contre Acarie et Revol ; — Lagrange, contre Ogier, Manin, Marion, etc. ; — Maisonneuve, contre noble Ant. de Gaste ; — Mouchet-Coupin, contre Chorier ; — Nardy, contre Guyard, etc., concernant des paiements de tailles, des défauts, des vérifications d'encans, etc. — Réception de Popon, auditeur des comptes à Ratières. — Procédure faite à Montfalcon par Lavis, premier élu, sur les dommages que la grêle a fait éprouver à cette communauté.

C. 353. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1643. — Sentences du bureau pour réimposition à Roybon des cotes des tailles de la noblesse, s'élevant à 3749 livres : — 140 livres à Saint-Apollinard ; — 4585 livres à Saint-Marcellin ; — 74 livres à Saint-Véran ; — 303 livres à Villard-Chevrières ; — 295 livres à Vinay. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour les consuls de Ratières, contre Giraud ; — Reynaud, contre Fiard ; — Vallernaude, contre noble Noël de Villiers, etc. — Assignations au notaire Richard de payer à Cl. Peloux 160 livres des taxes imposées en vertu des édits et déclarations de 1638.

C. 354. (Cahier.) — In-4°, 485 feuillets, papier.

1644-1645. — Causes portées devant le bureau : — Bichon, contre Gerin ; — noble Ch. Faure, sieur du Cros, contre Berton ; — Aymon, contre Tivolle ; — Chastel, contre les consuls de Vinay ; — Buffat, contre Cottonay ; — Rey, contre Ogier ; — Monier, contre Garnier et noble Aimar Guigou, sieur de Chappolay ; — Fayard, contre les consuls d'Albon ; — noble Nicolas de Langon,

contre les consuls de Serre et Grépol ; — Chagniard, contre Marc ; — Paquien, contre Châtillon ; — J. Bart, contre Tiron, etc.

C. 355. (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1645. — Causes portées devant le bureau : Reynaud, contre les Cordeliers de Romans ; — Dumas, contre Berard ; — noble Pierre Thomé, contre J. Collombet ; — Dessables, contre Ferlay ; — les consuls de Roybon, contre Vendre ; — Chomat, contre Payen ; — noble Ant. de Premières, trésorier général de France, contre Anne Bouchet ; — les consuls de Monteux, contre Petit La Vigueur, etc.

C. 356. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1644. — Ordonnance et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, prescrivant aux officiers et aux chefs de l'armée de Catalogue de se rendre en leurs charges ; — réduisant à 933 942 livres les tailles de la province. — Arrêt de la Cour des Aides qui décharge les consuls et les officiers des communautés des assignations données par les créanciers de celles-ci. — Parcelles de dépens adjugés à Allexe, syndic des forains de Saint-Donat, contre Maisonneuve ; — à Amellin, contre Roux ; — à Arnoux, contre Pelissier ; — à Bressieu, contre Catherine Chatrousse, s'élevant de 6 à 10 livres. — Informations contre des individus de Vinay qui ont empêché une saisie de blé-noir obtenue par Boissieu ; — contre Montagne, accusé d'avoir entré de la viande de mouton à Romans sans payer les droits au fermier du tribut des boucheries. — Sentences du bureau pour paiement de tailles : à Amblard par la veuve Cros, de La Motte-de-Galaure ; — à Bassin par Janon, châtelain de Beaufort ; — à Amellin, de Saint-Christophe-du-Bois, par noble Antoine de Brenières, etc.

C. 357. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1644. — Procédures devant le bureau pour : Claude Denis et Paul Champel, contre Cheval, séquestre de meubles saisis à Pascal, de Montchenu ; — Pascal Chenu, receveur des tailles d'Albon, contre noble Ch. de Vernoux, sieur de Noyeret, Françoise

Duplâtre, sa belle-mère, et Renée et Marguerite de Rochain, ses belles-sœurs. Ces derniers avaient troublé le plaignant dans la jouissance du grangeage de Beauregard, sur Saint-Romain-d'Albon, appartenant à Pierre de Burin de Poyols, et adjugé à Chenu en paiement de tailles par l'intendant de la province. — Parcelles de frais pour Champel, contre Monier ; — Chapelan, contre Richard ; — Dallier, contre Gay ; — Dumas, contre Jean de Lafemas, etc., s'élevant de 4 à 17 livres. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défaut, etc., en faveur de Chenevier, contre noble Antoine de Brenières, sieur de La Serizière ; — Dumas, contre Girard, etc.

C. 358. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1644. — Informations devant le bureau contre Giraud, de Triors, prévenu de clôture de chemin public. — Parcelles de frais adjugés : à Fontbonne, contre Ageron ; — à Hours, contre la veuve Vial ; — à Juven, contre Chullin, etc., s'élevant de 9 à 22 livres. — Sentences du bureau pour défaut, vérification d'encans, délai, etc., en faveur d'Ayme, contre noble de Brenières ; — de Fontbonne, contre noble Daniel de Fasson ; — de noble Pierre de Garcin, sieur de Chastelard, contre les consuls de Saint-Marcellin ; — de Habrard, contre Jean de Lacroix, etc. — Appointment conventionnel entre Claudine de Caste, femme de noble Jean de Solignac, sieur de Veunes, et Madelaine Rossin, veuve de Baptiste de Mienne.

C. 359. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1644. — Procès-verbal des visites ou chevauchées de Vincent, conseiller élu, aux communautés de Montchenu, Montmiral et Saint-Michel, accusant dans la première 5 feux 3/4, un sol exposé aux ravages des eaux, une grande misère chez les habitants ; dans la deuxième, 11 feux 1/4, une culture fort difficile, à cause du manque de bétail, etc. — Calculs par Delouille, président de l'Élection, des rôles de tailles à Montmiral, s'élevant à 2452 livres ; — à Parnans, à 1319 livres. — Sentences du bureau pour vérification de taillabilité, défauts, etc., en faveur des consuls de Vinay, contre Marguerite de

Martinel, veuve de noble Michel de Falcos ; — de Messagier, contre Barret ; — de Morel, contre Moricand, etc. — Parcelles de frais adjugés à Marc, du Grand-Serre ; à Morel, à Mouchet-Coupin, etc., s'élevant de 13 à 80 livres.

C. 360. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 55 feuillets.

1644. — Rôle de la grande taille royale de Roussillon s'élevant à 10340 livres : 9033 de lançon, 653 de recette, 60 des subsistances, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Raboin, collecteur de Chatte, contre de Lagrange ; — à Rodet, contre Jaquemin ; — à Romanet, receveur des tailles de l'Élection, contre la femme Blanchet. ; — à Rozier, contre les hoirs de Lafaurie, etc., s'élevant de 12 à 100 livres. — Sentences du bureau pour défauts, vérification d'encans, main-levée de saisie, etc., en faveur de : Repiton, de Sillans, contre Guignonnet ; — Rey, consul et exacteur de Salaise, contre noble Louis de Musino, conseiller à la Cour des Aides de Vienne ; — Richalan, ancien consul de Geyssans, contre Crozel, etc. — Appointment conventionnel entre les consuls de Rencurel et Saint-Hilaire et ceux de Montrigaud, relatif à la créance des premiers sur les derniers.

C. 361. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1644. — Procédures devant le bureau pour réduire les feux des communautés : — à Roybon, de deux feux, à cause de l'affranchissement des fonds de Du Vache, de Fassion de La Fortunière et du curé de la paroisse ; — à Saint-Apollinard, d'un demi-feu, pour le même motif. — Sentences du bureau octroyant défauts, vérification d'encans, etc. : à Rozier, receveur de Moras, contre Magnard ; — aux consuls de Saint-Lattier, contre Marguerite de Fuzier, veuve d'Arzac. ; — à Senglard, à Montrigaud, contre Louise de Chypre, veuve de noble Jean de Chastelard, sieur de Vaux ; — à Viossat, contre Budillon, etc. — Parcelles de frais adjugés : à Vernay, contre Ant. de La Fayolle, sieur de La Tourne ; — à Viossat, contre Piémont, etc.

C. 362. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier (1 imprimée).

1645. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, défendant à la Chambre de l'Édit de Grenoble de connaître des fermes, des gabelles, douanes et autres matières attribuées à la Cour des Aides. — Procès-verbal de chevauchée de Vincent, conseiller élu, à Tullins, Morette, Izeaux, Beaucressant et Poliénas. — Tullins, terre domaniale, engagée à Alex, de Fléhard, seigneur de Pressins, est surchargée de feux, eu égard à son étendue et aux fonds affranchis des tailles. — Le territoire de Morette est exposé aux inondations ; ses productions consistent en poires et en châtaignes. — Izeaux est pauvre et le tiers des habitants laissent leurs terres incultes, etc. — Vérification par Lambert, conseiller élu, du rôle de Beaucressant, s'élevant à 2 608 livres. — Sentences du bureau portant : diminution d'un demi-feu en faveur de Beaumont-Monteux ; — défaut pour Boissieu, contre Guillaud ; — pour Brunel, contre les consuls de Beausemblant, etc.

C. 363. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1645. — Parcelles de frais attribués par le bureau : à P. de Chabannes, contre Magdallan (Malien), de Lentiol ; les consuls de Thodore, Berthollet, etc. ; — à Charrel, contre Merlos, etc., s'élevant de 9 à 259 livres. — Rôle de la taille royale de Champagne : lançon et recette, 528 livres ; subsistances, 215 livres ; droit des élus, 28 livres ; vacations du châtelain, 7 livres. — Sentences du bureau pour défauts, vérifications d'encans, en faveur de Champel, contre Bressieu, Monier, Baron, Brun, etc.

C. 364. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1645. — Vérification par Lavis, conseiller élu de Romans, du rôle de la taille royale de Villard-Chevrières, allant à 1997 livres. — Parcelles de frais adjugés à Chazal, contre Blachon, de Peyrins ; — à Chenu, receveur d'Albon, contre Duret ; — à Chorier, châtelain de Beurepaire, contre Simond, etc. — Sentences du bureau portant : vérification d'encans pour Chenu, contre Nivon ; — Cheuliat,

contre Galand ; — Cousturier, contre noble de Bergerand, conseiller du Roi à la Chambre des Comptes de Bourgogne, etc. ; — paiement de cote de tailles pour Cormod, contre Annibal de Gauteron, cotisé à Beurepaire, etc.

C. 365. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1645. — État des dettes de la communauté de Dionay, s'élevant à 3532 livres. — Sentences du bureau de l'Élection, pour défaut : à Dallier, collecteur de Poliéna, contre Berthet ; — à noble Jean de Dorgeoise, sieur de La Tivolière, contre Vinay ; — représentation de gages à Désirat, contre Tondard, à L'Albenc ; — reconnaissance et paiement de promesse à noble Ch. Du Faure, sieur du Cros, contre Chenu, collecteur d'Albon. — Parcelles de dépens adjugés à Dallier, Dey, Dorey, Dumas, etc., s'élevant de 6 à 86 livres.

C. 366. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1645. — Procédures par Arnoux Delouille, président de l'Élection, établissant que J. Ant. Flotte, abbé ancien de Bonnevaux, a été surtaxé dans la communauté d'Anjou de 712 livres ; — conclusions conformes de Moural, avocat du Roi ; — sentence du bureau condamnant les consuls d'Anjou à restituer à Flotte 683 livres pour la surtaxe de ses biens de Bouvier et de Tivoley. — Parcelles de frais adjugés à Flotte, l'une de 684 livres, l'autre de 173 livres. — Sentences et parcelles pour : Dumas, contre Carnet ; — Dupré, contre Bouvier ; — Eymin, contre Martinon ; — Fayard, contre Figuet, etc.

C. 367. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1645. — Sentences du bureau portant : vérification d'encans, rétablissement de séquestre, défauts, etc., en faveur de Girardin, contre Ferrier ; — Groussin, contre Joly ; — Giraud, contre Turpin ; — Hours, contre de Gauteron ; — Jaquemin, contre les consuls de Saint-Apollinard ; — Lorcel, contre d'Arzac ; — Terrot, contre les consuls de Montbreton, etc. — Parcelles de frais adjugés à Gaillard plaidant contre la communauté de Vals ; — à

Gringet, contre Montal, etc., s'élevant de 10 à 102 livres.

C. 368. (Portefeuille.) — 45 pièces ; 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier.

1645. — Procédures devant le bureau pour réduire le nombre des feux : — de Montbreton, à cause de la grêle du 29 mai et des inondations du Dolon et du Veynon ; — de Montchenu, à cause des acquisitions foncières de la noblesse et des ravages des eaux pluviales, avec les sentences qui accordent soulagement d'un feu et demi à Montbreton, d'un feu et un quart à Montchenu. — Rôle de cette dernière communauté : lançon, 1188 livres ; subsistances, 485 livres ; gages du secrétaire, 50 livres ; recette, 133 livres, etc. — Sentences et parcelles pour Maisonneuve, contre les consuls de Saint-Donat ; — Monier, contre Pain ; — Mouchet, contre Viron ; — Orjollet, contre Chambard, etc.

C. 369. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1645. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de la ville de Romans, à cause de la grêle du 29 mai, et sentence qui lui accorde un demi-feu de décharge. — Informations contre un marchand de Romans accusé d'avoir menacé et injurié les aides ou employés de Romanet, receveur de l'Élection. — Vérification des rôles de tailles par Delouille, président, et Lavis, premier élu, des communautés de Parnans, Pisançon et Chatusanges, Ratières, etc., s'élevant à 1 776 livres, 1 444 livres et 911 livres. — Parcelles de frais et sentences du bureau pour : Paquien, contre Andrevon ; — Perrosier, contre Ithier ; — Pipard, contre Buffat ; — Raboin, contre les consuls de Saint-Marcellin ; — Rojat, contre les consuls de Margès ; — Rozier, contre Blanc, etc.

C. 370. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1645. — Procédures devant le bureau : pour Sablière, receveur des tailles de Romans, contre un individu qui l'a injurié et calomnié ; — pour les communautés de Saint-Paul-lès-Romans et de Saint-

Véran, qui demandent une diminution de leurs feux, à cause de la gelée du 6 mai et des acquisitions foncières de la noblesse. — Ordonnances de décharge : d'un feu et demi à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; — d'un quart de feu à Saint-Paul-lès-Romans ; — d'un demi-feu à Saint-Véran ; — d'un tiers de feu à Saint-Donat. — Vérifications de rôles de tailles et d'écart par Delouille, Lavis, etc., s'élevant à 1016 livres, à Saint-Martin-d'Août ; — 714 livres, à Thodore ; — 764 livres, à Triors, etc. — Réception de Semons, conseiller élu. — État des dettes de la communauté de Vinay allant à 7 656 livres. — Parcelles de frais et sentences du bureau pour : Sarraïl, contre les consuls de Montmiral ; — Truc, contre Fache ; — Ugnon, contre Crochat ; — Vivier, contre Billion, etc.

C. 371. (Cahier.) — In-4°, 482 feuillets, papier.

1646. — Registre des audiences du bureau : Jaquemin Larue, contre Lorcel ; — noble Fr. de Fasson et la veuve de noble Mathieu de Fasson, contre Gelas ; — les consuls de Romans, contre Bouvarel ; — Pachot, contre Chapot, auditeur en la Chambre des Comptes ; — H. Courrier, contre Tardy ; — Lhoste, bourgeois de Romans, contre Corbel ; — Mietton, contre Reynaud ; — Bellan, contre Tatin ; — noble Joachim de Falcos, seigneur de Nerpol, contre Vassy, ancien consul de Saint-Christophe ; Couchet, contre Micha, etc.

C. 372. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier
(1 imprimée).

1647. — Arrêt de la Cour des Aides relatif aux dettes des bourgs et des communautés. — Ordonnance du bureau enjoignant aux collecteurs de présenter leurs rôles. — Requête aux élus par Moirans, receveur de Roybon, pour le paiement de 46 livres de tailles dues par les consuls de Dionay. — Calcul des sommes perçues et à percevoir sur les rôles de tailles d'Albon, Arthemonay, Beaucressant, etc. — Procédures pour la réduction des feux de Beaufort à un feu un tiers et sentence conforme du bureau. — Informations contre des contribuables de La Forteresse et de Beaulieu-sur-Vinay, qui se sont violemment opposés à une saisie. — Sentences et

parcelles de frais pour : le collecteur de L'Albenc, contre les consuls du lieu ; — Aymon, contre Blain ; — Baud, contre Thomé ; — Bossan, contre Claudine de Gaste, etc.

C. 373. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1646. — Procédures et ordonnance du bureau pour la réduction des feux de Chautesse à deux feux et demi. — Sentences pour paiement de tailles : à Brun, commis du collecteur de Nerpol, par noble Geoffrey de Falcos ; — à Brunel, par les consuls de Vals, en remplacement des cotes de noble Jean de Vernoux et de Louise Rosset ; — pour défaut à de Chabannes, collecteur de Lentiol, contre Fay, Lambert, Grateloup, etc. — Parcelles de frais pour Chaboud, Chabrey, Champel, etc., s'élevant de 9 à 242 livres.

C. 374. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau : pour Chenevier, notaire à Miribel, contre des individus qui ont enlevé le foin des prés saisis à noble Ant. de Brenières et dont il a été mis en possession ; — pour Chenu, receveur des tailles d'Albon, se plaignant d'avoir été insulté dans l'exercice de ses fonctions ; — pour Chonet, secrétaire-greffier de Montmiral, contre le fils du consul, qui s'est opposé à une saisie de bétail faite chez son père refusant de payer les gages du plaignant, etc. — Sentences de défaut pour : Chasteny, receveur de Saint-Lattier, contre Villard ; — Cuzel, de Beaucressant, contre la veuve Bordas, Martinon, Molière. — Parcelles de frais de Chabas, Chatte, Chateney, Chenu, Cuzel, etc.

C. 375. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau pour : Dessables, commis du collecteur d'Hauterives, injurié dans ses fonctions ; — Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre les consuls de Romans, au sujet de la vérification des dettes de la ville ; — Dumas, collecteur de Saint-Vallier, contre Eymard de Lafemas, qui a fait enlever du foin saisi à Juvenet. — Sentences de défaut pour David, Désirat, Dumas, etc.

— Parcelles de dépens adjugés à Dessables, Dumas, etc.

C. 376. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau pour Janon, sieur Du Peron, président de l'Élection de Grenoble, contre Ugnon, collecteur de Réaumont, qui lui a fait saisir des châtaignes, sous prétexte de non-paiement de cote de taille. — Sentences de vérification d'encans pour : Dumas, contre Poyat, Noyeret, Delhorme, etc. ; — Dupré, contre Marion, Chardon, etc. — Parcelles de frais adjugés à Dumas, Dupré, etc.

C. 377. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau pour : noble Joachim de Falcos, seigneur de La Blache, contre Aymé, consul de Saint-Christophe-du-Bois, qui a fait saisir ses récoltes en paiement de tailles ; — Giron-Conil, séquestre des fruits saisis à Fr. d'Arzac, contre Duc et d'Arzac, qui enlèvent ces fruits. — Parcelles de frais attribués à Effantin, Étienne de Fassion, Figuet, Giraud, etc. — Sentences de défaut : à Étienne, consul de Thodure, contre Bochart ; — Eynardon, contre Giroud ; — Figuet, contre Bocon, — Claudine de Gaste, contre les consuls d'Albon, etc.

C. 378. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1646. — Calcul par un conseiller élu des sommes perçues et à percevoir sur les rôles de tailles d'Hauterives et de Laveyron. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut pour : noble François Guérin, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, contre les consuls de Bressieu ; — Claude Hours, contre Genoyer ; — Landrut, contre Claudine Lemaistre, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Groussin, Guérin, Guigard, Guillon, Hours, Lapière, etc., s'élevant de 5 à 76 livres.

C. 379. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1646. — Calcul par un conseiller élu des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Mantaille, du Mollard, Montbreton, Montchenu, Montfalcon, Moras et Murinais. — État des dettes de Montrigaud s'élevant à 12658 livres, et rôle de la taille imposée pour les couvrir. — Requêtes aux élus par les consuls de Moirans et de Murinais, pour obtenir une diminution de leurs feux, à cause des ravages des eaux. — Sentences du bureau et parcelles de dépens pour : Marchand, contre Barbe ; — Monier, contre de Chappolay ; — Moirans, contre Vendre, etc.

C. 380. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau : pour Magnin dit Claret, séquestre de fruits saisis à la requête du receveur des tailles d'Hauterives contre le fermier de Bernard ; — pour Paquien-l'Éguette, consul d'Hauterives, contre un individu qui a injurié et maltraité le sergent qui allait saisir ses meubles. — Sentences de défaut pour Neys, contre Mognat, Gallix, Hugonin ; — Payen, contre Nivon, Vernoux, etc. — Parcelles de dépens.

C. 381. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1646. — Calcul par Lavis, conseiller élu, des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Peyrins, Pisançon et Chatuzanges, Ratières, Reculais, Réaumont. — Ordonnance du bureau fixant à 3 et 3/4 les feux de Poliéans. — Procédures devant le bureau pour : le consul de Pisançon contre un contribuable qui s'est opposé à la saisie d'un meuble ; — Pierre de Portes, trésorier et receveur général de la province, contre le consul de Marcilloles, refusant de payer 858 livres de la taille des étapes et de se rendre en prison ; — Romanet, receveur de l'Élection, contre le consul de Salaise, dont la famille résiste à l'huissier qui le conduit en prison, faute de payer 741 livres restant de la grande taille de l'année précédente ; — la communauté de Rives, qui obtient fixation de ses feux à 6 et 3/4, à la requête de Thomas Paris, consul. — Il résulte d'un état des biens de la noblesse que cet

ordre possède à Rives des biens, maisons, granges et usines d'une valeur égale à la moitié de tous les fonds taillables. — Sentences et parcelles de frais pour : Perret, contre Lapierre ; — Raboin, contre Bernard ; — Rond, contre Bayet, etc.

C. 382. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1646. — Calcul par Lavis et Lambert, conseillers élus, des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Saint-Apollinard, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Martin-d'Août, Saint-Uze et Saint-Vallier, s'élevant à 2027, 456, 1055, 1541, 3108 livres. — Sentences de défaut et parcelles de frais pour : Rozier, contre Magnard, Chancrin, les consuls de Moras, Magdeleine de Fassion, veuve de noble Pierre Davity ; — Sonier, contre Poucet, etc. — Procédures contre Didier, séquestre de gages saisis à la veuve Davity, et contre ses domestiques accusés de menaces et d'injures à l'huissier chargé de la saisie.

C. 383. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1646. — Calcul par les élus Deloulle et Lavis des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Thodore, Tullins, Vals et Vourey. — Procédures pour la diminution des feux de Thodore, où les logements militaires, les censés et servis, les droits de civerage, de corvées et de vingtain, etc., payés au seigneur du lieu et à celui de Bressieu, ont réduit les habitants à la misère. — Ordonnance du bureau qui fixe à 3 les feux de Thodore. — Informations faites à la requête de Vincent, châtelain et greffier de Saint-Apollinard ; — de Vourey, receveur des tailles de Roybon, contre le collecteur des tailles de Saint-Apollinard et un contribuable de Roybon, accusés d'insultes. — Sentences de défaut et informations pour : Tertuy, contre Monier ; — Ugnon, contre Neyrod ; — Villate, contre Bayard, etc.

C. 384. (Gabier.) — In-4°, 552 feuillets, papier.

1647. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Groussin, en rétablissement de séquestre, contre Charavil ; — Mermet, contre Malien ; — les consuls de Romans, contre Châtillon ; — Pellerin,

contre Dumas, etc. ; — Buisson, pour paiement de tailles, contre noble G. de Richard ; — Hours, contre Guilhon ; — Morel, contre Tabaret ; — Payen, contre Merlin ; — Avignon, contre Thomé, etc. ; — Métrai et Revoyron, etc., en acceptation de charge consulaire et de séquestre, contre Gril, Rivail, etc.

C. 385. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (4 imprimées).

1647. — Arrêts de la Cour des Aides concernant : la liquidation de gré à gré des dettes des communautés ; — les assignations faites par les créanciers de celles-ci ; — la levée de certains droits prétendus par les greffiers des Élections. — Procédures pour la diminution des feux de L'Albenc, où de grandes sommes ont été empruntées « pour subvenir à la despence qu'ils ont soufferte au subject du mal contagieux. » — Ordonnance du bureau qui fixe à 5 et 7/12 les feux de la communauté. — Sentences de défaut et parcelles de frais pour : Allier, contre Mayet ; — Avignon, contre Mercier ; — Bret, contre Lemaistre, etc. — Informations pour Bossan-Lataqua, boulanger de Saint-Marcellin ; Payen, receveur des tailles de Peyrins ; Bouteiller, sergent de L'Albenc, etc., contre Simien, Bourget, Baron, etc., prévenus de menaces et d'injures aux plaignants.

C. 386. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1647. — Informations pour : Charvet, contre Gontier, qui a vendangé une vigne saisie ; — Collombat, sergent de Châteney, contre Grosjean, prévenu de voies de fait sur la personne du plaignant. — Rôle de la taille de Champagne s'élevant à 1 018 livres ; — de Chapuisière, à 393 livres. — Procédures pour la diminution des feux de Chasselay, à cause de la grêle et de la tempête du 5 juin, et sentence du bureau qui décharge cette communauté d'un demi-feu. — Parcelles de frais pour : Cailhat, contre Guigues ; — Chabannes, contre Perriolat ; — Chabrey, contre Ageron ; — Chenu, contre les consuls d'Albon ; — Cusin, contre Morette, etc.

C. 387. (Portefeuille). — 46 pièces, papier.

1647. — Informations pour Dessables, receveur des tailles à Hauterives, troublé dans la jouissance d'une vigne saisie à un contribuable retardataire. — Parcelles de frais adjugés à Désirat, contre Drevet ; — à Dubouchet, contre les consuls de Romans ; — à Dupré, contre Mollard ; — à Faure, contre les consuls d'Albon, etc., s'élevant de 6 à 248 livres.

C. 388. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1647. — Permission à Gay, sergent ordinaire, d'exercer les mandements et contraintes émanés du bureau de l'Élection. — Informations pour Guelix, collecteur de Viriville, contre des individus qui ont empêché la vendange d'une vigne saisie en paiement de taille. — Parcelles de frais attribués à Garanjou, contre Bourget ; — à Ginon, contre Orjollet ; — à Giraud, contre noble Antoine de Gaste ; — à Groussin, contre Bonnet, etc., s'élevant de 4 à 64 livres.

C. 389. (Portefeuille.) — 42 pièces ; 1 cahier in-4°, 38 feuillets, papier.

1647. — Ordonnance du bureau de l'Élection rendue à la requête de Hours, fermier du poids aux farines de Romans, portant défense aux habitants et aux meuniers de faire moudre du blé sans qu'il ait été pesé. — Procédures pour Loisel, collecteur de Chevrières, contre Vincent, greffier de la même communauté, détenteur des rôles de tailles dont le plaignant demande la révision. — Parcelles de dépens adjugés à Jacquemin, contre Moricand ; — à Lambert, contre Acarie ; — à Landrut, contre Reymond ; — à Lorcel, contre Ageron, etc., s'élevant de 14 à 123 livres.

C. 390. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1647. — Informations devant le bureau pour Moirans, ancien receveur des tailles de Roybon, contre un potier de terre qui avait laissé enlever de la vaisselle saisie chez lui. — Parcelles de frais adjugés

à Martin, contre Odibert ; — à Milhoud, contre Chorier ; — à Monier, contre Ronjat ; — à Neys, contre Colin ; — à Novat, contre Rigodin, etc., s'élevant de 7 à 58 livres. — Dans la parcelle de Martin contre Odibert, le sergent a 1 livre pour une saisie de fruits, 34 sols pour trois encans, 1 livre pour la délivrance des objets saisis ; les témoins, 10 sols ; le messenger, 2 livres, etc.

C. 391. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1647. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau de l'Élection : à Paquien, contre Bernard ; — à Pascal, contre Sollier ; — à Payen, contre Lapassat ; — à Pollard, contre Brissard ; — à noble Pierre de Portes, receveur général des étapes, contre Guelix, etc. — Dans la parcelle de Paquien, l'huissier est taxé 1 livre pour l'exploit de séquestre, 2 livres pour la copie aux témoins, 3 livres 17 sols pour les encans, etc. ; total 32 livres. — Dans celle de Portes, Coulaud, son commis, a 60 livres de frais de voyage de Montélimar à Viriville, 120 livres de frais de séjour ; les recors, 9 livres, etc. ; total 317 livres.

C. 392. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1647. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Raboin, contre Jassoud ; — à Radices, contre Mazuyer ; — à Rollet, contre Blezy ; — à Rozier, contre Jeanne de Cussinot, etc., s'élevant de 5 à 92 livres. — Procédures en rétablissement de séquestre pour Bit et Malien, contre Menet, d'après lesquelles ce dernier, exacteur des tailles à La Forteresse, avait fait saisir un pré auxdits Malien et Bit, sous-fermiers de Cl. Bergerand, conseiller à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

C. 393. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1647. — Informations par le bureau à la requête de : Simian-Porretton, de Thodure, contre un individu qui avait enlevé des gerbes saisies et mises en séquestre ; — de Vissat, contre les consuls de Saint-Antoine, au sujet du logement de deux cavaliers de la compagnie de Viriville. — Ordonnance de Pierre Yvon, intendant, au greffier de l'Élection, de

lui envoyer les informations faites contre un contribuable de Roybon, à la requête de Vourey, receveur des tailles. — Parcelles de dépens adjugés : à noble Pierre de Sigaud, contre Marion ; — à Villatte, contre Tivolle ; — à Volosan, contre Rigaud, etc.

C. 394. (Cahiers.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1646-1648. — Requête aux élus par Gitton, à l'effet de succéder à son père dans l'office d'auditeur des comptes à Peyrins. — Causes portées devant le bureau : Maguin, contre Baboin ; — Richard, contre Monnet ; — les consuls de Romans, contre Vincent dit Lobezat ; — Choin, contre Vincendon ; — Janvier, contre Lambert ; — Tabarin, contre Pinet, etc.

C. 395 (Portefeuille.) — 40 pièces, papier
(6 imprimées).

1648. — Déclarations du roi Louis XIV révoquant toutes les commissions extraordinaires, même celles des intendants, relatives à l'imposition des tailles. — Arrêts de la Chambre des Comptes de Grenoble et de la Cour des Aides de Vienne sur les comptes des receveurs, traitants et autres ; — les logements militaires, auxquels les officiers et consuls des villes et communautés doivent procéder avec impartialité ; — les abus des fusiliers et des archers des maréchaussées employés aux contraintes. — Ordonnance du bureau accordant décharge de 3 feux et demi à L'Albenc, où plus des deux tiers des habitants sont morts de la peste. — Calcul par Lavis des sommes reçues et à recevoir sur les rôles d'Anjou. — Parcelles de dépens adjugés à Amellin, contre Reynaud ; — à Avignon, contre Blanc ; — à Baratier, contre Janin, etc.

C. 396. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1648. — Requête à la Cour des Aides de Dauphiné par Bobourin, de Saint-Vallier, à l'effet d'obtenir la libre jouissance des fonds que lui a fait saisir Dumas, commis à la recette des tailles de Vals, Albon, etc. — Sentences du bureau de l'Élection

portant défaut : pour Bert, contre Baty, Thomas et Servan ; — pour Bleton, contre Joannel, David et Vachon ; — pour Bossan, contre Peyra, Copte, Lagrange, etc. ; — ouverture de saisie au profit de noble Pierre Bouvier ; — de Reynaud, contre les consuls de Beaurepaire. — Parcelles de dépens adjugés à Boullier, contre Dideron ; — à Brunel, contre Genoyer, etc., s'élevant de 3 à 42 livres.

C. 397. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1648. — Informations par le bureau de l'Élection, à la requête de Catil, de Marnas, contre la femme Gamon, pour violation de séquestre. — Calcul par Lavidès des sommes reçues et à recevoir sur le rôle de Châteauneuf-de-Galaure, s'élevant à 2602 livres. — Sentences de défaut pour : Calliat, contre Giroud ; — Chanos, contre Brottier ; — Cœur, contre Clément, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Chabannes, Charmot, Coste, etc.

C. 398. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1648. — Acte de consignation au greffe de l'Élection de 13 livres dues par Daux à Bon, rentier du tribut de l'entrée du vin à Romans. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défauts, etc., pour : Désirat, contre Courbis ; — Eynardon, contre Chalans ; — Figuet, contre Boson, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 399. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1648. — Informations devant le bureau de l'Élection contre Bochard et Genthon, accusés de violation de séquestre et de saisie. — Acte de séquestration de la récolte d'un champ de seigle par le sergent Gay, de Moras. — Requête aux élus par Genthon, notaire, à l'effet d'être reçu en l'office de procureur de l'Élection. — Parcelles de dépens pour Garenjoud, Girardin, Grosjean, Guélix, noble H. Guérin, Guillet, etc. — Sentences de défaut à Gautier, contre Callier ; — à Giraud, contre Grange ; — à Guélix, contre Millan, etc.

C. 400. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau, à la requête des consuls de Romans, contre les meuniers de la ville, pour les obliger à payer le tribut des blés qu'ils consomment et à tenir un poids chez eux, afin que chacun puisse vérifier ce qu'ils prennent pour la mouture. — Sentences de vérification d'encans, de défaut, etc., en faveur de Jessé, contre Thermoz ; — Jullien, contre Fontaine ; — Mandrin, contre Giroud ; — Monier, contre Rousset. — Parcelles de dépens pour Hours, Martinon, Moirans, etc.

C. 401. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau : pour les consuls de La Motte-de-Galaure, où il n'y a que 31 habitants, possédant ensemble 282 sétérées de fonds taillables ; — pour les consuls de Nerpol, où, le 5 juin, les terres ont été ravinées et emportées par les eaux. — Ordonnances du bureau réduisant à 2 et 7/12 les feux de La Motte-de-Galaure ; — à 3 et 1/2 ceux de Nerpol. — Informations à Rives et à Lentiol, pour violation de séquestre, à la requête de Paris, contre Pupat. — Parcelles de dépens des consuls de Montfalcon, de Payen, Perret, Prohet, etc.

C. 402. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1648. — Requête aux élus : par les consuls de Romans, pour informer contre ceux qui introduisent en ville de la viande, sans payer le tribut ; — par les consuls de Roussillon, demandant d'être imposés à raison de 16 feux 1/2, à cause des inondations du Rhône et des acquisitions de la noblesse. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défauts, etc., en faveur de Reboul, des rentiers du tribut du poids des farines, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Repiton, Rosier, etc.

C. 403. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau de l'Élection pour la réduction des feux de Sillans, à cause des acquisitions foncières de la noblesse. — Ordonnances de décharge de 1/3 et 1/24 de feu en

faveur de la même communauté ; — d'un demi-feu à Vals, où chaque feu a seulement 11 sétérées de bon pays, 27 de pays commun et 37 de demi-commun, étendue insuffisante pour produire 700 livres de revenu. — Informations pour Tondard, exacteur de L'Albenc, et Veyron-Lacroix, collecteur de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour violation de séquestre et de saisie. — Sentences de défaut pour Seigneuret, Sibut, Tivolle, Vernev, Villard, etc. — Parcelles de dépens pour Ugnon, Devif, Villatte, etc. — Procès-verbal de visite par Vincent, conseiller élu, à Sillans, Nerpol, Chasselay et Brion. — Il y a 500 sétérées de terres labourables à Sillans et une population agricole dans la misère ; Nerpol doit près de 5 000 livres ; la grêle et la tempête ont fait de grands ravages à Chasselay, au mois de juin ; les châtaignes forment le principal revenu de Brion.

C. 404. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de Viriville, où le cadastre porte à 13,509 écus l'estime des fonds taillables, tandis que la noblesse en possède, depuis le cadastre, pour 522 écus, et où divers torrents causent des ravages fréquents aux meilleures terres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Villatte, Vivier, Vourey, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Vincent, Volozan, etc.

C. 405. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier
(2 imprimées).

1649. — Arrêts du Parlement de Grenoble et de la Cour des Aides de Vienne, concernant : les secrétaires-greffiers des villes et communautés ; — la juridiction des tailles, gabelles, étapes, etc. — Ordonnance du bureau de l'Élection défendant aux gens de guerre et aux consuls de Romans d'obliger au logement militaire les officiers de l'Élection et leurs veuves. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Champagne, ravagée par le Rhône, au mois de janvier, avec l'ordonnance qui la décharge de 5/24 de feu. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Argod, Baboin, Boissieu, Champel, Charréard, etc.

C. 406. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1649. — Procédures devant le bureau de l'Élection : pour la réduction des feux de Jarcieu à 2 et 2/3, à cause des acquisitions foncières de la noblesse, égales en valeur aux 836 sétérées taillables, avec l'ordonnance conforme des élus ; — pour la violation de séquestre et de saisie faite par Rouboud, Némoz, Callier, au préjudice de Drevet, ancien consul de Tullins ; — par Gauthier, à Beaurepaire, etc. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Chenu, contre Marion ; — Courier, contre les consuls de Roybon ; — Dessables, contre Jacquier ; — Giepte, contre Vallet ; — Guillet, contre Pascalin ; — Hours, contre Armand ; — Jullien, contre Perret, etc.

C. 407. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1649. — Informations devant le bureau, à la requête de Poudrel, collecteur de Saint-Antoine, contre Rogier ; — Rebatet, d'Erôme, contre Fayolle, pour enlèvement de gages saisis. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Lafaurie, contre Blanc ; — Mathieu, contre Sapey ; — les consuls de Montfalcon, contre ceux de Serre ; — Perrossier, contre Jullien ; — Riquet, contre Boyoud, etc. — Ces dépens varient de 4 à 173 livres.

C. 408. (Portefeuille.) — 49 pièces ; 1 cahier in-4°, 60 feuillets, papier.

1649. — Rôle des tailles de Roussillon, vérifié par le bureau de l'Élection, s'élevant à 7 393 livres. — Procédures pour la réduction des feux de Sablon à 2 et 1/2, à cause de la crue extraordinaire du Rhône des 12, 13 et 14 janvier, pendant laquelle le village s'est trouvé submergé presque entièrement. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Robert, contre Perrier ; — Sablière, contre Armand ; — Vincent, contre Lorcel, etc.

C. 409. (Cahier.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

1650-1651. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Renée de Peloux, contre les

consuls de Romans ; — Dupuy, contre Paradis ; — noble Geoffroy de Falcos, tuteur de noble François, contre Parel ; — Fornet, contre Boyoud ; — Pangon, contre Jourdan-Lamarche ; — Chaix, contre les consuls de Saint-Marcellin ; — Sibeud-Cart, contre Vivier ; — Feydel, contre Machet ; — les consuls de Saint-Jean-d'Octavéon, contre ceux de Saint-Nazaire, etc.

C. 410. (Portefeuille.) — 48 pièces ; 2 cahiers in-4°, 95 feuillets, papier.

1650. — Causes portées devant le bureau : Courbis, contre Crozel ; — Bon, contre Sonnier ; — Mellet, contre noble Pierre de Bressieu ; — Morel, contre Barbier, etc. — Informations à la requête d'Agnès, consul de Crépol, battu par un contribuable. — Requête de mise en liberté par Buisson, consul de Roybon, emprisonné, faute de paiement aux fournisseurs d'étapes du montant d'un rôle de 15 livres par feu. — Sentences du bureau et parcelles de frais pour Alegret, contre Lobezat ; — Bonnel, contre Duc ; — Bressy, contre Chardon ; — Brun, contre Giroud, etc.

C. 411. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1650. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux : de Chasselay, où les vents et la pluie ont causé de grandes pertes ; — de Saint-Apollinard, Villard, Bessins et Blagnieu, ravagés par la grêle et la tempête, avec les sentences de décharge d'un demi-feu à Chasselay, d'un feu à Villard, d'un feu et 1/4 à Bessins, d'un feu et 1/3 à Saint-Apollinard et de 7/12 à Blagnieu. — Informations à la requête des rentiers du poids des farines et du tribut du vin à Romans, contre des individus qui ont refusé les droits ; — pour Christophe, receveur des tailles de Saint-Jean-d'Octavéon, contre Drevet, contribuable en retard. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Champel, contre Caix ; — Cordier, contre Mognat, etc. — Parcelles de frais.

C. 412. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1650. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., en faveur de Dorey, contre Marc ; — Eymine, contre Chambard ; — Fontbonne, contre Royer ; — Girardin, contre Verfail ; — Gril, contre Sozet, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Dessables, Fache, Galiot, Suzanne de Pelissier, veuve de noble Henri Guérin, etc., s'élevant de 7 à 212 livres.

C. 413. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1650. — Informations devant le bureau, à la requête de Janvier, collecteur de Roybon, injurié et maltraité par des contribuables. — Parcelles de dépens attribués à Habrard, Jay, Lapière, Malien, Marc, etc. — Sentences de défaut, rétablissement de séquestre, etc., pour Claude Hours, contre Didier Jonjon ; — Jessé, contre Perret ; — Juven, contre Sengtard ; — Médalin, contre les consuls de Lentiol, etc.

C. 414. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1650. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Moirans, à cause des inondations du 29 juin, qui ont emporté le quart de la récolte, avec l'ordonnance de décharge de 5/16 de feu. — Enquête sur les dommages faits par la grêle à Montagne, le 18 juillet. — Sentences de contrainte pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Monier, contre Curtil ; — Morel, contre Barbier ; — Payen, contre Richaland ; — Robin, contre Chancel, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Mayet, Revol, etc.

C. 415. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1650. — Informations devant le bureau, à la requête de Romanet, receveur de l'Élection, contre les collecteurs de Beaurepaire et divers contribuables qui ont menacé les recors et le commis du plaignant. — Procédures pour Vincendon et Lagrange, avocats de Saint-Marcellin, contre Les Plans, Blagnieu, Villard-Chevrières et Saint-Sauveur, plaidant contre

François d'Arzac, à l'effet d'asseoir sur ces communautés 1671 livres, montant de leurs vacations. — Parcelles de dépens adjugés à Rollot, Rozier, Vivier, etc.

C. 416. (Portefeuille.) — 38 pièces (1 imprimée) ;
1 cahier in-8°, 34 feuillets, papier.

1651. — Arrêt du Parlement de Grenoble concernant le paiement des tailles de 1648-1649. — Parcelles de dépens adjugés à Argoud, à Lambert, à Beauregard, aux consuls de Bressieu, etc., s'élevant de 4 à 650 livres. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Avignon, contre Crozel ; — Berne, contre Achard ; — Brenier, contre les consuls de Moras ; — Brun, contre Blachon, etc.

C. 417. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1651. — Procédures devant le bureau de l'Élection pour la diminution des feux de Chatte, à cause du mal contagieux qui régna pendant six mois en différents quartiers de la communauté, avec l'ordonnance de décharge d'un feu et demi. — Parcelles de dépens adjugés à Champel, Charréard, Chorier, Collin, etc. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défauts, etc., en faveur de Chanas, contre Bartallon ; — Chaperon, contre Port ; — Chevallier, contre Germain, etc.

C. 418. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Couturier, Cuzin, Degond, Delouille, Dumas, etc., s'élevant de 3 à 49 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Court, contre Sellard ; — Cublier, contre Bernard ; — Doliet, contre Blanchet, etc. — Cautionnement de Robin devant le greffier de l'Élection en faveur de Crozel, dont Monier, fermier du tribut du vin, avait fait saisir la vendange.

C. 419. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1651. — Informations par le bureau, à la requête de Dumas, receveur des tailles de Laveyron, pour violation de séquestre. — Parcelles de dépens adjugés à Effantin ; — aux consuls d'Embrun plaidant contre ceux de Montrigaud, Serves, etc. ; — à Fay, Foity, Cachet, Galbert, etc., s'élevant de 7 à 146 livres.

C. 420. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, contrainte en paiement de tailles, etc., en faveur de Gazon, contre Bouvarel ; — Giloz, contre les consuls de Viriville ; — Guichard, contre Chartrousse ; — Lapierre, contre Bourgeois ; — Malien, contre Cheulin. — Parcelles de dépens adjugés à Guillet, Lavis, Magnin, Marion, etc., s'élevant de 10 à 73 livres.

C. 421. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1651. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement des lettres de provision de Poncin, secrétaire-greffier de Roybon ; — pour décharge d'un quart de feu à Mollard, ravagé par les torrents qui traversent son territoire ; — de 3/4 de feu à Montagne ; — de 2/3 à Montbreton. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, en paiement de tailles, etc., pour Mognon, contre Anisson ; — les consuls de Montvendre, contre ceux de Champagne, Sablon et Fay ; — Morel, contre Jaillet, etc.

C. 422. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Nerpol et des Plans, privés de leurs récoltes par les orages. — Parcelles de dépens adjugés à Neys, Paquien, Perroud, Pollard, Revoyron, etc., s'élevant de 4 à 26 livres. — Sentences de défaut pour Payen, contre Rosset et Blain ; — Perret, contre Champel, etc.

C. 423. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Ordonnance de décharge du bureau portant réduction des feux de Rives à 6 et 3/4. — Procédures pour Rivoire, marchand de Romans, contre un hôtelier de Peyrius, qui avait excité des gens de guerre à venir loger chez le plaignant et à renverser sa porte. — Parcelles de dépens adjugés à Romanet, Rosset et Rosier, s'élevant de 7 à 76 livres. — Sentences de défaut, d'ouverture de saisie, etc., pour les mêmes personnes.

C. 424. (Portefeuille.) — 20 pièces ; 3 cahiers in-4°, 138 feuillets, papier.

1651-1652. — Certificat du commis de santé et des notables de Saint-Véran, Rossas et Quinceuet, mandement de Chevrières, faisant connaître les cas de peste constatés dans ces localités. — Ordonnances de décharge d'un quart de feu à Varacieu, ravagée par les eaux pluviales ; — d'un feu et un quart à Saint-Véran. — Réception de Vincent en l'office de conseiller de l'Élection, possédé par son père. — Registre des présentations de procureurs : Chaléat, pour Chanal ; — Reymond, pour Viossat ; — Chonet, pour Carlet ; — Delacour, pour Échinard, etc. — Causes portées devant le bureau : Christophe de Piedmenu, conseiller à la Cour des Aides, contre Raillet ; — Prudhomme, contre Rodet ; — noble Pierre de Fay de Villiers, contre les consuls de Sablon, etc.

C. 425. (Registres.) — In-4°, 552 feuillets, papier.

1651-1652. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Francillon, contre Ollier ; — noble J. Du Vache, contre Effantin ; — Magnan, contre les consuls de Montrigaud ; — Sadon, contre Carlet ; — Barletier, contre Rey ; — Doliet, contre Carlet ; — les consuls de Romans, contre Bourdet ; — noble Paul de Gilliers, sieur de Rosier, contre Monier-Fenouillet ; — Jassoud, contre Blanc-Magnat ; — Savoye, contre Treynat ; — Chorier, contre Tissot ; — les consuls de Ratières, contre Turpin, etc.

C. 426. (Cahiers.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1652. — Causes portées devant le bureau : Magnin, pour paiement de tailles, contre les consuls de Montrigaud ; — Mandier, demandeur en acceptation de charge de consul, contre Tabaret ; — Ravit, en représentation de gages, contre Genthon ; — Coste, contre Christophe de Piedmenu ; — Pessillon, contre Mietton ; — Sauvajon, contre Adam, etc.

C. 427. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau pour Amodrin et Andrevon, séquestres de terres saisies à Saint-Uze et à Rivoire-sur-Moras, injuriés par les propriétaires ; — Bois, sergent, menacé par un contribuable auquel il va faire un commandement. — Sentences condamnant Rebatet, élu consul de Ratières, à exercer cette charge, à la requête d'Achard ; — Marguerite Magnat, Arceney, Rosier, à payer 85,9 et 45 livres de tailles à Avignon et à Bollioud, etc. — Défauts à Argoud, contre Bois ; — à Labalme, contre Constantin ; — à Boissier, contre Belissard ; — à Cabrier, contre Expilly, etc. — Requête aux élus par les consuls de Beaufort pour la réduction des feux de leur communauté à 1 et 1/3.

C. 428. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau contre un marchand de bois de Romans qui a contrevenu aux règlements sur le pesage, à la requête de Courtois, fermier du poids des marchandises. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de rétablissement de séquestre, d'ouverture de saisie, etc., pour Chabannes, contre Aléon ; — Champel, contre Caix ; — Charmet, contre Bergerand ; — Couturier, contre Chabanel ; — Cusin, contre Martinet, etc.

C. 429. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1652. — Conclusions de Moural, avocat du Roi en l'Élection, dans l'affaire de Guillaume Dumas, collecteur de Vals, contre Aimar de Lafemas et noble

Jean d'Yserand, seigneur du Mollard. — Sentence du bureau qui annule les cotisations faites sur les fonds du domaine de Combelaye, appartenant au sieur Du Mollard. — Informations par Michel-Nicolas de Soizons de Saint-Didier, châtelain de Bressieu, à la requête de Faure, pour violation de séquestre. — Sentences de défaut, de représentation d'objets saisis, etc., pour Dessables, contre Nivon ; — Drevet, contre Sadéon ; — Eymine, contre Chambart ; — Francillon, contre Meynier, etc. — Ordonnance de décharge provisoire de feux en faveur de Saint-Christophe-du-Bois.

C. 430. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau, à la requête : de Gonon, ancien consul de Varacieu, contre un contribuable qui s'est opposé à la saisie de ses meubles ; — de Hours, receveur des tailles de Romans, contre des individus qui ont frappé un sergent de la Cour des Aides. — Sentences de défaut, d'ouverture de saisie, de vérification d'encans, etc., pour Gardon, contre Sablon ; — noble Paul de Gilliers, contre les consuls de Romans ; — Guillot, contre Menuet ; — Janvier, contre Billiet, etc.

C. 431. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau pour Jessé, collecteur de Montferrier, et Malossane, ancien consul de Pizançon, troublés dans la possession d'un immeuble saisi et de récolte mise en séquestre ; — Meilhe, fermier du tribut des pâturesses (droit d'entrée sur le blé), à Romans, poursuivant la contravention d'une marchande de pain. — Sentences de rétablissement de séquestre, de défaut, etc., pour Jullin, contre Caillat ; — Lavis, contre Marie Chavet ; — Marion, contre Rey ; — Monier, contre Chaix ; — Neys, contre Darley ; — Orjollet, contre Magnat, etc.

C. 432. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1652. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de Poliéas, à cause des acquisitions foncières de la noblesse, des inondations de l'Isère, de la séparation de Châteauneuf de

L'Albenc et de la rupture des chaussées des étangs voisins. — Ordonnances de décharge fixant à 4 et 1/2 et à 5 et 1/4 les feux de Poliénas, et à 10 et 1/4 ceux de Réaumont. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Pancia, contre Delay ; — Pellerin, contre Beaurepaire ; — Poudrel, contre Antoine ; — Quinquinel, contre Provin ; — Reboul, contre les hoirs Robert, etc.

C. 433. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1652. — Procédures devant le bureau : pour noble Louis de Musinod, conseiller à la Cour des Aides de Dauphiné, dont la grange dite de La Rebastière, à Salaise, a été incendiée ; — pour les consuls de Roussillon, à cause des inondations du Rhône en 1649. — Ordonnance de décharge fixant à 11 et 2/3 pour un an et à 12 pour deux ans les feux de Roussillon. — Informations pour violation de séquestre, à la requête de Romanet, receveur des tailles à Romans. — Sentences de défaut et de vérification d'encans pour Regache, contre Ginier ; — Rodet, contre Muret ; — Roux, contre Messié ; — Rosier, contre Cotasson, etc.

C. 434. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1652. — Procédures devant le bureau pour la réduction d'un demi-feu à Sablon, où la grêle a détruit les récoltes, en juillet ; — de 4 feux à Saint-Marcellin pendant trois ans et de 2 feux, passé ce délai, par suite de l'établissement des Élections de Romans et de Valence et du Présidial de la même ville, de l'aliénation du domaine du Roi, des inondations et des tempêtes ; — d'un feu et demi à Saint-Vallier, à cause des réparations à faire au chemin royal et au pont de la Galaure. — Sentences pour paiement de cotes de tailles en faveur de Silvestre, Sorel, Thivolle, de La Tourne, Vallet, Verney, Volozan, etc.

C. 435. (Cahiers.) — In-4°, 484 feuillets, papier.

1653. — Causes portées devant le bureau : Vihier, demandeur en paiement de cotes de tailles, contre Jullien ; — Meynier, contre Caillat ; — Fallot,

contre Reynaud ; — Revol, contre Robin ; — Dessables, demandeur en vérification d'encans, contre Armand ; — Mottin, contre Jamin ; — Gigi-Pajot, contre Perrot ; — Pellerin, contre Giloz, etc.

C. 436. (Portefeuille.) — 66 pièces ; 1 cahier in-8°, 27 feuillets, papier.

1653. — Lettre du roi Louis XIV aux élus pour la répartition de leur quote-part de la somme de 1 244 300 livres imposées sur la province. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Achard, contre Crolard ; — Armand, contre Guélix ; — Bally, contre Bordery ; — Baratier, contre Marion ; — Bolier, contre Jacquier ; — Borbonney, contre Rostaing, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Avignon, à Labalme, à Billoud, aux consuls du Bourg-lès-Valence, contre ceux de Pizançon. Cette dernière parcelle s'élève à 159 livres.

C. 437. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1653. — Ordonnances du bureau de l'Élection portant décharge de 2 feux à Brezin ; — d'un quart de feu aux Plans-sur-Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, applicable aux tailles de Burrian-Revoz, dont les meubles et les bâtiments sont devenus la proie du feu. — Rôle de la taille royale de Champagne, mandement d'Albon, s'élevant à 560 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans et parcelles de dépens pour Bouvarel, Brisset, Budillon, Caillat, Carlet, Chaix, Champel, etc.

C. 438. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1653. — Ordonnance du bureau portant décharge d'un demi-feu à Chatte ; — d'un tiers et 1/24 de feu à Châteauneuf-de-L'Albenc, à cause des ravages des eaux pluviales. — Sentences de vérification d'encans, de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Champon, Chapel, Charmot, Claret, Collin, Couturier, Cusin, etc.

C. 439. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1653. — Réception par le bureau de Dumas, comme collecteur et receveur particulier des tailles de La Motte-de-Galaure. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de rétablissement de séquestre, etc., pour Desbocs, contre Menu ; — Drevet, contre Robert ; — Dumas, contre Gabet ; — Eynard, contre Ageron, etc. — Parcelles de dépens attribués à Desblaches, Dolive, Doliet, Effantin, Faure, etc.

C. 440. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1653. — Sentences du bureau de l'Élection relatives au paiement des tailles, rendues en faveur de Fay, contre Étienne ; — Fournet, contre Odibert ; — Gay, contre Paris ; — Gigy, contre Doy, etc. — Parcelles de dépens pour Fournet, Galliat, Girin-Patat, Guichard, etc. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, sur la requête de noble Pierre de Fassion, sieur de Granginière, pour exempter des tailles une maison et des terres à Roybon, contre les consuls du lieu ; — sentence du bureau qui met les parties hors de cour et procès, tous dépens compensés.

C. 441. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1653. — Sentences du bureau portant vérification d'encans et contrainte pour paiement de cotes des tailles, en faveur de Hours, contre Tardy-Lacroix ; — Janvier, contre noble Denis de Fassion ; — Joly, contre Anne de Fay de Villiers ; — Maron, contre Tiollier et Robin ; — Menuet, contre Morel-Barrot, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Izerable, à Laurens, à Malossane, à Marchand, etc., s'élevant de 7 à 41 livres.

C. 442. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1653. — Ordonnances du bureau accordant décharge d'un quart de feu à la communauté du Mollard-Bochard. — Requête aux élus par les consuls de Montchenu, afin d'obtenir une réduction sur leurs 5 feux $\frac{3}{4}$. — Enquête par Lambert, conseiller élu, pour constater les dégâts de la grêle du

18 octobre à Mureils, évalués à 400 livres. — Sentences de défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Meynier, contre Bouvier ; — Micha, contre Burrian ; — Mottin, contre Gelas ; — Novel, contre Allemand ; — Ogier, contre Delega.

C. 443. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1653. — Enquête devant Lavis, premier élu, sur les dégâts de la grêle du 28 août dans la communauté de Parnans. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., pour Paquien et Mureil, contre Rival ; — Patel, contre Vallier ; — Pellerin, contre Massot ; — Perret, contre Chariot ; — Perroud et Rodet, contre Billiot, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Payen, Pellat, Penet, etc.

C. 444. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1653. — Requête aux élus par les consuls de Peyrins, pour obtenir vérification des dommages causés dans les quatre paroisses de Mours, Peyrins, Génissicu et Saint-Ange, par la grêle du 28 août ; — enquête à ce sujet devant Lambert, conseiller élu, évaluant les pertes aux deux tiers des récoltes. — Ordonnance de décharge d'un huitième de feu à Ponsas, où le Rhône et divers torrents ont emporté les terres. — Parcelles de frais et sentences de défaut pour Plantier, Pradier, Raillet, Reboul, Richard, Rollet, Romanet, etc. — La parcelle de ce dernier, plaidant contre Champel, s'élève à 105 livres.

C. 445. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1653. — Ordonnances du bureau de l'Élection portant décharge de 2 feux et demi à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, où, depuis 1635, la noblesse a acquis des fonds valant plus de 9 000 livres de revenu ; — d'un feu et un quart à Saint-Marcellin, à cause des fonds de sa taillabilité adjugés à Saint-Véran, à Bessins et à Villard-Chevrières. — Parcelles de dépens pour les consuls de Saint-Marcellin, contre ceux de Lentiol, Moirans, Onay, Saint-Christophe, Izeaux, Rives, Sillans, La Forteresse et Brezin, en retard de payer les charges de guerre. — Sentences de

défaut, de rétablissement de séquestre, etc., pour Romanet, contre Ravit ; — Rosset, contre Reynaud ; — Rosier, contre Chardonnit, etc.

C. 446. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1653. — Ordonnance du bureau prorogant d'un an la diminution de feux accordée à Saint-Vallier ; — fixant à 20 les feux de Tullins. — Parcelles de dépens adjugés aux consuls de Saint-Marcellin, contre ceux de Beauressant, Sillans, Tullins et Izeaux ; — aux consuls de Saint-Nazaire, contre ceux de Saint-Jean-d'Octavéon ; — à Termon, contre Morel ; — à Volozan, contre Charlet ; — à noble Fr. d'Yze, seigneur de Rosans, contre le collecteur de Chantesse, etc. — Sentences de défaut, de représentation de fruits saisis, etc, pour Sibeud, contre Raillon ; — Sorrel, contre Naud ; — Vihier, contre Jullien, etc.

C. 447. (Cahier.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1653-1654. — Causes portées devant le bureau : Dagnol, demandeur en paiement de tailles, contre Sallier ; — Coindat, contre noble Gaspard de Bontoux, sieur de La Salette ; — Trenat, contre Brevet ; — Bressy, contre Rival ; — noble Antoine de Geys, contre la veuve Marion ; — Lavis, contre Coquil ; — Bret, contre Romanet ; — Revoyron, contre Brunel, etc.

C. 448. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier
(2 imprimées).

1651. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV sur la juridiction de la Cour des Aides relativement aux dettes des communautés. — Procédures devant Lambert, conseiller élu, pour la réduction des feux de la communauté d'Anjou, où le parcellaire accuse 1 763 livres d'estime, dont 705 pour les ecclésiastiques et les nobles, et où la dîme se paye à la cote 16e, et les droits de corvée, gélinage, louage, bouverage, avenage et vingtain sont dus au seigneur. — Ordonnance de décharge d'un feu et un quart à Beauressant, — Sentence de réception de Bernard en l'office d'auditeur des comptes et

péréquateur des tailles à Montbreton. — Parcelles de dépens adjugés à Achard, Bal, Berne, Blain, etc. — Procédures devant l'Élection pour Avignon, ancien consul de Montchenu, demandeur en paiement de cotes de tailles, contre J. Thomé, sieur de La Maison-Carrée. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Ageron, Arthaud, Basset, Bort, etc.

C. 449. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1654. — Ordonnance du bureau de l'Élection réduisant à 2 et 1/6 les feux de Bren, à cause de la grêle du 28 août. — Réception de Chabert en l'office d'auditeur des comptes à Saint-Sauveur ; — enquête sur la vie, les mœurs, l'âge, la religion et la conversation dudit Chabert. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Blanc, contre Martinon ; — Bressieu, contre Montachard ; — Buissière, contre Bauge ; — Carrier, contre Bontemps ; — Champon, contre Rey, etc.

C. 450. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1654. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des ravages de la grêle du 18 octobre à Châteauneuf-de-Galaure et à Claveyson. — Sentences du bureau de l'Élection portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., pour Charréat, contre P. de Burin, sieur de Poyols ; — Claret, contre Rouboud ; — Crozat, contre les consuls d'Albon, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Chapon, Chevalier, Couturier, etc., s'élevant de 10 à 28 livres.

C. 451. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1654. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des pertes causées par la grêle, à Fay, le 18 octobre. — Réception par le bureau de Faya en l'office d'auditeur des comptes à Montbreton. — Sentences pour paiement de cotes de tailles en faveur de Dessables, contre Combe ; — Doliet, contre Rojat ; — Drevet, contre Terrier ; — Falcos, contre Némoz ; — Fauron, contre Guilbet, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Delange, à Dorey, à Duport, etc.

C. 452. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1654. — Informations à la requête de Gaudo-Paquet, receveur des tailles à Romans, contre un contribuable qui a frappé un commis à la recette. — Parcelles de dépens adjugés à Fayard, Fontbonne, Gazon, Gouday, Grossin, etc. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Ferrier, contre Gigarel ; — Gabillon, contre Rachel ; — noble Ant. de Geys, contre Barracand ; — Glasson, contre Balhon, etc.

C. 453. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1654. — Ordonnance du bureau de l'Élection qui réduit de 6/4 les feux d'Hauterives, à cause de la grêle du 18 octobre. — Sentences de défaut, de représentation d'objets saisis, etc., pour Guélix, contre Costin ; — Hours, contre Delaplace ; — Jacquet, contre Vourey ; — Landrut, contre Menuet ; — Lorcel, contre Mottier, etc. — Parcelles de dépens des mêmes personnes.

C. 454. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1654. — Provision par le bureau de l'office de sergent des tailles en faveur de Malherbe. — Procédures pour Magnard, notaire de Moras, contre Choin, ensuite d'une cote de taille due par Eynod à noble Louis de Lestang, seigneur de La Saune. — Sentences de défaut, de représentation de fruits saisis, etc., pour Mantay, contre Replat ; — Marmonnier, contre Allier ; — de Merez, contre les consuls de Peyrins ; — Meynier, contre Rocherand, etc.

C. 455. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1654. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dommages causés à La Motte-de-Galaure par la grêle du 18 octobre. — Ordonnance de décharge d'un feu à Murinais. — Réception de Mouchet en l'office de secrétaire-greffier de Beaurepaire. — Sentences et parcelles de frais pour paiement de tailles en faveur de Micha, Micoud, Naclard, Neys, etc.

C. 456. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1654. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, rétablissement de séquestre, etc., pour Novat, contre Vintain ; — Ogier, contre Dondin ; — Paris, contre Jacquet ; — Poudrel, contre les consuls de Montmiral, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Notaire, Payen, Perret, Plessier, etc.

C. 457. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1654. — Publication de la mise en adjudication des fournitures d'étape à Romans. — Informations contre des individus de Tullins et de Vinay, prévenus de menaces et de voies de fait sur des agents de Romanet, receveur de l'Élection. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Raphanel, contre noble François d'Yze, seigneur de Rosans ; — Regache, contre Boissieu ; — Rondet, contre André ; — Roux, contre Grand, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Richard, Rollot, Romanet, Rosier, etc.

C. 458. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1654. — Vérification par les élus des dommages causés aux récoltes par l'orage et la grêle des 28 août et 18 octobre, à Saint-Donat, Saint-Lattier, Saint-Jean-d'Octavéon, Saint-Martin-d'Août, Saint-Paul-lès-Romans et Serves. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Sollas, contre Effantin ; — Sonier, contre Favier ; — Tivolle, contre Bouvier, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Sollas, collecteur de Chevières ; à Turpin, etc.

C. 459. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1654. — Sentences du bureau de l'Élection portant vérification d'encans, etc., pour Vendre, contre Bergeron ; — Volozan, contre Flaceur ; — Voize, contre Lambert, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Vial, Yze de Rosans, etc.

C. 460. (Cahier.) — In-4°, 682 feuillets, papier.

1654-1655. — Causes portées devant le bureau : Vernay, contre Gazon ; — Cléménçon, contre les consuls de Bathernay ; — Escoffier, contre Duc ; — Genthon, contre noble de Richard, sieur du Plantier ; — Bally, contre Gontard ; — Carrier, contre Sadon, etc.

C. 461. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier
(2 imprimées).

1655. — Déclaration et arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV, concernant : les offices de procureurs, huissiers, collecteurs de tailles, etc. ; — la juridiction de la Cour des Aides de Dauphiné relativement aux dettes des communautés. — Plaintes au bureau de l'Élection par Arthaud, fermier des boucheries de Romans, contre diverses personnes qui ont fait entrer en ville de la viande sans payer les droits. — Réception d'Astruc, péréquateur des tailles à Châteauneuf-de-Galaure ; — Baron, à Roussillon ; — Bovin, à Fay ; — Boutilier, à Chantesse. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Achard, Alizon et Quincieu, Angelin, Bal, Boffard, Bressieu, etc.

C. 462. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1655. — Réception par le bureau de l'Élection, en l'office d'auditeur des comptes, de Brun à Saint-Lattier. — Procédures pour violation de séquestre, à la requête de Buisson ; — pour paiement de cotes de tailles dues à Chapel ; à Chapre, consul de Fay. — Parcelles de frais et sentences de défaut pour Brunel, Budillon, Carrier, Chapelan, Coste, etc. — Ordonnance de décharge d'un sixième de feu à Claveyson et Mureils. — État des dépenses faites par Chorier, à Beaurepaire, pour logements militaires, s'élevant à 1 300 livres.

C. 463. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1655. — Procédures devant le bureau, pour paiement de cotes de tailles et représentation de gages saisis, en faveur de Crozel, à Saint-Ange ; — Cusin,

à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; — David, à Beaurepaire ; — Escoffier, à Crépol, etc. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Couturier, Delaye, Deschamps, Drevet, Faure, etc.

C. 464. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge d'un demi-feu la communauté de Fay. — Réception de Giepte en l'office d'auditeur des comptes à Serre. — Procédures pour Chonet, ayant-droit de la veuve Perriolat, contre Feydel. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Feugier, Foity, Fournier, La Garenne, nobles de Geys et de Gilliers, Gringet, Guillermin, etc.

C. 465. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1655. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., pour Jacob, Jessé, Jullien, Lambert, Malien, Malossane, Marc, etc. — Parcelles de frais adjugés aux mêmes personnes.

C. 466. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge d'un quart de feu Le Molard-Bochard. — Informations à la requête de Micoud, exacteur des tailles à Bressieu, contre un contribuable qui l'a injurié et frappé. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Martin, Meilhe, Menuet, Méraud, Meynier, Molle, etc. — Réception de Marchand en l'office de péréquateur des tailles à Pizançon. — Parcelles de dépens.

C. 467. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge de 3/4 de feu La Motte-de-Galaure. — Parcelles de dépens adjugés à Morel, Neys, Novat, Orjollet, s'élevant de 6 à 41 livres. — Sentences de défaut pour Neys, contre Mottier, Germain, Rolle, Potet, Jullin, etc.

C. 468. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1655. — Ordonnances du bureau qui déchargent Parnans d'un demi-feu ; Peyrins de 5/6 de feu. — Sentences pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Palisse, Pacquet, Perroud, Prodhomme, etc. — Parcelles de dépens attribués aux mêmes personnes.

C. 469. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1655. — Ordonnances du bureau qui déchargent Roussillon de 8 feux, Saint-Lattier d'un feu, Saint-Martin- d'Août de 3/8, Saint-Paul-lès-Romans de 3/4, Serves de 25/48. — Vérification des dommages causés par la grêle à Roybon, le 11 mai. — Sentences pour rétablissement de séquestre, défaut, etc., en faveur de Ravit, Revoyron, Rosier, Savoye, etc.

C. 470. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge Tullins d'un tiers de feu, à cause des dommages causés par les eaux de l'Isère en 1651. — Requête, informations et procédures pour Vivet, fermier du poids des farines à Romans, contre des meuniers qui ont contrevenu aux règlements sur le pesage. — Parcelles de dépens et sentences de défaut pour Tartelou, Tivolle, Du Vache, Vallet, noble François d'Yze de Rosans, etc.

C. 471. (Cahier.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1656. — Causes portées devant le bureau : Portier, contre Barrier ; — Novat, contre Étienne ; — Chièze, contre les consuls de Romans ; — Jossierand, ancien consul de Tullins, contre Chapel ; — Siméan, contre Bolliaton ; — Fayolle, contre Ruzan ; — Fayard, contre les consuls de Moras, etc.

C. 472. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier
(1 imprimée).

1656. — Arrêt de la Cour des Aides de Dauphiné concernant les péages et deniers d'octroi

qui se lèvent dans la province. — Sentences du bureau de l'Élection pour le paiement des tailles et du tribut des boucheries levé à Romans, en faveur d'Acarie, contre Guerre ; — Arthaud, contre Chonet ; — Anne d'Auberjon, dame de Buissonrond, veuve d'Yzerand, contre Chabanes ; — Avignon, contre Argoud ; — Bally, contre Gouday ; — Blain, contre Monier ; — Budillon, contre Barde, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 473. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1656. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dommages que la grêle du 10 septembre a causés à Vinay. — Réception par le bureau de Colin-Lamarche en l'office de secrétaire-greffier des communautés de Bressieu et de Brezin. — Parcelles de frais et sentences de défaut pour Buisson, contre Robert ; — Carlet, contre Molines ; — Chaloin, contre Deschamps ; — Coste, contre Fayard, etc.

C. 474. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1656. — Conclusions de Moural, avocat du Roi en l'Élection, favorables à la noblesse de Laurence Delaigue, veuve de feu noble Cl. de Chambaran, contre les consuls de La Côte-Saint-André. — Réception par le bureau de Duboys en l'office de péréquateur des tailles à Anjou. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais, pour Courier, Courtil, Christophe, Dorey, Drevet, Dumas, etc.

C. 475. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1656. — Sentences du bureau de l'Élection pour le paiement de diverses cotes de tailles et parcelles de frais, en faveur de Dumas, Effantin, Eynard, Fache, Falcos, Faure, Feugier, Foyti, Fromentin, etc.

C. 476. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1656. — Réception par le bureau de Gautier en l'office d'auditeur des comptes à Anjou. — Sentences pour paiement de tailles et parcelles de

frais en faveur de Gabet, Galéat, Garempel, Garnier, Gazon, Girard, Glasson, Guillet, etc. L'une de ces sentences condamne Goyt à accepter la charge de consul à Izeaux, à la requête de Grenon.

C. 477. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1656. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de frais en faveur de Guionnet, Izerable, Josserand, Joully, les consuls de Lentiol, Marc, Martin, Menuet, etc.

C. 478. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1656. — Informations devant le bureau, à la requête de Monnet, séquestre de fruits, contre des individus de Beaufort, qui ont troublé une saisie. — Sentences pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Meynier, contre Bressieu ; — Micoud, contre Michallon ; — Millan, contre Marc ; — Ennemonde Mottin, contre noble Jean-Pierre de Luc, notaire et secrétaire de la Maison et Couronne de France, etc.

C. 479. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1656. — Informations devant le bureau, à la requête de Paquet, receveur des tailles à Romans, contre un contribuable qui l'a injurié et menacé. — Parcelles de dépens attribués à Neys, Ogier, Paquien, Payen, etc. — Sentences de vérification d'encans, de défaut, etc., pour Naud, contre Bergerand ; — Pachot, contre Guinot ; — Pallier, contre Darnaud, etc.

C. 480. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1656. — Réception par le bureau de Poncet en l'office de collecteur et receveur des tailles à Thodure. — Inventaire des pièces produites par Rosier, receveur des tailles à Moras, contre noble Claude de Vitrolles ; — requête du plaignant, lettres de commission, informations, lettres d'ajournement personnel, etc. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., pour Pellerin, contre Lambert ; — Perriol, contre Pacouret ; — Raphaël, contre Cardinal ; — Roux, contre Gonet, etc.

C. 481. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1656. — Ordonnance de décharge de deux feux à Roybon, à cause des inondations de la Galaure, des acquisitions foncières de la noblesse et des pertes que la grêle a fait éprouver à divers contribuables ; — de deux feux à Vinay. — Procédures devant le bureau de l'Élection : pour Jérôme Thomé, contre Figuet, avec l'ordonnance de Pierre Yvon, intendant de Dauphiné, qui exempte des tailles les fonds possédés à Montchenu par noble Pierre Thomé, trésorier général de France, et ledit Jérôme Thomé ; — Vivet, fermier du tribut du poids des farines, contre Chièze. — Il résulte d'une information faite pour Vivet que 1734 familles de Romans et 294 du Bourg-de-Péage, soumises au tribut précité, paient, chacune, à raison de 3 sols par sétier de blé, 1 livre 6 sols 7 deniers obole et 1/4 de pite. — Parcelles de dépens adjugés à Savoye, Tabaret, Tracol, Vourey, etc.

C. 482. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 44 feuillets ; 56 pièces, papier (1 imprimée).

1657. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Glenat, contre les consuls de Vinay ; — Tripier, contre les hoirs Supt ; — Bouvier, contre Gontard, etc. — Ordonnance du roi Louis XIV permettant aux officiers d'infanterie de lever et de conduire des soldats à leurs corps. — Visite par Vincent, conseiller élu, des communautés de L'Albenc, de Chantesse et de La Roche-Montferrier. — Les fonds taillables à L'Albenc sont de peu d'étendue et exposés aux ravages des eaux ; Chantesse a été dévasté par la grêle ; à La Roche, la plupart des habitants sont contraints de quitter le lieu, ne pouvant y trouver à vivre. — Parcelles de dépens et sentences en paiement de tailles, pour Alibe, Alizon, Bernard, Blachon, Bocon, Borel, etc.

C. 483. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1657. — Sentences du bureau, parcelles de dépens et procédures en paiement de tailles pour Bossan, Bottine, Bret, Budillon, Chabanes, Chamin, Cheval, Chivallier, etc. — La parcelle de Chalamel, greffier de Serve, contre Garnier, s'élève à 17 livres ;

— celle de Champon, contre Marchand-Laplace, à 36.

C. 484. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1657. — Procédures, parcelles de dépens et sentences du bureau pour paiement de tailles en faveur de Chiliard, Chonet, Convers, Cottier, Darnaud, Dessables, Drevet, Dufour, etc. — La parcelle des étapiers de La Côte-Saint-André, contre les consuls de Viriville, s'élève à 146 livres ; — celle de Degond, contre les consuls de Roybon, à 134.

C. 485. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1657. — Parcelles de dépens et sentences du bureau portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., pour Dumas, contre Sauvajon ; — Durif, contre Belissard ; — Cl. Essartier, contre Jean ; — Favelot, contre Saint-Amour ; — Fochier, contre les consuls de Romans, etc.

C. 486. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1657. — Procédures devant le bureau pour Martin, contre Medalin, qui, ayant été nommé consul par l'assemblée des habitants de Lentiol, refusait d'exercer la charge. — Parcelles de dépens et sentences en paiement de tailles pour Gidrol, contre Rollet ; — Godard, contre Durand ; — Joubert, contre Chabrey ; — Lantelme, contre Chaix ; — Marion, contre Gerboud, etc.

C. 487. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1657. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des ravages du Dolon et des acquisitions foncières de la noblesse à Montbreton. — Ordonnances de décharge de 3 feux à Montbreton, de 3/4 de feu à Montchenu. — Sentences du bureau et parcelles de dépens pour paiement de tailles, en faveur de Martinon, Mellet, Micoud, Némoz, Neyroud, etc.

C. 488. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1657. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Neys, contre Bonnel ; — Ogier, contre Thomé ; — Paris, contre Nepveu ; — Pellerin, contre Gachet ; — Quincieu, contre Rosier, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Novat, Perroud, Pons, etc.

C. 489. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1657. — Ordonnance de décharge d'un quart de feu à Rives. — Procédures, parcelles de dépens et sentences du bureau de l'Élection en paiement de tailles, pour Rafanel, contre Paris ; — Regache, contre Ballet ; — les consuls de Romans, contre Portefaix ; — Royon, contre Vincent ; — Savoie, contre Génissieu ; — Sève, contre Genthon, etc.

C. 490. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1657. — Parcelles de dépens, procédures et sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., en faveur de Sonier, Thomas, Tolier, Tissot, Tondard, Villa, Vincent, Vourey, etc.

C. 491. (Cahiers.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1658. — Présentations des procureurs devant le bureau de l'Élection : Delacour, pour Courbis ; — Genthon, pour Chaléat ; — Chonet, pour Sonier ; — Chabran, pour Guichard-Perrochet, etc. — Répertoire par ordre alphabétique des prénoms des personnes qui ont plaidé devant le bureau pendant l'année.

C. 492. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1658. — Causes portées devant le bureau : Lagrange, contre Chaix ; — Chonet, contre Faure ; — Vallet-Blachy, contre Sonier ; — Joubert, contre noble Pierre de Fasson ; — Sauze, contre la veuve Revol, etc.

C. 493. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier
(1 imprimée).

1658. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant la restitution des sommes exigées des forains de Moirans. — Ordre aux élus par Gaspard de Charancy, commissaire ordinaire des guerres, de préparer la recette des 350 000 livres destinées à la subsistance des troupes de S. M. — Requête des greffiers de l'Élection pour obliger Sablière, receveur des tailles, à retirer les procès qu'il a au greffe et à payer les droits et vacations dus. — Élargissement d'Achard, consul de Ratières, emprisonné pour refus de paiement de prétendus droits d'aide et fourrages. — Parcelles de dépens et sentences pour Albertin, Armand, Baronat, Berut, Boissat, etc.

C. 494. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1658. — Sentences du bureau de l'Élection portant représentation de gages saisis, défaut, etc., pour Boisset, contre les consuls de Saint-Marcellin ; — Bouchage, contre Royanez ; — Brunières, contre Gigy ; — Chaix, contre Blachon, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Bontoux, Buisson, Chonet, etc.

C. 495. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1658. — Informations devant le bureau, à la requête de Crozel, fermier du poids des farines de Romans, et de Dumas, collecteur de Saint-Vallier et Vals, contre des individus qui ont contrevenu aux règlements sur le pesage ou sur les saisies. — Parcelles de dépens et sentences en paiement de tailles pour Collombat, Cottonay, Crozat, Dongier, Guichard-Ducros, Eynard, etc.

C. 496. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1658. — Sentences du bureau, parcelles de dépens et procédures en paiement de tailles, pour Fache, contre les consuls de Roybon ; — Fallavier, contre Revol ; — de La Fayolle, sieur de La Tourne, contre Chambon ; — Follu, contre Gaste ; — Gontier, contre Arnoux ; — de Geys, contre Izier, etc.

C. 497. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 19 feuillets.

1658. — Rôle de tailles pour Izeaux s'élevant à 1600 livres. — Sentences du bureau, parcelles de dépens et procédures en paiement de tailles, pour Girin, contre Némoz ; — Jacob, contre Ginet ; — Juvenet, contre Veilheu ; — Lara, contre les consuls de Triors ; — Leprêtre, contre Richard, etc.

C. 498. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 19 feuillets.

1658. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme l'exemption des tailles accordée à J. Thomé pour ses biens de Montchenu. — Rôle des tailles de la même communauté s'élevant à 845 livres, dont 658 pour le receveur de l'Élection, 50 au secrétaire-greffier, 30 au collecteur, etc. — Sentences de défaut, vérification d'encans, etc., pour Marc, contre Berger ; — Martin, contre Tranchant ; — Martinon, contre Roussin ; — Michon, contre Chapel ; — Morel, contre Baratier, etc. — Parcelles de dépens des mêmes personnes.

C. 499. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1658. — Rôle de la taille royale de Morette s'élevant à 1053 livres. — Réception par le bureau de l'Élection de Mottin en l'office de péréquateur des tailles à Bressieu et à Brezin. — Parcelles de dépens adjugés à Mucel, Novat, Paquet, Pellat, Poudrel, etc. — Sentences et procédures pour paiement de tailles, vérification d'encans, violation de séquestre, etc., en faveur de Moyne, Pallier, Perroud, noble Abel de Ponnat, etc.

C. 500. (Portefeuille.) — 28 pièces ; 5 cahiers in-8°, 112 feuillets, papier.

1658. — Procès-verbal de la visite de Vincent, conseiller élu, à Rives, Beaucroissant et Moirans. — Tous les habitants de Rives sont des ouvriers forgerons ou des laboureurs et gagnent si peu qu'ils ne peuvent payer leurs tailles ; la grêle a ravagé les deux autres communautés. — Parcelles de dépens adjugés à Rambert, Richard de Fontaine,

Rollot, Romanet, etc. Celles de ce dernier s'élèvent de 49 à 150 livres.

C. 501. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1658. — Ordonnance du bureau de l'Élection aux châtelains, syndics des forains, etc., de procéder sans délai à la rédaction des rôles de la taille royale, à la demande de Romanet. — Requête de ce dernier aux élus pour qu'ils enjoignent aux greffiers de l'Élection de recevoir la copie du contrat d'affranchissement de ses biens roturiers sis à Montmiral, Saint-Paul et Peyrins, allant à 149 livres. — Adjudication à Novel, pour 720 écus, des tributs du poids des farines et des boucheries à Romans. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur de Romanet, contre les consuls de Rives, et des consuls de Romans, contre divers contribuables.

C. 502. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1658. — Sentences du bureau, procédures et parcelles de dépens pour paiement de tailles, en faveur de Rosier, Roux, Royon, Ruel, Serre, Sonier, Thouvenot, Treillard, Villa, etc.

C. 503. (Portefeuille.) — 31 pièces ; 2 cahiers in-4°, 89 feuillets, papier.

1658-1659. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Vincendon, contre Bouvat ; — Viossat, contre Piedmont, etc. — Causes portées devant le bureau : Falque, contre Savoie ; — Bajat, contre Ruty ; — Prompsal, contre les consuls de Romans ; — Bon, contre la veuve Barracand, etc.

C. 504. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1654-1659. — Transcription de l'édit du roi Louis XIV qui supprime la Cour des Aides de Vienne ; — des procédures faites pour la réduction des feux de Moras, Laveyron, Chatte, etc. ; — des sentences de mise en possession par le bureau de l'Élection, des enquêtes préalables sur la vie et les

mœurs des acquéreurs, et des actes de vente des offices de péréquateurs des tailles et auditeurs des comptes à Saint-Sauveur, Chanas, mandement de Montbreton ; Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Lattier, L'Albenc, Roussillon, Jarcieu, Serre, Fay, Anjou, etc. ; — de conseiller élu contrôleur en l'Élection ; — de secrétaires-greffiers, à Bressieu et à Brezin ; — de collecteur à Thodore, etc. — Boissieu-Perrin et Chabert obtiennent l'office de péréquateurs des tailles à Saint-Sauveur pour 20 livres ; Faya et Bernard, à Chanas, pour 54 livres ; Astruc, à Châteauneuf-de-Galaure, pour 409 livres, etc.

C. 505. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1659. — Requête aux élus par Bathernay-Nono, emprisonné, à la requête de Romanet, pour refus de payer 782 livres de dette communale, bien qu'il ne fût pas consul de Bathernay. — Sentences du bureau pour vérification d'encans, défaut, rétablissement de séquestre, etc., en faveur d'Achard, Argoud, Baron, Bernard, Bertalin, Berthaud, Borel, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Astruc, Beaulieu, Begot, Bollier, etc.

C. 506. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1659. — Informations à la requête de Brun et Brunel contre un fournier de Saint-Marcellin qui a fait entrer du vin dans la ville sans payer les droits. — Élargissement de Cartoud, consul de Ratières, emprisonné pour une dette de la communauté s'élevant à 733 livres. — Sentences du bureau et procédures en paiement de tailles pour Bournagay, Brenier, Carnet, Chaléat, Champier, Charvat, Chirouse, Christophe de Piedmenu, etc.

C. 507. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1659. — Ordonnance de décharge d'un demi-feu à Crépol et conclusions conformes de Brenier, procureur du Roi. — Procès-verbal de vente par les commissaires généraux députés pour l'affranchissement de 90 000 livres de tailles, à noble Arnoux Delouille, président de l'Élection, et à Hélène Tardy, sa tante, de 220 livres, pour leurs biens-fonds

de Montmiral et d'Onay, au prix de 3520 livres. — Sentences pour paiement de tailles en faveur de Cordier, Cros, David, Dorcival, Dorgeoise, sieur de La Tivollière, etc.

C. 508. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1659. — Informations devant le bureau de l'Élection, à la requête de noble Pierre de Garat, contre les fermiers du poids des farines, à Romans, pour violation de séquestre. — Sentences du bureau et procédures en paiement de tailles en faveur de Dumas, Eynard, Fay, Flory, Gallay, Garnier, etc. — Parcelles de dépens attribués aux mêmes personnes.

C. 509. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1659. — Élargissement par Delouille, président, de Guibert, ancien consul de Bathernay, emprisonné pour non-paiement de 782 livres de tailles dues à Romanet, receveur de l'Élection. — Parcelles de dépens pour Gautier, noble J. A. de Geys, Gillet, Gondoin, Gondran, etc. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, représentation de gages saisis, etc., en faveur de Girousse, contre Budillon ; — Graillat, contre Degond-Costa ; — noble Gabriel de Grolée, contre Marchand, etc.

C. 510. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1659. — Sentences du bureau de l'Élection et procédures pour paiement de tailles en faveur de Guigou, contre Armand ; — Guillermon, contre Faure ; — Hours, contre les consuls d'Hauterives ; — Javelle, contre Sonier ; — Jullien, contre Croisat ; — Lavis, contre Dufour ; — Martin, contre Thomé, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 511. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1659. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de Montchenu à 4 et 1/4 pendant un an et à 4 et 3/4 dans la suite, à cause de la pluie d'orage du 15 juin. — Requête des consuls de Montmiral pour la vérification des dommages causés

par les pluies des 12, 13, 14 et 15 juin. — Procès-verbal de vérification par Lambert, à Saint-Sévère-de-Montmiral, et ordonnance de décharge d'un demi-feu. — Sentences du bureau pour contrainte en paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Masson, noble Jacques de Mérindol, Meissonnier, Montuel, Mietton, etc.

C. 512. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1659. — Vérification par Lambert, élu, des dommages causés à Onay par la grêle du 15 juin. — Ordonnance de décharge d'un feu et 1/3 en faveur de cette communauté. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles à la requête de Neyrond, Nivollet, Orjollet, Pachot, Paris, Pays, Pellerin, Perouse, etc. — Parcelles de dépens pour Odeyer, Payen, etc.

C. 513. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1659. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux : de Ponsas, à cause des ravages du torrent de Riverolles, des autres torrents et du fleuve du Rhône ; — de Réaumont, où les dettes communales vont à 8000 livres et où la noblesse a fait des acquisitions foncières considérables. — Ordonnance de décharge de deux feux 11/12 à Réaumont. — Adjudication par les commissaires généraux pour l'affranchissement de 90 000 livres de tailles, à noble Sébastien de Pourroy, président du Parlement de Grenoble, de 16 livres 11 sols sur ses fonds de Cras et de Chantesse, au prix de 275 livres. — Parcelles de dépens, sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Perrin, Pied, Prompsal, Raphaël, les consuls de Ratières, Rebut de Mesonne, Richard de Fontaine, etc.

C. 514. (Portefeuille.) — 32 pièces ; 2 cahiers in-8°, 110 feuillets, papier.

1659. — Adjudication par les commissaires généraux pour l'affranchissement de 90 000 livres de tailles, à Romanet, receveur de l'Élection, de 149 livres sur ses fonds de Montmiral et de Saint-Paul-lès-Romans, au prix de 2384 livres. — Parcelles

de dépens du même Romanet s'élevant de 20 à 416 livres. — Sentences du bureau et procédures en paiement de tailles pour Rival, noble Pierre de La Rivalière, Robin, etc.

C. 515. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau aux armes de Lyonne.

1659. — Nomination par Humbert de Lyonne de Lessins, seigneur de Flandènes, Génissieu et Saint-Paul, gouverneur de Romans, de Ruel, capitaine de quartier au Bourg-de-Péage. — Actes d'affranchissement de 78 livres de tailles pour le même Ruel, propriétaire de fonds roturiers à Pizançon, au prix de 1261 livres, et pour Denis de Salvaing de Boissieu, de 16 livres sur ses fonds de Moirans, Vourey et Tullins, au prix de 265 livres. — Ordonnance de décharge d'un quart de feu à Saint-Christophe-du-Bois, et requête aux élus par les consuls du lieu pour la vérification des dégâts de la grêle du 15 juin. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, favorables à la demande des consuls de Saint-Vallier d'être déchargés d'un feu et demi, à cause des inondations du Rhône et de la Galaure, des logements militaires et des acquisitions de la noblesse et du clergé. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur de Roux, Sauvageon et Savoie.

C. 516. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1659. — Procédures devant le bureau de l'Élection pour la diminution des feux de Serves, à cause des inondations du Rhône et de la grêle du 5 juillet. — L'état des fonds corrodés porte à 81 livres d'estime les pertes de terrains et à 1/12 celles de la récolte. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur des consuls de Serre, de Servonnet, du duc de Sully, de Tabaret, de Treillard, des consuls de Triors, de Villa, de Vivier, etc. — Parcelles de dépens des mêmes personnes.

C. 517. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1651-1660. — Matricule du greffe de l'Élection donnant la distribution des causes portées devant le bureau et les noms des conseillers-rapporteurs : Lambert, pour le procès de Rosier, demandeur en vérification d'encans, contre Ailloud ; — Delouille, pour Janvier, contre de Passion ; — Lavis, pour Rollot, contre Raboin ; — Savoie, pour Cusel-Lippon, contre Tournier-Berthon ; — Desmure, pour Micoud, contre Geneveys ; — Vincent, pour Monnet-Bouillat, contre Sonier, etc.

C. 518. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4° 48 feuillets ; 78 pièces, papier.

1660. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV fixant à 12 deniers par livre la taxe des receveurs particuliers des paroisses. — Transcription d'actes de vente des offices : d'huissier de l'Élection, par Magnat à Sauterel, au prix de 180 livres ; — de secrétaires-greffiers à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et à Izeaux, par les ayant-droit de noble Jean Masse, à Pautrieu, moyennant 1000 livres le premier et 500 livres le second. — Copies des enquêtes sur la vie et les mœurs des acquéreurs ; — d'un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV fixant les feux de Charmes à 1 et 1/4, de Saint-Donat à 4 et 1/2, de Bathernay à 1 et 1/2, de Bren à 2 et 1/3, et de Margès à 1/2 feu. — Adjudication d'affranchissement de fonds taillables à Pizançon par les commissaires généraux à noble Humbert Leblanc, sieur de Mions, de 55 livres, au prix de 861 livres ; — à Brenier, de 41 livres, au prix de 662 livres. — Vérification des dégâts de la grêle des 1er mai, 4 et 18 juillet, à Chevrières, Saint-Apollinard, Bessins, Saint-Véran et Blagnieu. — Sentences du bureau pour paiement de tailles en faveur d'Achard, Bonnet, Bourjoud, Bresse, Charpeney, Chatrousse, etc.

C. 519. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1660. — Actes d'affranchissement par : Dantour, procureur au bailliage de Saint-Marcellin, de 21 livres de tailles à Saint-Marcellin et Montagne, au prix de 347 livres ; — noble Arnoux Delouille et Hélène Tardy, sa tante, de 220 livres à Montmiral,

Onay et Pizançon, pour 3 525 livres ; — Deschamps, de 4 livres à Saint-Lattier, pour 69 livres ; — noble Christ. Duvivier, greffier civil du Parlement de Grenoble, de 56 livres à Moirans, pour 904 livres. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, contrainte en paiement de tailles, vérification d'encans, etc., pour Chirouse, de Cluse, Dallier, Dauphin, David, Gasparde Ducros, dame de Lescot ; Echinard, Escoffier, etc.

C. 520. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1660. — Informations à la requête de Faure, Gaste, Genthon-Grohat, Gilbert, Gondran, pour violation de séquestre, à Moras, à Brezin, à Saint-Ange-sur-Peyrins, à Roybon, aux Plans-lès-Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, etc. — Sentences du bureau de l'Élection en paiement de tailles, pour Fayard, Fontbonne, Frère, Gachet, Gillet, Grand, Joud, etc.

C. 521. (Portefeuille.) — 72 pièces ; 1 cahier in-8°, 16 feuillets, papier.

1660. — Vérification par Deloulle des dégâts de la grêle à Marcillole, à Montagne et à Murinais. — Affranchissement de 29 livres de tailles à Réaumont, au prix de 467 livres, en faveur de noble Hugues de Rosset, sieur de La Martillière ; — de 7 livres à Saint-Marcellin, au prix 117 livres, en faveur de G. Mathieu, docteur en médecine. — Rôle de la taille à Montchenu, s'élevant à 391 livres, dont 173 pour les consuls de Veynes ; 139 au marquis d'Arzilliers, capitaine au régiment du cardinal Mazarin ; 5 au châtelain, pour ses vacations, etc. — Ordonnance de décharge de 2 feux à Montrigaud, à cause de la distraction du mandement de la paroisse de Saint-Bonnet. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Lantelme, Magnet, Martignat, Millard, Moyne, etc.

C. 522. (Portefeuille.) — 83 pièces ; 1 cahier in-8°, 29 feuillets, papier.

1660. — Affranchissement de 83 livres de tailles à Bessins, au prix de 1 343 livres, en faveur de Nivolet, docteur en médecine ; — de 65 livres à

Margès, Reculais et Charmes, pour 1 049 livres, en faveur de Pardessus, chanoine de Saint-André, à Grenoble, aumônier du duc de Lesdiguières. — Réception par le bureau de Pautrieu en l'office de secrétaire-greffier à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Izeaux. — Compte-rendu des recettes et dépenses de Notaire, fermier du tribut de l'entrée du vin à Romans, pour le prix de 2 547 livres. — Sentences pour paiement de tailles en faveur de Némoz, Ogier, Palay, Pellat, Peloux, Pied, Rambaud, Revol, Roux, etc.

C. 523. (Portefeuille.) — 60 pièces ; 1 cahier in-8°, 11 feuillets, papier.

1660. — Vérification par Deloulle des dégâts de la grêle des 10 et 21 mai, à Saint-Antoine, à Thodore et à Viriville ; du 18 juillet, à Varacieu. — Ordonnance de décharge de 2 feux et 1/2 à Saint-Antoine. — Rôle de la taille de Saint-Geoirs, mandement de Saint-Étienne, s'élevant à 643 livres, dont 562 pour le receveur des tailles. — Affranchissement par les Ursulines de Romans de 22 livres de tailles à Saint-Donat ; — par noble Guill. de Sautereau, conseiller au Parlement de Grenoble, de 7 livres à Moirans ; — par dame Louise Dubois, veuve de noble Pierre Thomé, de 130 livres à Montrigaud, Hauterives et Montchenu, etc. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur de Royanez, Sarras, Tivolle, Valette, Vivier, etc.

C. 524. (Registre.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1660-1661. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Renevier-Bois, contre Maurice Mandrin ; — Courier, contre Jobert ; — Brunier, contre Bergerand ; — Berard-Guillot, contre Boissieu ; — Pays, contre Jean de La Croix ; — Reymond, contre Royanez ; — Boissat, contre Falcoz ; — Collin, contre Javelle, etc.

C. 525. (Registre.) — In-4°, 420 feuillets, papier.

1661-1662. — Causes portées devant le bureau : Rollet, contre Gojon ; — Teysier, contre

Rival ; — Rosier, contre les consuls d'Albon ; — Savoye, contre Richard ; — Magnin, contre Roux ; — Novat, contre Lion ; — Brossat, contre Bressieu ; — La Revollière, contre les consuls de Roussillon ; — d'Arzac, contre Soulas ; — Curtil, contre Astruc ; — Termoz, contre Trollier, etc.

C. 526. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1661. — Affranchissement par Jacques Coste, président au Parlement de Grenoble, de fonds taillables à Charmes, Bathernay, Peyrins, Saint-Donat et Marsas. — Enquête sur l'évasion des prisons de Romans du secrétaire-greffier d'Anjou, à la requête de Blachette et du procureur du Roi. — Sentences du bureau portant contrainte pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Allibe, Balmat, Boisson, Brunel, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 527. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1661. — Affranchissement de 37 livres de tailles à Beaumont-Montoux et Serves, au prix de 756 livres, en faveur de Jean de La Croix, seigneur de Chevrières. — Enquête pour Christophe, chirurgien, et Notaire, fermiers du tribut des boucheries à Romans, contre un jardinier de la ville, prévenu de voies de fait sur leurs commis. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Clément, Christophe, David, etc. — Parcelles de dépens attribués à Chonet, Colombat, etc.

C. 528. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1661. — Requête à l'Intendant par Genthon, greffier de l'Élection, au sujet de la réception de Fay en l'office de greffier. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, vérification d'encans, etc., en faveur de Delange, Duplessis, Eymin, Faure, Follu, etc. — Parcelles de dépens attribués aux mêmes personnes.

C. 529. (Portefeuille.) — 46 pièces ; 1 cahier in-8°, 20 feuillets, papier.

1661. — Affranchissement par Hours, de 541 livres de tailles à Crépol, au prix de 875 livres ; — par Lambert, de 24 livres à Villard-Chevrières ; — par noble Louis de Leusse, de 8 livres à Roussillon. — Réception de Lavis en l'office de premier élu. — Sentences du bureau pour paiement de tailles en faveur de Goudard, G. de Grolée, Guigou, Janvier, Lambert, Mantha, etc.

C. 530. (Portefeuille.) — 51 pièces ; 1 cahier in-8°, 18 feuillets, papier.

1661. — Affranchissement par la communauté de Margès, de 91 livres de tailles, au prix de 1 466 livres. — Rôle de la taille de Montchenu allant à 2 625 livres. — Sentences du bureau de l'Élection portant contrainte en paiement de tailles, défauts, etc., en faveur de Martel, Mognat, Paquien, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 531. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1661. — Affranchissement par de Pressins, notaire à Saint-Vallier, de 39 livres de tailles, au prix de 630 livres. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, pour Pays, Peyret, Prompsal, Rambaud, Rey, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Perrin, Robin, Rollot, etc.

C. 532. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1661. — Vérification par Lambert des ravages du Rhône à Roussillon, dans les premiers jours de janvier ; — à Sablon, à la même époque. — État général des dettes de La Sône, s'élevant à 5 473 livres, dont 1735 à l'avocat Barbier ; 334 à Marie Girard, femme de Simon, châtelain de Chatte ; 405 à Rubichon, etc. — Actes de la délivrance du tribut de l'entrée du vin étranger dans Romans à Notaire, pour 848 écus ; — d'assemblée générale des habitants de Saint-Bonnet, au sujet de leur séparation d'avec Montrigaud.

C. 533. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1662. — Parcelles de dépens attribués par le bureau à Allibe, Armand, Badier, Bon, Bonjour, Buisson, etc., s'élevant de 7 à 499 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Alex, Begot, Boissieu, Bouilloud, Bouchier, etc.

C. 534. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1662. — Informations par le bureau, à la requête de Charavil, receveur des tailles à Romans, contre un chirurgien qui a menacé le sergent chargé de saisir ses meubles. — Parcelles de dépens pour Caillet, Chaboud, Châtenier, Cohas, Couturier, etc., variant de 6 à 122 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Carnet, Chaléat, Charvat, Coindet, etc.

C. 535. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1662. — Informations par le bureau, à la requête de Christophe, receveur du rôle de la taille royale à Romans, contre des contribuables qui se sont opposés à une saisie. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de représentation de gages saisis, etc., et parcelles de dépens pour Crozat, David, Delange, Duvivier, Effantin, etc.

C. 536. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1662. — Sentences du bureau portant défaut, contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Fay, Feugier, Fournier, Frère, Gautier, Gerboud, Girard, etc.

C. 537. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1662. — Ordonnances du bureau relatives : à la nomination du syndic des forains de Peyrins, à la requête de Lhoste, châtelain du mandement ; — aux demandes en paiement de tailles faites par Gouit, Grenon, Jolly, Lebaud, Louvat, Mantha, Marchand, Meynier, etc.

C. 538. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1662. — Vérification par Delouille, président de l'Élection, des dégâts de la grêle du 21 septembre à Moirans ; du 8 juin à Morette. — Ordonnances de décharge : de 1 feu et 7/24 à Moirans ; — de 1/4 de feu à Mollard-Bochard ; — de 3/4 de feu à Montbreton ; — de 3/4 de feu à Morette, — de 1/3 de feu à Mureils ; — de 1 feu et 1/2 à Nerpol, à cause des pertes causées par les orages et des acquisitions foncières de la noblesse. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Michon, Nivolet, Nivon, Notaire, Paquien, Pays, etc.

C. 539. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1662. — Vérification par Delouille, président de l'Élection, des dégâts de la grêle du 21 septembre à Rives, avec l'ordonnance de décharge de 1 feu et 1/2. — Parcelles de dépens adjugés à Pagey, Pellerin, Ponchon, Prompsal, Rollot, etc. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Perroud, noble Fr. Pingré, seigneur de Montauban ; Poncet, Rodillon, Rojat, etc.

C. 540. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1662. — Ordonnances du bureau portant décharge : de 1 feu et 1/2 à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, à cause des acquisitions foncières de la noblesse ; — de 1 feu à Tullins, où la grêle du 21 septembre a fait des dégâts considérables aux récoltes. — Procédures et sentences en paiement de tailles pour Sauze, Simond, Testa, Tribollier, Vachier, Virepui, Visaget, etc.

C. 541. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1663. — Informations devant le bureau : pour violation de séquestre, à la requête de Badier, consul d'Hauterives, contre des habitants de Saint-Germain ; — pour abattis d'arbres dans le bois communal de Lentiol, à la requête de Bellerand, consul. — Requête aux élus par les consuls de Beaucroissant, pour obtenir vérification des dégâts de la grêle. — Sentences de défaut, de vérification

d'encans, de rétablissement de séquestre, etc., en faveur d'Allicot, Barbier, Blain, Bournagay, etc.

C. 542. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1663. — Informations devant le bureau pour injures et violences à un sergent royal et pour violation de séquestre, à la requête de Christophe, receveur des tailles à Romans, et de Collombat-Roux, de Châtenay-sur-Viriville. — Parcelles de dépens pour Calliat, Carnet, Carlin, Choin, Claret, Couturier, Crozat, etc. — Sentences en paiement de tailles pour les mêmes personnes.

C. 543. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1663. — Sentences du bureau portant défaut, contrainte en paiement de tailles, vérification d'encans, etc., pour Dallier, David, Dessables, Duc, Durand, etc. — Informations pour violation de séquestre, à la requête de Clavel, contre Téolier. — Parcelles de dépens attribués à Doyne, Duplessis, etc.

C. 544. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1663. — Requête au Parlement par Genthon, représentant l'abbé d'Espesses, co-seigneur de Serre (Grand-Serre) avec la comtesse de Rochefort, au sujet de l'office de secrétaire-greffier que s'attribue Bolliaton. — Sentences du bureau pour défaut, vérification d'encans, etc., en faveur de Durif, Favelot, Gonon, Gelas, Giriu, Gondoin, etc. — Parcelles de dépens pour Faure, Fournet, Gillet, Gondran, etc.

C. 545. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1663. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Grégoire, Grenbac, Guigou, Guillermier, Jassoud, Juveneton, La Porte, Marc, Marquis, Meilhe, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Grosset, Lacour, etc. — Requête aux élus par Joubert, receveur du rôle de l'étape à Roybon, afin d'être mis en liberté, après quatre mois de détention, pour non-paiement de

400 livres dues aux étapiers de Die par noble Daniel de Fassion, contribuable de Roybon.

C. 546. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1663. — Requête aux élus par Michallet, consul de Cras, contre un individu qui l'a frappé. — Certificat de réception de l'ordonnance de l'intendant relative aux dettes des communautés, par Millard, consul de Romans. — Parcelles de dépens attribués à Meynier, Mognat, Monier et Mottin. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Micoud, Monier, Mottin, etc.

C. 547. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1663. — Procédures devant le bureau de l'Élection contre des individus de Claveyson et de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, accusés de violation de séquestre, à la requête de Peyret et de Perroud. — Rôle de la taille négociable de Quincieu, mandement de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, s'élevant à 215 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de contrainte en paiement de tailles et de droits d'octrois, pour Neyroud, Ogier, Pagey, Pays, Perrin, Poncet, etc.

C. 548. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1663. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Ratel, Reynaud, Richard de Fontaine, Romanet, Ronjat, Royannez, s'élevant de 9 à 98 livres. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles ou de droits d'octroi, etc., pour Rebatet, Revel, Ricol, Rollot, Rosset, etc. — Assignation à Milloud, consul de Montchenu, de payer au receveur de Romans 359 livres d'aides.

C. 549. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1663. — Procédures devant le bureau de l'Élection : pour violation de séquestre contre des individus d'Anjou, de Saint-Bonnet-de-Montrigaud et de Tullins, à la requête de Sarrasin, Tardy, Brutia et Treillard ; — pour Servain, charpentier, contre Notaire, fermier du tribut de l'entrée du vin étranger à

Romans. — Servain, ayant acheté la vendange de Barthelot, refusait d'en payer l'entrée, parce que, en acquittant la dîme à Romans, il soutenait que son vin n'était pas étranger. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Sauze, Sonier, Sotton, Songond, Béthune de Sully, Thomé, Turreis, Vicat, Vincendon, etc.

C. 550. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1662-1664. — Enregistrement des présentations de procureurs : Reymond, pour Tranchant, contre Charrier ; — Chaléat, pour Guillermin, contre Ollier ; — Genthon, pour Fontbonne, contre Bret ; — Delacour, pour les consuls de Roybon, contre Ballet ; — Chonet, pour Pierre de Chaste, contre Malossane ; — Chabran, pour Peyroche, contre Notaire, etc.

C. 551. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier
(2 imprimées).

1664. — Édit et arrêt du Conseil d'État portant suppression des offices de receveurs particuliers des paroisses, d'auditeurs des comptes et de secrétaires-greffiers des communautés. — Règlement sur les salaires des huissiers et sergents des Élections. — Sentences du bureau octroyant défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens à Achard, Allan, Alhon, Allicot, Ballet, Blanc, Bourrut, Bois, Butherin, etc.

C. 552. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1664. — Informations devant le bureau de l'Élection, à la requête : de Charavil, contre Butherin ; — de Chorier, contre Davignon ; — de Colin, contre Masson ; — de Combe, contre Montégut et Fay, pour violation de séquestre, injures et voies de fait. — Davignon, exacteur d'un rôle de taille à Moras, avait envoyé un soldat chez Gaspard Chorier, contribuable en retard ; ce dernier voulut aussitôt se libérer ; mais Davignon refusa de recevoir sa cote et l'accabla d'injures. De là, plainte de Chorier et emprisonnement de Davignon. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de

tailles, etc., et parcelles de dépens pour Carlet, Challan, noble G. de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet ; Chevalier, Clavel, Comte, Coste, etc.

C. 553. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1664. — Plainte au bureau de l'Élection par Crozel, fermier du tribut des boucheries, contre un boucher qui a refusé de lui ouvrir son établissement. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., et parcelles de dépens pour Courier, Christophe de Piedmenu, conseiller du Roi au Parlement de Metz ; Crozat, David, Dochier, Dolive, Duport, Eynardon, Étienne, etc.

C. 554. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1664. — Acte de soumission et de caution juratoire par Flasseur, mis en liberté, à la condition de se représenter s'il en est requis. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Fontcouverte, Pierre de Fontaine, Gelas, Germain, Gery, Gillet, Goudard, Grosjean, Guillaud, etc.

C. 555. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1664. — Rôle de la taille royale d'Izeaux s'élevant à 1 670 livres. — Ordonnance de décharge de 3/4 de feu à Morette, à cause des pluies et des orages du commencement de juin. — Sentences du bureau portant contrainte en paiement détaillés, défaut, etc., en faveur de Hoursy Jolly, Jullien, Letis, Magnat, Moyet, Mottin, etc. — Requête aux élus par de Lyonne de Leissins, seigneur de Triors, Mercurol, Flandènes et Génissieu, afin d'interdire à Romans le passage de l'Isère en bateau. — De Lyonne avait fait reconstruire le pont sur ses vieilles arches, et obtenu, en conséquence, un droit de passage, fixé par les trésoriers de France.

C. 556. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1664. — Plainte contre Follion, nommé péréquateur de la taille destinée à payer la construction d'un presbytère à Peyrins, lequel refuse

d'exercer sa charge. — Assemblée des habitants du même lieu devant Deloulle, président de l'Élection, au sujet de 5 606 livres de tailles dues à Romanet, receveur de l'Élection. — Requête aux élus par Revol, ancien consul de Montchenu, emprisonné à Romans faute de payer à Prompsal 150 livres qui n'étaient pas portées sur son rôle. — Sentences en paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Nivon, Notaire, Noyeret, Pellerin, Penier, Rey, Robert, etc.

C. 557. (Portefeuille.) — 22 pièces ; 2 cahiers in-8°, 118 feuillets, papier.

1664. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Rodet, Rollot et Romanet, s'élevant de 14 à 286 livres. — Sentences en paiement de tailles, défaut, etc., pour les mêmes personnes et pour Richon et Robert.

C. 558. (Portefeuille.) — 83 pièces ; 2 cahiers in-8°, 79 feuillets, papier.

1664. — Parcelles de dépens attribués par le bureau à Rond, Serment, Sottet, Tabaret, Tourreis, Vallette, Vivier, Vourey, etc. — Procédures devant l'Élection pour les consuls de Romans, contre Christophe, Chevalier et Tabaret. — Christophe, receveur des tailles de la ville, avait exigé 7 livres d'Aubijoux, ferblantier, et celui-ci prétendait ne rien devoir, parce que, l'année précédente, il avait payé 12 livres, droit de nouveau-venu. — Chevalier, maître charpentier, avait exécuté pour la ville divers travaux et fourni pour 142 livres. — Tabaret, ancien consul, avait été condamné par Bochart, intendant, à payer, pour logements militaires, 5 890 livres à Robert et à d'autres logeurs ; mais l'état de ses billets de logement prouva que cette somme avait été réellement dépensée au passage des gens de guerre.

C. 559. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1664-1685. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Massy, demandeur en rétablissement de séquestre, contre Thibaud ; — la veuve de P. de Lagrange, avocate, demanderesse en

paiement de tailles, contre Gitton ; — Giraud, contre Fiard ; — Vivier, contre Ageron ; — Frère, contre Revol ; — Garagnol, contre Bosse ; — Triboullier, contre Pellerin, etc. — Table alphabétique, par prénoms, à la fin.

C. 560. (Registre.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1665. — Causes portées devant le bureau : Monier, demandeur en paiement de tailles, contre Jassoud ; — Rigondin, en représentation de gages, contre Mouricand ; — Detroyat-Foiti, en ouverture de saisie, contre Durif ; — Grosset, contre les consuls de Romans ; — Rosier, contre Arnaud ; — Avignon, contre la veuve Rozeron, etc. — Table alphabétique au commencement.

C. 561. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (2 imprimées).

1665. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV pour le recouvrement des deniers royaux et revenant-bons, confié à Berthon, sieur du Bourg, et à Rousseau. — Ordonnance de décharge de 2 feux à Albion, à cause des acquisitions de la noblesse et des dégâts des pluies. — Procédures pour noble Philippe de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, capitaine de cavalerie, contre Anne Mottin. — La communauté de Beaumont-Monteux, s'étant imposé une taille pour acquitter ses dettes, avait compris au rôle le seigneur de La Barge, qui se prétendait exempt. — Sentences du bureau pour défaut, violation de séquestre, etc., et parcelles de dépens en faveur d'Allard, Ancelin, Badier, Bergeron, Boissonnet, Bouzon, Buissonnet, etc.

C. 562. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1665. — Ordonnances du bureau qui déchargent : de 1/4 de feu pendant trois ans la communauté de Roussillon, à cause de l'incendie de la grange de Chappa, à Saint-Maurice-de-l'Exil, valant plus de 1500 livres ; — de 1 feu et 1/4 à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, où les dépenses des gens de guerre depuis huit mois, le débordement des eaux et l'incendie des maisons Constantin et Pascal ont

causé des pertes considérables. — Requête aux élus par les consuls de Claveyson, où « par l'injure du grand hyver et mauvais temps de froid les vignes et noyers de leur mandement sont presque tous morts, » et leur revenu diminué de plus de moitié. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens pour Callier, Carlet, Champion, Chaptal, Clavel, Combe, Courrier, Cuzin, etc.

C. 563. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1665. — Parcelles de dépens, adjugés par le bureau à David, Delhorme, Eynard, Fleury, etc., s'élevant de 9 à 43 livres. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Drevet, Dubouchet, Durif, Esprit, noble Noël Faure, sieur Du Cros ; Fontbonne, Fournet, etc.

C. 564. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1665. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre et voies de fait, à la requête de Gerboud et de Gillet, receveurs des tailles à Varacieu et à Saint-Marcellin. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Frère, Ginestous de La Tourrette, seigneur de Saint-Cierge, maréchal des camps et armées du Roi ; Girin, Goudard, Guillaud, etc.

C. 565. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1665. — Requête aux élus par les consuls de Mureils, afin d'obtenir vérification des dommages que le froid rigoureux a fait éprouver à leurs arbres. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Hours, Izerable, Jomaron, Juvenet, de La Croix de Chevrières, Malbruni, Mathieu, Monier, Notaire, Ogier, etc.

C. 566. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1665. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Reculais (Arthemoney), à cause des acquisitions de fonds roturiers faites par noble Romain de Rochechinard, seigneur du lieu,

avec l'ordonnance de décharge de 3/8 de feu. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., et parcelles de dépens pour Pagey, Pallay, Perrier La Perrière, Pied, Poncet, Ravit, Rosset, etc.

C. 567. (Portefeuille.) — 85 pièces ; 1 cahier in-8°, 51 feuillets, papier.

1665. — Rôle de la taille de Roussillon, s'élevant à 7034 livres, dont 2665 de lançon, 133 pour le fermier de la seigneurie et le secrétaire-greffier, 107 pour le droit de recette du consul, etc. — Ordonnances de décharge de 1 feu à Saint-Lattier, de 1/4 quart à Saint-Vallier et de 1 feu à Vals, à cause de l'hiver rigoureux et des ravages de la Galaure. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Roux, Rusand, Saget, Serment, Suppat, Triboullier, Vaultrier, Vourey, etc.

C. 568. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (2 imprimées).

1666. — Ordonnances du roi Louis XIV, portant défense aux gens de guerre d'exiger des fournitures gratuites de charrois et de bêtes de trait pour leurs armes et bagages, et de convertir l'ustensile en argent. — Réception d'AIMAR Brenier, nommé substitut du procureur du Roi en l'Élection, par le procureur général du Parlement. — Procédures et sentences en paiement de cotes de tailles, droits d'octroi, etc., et parcelles de dépens pour Achard, Arcenay, Armand, Barruyer, Boffard, Bolut, Bourdet, Breyton, Callet, Carre, Chabrey, etc.

C. 569. (Portefeuille.) — 73 pièces ; 1 cahier in-8°, 18 feuillets, papier.

1666. — Rôle de la taille royale de Champagne, s'élevant à 720 livres. — Procédures pour les consuls de Montchenu, contre ceux de Crépol. — Par transaction du 22 mai 1595, les deux communautés réglèrent la taillabilité de leurs fonds respectifs ; mais les consuls de Crépol persistant à cotiser les possesseurs de quelques terres à Montchenu, les consuls de cette localité réclamèrent des dommages-intérêts. — Parcelles de dépens et

sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., pour Chaix, Chaléat, Champion, Collonge, Christophe, Drevet, Dupoile, Durif, etc.

C. 570. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1666. — Informations à la requête de Garon, Izerable et autres fermiers des tributs des boucheries, du poids des farines, etc., contre des habitants de Romans qui ont contrevenu aux règlements sur les octrois. — Ordonnance de décharge provisoire de 1/4 de feu à La Forteresse, en attendant la vérification des dégâts de la grêle et des inondations. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Esprit, Flasseur, Gabet, Gillibert, Gitton, Goudard, Jomaron, etc.

C. 571. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1666. — Ordonnance de décharge provisoire de 1/4 de feu à Montbreton, à cause des pertes et dommages éprouvés par la communauté. — Sentences du bureau portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., procédures et parcelles de dépens pour nobles La Croix de Chevières et François de Langon, Mars, Massy, de Merez, Mouchet, Pallas, Parra, Pays, Pellerin, etc.

C. 572. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1666. — Informations pour violation de séquestre, voies de fait contre des exacteurs de tailles, contravention aux règlements sur les octrois de Romans, etc., à la requête de : Perroud, contre Cuzin ; — des consuls de Romans, contre Tivolle, de Lens-Lestang, et Portier, consul de Moras ; — de Suppat, contre Prohet ; — de Thomé, contre de Geys, etc. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, etc., pour Poudrel, Ravel, Roux, Silvidre, Teyssier, Uzel, Vinois, etc.

C. 573. (Registre.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1666-1667. — Causes portées devant le bureau ; Monier, demandeur en paiement de tailles, contre Viossat ; — Dubouchet, seigneur de Lentiol,

contre la veuve Deloulle ; — Trenat, bourgeois de Romans, contre noble Pierre de Boffin, seigneur de Parnans ; — Chalamel, contre Habrard ; — Fontbonne, contre Bourniol, etc. — Table au commencement.

C. 574. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1667. — Requête aux élus par les consuls de Bren, pour la vérification des dégâts de la grêle du 21 août ; — conclusions de Brenier, procureur du Roi, favorables à la diminution de 1 feu. — Sentences du bureau portant contrainte pour paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur d'Allibe, Allemand, la veuve de noble Bertrand Auberjon de Buissonrond, seigneur de Murinais ; Baille, Bathernay, Bergier, Blain, Bocon, Bourget, etc.

C. 575. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1667. — Acte d'affranchissement par les commissaires royaux à Marguerite Burais et à Point de 40 livres détaillés à Charmes. — Sentences en rétablissement de séquestre, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Brossat, Bugnol, Chalamel, Chaffal, Chassagne, Combe, Coste, etc.

C. 576. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1667. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Cothonay, Cornu, Cultil, Dolagne, Durif, de La Fayolle de La Torne, Ferlay-Bouchard, Fontbonne, Garnier, etc.

C. 577. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1667. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Genthon, Gillet, Gillibert, Ginet, Giraud, Gontier, Goudard, Grosset, Guillet, etc., s'élevant de 12 à 297 livres. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, pour noble de Gilliers, sieur du Rosier ; Giroud, Guérin, etc.

C. 578. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1667. — Appointements entre Antoinette Jomaron, veuve Rivoire, demanderesse, et Marguerite de Bannes, veuve de noble Charles de Rochechinard, sieur de Crève-Cœur, portant ouverture de saisie ; — noble de Langon, contre Thomé, sieur de La Maison-Carrée, à Montchenu, pour paiement d'une cote de taille de 21 livres. — Procédures devant le bureau, sentences de défaut, de contrainte en paiement d'impôts, etc., et parcelles de dépens pour Heuvrard, Homier, Jacotin, Lagrange, Marquis, Michallard, Mouchet, etc.

C. 579. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1667. — Affranchissement de 1 sol de taille à Saint-Donat, par Palherey ; — de 2 sols au même lieu, par Guignon-Pays. — Procédures devant le bureau pour Pellerin, contre Charavil, en paiement d'une cote de taille, avec le compte de la recette faite par Pellerin, Brun et Vincendon, sur le rôle que la ville de Saint-Marcellin leur a donné en paiement du quartier d'hiver de 1646, s'élevant à 30 739 livres. — Sentences du bureau pour vérification d'encans, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Nivolet, Ogier, Pautrieu, Pays, etc.

C. 580. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1667. — Vérification par Lambert, élu, des dégâts de la grêle et de la pluie à Poliéanas, où la taillabilité a diminué d'un quart. — Ordonnance de décharge de 1/3 de feu à Bren, applicable aux pertes éprouvées par Popon, châtelain du marquisat de Claveyson, dans l'incendie de sa grange de Laye. — Sentences du bureau portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Perrin, Perrossier, Plantier, Poncin, Ravit, Rival, etc.

C. 581. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1667. — Requête aux élus par les consuls de Saint-Vallier et de Tullins, où le 20 et le 21 août la grêle, Forage et la pluie ont causé de grandes pertes. — Ordonnance de décharge de 11/48 de feu à Saint-

Véran. — Conclusions du procureur du Roi en l'Élection favorables à la réduction de 3 feux à Tullins. — Sentences du bureau portant contrainte en paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Servonnet, Suppat, Tabaret, J. Thomé, sieur de La Freidière ; Vassy, Vivier, etc.

C. 582. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1667-1668. — Causes portées devant le bureau : Nivolet, contre les consuls de Beyssins ; — Bonnardon, contre ceux de Rives ; — Dallier, contre Bon ; — Jacotin, contre Sauze ; — Arnoux, contre Pascal ; — La Barre, contre Girard-Guapin, etc. — Table au commencement.

C. 583. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1668. — Ordonnances du bureau : allouant 30 sols de vacation par jour à Billoud-Brotel, auditeur des comptes et péréquateur des tailles à Montferrier ; — déchargeant de 1 feu la communauté de Bren, à cause des dégâts de la grêle. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., informations pour violation de séquestre, refus de payer les droits d'octroi, et parcelles de dépens en faveur d'Achard, Ageron, Allian, Anne Auberjon de Buissonrond, Bellerand, Blondon, Bouchier, Brunier, Butberin, etc.

C. 584. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1668. — Ordonnance du bureau déchargeant : la communauté de Roussillon de 1/2 feu, applicable aux pertes éprouvées par Chapas et Dard, dans l'incendie de leurs maisons ; — celle de Crépol, de 1/4 de feu. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, d'étapes ou de droits d'octroi, etc., et parcelles de dépens pour Sibeud-Cart, Cattin, Chanas, Chapais, Chorier, Collonge, Cublier, Dallier, etc.

C. 585. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1668. — Sentences du bureau portant représentation de fruits saisis, défaut, vérification d'encans, ouverture de saisie, etc., et parcelles de

dépens pour Davignon, Dessables, Dijon, Drevet, Ducros, noble Louis de Falcos, sieur de Maubec ; Fayard, Folhon, Gelas, Genthon, etc.

C. 586. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1668. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Gelibert, Girard, Giroud, Gondoin, Joud, Juveneton, etc. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Giraud, Grand, Grosjean, Gurle, Labarre, Lagrange, etc.

C. 587. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1668. — Requête aux élus par les consuls de Mantaille, pour obtenir diminution de leurs feux, à cause des acquisitions de la noblesse et des dégâts de la grêle. — Informations contre le châtelain d'Anjou, qui a injurié et frappé Martin, receveur des tailles de la communauté. — Élargissement d'un contribuable de Lentiol, « qui n'a aucun bien au soleil et aucun moyen de vivre en prison. » — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., et parcelles de dépens pour noble de Langon, Marchand, Margalian, Mazet, Monier, etc.

C. 588. (Portefeuille.) — 73 pièces ; 1 cahier in-4°, 19 feuillets, papier.

1668. — Ordonnances de décharge : de 1 feu à Montbreton, à cause des acquisitions de la noblesse et des dégâts de la grêle ; — de 1 feu 1/2 à Montmiral, où le 26 août les vignes ont été dévastées par une tempête ; — de 1 feu à Nerpol et à Vatillieu, ravagés par les eaux le 31 juillet. — Requête des habitants de Morette pour obtenir soulagement de 2 feux, par suite des inondations du 1er août. — Rôle de la taille royale de Montchenu s'élevant à 1718 livres, dont 1533 pour le receveur de l'Élection, 50 au secrétaire-greffier, 5 au châtelain pour ses vacations, etc. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Mouchet, Notaire, Ollier, Parra, Pellat, Perret, Pillaud, Raboin, etc.

C. 589. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1668. — Vérification par Delouille, président de l'Élection, des dégâts de la grêle du 25 juin à Roussillon ; — ordonnances de décharge : de 1 feu à Roussillon ; — de 7/12 de feu à Saint-Marcellin ; — de 1/2 feu à Beurepaire, applicable à J. Tissot, docteur-médecin, dont la grange a été incendiée. — Procédures pour violation de séquestre, sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Rabot, Rey, Richon, Rolland, Servonnet, Sonier, Tiollier, Vincent, etc.

C. 590. (Registre.) — In-4°, 653 feuillets, papier.

1664-1669. — Enregistrement des présentations de procureurs devant le bureau : Chaléat, pour Cornu, contre les consuls de Saint-Véran ; — Chabran, pour Viossat, contre Pellat ; — Reymond, pour Moirans, contre Dolive ; — Genthon, pour Laurence Favier, contre Lambert ; — Delacour, pour les consuls de Poliénas, contre Girardin, etc.

C. 591. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

1668-1669. — Causes portées devant le bureau : Chapel, contre Barruyer ; — Collombat, contre les consuls de Vinay ; — Blachette, contre Gendre ; — Gagou, contre Siméan ; — Dijon, contre Blanche Fuzier ; — Rambaud, contre Arcenay, etc. — Table au commencement.

C. 592. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1669. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV relatif au recouvrement des deniers provenant de la recherche des usurpateurs de titres nobiliaires. — Déclaration au greffe de l'Élection par Brenier, avocat à Romans, de conformité à l'arrêt qui précède. — Ordonnances du bureau : pour l'enregistrement de l'arrêt du Parlement de Toulouse, en faveur de noble Allemand, sieur de Montrigaud ; — pour décharge de 1 feu à Bren et à Brezin. — Vérification, par Vincent, des ravages des eaux dans cette dernière communauté. — Sentences de défaut,

etc., et parcelles de dépens pour Allibe, Armand, Bergier, Blondon, Borrel, Bouchier, Bret, etc.

C. 593. (Portefeuille.) — 69 pièces ; 1 cahier in-8°, 28 feuillets, papier.

1669. — Rôle de la taille royale de Champagne, s'élevant à 722 livres. — Ordonnance de décharge de 3/4 de feu à Chatte. — Informations devant le bureau, à la requête de Crozel et des autres fermiers du poids des farines de Romans, contre un boulanger. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Brioude, Brun, Camus, Charrière, Culherier, etc.

C. 594. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1669. — Procédures devant le bureau pour Dupuy, bourgeois de Saint-Saturnin (Saint-Sorlin), contre noble Charles de Murat-Lestang, seigneur de La Perouse et La Méherie, héritier de noble Pierre de Lestang, son père. Ce gentilhomme réclamait à Dupuy le remboursement des tailles d'un fonds échangé entre Étienne de Lestang et Louis Coste, oncle de Dupuy. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Dalicieu, Delaye, Duchêne, Gabet, Gillet, Gravit, Guigou, etc.

C. 595. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1669. — Ordonnance du bureau pour l'enregistrement des provisions de l'office de secrétaire-greffier de Montrigaud. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Jaquemet, Joud, Lambert, Lebaud, Mazerat, Millan, Mercier, Ogier, etc.

C. 596. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1669. — Informations devant le bureau, à la requête de Pays, pour violation de séquestre. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., en faveur de Pagey, Pautrieu, Pays, etc.

C. 597. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1669. — Procès-verbal de visite par Vincent, conseiller élu, de Poliénas, Châteauneuf-de-L'Albenc et Cras. Poliénas, situé en pays montueux, a en ses blés gâtés par les brouillards ; à Châteauneuf, le froid a fait périr les arbres fruitiers ; les tailles de Cras sont excessives et les eaux pluviales emportent les récoltes. — Ordonnance de prorogation de décharge de 1/3 de feu à Bren, à cause de l'incendie de la grange de Popon. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, etc., pour Pautrieu, Pellerin, Poncet, Ravit, Roux, etc.

C. 598. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1669. — Requête aux élus par les consuls de Tullins, pour obtenir une diminution sur leurs feux. — Ordonnances de décharge : de 1 feu 1/2 à Saint-Vallier ; — de 2 feux à Tullins ; — de 1 feu à Vinay, à cause des dégâts de la grêle et des ravages des eaux pluviales. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Roze, Servien, Tissot, Triolle, Vivier, etc.

C. 599. (Cahier.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1668-1670. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatifs : à l'exercice de la religion réformée ; — à la recherche des usurpateurs de titres nobiliaires ; — à la décharge de 4 feux à Roussillon ; — au salaire des huissiers et sergents de l'Élection, etc. — Transcription : des provisions de président de l'Élection pour Pierre Delouille ; — de la quittance de 6 600 livres de principal et 2 sols par livre et 432 livres pour le droit de marc d'or de l'office précité ; — de l'arrêt du Parlement sur les amendes dues au Roi dans les bailliages, sénéchaussées et autres sièges royaux ; — des requêtes des consuls de Saint-Vallier, de Champagne, de Brezin, de Viriville, etc., pour obtenir la permission de s'imposer diverses sommes.

C. 600. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1669-1670. — Causes portées devant le bureau : Volozan, demandeur en représentation de gages saisis, contre Bert ; — Poncet, contre Ageron ; — Pays, demandeur en paiement de tailles, contre Bourdat ; — Dallier, contre Verfeil ; — noble Joseph des Alrics, seigneur de Rousset, contre la veuve Guerre, etc.

C. 601. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 57 feuillets ; 57 pièces, papier (1 imprimée).

1670. — Édît du roi Louis XIV servant de règlement pour la Chambre des Comptes de Grenoble. — Procès-verbaux de visite par Savoie, conseiller élu, des communautés de Montchenu, Serre, etc. — Le froid de l'hiver a détruit les vignes et « l'esté a esté sy chaud et sy sec que les prez nont jetté aucunes herbes, » à Montchenu, Serre, Roybon, Murinais, Varacieu, Vatilieu, Tullins, Beaucroissant, Rives, Réaumont, Saint-Étienne-de-Saint-Geoires, Sillans, Izeaux, Brezin, Bressieu, Viriville et Thodore. — Vérification des pertes de même nature et ordonnances de décharge à Albon, Beaufort, Beaurepaire, Beyssins, Blagnieu et Bourg-de-Péage. — Affranchissement de tailles à Charmes et à Saint-Donat, pour Barres, Repiton, Riche et Traversin. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Berthier, Bouvier, Buisson, etc.

C. 602. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1670. — Vérification par Vincent, élu, des pertes que l'hiver a causées à Chantesse, à Chapuisière, à Chatte, à Cras et Crépol. — État des dommages soufferts à Claveyson dans l'incendie des maisons Passeris et Martin, s'élevant à 650 livres. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens pour Carre, Chabert, Chapeyron, Chevalier, Chilliard, Christophe, Cuzin, etc.

C. 603. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1670. — Ordonnance de décharge de 1/2 feu à La Forteresse. — Plaidoyer pour Falcoz, ecclésiastique, accusé de voies de fait sur Chilliard et non justiciable du bureau. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, etc., pour Dorey, Farges, Gautier, Glenat, Guichessieu, Guyot, Jullin, etc.

C. 604. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1670. — Requête des habitants : du Laris pour obtenir une diminution de leurs feux, à cause de l'hiver et de la grêle ; — de Lens-Lestang et de Moirans, pour le même objet. — Vérification des pertes occasionnées par le froid à Miribel, à Moirans, à Morette et à Nerpol. — Sentences du bureau et parcelles de frais pour Juveneton, Lafemas, Lombard, Malossane, Marmier, Martignat, Mottin, Pays, etc.

C. 605. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1670. — Vérification des pertes occasionnées par la rigueur du froid à La Roche-Montferrier. — Informations pour violation de séquestre : à Albon, à la requête de Nivon ; — à Roybon, à la requête de Poucet. — Parcelles de dépens et sentences du bureau pour Pellat, Pellerin, Perriolat, Poncin, Prohet, Richon, etc.

C. 606. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 55 feuillets ; 42 pièces, papier.

1670. — Requête des consuls pour vérification des pertes occasionnées par l'hiver, et procès-verbaux de vérification à Romans, Roussillon, Saint-Antoine, Saint-Apollinard, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Laitier, Saint-Marcellin, Saint-Paul, Saint-Sauveur, Saint-Véran, Villard, Vinay et Vourey. — Rôle de la taille royale de Roussillon, s'élevant à 5829 livres, dont 1506 sur Roussillon, 984 sur le Péage, 1310 sur Saint-Maurice, au receveur de l'Élection, 100 au secrétaire-greffier, 92 au consul. — Parcelles de dépens et sentences du bureau pour Rosier, Servonnet, le duc de Sully, Taverdon, Vincent, etc.

C. 607. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1670-1671. — Causes portées devant le bureau : Richon, demandeur en paiement de tailles, contre Coste ; — de Collonges, contre Thomé ; — Poucet, contre Ailloud ; — Hugon, contre la veuve Thevenin ; — Pelloutier, contre Crozel ; — Duret, contre Giroud ; — Pagey, contre Devie, etc.

C. 608. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1671. — Quittances à Hebrais, commis du receveur des tailles de l'Élection, de 2500 livres sur les gages des offices réservés, par Michalet et Termes, élus supprimés. — Ordonnance de décharge de 1/3 de feu à Réaumont, applicable à divers individus. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., procédures et parcelles de dépens pour Anney, Blanc, Bocon, noble André de Borel d'Hauterives, Brichet, Charvat, Douliet, Doucet, Dncros, etc.

C. 609. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1671. — Ordonnances du bureau : fixant à 2 les feux de La Forteresse et à 2 1/4 ceux de Mantaille, à cause des ravages des eaux ; — accordant à Friol, boulanger, et à Gaudo-Paquet, marchand à Romans, la jouissance des privilèges et immunités attribués par l'édit de septembre 1667 aux pères de dix enfants. — Arpentage d'un pré saisi à Chabalet à la requête d'Anne Mottin. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens pour Fayol, Gontard, Granjeon, Gravit, Grimaud, Jacquin, Lafemas, Magnin, Milloud, Pays, etc.

C. 610. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1671. — Ordonnances du bureau : accordant à Philipot, marchand à Romans, les privilèges et immunités des pères de dix enfants ; — déchargeant de 1 feu la communauté de Sablons ; — de 1/2 feu celle de Serves, à cause des inondations du Rhône. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Perrenot, Popon, Port, Rigodin, Simon, Tivolle, Vilherme, etc.

C. 611. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1672. — Rôle de 126 livres d'étape à Champagne. — Ordonnances de décharge : de 1 feu à Chatte ; — de 1 feu à Laveyron, applicable aux pertes causées par un incendie ; — de 1 feu à Montbreton, à cause de la grêle ; — de 1/4 de feu à Onay et à Miribel ; — de 1 feu à Réaumont ; — de 4 feux à Romans ; — de 1 feu à Sablons ; — de 2 feux à Tullins. — Sentences du bureau et parcelles de dépens pour Allibe, Gara, Dessables, Garnier, Magnin, Pachot, Turins, Vallet.

C. 612. (Cahiers.) — In-8°, 228 feuillets, papier.

1669-1673. — Enregistrement des affirmations : Magnin, assisté de son procureur, affirme devant le bureau être venu exprès de Montrigaud pour faire décréter une requête ; — Calliot, de Vatilieu, pour solliciter le jugement de son procès contre Jamin ; — Pellerin, de Chatte, pour communiquer des écrits au procureur de Pachot ; — Thibaud, de Beaurepaire, pour lever le défaut obtenu contre Ferrier, etc. — Rôle des présentations de procureurs : Chonet, pour Bourgeois ; — Chabran, pour Perrod, etc. — État de la remise au greffe des pièces des procès de Barruyer, contre Gurle ; — de Coindet, contre Gillet, etc.

C. 613. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1673. — Requête aux élus par les consuls d'Albon, de Crispallot et de Fay, pour obtenir vérification des dégâts de la grêle ; — des ravages de la Joyeuse, à Châtillon-Saint-Jean, et de l'Isère, à Tullins et à Poliéas, où elle emporta les maisons de Chatrousse et de Dallier. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour noble Joseph des Alrics, seigneur de Rousset ; dame Marguerite Armuet de Bonrepos, veuve de noble Bertrand Auberjon ; Blachon, Boisset, Champion, Combet, Conjard, Dessables, Gidrol, etc.

C. 614. (Portefeuille). — 56 pièces, papier.

1673. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des dégâts de la grêle du 21 juin à Moirans, accusant 373 sétérées de terres endommagées par les eaux. — Requête aux élus par les consuls de Montmiral, pour obtenir vérification des ravages de la grêle du 26 août ; — de Mureils, où les chaleurs excessives de l'été ont brûlé le blé, le chanvre, etc. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Gillet, Jacquet, noble de La Croix de Chevrières, Lagrange, Meilhe, Morel, Naud, Obert, etc.

C. 615. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1673. — Vérification par Lavis, premier élu, des ravages de la Joyeuse et des dégâts de la grêle à Parnans ; de l'Isère, à Poliéna, au préjudice de Boffard, Chenevier, Sorrel, etc. — Requêtes aux élus par les consuls de Saint-Antoine et Dionay, Saint-Lattier, Saint-Paul et Serre, pour obtenir diminution sur leurs feux, à cause des pertes que la grêle, les pluies, etc., ont fait éprouver aux contribuables. — Rôle de la grande taille royale et des francs-fiefs à Saint-Christophe-du-Bois, allant à 270 livres. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Obert, Pinchard, Prompsal, Roux, Sarraillon, Viallet, etc.

C. 616. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1674. — Ordonnances du bureau : pour l'exécution des arrêts du Conseil d'État sur l'exemption des logements militaires accordée aux officiers de l'Élection ; — déchargeant de 1 feu et 1/8 la communauté de L'Albenc, ravagée par l'Isère. — Vérification par Vincent, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Blagnieu. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Anney, Brun, Callet-Bourdon, Cochet, Doriol, Gelas, Gontier, Jullien, etc.

C. 617. (Portefeuille.) — 54 pièces ; 2 cahiers in-8°, 94 feuillets, papier.

1674. — Certificat des consuls d'Albon pour Micoud, maréchal à Saint-Rambert, dont la maison fut incendiée accidentellement le 26 octobre. — Vérification par Prompsal, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Montrigaud et à Serre ; — des pertes causées à Dupré et à noble de Chabert par l'incendie de leurs maisons, sises l'une à Roybon et l'autre à Saint-Véran. — Ordonnances du bureau : attribuant à Rivail les droits de l'office de péréquateur des tailles à Saint-Jean-d'Octavéon et à Châtillon ; — nommant Desemons syndic des forains à Serves. — Requêtes aux élus par les consuls de Ratières et de Roussillon, Villard, etc., à cause des inondations et de la grêle. — Rôles du franc-fief et de la taille royale à Roussillon. Le premier s'élève à 613 livres et le second à 6 486. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Jullin, La Croix de Chevrières, Mottin, Ollier, Rebatet, Tabaret, etc.

C. 618. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1675-1676. — Ordonnances : de Dugué, intendant, pour l'imposition de 422 livres au Bourg-de-Péage, destinées à l'ustensile de divers régiments ; — du bureau pour la jouissance des droits d'auditeur des comptes à Bressieu en faveur de Colin-Lamarche. — Sentence arbitrale déchargeant Bressot, de Romans, de sa cote d'industrie. — Rôle de la taille royale de Champagne, s'élevant à 1 059 livres. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Claveyson. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Allibe, Barral, Brun, Carat, Charvin, Delaye, etc.

C. 619. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1675-1676. — Sentence arbitrale qui fixe la cote d'industrie et facultés mobilières de Drevet, marchand à Romans, à 1 sol 6 deniers par taille, au lieu de 2 sols 6 deniers. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Deloche, François, Gabet, Fiard, Lacour, Lambert, etc.

C. 620. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1675-1676. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défaut, etc., et parcelles de frais pour Marc, Meilhe, Michel, Nono, Obert, Pagey, Petit, Pellerin, Perrier, etc.

C. 621. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1675-1676. — Ordonnances du bureau attribuant les droits d'auditeurs des comptes et de péréquateurs des tailles : de Roussillon, à Joseph Perouse, avocat ; — de Montchenu, à Revol ; — de Pisançon, à Ruel. — Procès-verbal de plantation des limites d'un fonds saisi pour Tavernol à Peyrins. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Poncin, Portier, Pra, Savoye, Turpin, Vallet, Vilherme, etc.

C. 622. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier (1 imprimée).

1677. — Ordonnance de Dugué, intendant, pour la confection des papiers terriers des domaines. — Vérification par Desmures des pertes qu'occasionnent les logements militaires aux habitants de Beaurepaire, où « les gens de guerre, après avoir bien mangé, pillent et volent, pour ne pouvoir ledit lieu leur résister », et par l'incendie de la grange Chorier, au même lieu. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Ageron, Bon, Chabas, Cormod, Fiard, Girard, Grand, etc.

C. 623. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1677. — Informations sur les plaintes de Mottet, procureur d'office, devant le châtelain de Thodure, contre le consul du lieu, accusé d'exactions illégales. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Ponsas ; — des ravages du Rhône à Sablons ; — des pertes causées par les gelées à Vals, où « les vignes sont presque toutes mortes », et où l'on n'a pu « faire aucune nourriture de vers a soye. » — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Gravit, Joly, Pain, Roux,

Teste, etc. — Rôle de la taille de Roussillon, s'élevant à 1161 livres.

C. 624. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1678. — Ordonnances du bureau recevant Faure en l'office de collecteur et receveur particulier des tailles de Châteauneuf-de-Galaure et Saint-Martin-d'Août ; — octroyant à Feydel, tailleur d'habits à Romans, les privilèges et immunités des pères de dix enfants. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Alleyron, Armand, Brun, noble Joseph de Charbonneau, Coutelard, Jolly, Jourdan, Martin, etc.

C. 625. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1678. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Peyrins et à Saint-Lattier. — Ordonnances du bureau pour Devallois, marchand à Romans, père de dix enfants. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Martinon, Mognat, Odibert, Pelleta, Ruzan, Teste, Vallancon, Villa, Vivier, etc.

C. 626. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (1 imprimée).

1679. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatif aux lettres de provisions à exiger des procureurs, notaires et sergents. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Alixan, noble Charles de Beaumont-Autichamp, seigneur de Miribel, gouverneur du château d'Angers ; Bied, Borel, Chabert, Cochet, Didon, Doriol, Gilibert, Ginet, etc., s'élevant de 13 à 179 livres.

C. 627. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1679. — Vérification par Prompsal, conseiller élu, de la recette effectuée par Gondoin, receveur ancien des tailles de l'Élection. Elle arrive à 23 001 livres 6 sols, dont 5 247 livres en 177 pistoles d'Espagne ou louis d'or à 11 livres pièce ; 85 livres 10 sols en 15 écus sol à 5 livres 14 sols ; 7 000 livres en écus blancs, demi-écus et pièces de 15 sols ;

7 533 livres en pièces de 4 sols réduits ; 2 125 livres en douzains valant 15 deniers ; 8 livres 16 sols en liards. — Ordonnances du bureau : recevant Palay et Servonnet auditeurs des comptes à Triors et à Châteauneuf-de-Galaure ; — déchargeant Saint-Marcellin de 1 feu et 1/2 reporté sur Saint-Sauveur. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Giraud, Gravit, Joly, Marquet, Savove, Turin, etc.

C. 628. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-8°, 48 feuillets ; 68 pièces, papier (1 imprimée).

1680. — Présentations des procureurs devant le bureau : Delacour, pour Chosson, contre Bouvier-Berlury ; — Perenon, pour Effantin, contre Rival ; — Chabran, pour les consuls de Saint-Marcellin, contre Chaléat, etc. — Extrait des états finals de la recette générale des deniers du pays faite par Roze : dû au président de Saint-Jullien, secrétaire du pays, 1 500 livres ; à la maréchale de L'Hôpital 16 680 livres, etc. — Arrêts du Conseil d'État admettant au paiement du droit annuel les présidents trésoriers de France et les officiers des greniers à sel. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Ageron, Blain, Cheval, Cormod, etc.

C. 629. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1680. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dégâts de la grêle et des eaux dans la propriété de Genthon, greffier de l'Élection, sise à Beaulieu-sur-Montrigaud. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Gulon, Hugonin, Marc, Millard, Pellein, Rosier, sieur de Linage ; Simonet, Virepuis, etc.

C. 630. (Registre.) — In-4°, 514 feuillets, papier.

1673-1681. — Causes portées devant le bureau : Seyvon, contre Sibeud-Cart ; — Roudet, contre Perial ; — les consuls de Villard, contre Vinay ; — de Bona et Chalan, fermiers du tribut des boucheries à Romans, contre Crozel ; — Lombard, contre Chochat, etc.

C. 631. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1681. — Procès-verbal de remise au bureau de titres établissant la taillabilité de Beaufort, Rives, Sablons, etc. Un extrait de procédure faite en 1633 prouve que les anciens nobles et les ecclésiastiques possèdent à Beaufort les 5/6 du territoire et les roturiers l'autre 1/6. — Ordonnances de réception : de Louis Delacour, auditeur des comptes à Beurepaire ; — de Magnin, à Montrigaud ; — de Perenon, procureur postulant de l'Élection. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Alleyron, Bert, Charmot, Fache, Langon, Rigodin, Tondard, etc.

C. 632. (Registre.) — In-4°, 643 feuillets, papier.

1673-1683. — Transcription : des requêtes adressées au Parlement et à l'intendant par les consuls du Bourg-de-Péage, de Bressieu, Vinay, Ratières, Saint-Saturnin-en-Val-d'Or (Saint-Sorlin-en-Valloire), etc., afin d'obtenir l'autorisation d'imposer les sommes demandées en assemblées générales ; — des lettres de provision de Chasal, conseiller élu ; — de Chonet, procureur postulant ; — de Reymond Merlin, écuyer, gentilhomme servant chez le Roi ; — d'Albanel, président de l'Élection ; — des actes de baptême des dix enfants de Christophe Devallois, marchand à Romans ; de Pierre Tabaret, notaire à Lens-Lestang, etc.

C. 633. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1682-1683. — Procès-verbal de remise des actes relatifs aux feux d'Albon. Un certificat prouve que l'estime des fonds taillables de la communauté s'élève à 815 livres, et que, de 1678 à 1681, la sétéree, estimée 1 livre 16 sols, a été cotée 9 livres 5 sols. — Ordonnances de réception : de Bellon, auditeur des comptes à Châtillon-Saint-Jean ; — de Blanc, au Bourg-de-Péage. — Sentences de défaut, procédures et parcelles de dépens pour Badoye, Barthalon, Boisset, Charavil, Cochet, etc.

C. 634. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1682-1683. — Parcelles de dépens, sentences de défaut et procédures devant le bureau pour Drevet, Dubois, Dupalais, Gachet, Garampet, Charles de Grolée, comte de Viriville ; Gulon, Hugonin, Jacob, Lacour, Lambert, Mayoussier, Micol, etc.

C. 635. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier
(1 imprimée).

1682-1683. — Ordonnances : de Lambert, intendant, imposant 1181 livres à Vinay, pour remboursement de la fourniture des étapes ; — du bureau, accordant à Tabaret, de Lens-Lestang, les privilèges des pères de dix enfants. — Sentences de défaut, parcelles de frais et procédures pour Pagey, Peignier, Pinchard, Revol, Valançon, etc.

C. 636. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1683-1687. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant : réduction du nombre des officiers des Élections et greniers à sel ; — création d'un nouvel office de receveur général des domaines ; — révocation de l'édit de Nantes ; — confirmation des officiers, domestiques et commensaux de la maison du prince de Condé ; — règlement pour les oppositions des créanciers de ces officiers et la vente des biens des comptables ; — pour l'exécution de l'état des offices réservés dans les Élections. À Romans, sont maintenus : Albanel, président ; Lambert, lieutenant ; Bon et Desmures, élus ; Brenier, procureur du Roi, et Genthon, greffier. — Copies des actes d'assemblées générales à Saint-Saturnin-en-Val-d'Or, à Anjou, à Peyrins, etc., demandant l'imposition des sommes nécessaires pour réparer leurs églises et leurs presbytères, etc.

C. 637. (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

1683-1687. — Causes portées devant le bureau : Boffard, contre Buissonnier ; — Nicaud, contre Parra ; — Mandier, contre Reynaud ; —

Albert, contre Bouvier ; — Bied, contre Rey ; — Forel, contre Chareton, etc.

C. 638. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°,
118 feuillets ; 22 pièces, papier (4 imprimées).

1684-1687. — Enregistrement des défauts et des présentations de procureurs devant le bureau : Chabran, pour Doncieu, contre Bied ; — Perrot, pour Vivier, contre Villard, etc. — Distribution des causes : Deloulle à l'affaire de Roux, contre Ducros ; — Desmures, celle de Bonneton, contre Crottier, etc. — État des officiers de l'Élection qui doivent être remboursés, d'après l'édit de janvier 1685 : Lavis, assesseur ; Vincent, Savoye et Chasal, élus. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les greffiers des Élections et des greniers à sel ; — la vente des tabacs à la marque de Fauconnet. — Parcelles de dépens et procédures pour Ageron, Allard, Alleyron, etc.

C. 639. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1684-1686. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des livres-journaux des marchands de Romans, à la requête de Leneveu de Beauval, commis général des formules. Pommier et Vincent présentent un livre-journal sur papier marqué ; Blache ne tient aucun livre ; Duc, au Bourgade-Péage, a des livres sur papier non timbré, etc. — Parcelles de dépens, sentences de défaut, procédures, etc., pour noble Joseph des Alrics, seigneur de Rousset ; Berthollet, Besson, Boissieu, Braye, etc.

C. 640. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier
(2 imprimées).

1684-1686. — Requête à Bouchu, intendant, par Fauconnet, fermier général des domaines de France, pour obtenir des extraits sommaires des actes de vente, donations, jugements et autres titres des mutations entraînant droits de lods et demi-lods. — Informations par Albanel, président de l'Élection, à la requête de Fauconnet, adjudicataire général des fermes, contre le sous-sacristain de Saint-Barnard, qui vendait du tabac en poudre. — Parcelles

de dépens pour Buisson, Chanas, Coste, Ducros, Feugier, etc.

C. 641. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1684-1686. — Ordonnances du bureau attribuant : l'office de procureur de l'Élection à Arnoux Garnier ; — les privilèges des écuyers et domestiques du prince de Condé à Marc-Antoine Hebrais. — Procès-verbal du choix fait par Prompsal, conseiller élu, de l'endroit où la planche de la Galaure sera établie à Hauterives. Le chemin du vieux château est ruiné et très-rapide ; celui des Vallois est commode ; la planche de la première direction serait inabordable à chaque crue de la rivière ; mais aux Vallois il y a sécurité et économie. — Parcelles de dépens attribués à Forel, Gontard, Greffe, Jacob, Loiron, Morel, Némoz, etc.

C. 642. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1684-1686. — Ordonnance du bureau octroyant à Viéron l'office d'auditeur des comptes et péréquateur des tailles à Bren. — Informations à la requête de la veuve de Colin, payeur des gages de la maréchaussée, contre des femmes qui ont battu l'huissier chargé d'opérer une saisie à Voiron. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Penet, Petremant, Pillet, Rebatet, Rosier, Sadin, Virepuis, etc.

C. 643. (Cahiers.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1687-1690. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : la réunion au Domaine des biens des consistoires et des ministres de la religion réformée et des fugitifs ; — les fonctions de receveurs généraux des domaines et des bois de S. M. ; — les provisions des arpenteurs des maîtrises et des autres juridictions. — Copies des requêtes adressées aux élus : par Domergue, fermier général, au sujet des marques ou empreintes du tabac de la ferme ; — par Marie, marchand à Romans, père de dix enfants ; — par les consuls de Vatillieu, pour acheter un presbytère, etc. — Copies des actes

d'assemblée générale à Albon, Sillans, Izeaux, etc., demandant l'imposition de diverses sommes destinées à des édifices communaux, églises, presbytères, etc.

C. 644. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (4 imprimées).

1687-1689. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatifs : aux salaires des huissiers, archers, gardes et autres employés au recouvrement des droits des fermes ; — à la forme de procéder aux adjudications des droits d'octroi. — Mémoire sur la juridiction des élus : ils connaissent en première instance de tous procès et différends civils et criminels qui peuvent regarder les tailles et les autres impositions, le dixième et la capitation exceptés, la levée des subsides de guerre, les étapes, les octrois, etc. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement des arrêts du Conseil permettant d'imposer diverses sommes à Bren, à Chantesse, à Charmes, etc. — Parcelles de dépens pour Armand, Billiard, Bravet, Charmot, Collet, Delègue, etc.

C. 645. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1687-1689. — Ordonnances du bureau : pour l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 22 juin, fixant les dettes et les charges de Romans ; — pour la réception de Pierre Legentil, procureur postulant ; — pour la jouissance des privilèges attribués aux pères de dix enfants, en faveur de Marie. — Parcelles de dépens adjugés à Dulac, de Fassion, Fournier, Gravit, Jourdain, Meilhe, etc. — Informations à la requête de Jullien et de Courbis, rentiers du tribut des boucheries, contre Grimaud et sa femme, prévenus de voies de fait.

C. 646. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier ; 2 cahiers in-8°, 32 feuillets, papier.

1687-1689. — Compte consulaire de Pierre Didier, pour le quartier de Saint-Christophe : dépenses, 1 186 livres ; recettes, 1 117. — Ordonnances du bureau : déchargeant Montrigaud de 1 feu 3/8 reportés sur Charais, Champanier et

Chambaudière ; — ordonnant l'enregistrement de permissions d'imposer accordées à Tullins, Varacieu, etc., et la vérification des rôles à Saint-Sauveur, Saint-Véran, etc. — Rôles de la taille de Vinay pour l'ustensile, s'élevant à 220 livres et à 284 livres. — Parcelles de dépens et procédures pour Morel, Palherey, Revol, Salomon, Vincent, etc.

C. 647. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 89 feuillets ; 72 pièces, papier.

1687-1690. — Présentations des procureurs devant le bureau : Garnier, pour Espie, contre Belle ; — Chaléat, pour Bally, contre Monnet, etc. — Arrêt du Conseil d'État pour le rang et les séances des élus. — Ordonnances de réception d'Astruc, secrétaire-greffier à Mantaille ; de Belle, à Montagne ; de Bernard, à Pizançon ; de Sert, à Serre ; de Chasal, assesseur élu, etc.

C. 648. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1690. — Ordonnances du bureau portant réception de Guillaud en l'office de conseiller élu ; de Crozet, secrétaire-greffier à Réaumont ; de Duportroux, à Parnans ; de Génissieu, à Saint-Paul, etc. — Informations à la requête de Michel, rentier du tribut de l'entrée du vin, contre un hôtelier contrevenant. — Parcelles de frais pour Garnier, Guibert, Jourdan, etc.

C. 649. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8° 20 feuillets ; 92 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1690. — Rôle de la taille royale de Vinay s'élevant à 1 835 livres, dont 1 420 au receveur de l'Élection, 200 à l'entrepreneur des pavés, etc. — Ordonnances du bureau relatives à la vérification des rôles de Parnans, de Pizançon et de Chatuzange, de Poliénas, de Ponsas, de Ratières, et à la réception de Paultrieu, secrétaire-greffier à Saint-Paul-d'Izeaux ; Pellein, à Saint-Donat et Charmes ; Piedmont, à Saint-Sévère, Onay et Montfalcon, etc.

C. 650. (Portefeuille.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

1687-1691. — Causes portées devant le bureau : Chevalier, ancien consul de Saint-Maurice et Colombier-sur-Roussillon, contre Chapat, nommé consul et refusant d'en accepter la charge ; — Charvat, ancien consul de Serre, contre Dorey ; — Alexandre de Garadeur, marquis de L'Écluse, demandeur en garantie et en assistance de cause, contre noble Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins ; — Charles de Grolée, comte de Viriville, gouverneur de Montélimar, contre Jean et Michel Degond ; — le syndic du séminaire des pauvres orphelins de Romans, contre Gondoin, etc.

C. 651. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1691-1692. — Rôle de la taille cotisée à Reculais pour les dépenses des gens de guerre, s'élevant à 276 livres. — Compte consulaire de Morette, à Arthemonay : recettes, 432 livres ; dépenses, 422 livres. — Procédures devant le bureau contre le châtelain et les péréquateurs de Tullins, accusés d'avoir augmenté les cotes de quelques contribuables et diminué celles de quelques autres. — Parcelles de dépens adjugés à Achard, Blanc, Brosset, noble Guy de Claveyson, seigneur de Chavannes, etc.

C. 652. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1691-1692. — Rôle de la taille cotisée à Dionay pour les dépenses militaires, s'élevant à 107 livres. — Réception par le bureau : de Dochier, péréquisiteur à Romans ; Dorey, à Serre ; Drevet, à Ponsas et Laveyron ; Fiard, à Beaurepaire, etc. ; — de Fleury, secrétaire-greffier à Albon ; — de François, trésorier receveur des tailles à Beaurepaire ; — d'Étienne Lambert de Villeneuve, lieutenant du Roi en l'Élection, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Drevet, Durif, Guérin, Jomaron, Marquet, Mottin, etc.

C. 653. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1691-1692. — Ordonnances du bureau recevant : Perrier, péréquateur des tailles à Beaurepaire ; — Rival, secrétaire-greffier à Peyrins ; Macaire, à Saint-Sauveur ; — Tabaret, receveur et payeur ancien alternatif et triennal des épices et vacations des élus ; — Tournier, trésorier receveur des tailles à Izeaux ; — de Voize, à Moirans. — Parcelles de dépens adjugés à Pachoud, Prompsal, Serre, etc.

C. 654. (Cahier.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1691-1693. — Transcription : des ordonnances de Bouchu, intendant, relatives à l'imposition des dépenses militaires à Roussillon et à Romans ; — des provisions d'Étienne Lambert, lieutenant du Roi en l'Élection, et de Rival, secrétaire-greffier à Peyrins ; — des requêtes au Parlement et aux élus pour avoir l'autorisation d'imposer diverses sommes à Albon, à Bressieu, à Cras et Montferrier, etc. ; — des actes d'assemblées générales tenues à Saint-Véran, à Serves, à Beausemlant, à Thodure, etc., demandant des impositions extraordinaires.

C. 655. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1693. — Ordonnances du bureau recevant : Argoud, trésorier receveur des tailles à Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Martin-d'Août et Mureils ; — Augier, à Montmiral ; — Chevalier, à Vatilieu ; — Quiot, à Sablons ; — Nicolas Augustin, péréquateur des tailles à Saint-Lattier ; — Bérard, à Bressieu ; — Buisson, secrétaire-greffier à Murinais ; — Romanet, à Beausemlant, etc. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les effets de feu Charles Tabaret, receveur des droits d'octroi de Romans, à la requête de Ruel, son associé.

C. 656. (Cahiers.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

1691-1695. — Présentations des procureurs devant le bureau : Perenon, pour Blanc,

contre Champion ; — Chabran, pour Mayoussier, contre Chosson ; — Garnier, pour Magnat, contre Pachon ; — Legentil, pour la veuve Rebatet, contre Bochage. — Transcription : des arrêts du Conseil d'État qui autorisent l'acquisition par les communautés des offices de trésoriers et d'auditeurs des comptes ; — des actes d'assemblées générales tenues à Saint-Christophe-de-Montmiral, Serves, Onay, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, etc., demandant une imposition pour équiper les nouvelles milices : 8 livres 10 sols pour un fusil, 1 livre 12 sols pour une bayonnette, 1 livre 10 sols pour une bandoulière, 3 livres 3 sols pour une paire de souliers, etc. ; — du mariage et des actes de baptême à Lens-Lestang, à Viriville et à Serre, des dix enfants de Claude Choin, de Léonard de La Balme, de Dorey-Galaveyson ; — des provisions de Bernon, secrétaire-greffier à Châtillon-Saint-Jean ; de Piémont, maire de Saint-Antoine ; de Bernon, à Moras ; de Farconnet, à Thodure ; — des quittances de finances payées par les président, lieutenant et élus de Romans, acquéreurs de l'office de lieutenant criminel ; — de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV maintenant dans la qualité d'ancien noble Antoine Brunel, écuyer, seigneur de Saint-Maurice.

C. 657. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1694-1696. — Ordonnances du bureau recevant : Albert et Panet, auditeurs des comptes à Arthemonay ; — Boffard, secrétaire-greffier à Morette. — Parcelles de dépens et procédures pour Albertin, Arnaud, Bérangeon, Botut, les consuls de Bressieu, etc.

C. 658. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1694-1696. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement : des provisions de Carnet, maire perpétuel de Roussillon ; — de la prestation de serment de Chevalier, contrôleur des exploits à Vinay ; de Drevet, auditeur des comptes à Poliénas ; de Gardon, secrétaire-greffier de Mantaille. — Parcelles de dépens adjugés à la veuve Buisson, à Chagnard, à noble de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet ; à Dolin, Drevet, Genthon, etc.

C. 659. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1694-1696. — Pièces justificatives des comptes consulaires du Laris : ordonnance de Bouchu, intendant, pour payer 118 livres à Du Plantier, chargé du recouvrement de la finance des offices de trésoriers et péréquateurs des tailles ; — quittances de fournitures militaires aux dragons de la compagnie de Langon. — Apposition des scellés par le greffier de l'Élection sur les meubles d'Ogier, chargé de la recette des tailles de plusieurs communautés. — Ordonnances du bureau pour la réception de Mantas, secrétaire-greffier de Nerpol ; de Monier, auditeur des comptes à Romans ; de l'abbé Georges-Paul de Mauleyrier de Langeron, maire perpétuel de Saint-Antoine, etc. — Parcelles de dépens pour Grane, Lacoste, Martin, Prompsal, etc.

C. 660. (Portefeuille.) - 102 pièces, papier.

1694-1696. — Compte consulaire de Bellier, à Reculais : recettes, 1 515 livres ; dépenses, 1 536 livres. — Rôle de la taille de la même communauté s'élevant à 1051 livres. — Ordonnances du bureau pour la réception de Claude Reynaud, auditeur des comptes à Châteauneuf-de-Galaure ; Vincent, contrôleur des exploits à Romans, etc. — Procédures devant le bureau pour les maire et consuls de Romans, demandeurs en paiement de cote de taille, à Alixan, contre les religieuses de Sainte-Ursule de Valence ; — pour Louis Sabot, écuyer, conseiller du Roi au Présidial de Lyon, contre Louise et Hélène Touchant, pour paiement de reste de cote de tailles, etc.

C. 661. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1697-1699. — Ordonnance de Bouchu, intendant, pour l'imposition de 214 198 livres sur les 518 feux de l'Élection. — Délibération des élus pour poursuivre un conseiller du siège, qui vérifie seul les rôles de tailles et s'attribue ainsi les émoluments attachés à cette vérification. — Traité entre Argoud, de Crépol, et Clément, consul de Montrigaud. Le premier s'oblige à faire la recette de la taille de Montrigaud, moyennant 20 livres. — Compte

consulaire de Morette, à Arthemonay : recettes, 484 livres ; dépenses, 468 livres. — Parcelles de dépens et procédures pour Albertin-Copin, Armand, bourgeois de Valence ; Blanchet, Boissieu, etc.

C. 662. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (1 imprimée).

1697-1699. — Comptes consulaires de Châteauneuf-de-Galaure et de Claveyson, rendus par Gril, Figueu dit Capitaine, Jourdan, Palharay et Dubois. — Ordonnance de Bouchu, intendant, pour le paiement par la communauté de Crispalot de 16 livres, à cause de la suppression des offices de jaugeurs des boissons. — Procédures et parcelles de dépens pour Bourgeois, Buis, Carlet, Chevalier, Durif, Effantin, etc. — État des frais faits par Lambert, receveur de Dionay, pour fournir et équiper un soldat de milice : au porteur de l'ordre, 1 livre 10 sols ; au châtelain, président de l'assemblée, 1 livre 16 sols ; au greffier, 1 livre 5 sols ; à Boissonnet, soldat, 78 livres, etc.

C. 663. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1697-1699. — Vérification par Bon des dégâts de la grêle à Lentiol et à Marcolin. — Ordonnance du bureau accordant : à Mantin, blanchier à Romans, les privilèges des pères de dix enfants ; — à Portier, l'office de receveur de l'entrepôt du tabac. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Montagne et d'Onay. — Parcelles de dépens et procédures pour Faure, François, Girardin, Gitton, Grange, Lambert, Léty, Marcon, Reynaud, etc.

C. 664. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1697-1699. — Ordonnances du bureau octroyant à Rochas et à Sablières, marchands à Romans, les privilèges des pères de dix enfants. — Vérification par Bon des dégâts de la grêle à Roybon et à Thodore. — Enquêtes sur la vie et les mœurs de : Joseph Tabaret, receveur et payeur ancien alternatif et triennal des épices et vacations des élus ; — de Pierre Tabaret, péréquisiteur des tailles à Crispalot. —

Parcelles de dépens pour Rigodin, Salomon, Sorrel, Vernein, etc.

C. 665. (Cahiers.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1697-1701. — Transcription des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : fixant les charges locales d'Arthemoney à 40 livres ; — réglant la manière d'adjuger les droits d'octroi ; — permettant à ceux dont les lettres de noblesse ont été révoquées d'en obtenir de nouvelles. — Copies : du bail à ferme des papiers et parchemins timbrés à Sauvety, au prix de 150 000 livres par an ; — de l'acte de mariage de Pierre Bon et des actes de baptême, à Romans, de ses dix enfants ; — des provisions : de Servan, receveur des tailles et des deniers d'octroi de Romans ; de Jourdan-Lamarche, conseiller-élu ; du marquis de Lyonne, gouverneur de Romans ; de Gaudoy-Paquet, substitut du procureur du Roi ; — des lettres de noblesse de Jean Monier, contrôleur général du Domaine et des bois en Dauphiné, etc. — Présentations de procureurs devant le bureau : Garnier, pour Charles ; Legentil, pour Portier, etc.

C. 666. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier
(3 imprimées).

1700-1703. — Déclaration et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les fraudes des droits de la ferme du tabac ; — les contestations nées entre les créanciers et les débiteurs de cens et de rentes directes. — Sentences du bureau recevant Pierre Argoud, syndic perpétuel de Crépol et contrôleur des quittances des tailles de l'Élection ; Chaléat, secrétaire-greffier d'Anjou. — Procédures pour restitution de cotes de tailles en faveur de noble Louis-François Guigou de Chapolay, contre les consuls de Romans. — Comptes consulaires de Claveyson rendus par Thomas dit Léger, Vêpres, Fermond et la veuve de Laurent Nicolas.

C. 667. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1700-1703. — Remontrances des habitants de Crépol aux commissaires de la révision

des feux : le territoire est de petite étendue, le sol peu fertile et exposé aux débordements de l'Herbasse et de nombreux ravins ; « la noblesse ou l'Église possèdent avec exemption de taille tout ce qu'il y a de meilleur dans la communauté, et ce qui est taillable est chargé de cens et rentes si excessives que les habitants en sont accablés. » — Procédures et parcelles de frais pour Drevon, Fâche, Fleury, noble Aimar de Gasselles, sieur de Saint-Marc, Gitton, Gravoulet, Mante, etc.

C. 668. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1700-1703. — Remontrances des habitants de Montchenu aux commissaires de la révision des feux : le sol est sablonneux et peu fertile ; « les principaux et les plus spacieux fonds sont possédés par l'Église ou par la noblesse, avec exemption de tailles, et les taillables sont chargés de cens et rentes s'y exorbitantes qu'elles en excèdent quelquefois le produit ; point de commerce ; point de foires ni de marchés et une grande misère ». — Compte de Fontaine, syndic des forains de Montmiral : dépenses, 1418 livres ; recettes, 1407 livres. — Comptes consulaires de Mureils, rendus par Bonin, Girard et Dubois. — Informations pour violation de séquestre, contravention aux règlements sur les octrois, etc., et parcelles de dépens pour Rigodin, les fermiers du poids des farines de Romans, les fermiers des octrois de cette ville, les consuls de Roybon, etc.

C. 669. (Registre.) — In-4°, 347 feuillets, papier.

1692-1704. — Causes portées devant le bureau : Thomas, contre Coste-Rondet, de Saint-Paul-lès-Romans ; — Chaléat, notaire, contre Meille, de Génissieu ; — Fayard, contre de Boissieu-Perrin, à Vinay ; — Dodou, curé de Chambalud, contre Genthon ; — Glenat, contre Tivolles, péréquateur des tailles à Claveyson ; — noble Charles de Lestang de La Méherie, seigneur de La Perouse, contre Dubois, prieur de La Roche-des-Arnauds, etc.

C. 670. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 49 feuillets ; 51 pièces, papier (3 imprimées).

1700-1703. — Présentations des procureurs devant le bureau : Garnier, pour Gelas, contre Charreton ; — Legentil, pour Rivat, contre de Boissieu-Perrin ; — Chabran, pour Naud, contre Chaloin, etc. — Ordonnance de Bauyn, intendant, pour l'imposition de 777 livres destinées aux dépenses militaires, sur L'Albenc et Châteauneuf. — Parcelles de dépens et procédures pour Ageron, d'Arzac, Barret, Blache, Bochage, etc. — Réclamations par Bouvier-Desmarets, au sujet des archives du greffe, qui sont toutes disséminées, « partie entre les mains d'un officier, partie entre les mains de l'autre, de sorte que lorsqu'on en a besoin on ne sait où les prendre. »

C. 671. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (1 imprimée).

1700-1703. — Ordonnance de Bouchu, intendant, qui fixe à 173 livres la part de Brezin pour la suppression des trois deniers de taxations héréditaires des receveurs de tailles. — Acte d'assemblée des trois Ordres de Crozes, pour l'examen des griefs portés contre le nouveau parcellaire de la communauté. — Parcelles de dépens et procédures pour Boiron, Borel, Brunet, receveur des tailles à Romans ; les consuls du Charaix-sur-Montrigaud, Cochet, Drevon, Ferlay, Goudey, etc.

C. 672. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1700-1703. — Compte consulaire de Mureils, rendu par Lhorme : recettes, 767 livres ; dépenses, 772 livres. — Ordonnance du bureau pour la réception de Charles Popon de Maucune en l'office d'auditeur des comptes audit Mureils. — Procédures, enquêtes et parcelles de dépens pour : Gravoulet, contre Drevon ; — Millias, curé de Saint-Sorlin, contre Dupuy ; — Penin, contre Remillat ; — Poncet, marchand à Saint-Siméon-de-Bressieu, contre Collet ; — Rey, contre Novat, etc.

C. 673. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1704-1706. — Comptes consulaires : d'Arthemoney rendus par Morette : recettes, 418 livres ; dépenses, 382 livres ; — de Claveyson, par Cheval. — Ordonnances du bureau recevant : Cothonay, auditeur des comptes audit Claveyson ; — Corbis, marchand à Romans, châtelain de Charmes ; — Barral, péréquateur à Saint-Paul-d'Izeaux ; — Chapelan, greffier de Ratières. — Parcelles de dépens et procédures pour Acoyer, Bergerand, Boissieu, procureur d'office de Varacieu ; Charvet, Clément, Duclot, etc.

C. 674. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1704-1706. — Ordonnances du bureau recevant : Hours, lieutenant de l'Élection ; — Imbert, secrétaire-greffier de Viriville, Beaufort et Montfalcon ; — Jullien, du comté de Charmes ; — Mouchet, péréquateur de Roussillon. — Procédures et parcelles de dépens pour Duportroux, de Fassion, Fiard, Goueron, Latard, de Moiny, etc.

C. 675. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1704-1706. — Comptes consulaires de Mureils rendus par Jacquet et par Bonin, et pièces justificatives des comptes de Montrigaud et de Saint-Antoine. — Inventaire de l'argent, du papier et du parchemin timbrés trouvés chez la demoiselle Parisot. — Ordonnance de Bouchu, intendant, qui fixe à 347 livres la part de Romans sur les 165 000 livres de la suppression des offices de lieutenants de maires, assesseurs, etc.— Parcelles de dépens et procédures pour Pellerin, les maire et consuls de Romans, Roussille, etc.

C. 676. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1704-1706. — Vérification par Jourdan-Lamarque, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Saint-Lattier. — Ordonnance du bureau recevant Sonier châtelain de Montbreton. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-

Antoine : quittances de tailles par Dupuy et Servan. — Parcelles de dépens et procédures pour : Monnet, consul de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, contre Avignon ; — Sauvageon, contre Genthon ; — les consuls de Vatillieu, contre Brossat, etc.

C. 677. (Cahiers.) — In-8° et in-4°, 122 feuillets, papier.

1697-1709. — Présentations des procureurs devant le bureau : Garnier, pour Silvestre, contre Tabaret ; — Chabran, pour Alloard, contre Mante, etc. — Défauts : à de Voize, contre d'EtTier ; à Villon, contre Fiard ; à Bernon, contre Clément, etc. — Affirmations de voyage par : Collombat, de Vinay ; Jassoud, de Montmiral ; Gallix, de Saint-Jean-d'Octavéon ; Bergerand, de Tullins ; Thomé, sieur de La Freidière, de Boulieu en Vivarais ; Marquet, de Lens-Lestang ; noble Magnard, lieutenant général de robe longue à la maréchaussée de la province, de Moras, etc. — Distribution des causes : Lambert, dans le procès de Treynat, contre Savoye ; — Desmures, pour Revol, contre Nemoz, etc.

C. 678. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier (4 imprimées).

1707-1710. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, pour la présentation à l'intendant des sommes payées aux traitants et l'imposition de 238 livres à Beaumont-Montoux. — Avis de l'adjudication des travaux à exécuter aux fortifications d'Embrun, Briançon, etc., et concernant l'exemption de la capitation en payant six fois le montant de l'année courante. — Rôle de la taille d'Anjou s'élevant à 5108 livres. — Requêtes du châtelain, des consuls et des habitants de cette communauté, pour obtenir un soulagement sur leurs feux, à cause des rigueurs de l'hiver. — Compte consulaire d'Arthemouay rendu par Gauthier, et pièces justificatives. — Ordonnances du bureau pour la réception et le serment : de Pierre Blanchet, secrétaire-greffier de Rives ; de Bois, péréquateur des tailles à Brezin. — Procédures et parcelles de frais pour Acoyer, Ageron, Bernon, Félicien de Boffin

d'Argenson, président à mortier au Parlement, seigneur de La Sône, etc.

C. 679. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (1 imprimée).

1707-1710. — Ordonnances du bureau pour la réception : de Checiliane, huissier royal de Romans, en la charge de conservateur des droits de la ferme du tabac ; — de Pierre François, trésorier receveur particulier des tailles à Beaurepaire. — Procès-verbal de reconnaissance par Fraisse, fermier général des tabacs, de Portier, receveur au bureau de l'entrepôt de Romans ; de Joseph Portier, commis, et Geny, garde. — Imposition de 137 livres à Izeaux, pour la suppression des offices d'inspecteurs, visiteurs et contrôleurs des boissons. — Parcelles de dépens et procédures pour Bon, Bret, Chaix, Champelay, Didon, Fiard, Hours, etc.

C. 680. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

1707-1710. — Rôles de tailles pour Lens-Lestang. — Imposition de 54 livres à Lentiol, pour la suppression des offices d'inspecteurs des boissons. — Procédures sur détournement de deniers royaux, violation de séquestre, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Lambert ; — de Macaire, avocat, contre Catherine Pain ; — de Martin, consul du Bourg-de-Péage, contre Louise Morel ; — de Monnet, contre Perrier, etc.

C. 681. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1707-1710. — Ordonnances du bureau pour l'office : de maire de Thodure, à Meynier ; — de secrétaire-greffier de Beaucroissant, à Pittet ; — de syndic des forains d'Albon et de Beausemblant, à Ramel ; — de trésorier de Saint-Marcellin, à Revol. — Procès-verbal de saisie de 4 livres de tabac de contrebande par les employés de Moulon, sur un marchand de Lens-Lestang. À cause de sa pauvreté extrême et de sa nombreuse famille, il n'est pas mis en prison, mais il paie 90 livres. — Procédures et parcelles de dépens pour Prompsal, Romanet, Roux,

etc. — Comptes consulaires de Moirans et pièces justificatives des comptes de Montagne.

C. 682. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1707-1710. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Antoine et de Saint-Sévère-de-Montmiral. — Supplique au Roi par les consuls de Saint-Lattier, contre le syndic de l'abbaye de Saint-Antoine, au sujet de la taillabilité de quelques fonds du monastère. — Rôle de la taille imposée à Servas pour réparer le presbytère, s'élevant à 418 livres. — Vérification des rôles de Tullins : tailles, 5 089 livres ; ustensile, 1 563 ; capitation, 4 396, etc. ; total 13 209 livres ; — des rôles de Viriville : taille, 4 846 livres ; capitation, 1 194 ; quartiers d'hiver, 1 112, etc. ; total 9 396 livres. — Procédures et parcelles de frais pour : les consuls de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; les religieuses de Sainte-Marie, de Romans ; le procureur du Roi, contre l'exacteur des tailles de Thodure, etc.

C. 683. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1711-1712. — Ordonnance du bureau pour la liberté des suffrages dans les élections consulaires. Le procureur du Roi, dans sa requête aux élus, expose que le consul sortant désignait trois candidats pour lui succéder et que les suffrages devaient être donnés à ces candidats seuls. — État des officiers de l'Élection : Albanel, président ; Hours, lieutenant ; Bouvier-Desmarest, Chazal, Macaire, Garnier, élus ; Ruel, procureur du Roi, etc. — Comptes consulaires et pièces justificatives de Morette, à Arthemony. — Rôles de la taille cotisée à Châtillon-Saint-Jean et à Lentiol. — Réception de Dumas, chargé de la recherche et de la saisie des objets d'or et d'argent non poinçonnés. — Procédures et parcelles de dépens pour : le procureur du Roi, contre Biérix ; — Germain, contre Foity ; — Malleval, contre Fièrè, etc.

C. 684. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1711-1712. — Requête à l'intendant et aux élus par les consuls de Kerpol, au sujet des pluies

fréquentes qui ont raviné leurs terres. — Procès-verbal de saisie de tabac de contrebande et du cheval d'un contrebandier, à Romans et à Peyrins. — Rôle de la taille de Saint-Marcellin, s'élevant à 4 355 livres. — Procédures et parcelles de dépens pour : May et, contre Jassoud ; — Mellet, curé de Vinay, contre les consuls de Saint-Véran ; — le procureur du Roi, contre Portier, entreposeur de tabacs à Romans, accusé de se servir de poids trop faibles, et contre les consuls de Saint-Antoine et Dionay ; — Thomé de La Freidière, contre Roux, etc.

C. 685. (Cahiers.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1704-1713. — Causes portées devant le bureau : Morel, contre Veux ; — Meilhe, contre Bossand ; — Vercherat, contre Ginier-Fallot ; — noble de Fassion, seigneur de Sainte-Jay, contre Lajard, etc. — Adjudications : des octrois de Romans, pour 1 805 livres, à Dernard ; — du poids des farines, pour 1 925 livres, à Hugon. — Transcription de l'arrêt du Parlement qui défend aux avocats et aux procureurs de faire aucune fonction de leurs charges, dans les auditoires publics, sans être en robe et en bonnet.

C. 686. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1713. — Vérification des espèces du bureau de la douane de Romans par Macaire : 70 louis d'or perdant 10 sols par louis, 58 écus perdant 2 sols 6 deniers et 1 sol 11 deniers. — Procédures pour violation de séquestre, paiement de tailles, etc., en faveur de : Charignon, contre Sonier ; — Fièrè, contre Revol ; — Flasseur, contre noble Christophe de Chastellard d'Elpieu ; — Folherat-Perpignon, contre Mandier ; — les consuls de Saint-Antoine, contre Isabeau Rosier, veuve Vivier, etc. — Extrait du rôle du dixième de Romans : Chaléat, maire, 44 livres ; Chevalier, procureur du Roi, 32 livres ; Chaléat, secrétaire, 30 livres ; Beguin, assesseur, 4 livres 16 sols, etc. — Rôles de tailles de Saint-Uze et de Vals.

C. 687. (Cahiers.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1702-1714. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant : création de contrôleurs des quittances des receveurs des tailles ; — commission à Lemaire, bourgeois de Paris, d'exécuter l'édit précédent. — Copies : des requêtes et des actes d'assemblées pour impositions au Bourg-de-Péage, à Saint-Véran, à Romans, à Crispalot, etc. ; — des provisions de Louis Chaléat, secrétaire-greffier d'Anjou ; de Paul Macaire, conseiller élu ; de Massot, receveur des consignations des justices royales et autres juridictions de Romans ; de Cothonay, péréquateur des tailles à Claveyson ; de Legentil, châtelain de Charmes ; de Chagnard, maire de Serre, etc.

C. 688. (Cahiers.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1710-1719. — Présentations de procureurs devant le bureau : Legentil, pour Decormes, contre Tivolle ; — Paquet, pour Giroud, contre Monnet ; — Pangon, pour Fièrè, contre Bresson, etc. — Défauts : à Moulon, contre Chabert ; — à Chilliard, contre Charmant, etc. — Transcription : des provisions de Drevon, secrétaire-greffier de Saint-Marcellin ; de Reynaud, péréquateur de Châteauneuf-de-Galaure ; de Joseph Borel de Goiffieu, châtelain d'Hauterives ; de Servonnet, châtelain de Châteauneuf-de-Galaure ; de Seyvon, procureur, etc. ; — des requêtes et actes d'assemblées générales pour impositions au Bourg-de-Péage, à Romans, Gervans, Saint-Uze, etc.

C. 689. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier
(3 imprimées).

1714-1719. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : les employés de la régie et de la ferme générale du tabac ; — la prise de possession de cette ferme par la compagnie d'Occident. — Placets adressés au duc d'Orléans par les élus, dont les gages, fixés à 500 livres en 1628, sont réduits à un quartier, et dont les privilèges sont diminués. Un arrêt du Conseil d'État commit trois conseillers des finances pour liquider les offices supprimés. — Recettes et dépenses faites en quinze

jours au bureau des traites de Romans, s'élevant à 407 livres 15 sols 4 deniers, sur lesquels il y a 11 livres 18 sols de perte, à cause de la diminution des espèces. — Rôle de la taille d'Albon allant à 769 livres. — Compte consulaire de Morette, à Arthemonay. — Procédures pour contravention aux règlements sur les octrois, pour paiement de tailles, etc., en faveur : de Belle, contre Tarel ; — de Bourbier, contre Béatrix, Bérangier, etc.

C. 690. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1714-1719. — Enquêtes et procédures devant le bureau pour : le receveur de l'Élection, contre Brenier, exacteur de Saint-Bonnet ; — le procureur du Roi, contre Champon, ancien consul de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, et Choin, maire de Lens-Lestang ; — Marie Chaptal, veuve Deloche, contre Chaulet, entrepreneur de la fourniture du pain de munition ; — Cointet, consul de Saint-Rambert-d'Albon, contre Micoud, etc.

C. 691. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1714-1719. — Procès-verbal de découverte de tabac de contrebande à Rives. — Sentence du bureau condamnant des individus de Serre par contumace : l'un à 5 ans de galères et à 70 livres d'amende ; l'autre à 5 ans de bannissement du ressort de l'Élection et à 100 livres d'amende, etc., pour avoir maltraité le commis de la distribution du tabac. — Procédures et enquêtes pour : Didier, contre Morel ; — Ducreux, fermier du poids des farines à Romans, contre le meunier du moulin de Gilliers ; — Germain, contre Legentil, etc.

C. 692. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 67 feuillets ;
104 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1714-1719. — Rôles de tailles pour Hauterives, paroisse de Treigneux, et pour Jarcieu, s'élevant à 603 et 1 579 livres. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Ginon-Duvergier, consul d'Izeaux, et Guérin, consul de Saint-Étienne ; — de Gondran, sergent royal de

Moirans, contre Gabillon-Patin ; — de Habrard, tanneur, contre Chaulet, à Romans ; — de Lagier, greffier de l'Élection, contre le prévôt de la maréchaussée de Valence, et Tiron, de Serre, etc. — Provisions de Clément Marion, greffier de l'Élection.

C. 693. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1714-1719. — Procédures devant le bureau : contre Dorey, Jay et Bert, prévenus de voies de fait sur Tiron, commis de la distribution du tabac ; — pour Trouilloud, trésorier receveur des tailles de Tullins, contre Vincent, accusé de violation de séquestre. — Parcelles de dépens adjugés à Trouilloud et à Vercherat. — Compte consulaire de Girardin, à Tullins : recettes, 14 093 livres ; dépenses, 14 793 livres.

C. 694. (Cahiers.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1713-1722. — Causes portées devant le bureau : Roux, à Saint-Antoine, demandeur en vérification d'encans, contre Belle ; — Germain, collecteur des tailles à Varacieu, contre Jullin ; — Duportroux, maire perpétuel et alternatif de Romans, contre Beguin ; — Romanet, prévôt de Saint-Donat et de Saint-Maurice-de-Pignerol, contre Martel ; — noble Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins, contre Flatter-Lumetton dit Bataille ; — frère Durif, religieux Antonin, administrateur des biens de la Maison Forte des Loives, contre Jeanne Chatenier et Marguerite Ageron ; — Chatron, marchand à Érôme, contre Fournier, etc. — Procès-verbaux d'adjudication des deniers d'octroi de Romans : de l'octroi du vin, à raison de 3 livres par charge, à Ducros, au prix de 1 335 livres ; à Fayol, de l'entrée du vin étranger, moyennant 2200 livres.

C. 695. (Cahiers.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1719-1727. — Transcription : du bail du papier timbré, des domaines et droits domaniaux, de lods et ventes, de quint, requint et relief, dans la Généralité de Grenoble, au prix de 250 000 livres chacune des deux premières années, et 260 000 livres chacune des deux dernières, par Louis à Soubzol ; —

du bail des formules en Dauphiné, par Lambert à Petit ; — du bail de la ferme générale à Duverdier ; — des provisions de Bernard, capitaine châtelain à Roussillon ; d'Hector Robert, à Albon ; d'Allard, à Beaurepaire ; de Charles Fontaine, à Molard-Bochard ; d'Espie, lieutenant de châtelain au Bourgade-Péage ; — de la commission de Lefrançois, receveur général des tabacs à Romans ; de Marc Levet, garde à la conservation des droits de la ferme du tabac ; — des requêtes pour obtenir permission d'imposer présentées à l'intendant par Morette, Saint-Marcellin, Tullins, Romans, etc.

C. 696. (Portefeuille.) — 91 pièces (3 imprimées) ; 2 cahiers in-4°, 51 feuillets, papier.

1717-1724. — Présentations de procureurs devant le bureau : Seyvon, pour Gondran ; — Legentil, pour Cuchet et Popon de Lestang. — Défauts pour Trouilloud, Jeanne Genthon, Lambert, Plantier, etc. — Ordonnance de Fontanieu, intendant, pour la levée du cinquantième. — Répartition de l'imposition pour les pépinières royales : Albon, 35 livres ; Anjou, 42 ; Hauterives, 35 ; Beaurepaire, 48, etc. — Procès devant le Parlement des officiers de l'Élection, contre Darène, prêtre, conseiller élu à Montélimar, pour le paiement de leur quote-part des frais de la mission qui lui avait été confiée à Paris. — Comptes consulaires et rôles de tailles pour Arthemoney et Châteauneuf-de-Galaure. — Requêtes aux élus : par Carlet, fermier du poids des farines et des octrois de Romans, pour obliger les meuniers à se conformer aux clauses de son bail ; — par Dochier, fermier du droit d'entrée du vin étranger, contre un fermier du chapitre de Saint-Barnard, contrevenant. — Procédures devant le bureau, à la requête de Gabet, consul de Saint-Germain-d'Hauterives, contre M. de Châtelard, qui l'avait battu, renfermé dans un cabinet et dépouillé de ses rôles de tailles.

C. 697. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1717-1724. — Comptes consulaires de Morette, Ponsas, Reculais et Saint-Martin-de-Montmiral, rendus par Reynaud, Paradis, Bellier et Antoine. — Procédures devant le bureau : pour Habrard, receveur des tailles à Serves, contre Barret,

prévenu de violation de séquestre ; — pour Rambert, exacteur des tailles à Pisançon, contre Clément, contribuable en retard. — Procès-verbaux des gardes sédentaires au bureau des traites, contre Bardou et Gros, pour vente et achat de tabac de contrebande. — Sentence qui déboute Romanet, prévôt de Pignerol, de son instance contre noble Gérard de Laly, chevalier, lieutenant-colonel au régiment de Dillon (irlandais), mari de dame Marie de Bressac et père de noble Thomas-Arthur de Laly.

C. 698. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1717-1724. — Compte consulaire de Saint-Apollinard rendu par Mouricand : dépenses, 1 993 livres ; recettes, 2 042 livres. — Requête à l'intendant par les consuls et habitants de la paroisse de Saint-Cassien sur Voiron et Réaumont, condamnés par le Parlement à fournir un logement convenable à leur curé, et demandant l'autorisation de s'imposer la somme nécessaire. — Procès-verbaux : des employés de Tournelle, fermier général, contre des marchands de Vinay, de Claveyson, de Romans et de Saint-Marcellin, trouvés détenteurs de tabacs de contrebande ou non déclarés ; — des gardes jurés de la manufacture de Roybon, contre des fabricants de drap qui ont contrevenu à l'ordonnance de 1710. — Procédures et parcelles de dépens pour : Robin, syndic des pauvres de Gervans, contre Arnaud ; — Rey, contre Perrin ; — la veuve Sorrel, contre Paysan, etc.

C. 699. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier
(3 imprimées).

1725-1730. — Arrêt du Parlement de Grenoble pour l'augmentation des droits et vacations des châtelains. — Lettres : de Vidaud, procureur général, à Ruel, procureur du Roi en l'Élection, au sujet de cet arrêt ; — de l'intendant Fontanieu défendant aux élus d'autoriser des particuliers à recevoir leurs propres cotes de tailles. — Ordonnances du même intendant : sur les exécutoires de dépens accordés aux témoins ; — sur la présentation aux subdélégués des cadastres parcellaires et registres des mutations foncières. — Ordonnances du bureau : pour la vérification

mensuelle des comptes consulaires et des sommes reçues par les exacteurs ; — pour la prestation de serment d'Aubrun, syndic des forains à Serves ; de Blain, à Châtillon-Saint-Jean ; de Borel de Goiffieu, châtelain à Hauterives, etc. — Délibérations des communautés de L'Albenc et de Blagnieu relatives au bail à long terme des bois de l'hôpital et au vote de 20 livres, salaire du garde-fruits. — Comptes consulaires d'Arthemouay, rendus par Peyronin ; de Marcolin, par Bouvier ; de Châteauneuf-de-Galaure, par Pain, Achard et Rebatet. — Parcelles de frais et procédures pour le procureur du Roi, contre les exacteurs de Bressieu, Cara, Combe, Dernard, etc.

C. 700. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1725-1730. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement des provisions et la prestation de serment de Drevon, secrétaire-greffier à Saint-Marcellin ; Ducros, châtelain de Charmes ; Ithier, de Ratières ; Monnet, de Vinay ; noble Joseph Macaire, de Saint-Lattier ; Millard, syndic des forains de Pisançon. — Comptes consulaires de Montchenu rendus par Genthon et Magnin. — Parcelles de dépens et procédures pour : Ruel, contre Lambert ; — Lapène, contre Montey ; — Antoine Lyonne, contre Richon ; — Monier, contre Condamin ; — Portier, contre Beron, etc.

C. 701. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1725-1730. — Procès-verbaux de Portier, receveur du tabac de la cantine de Romans, contre Bonnardel, Fayolle et Glaine, qui ont cultivé cette plante ou transporté du tabac de contrebande. — Ordonnances du bureau pour la prestation de serment de Pourret, châtelain de Vatillieu ; Pouzin, de Saint-Paul-lès-Romans ; Richard, de Moirans. — Comptes rendus par Falque, syndic des forains de Reculais : recettes, 664 livres ; dépenses, 627. — Procédures et parcelles de dépens pour Perrin de Boissieu, Perrossier, consul de Bren ; Perroton, Revol, etc.

C. 702. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1725-1730. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, déclarant taillables divers fonds de l'ordre des Antonins à Saint-Lattier. — Ordonnance de Fontanieu, intendant, relative au bail à ferme des octrois de Romans. — Ordonnance du bureau pour la prestation de serment de : Rolland, châtelain de Bressieu ; Vallet, de Viriville ; — des fermiers, commis et employés de l'octroi du vin à Romans. — Parcelles de dépens et procédures pour les consuls de Rives ; le maire et les consuls de Romans ; Christophe Saint-Germain, commis du receveur des tailles, Jomaron, etc. — Extraits des comptes consulaires de Saint-Martin-d'Août, rendus par Tézier : dépenses, 1 000 livres ; recettes, 1 017 livres.

C. 703. (Cahier.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1727-1736. — Transcription : des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, fixant les peines encourues par les collecteurs qui dissipent les deniers de leur recette et mettant Cartier en possession de la ferme générale du tabac ; — des provisions de président de l'Élection pour Joseph Belland ; — de châtelain : pour Bourget, à Tullins ; Guigou, à Châteauneuf-de-Galaure et Saint-Martin-d'Août ; Ducros, à Charmes ; Robin-Dutruchet, à Saint-Marcellin ; Barbier, à Arthemonay ; Berard, à Bressieu ; Charneil, à Poliénas ; Lachapelle, à Lentiol, etc. — Copies des requêtes adressées à l'intendant et des actes d'assemblées des trois Ordres, pour la permission d'imposer des tailles à Vinay, Bourg-de-Péage, Bressieu, etc.

C. 704. (Portefeuille.) — 64 pièces (4 imprimées) ; 1 cahier in-8°, 52 feuillets, papier.

1730-1736. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : la dispense accordée aux employés des fermes de prêter un nouveau serment ; — les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis et employés des fermes ; — le rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants du Roi, maires et autres officiers des hôtels de ville.

— Procès-verbal des employés de la ferme du tabac contre deux contrebandiers inconnus, à Vinay. — Ordonnances du bureau pour le serment et la réception de La Balme, secrétaire-greffier à Viriville, de Blain, à Triors et Châtillon, etc. — Apposition des scellés par Bouvier-Desmarest, premier élu, sur les meubles de Bochart, ancien consul de Romans. — Parcelles de frais et procédures pour Aymon, Barruyer, les consuls de Beausemblant, etc.

C. 705. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1730-1736. — Ordonnances du bureau pour le serment et la réception : de Bouchier, châtelain à Penol et Marcillolle ; — Cattier, à Saint-Véran ; — Combe, à Charmes ; — Bourdet, secrétaire-greffier à Pisançon ; — Charbonnier, aux Plans-lès-Saint-Marcellin, etc. — Comptes consulaires de Châteauneuf-de-Galaure, rendus par Puzin, Clément, Figuet-Juivet, Reynaud et Ferlay. — Procès-verbal de la vente des meubles de Bochart, ancien consul de Romans. — Parcelles de dépens adjugés à Boulongeat, Gara, etc.

C. 706. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1730-1736. — Ordonnances du bureau pour la réception et le serment : d'Enfantin, secrétaire-greffier à Saint-Paul-lès-Romans ; — Giraud, à Romans ; — Lambert, syndic des forains à Peyrins. — Procédures et parcelles de frais pour : Dorey, consul de Dionay, contre Ageron ; — le procureur du Roi, contre Eymard, à Saint-Douat, et Gontelle, à Salaise ; Fontaine, Guillaud, Ithier, etc.

C. 707. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1730-1736. — Procès-verbaux des employés de Desboves, fermier général du tabac, contre des hôteliers, marchands et autres personnes de Pisançon et du Péage, détenteurs de tabac de contrebande. — Comptes consulaires de Montchenu rendus par Monteil et Pelat. — Procédures et parcelles de frais pour Marchand, Michat, Milloud, Mourier, etc.

C. 708. (Portefeuille.) — 62 pièces ; 1 cahier in-8°, 28 feuillets, papier.

1730-1736. — Rôles de la taille royale cotisée à Saint-Donat, s'élevant à 2 421 livres, et à Saint-Martin- d'Août. — Pièces justificatives du rôle de Vinay. — Réparations à faire à la tour concédée par Magdeleine de Grolée, veuve de Senozan, dame de Vinay, pour y placer une horloge. — Actes d'assemblées des trois Ordres. — Requêtes à l'intendant par les consuls : de Saint-Donat, au sujet du détournement de 2 257 livres, commis par l'exacteur des tailles ; — de Saint-Sauveur, de Saint-Véran, etc., pour l'imposition de diverses sommes.

C. 709. (Cahier.) — In-8°, 206 feuillets, papier.

1722-1739. — Causes portées devant le bureau : Meynier, ancien consul de Thodure, contre Perrier ; — Tournelle, fermier général du tabac, contre Mourier ; — Louis de Laubepin, marquis de Verderonne, seigneur de Viriville et de Beaurepaire, contre Charpeney ; — Charles Orfèvre, contre Bouttemotte, commis à la régie ; — Dernard, receveur des rôles de tailles à Romans, contre la veuve Loyron. — Baux des octrois de la même ville : poids des farines et pâturesses, 3330 livres, à la veuve Second ; boucheries, 1910 livres, à Bonnet ; vins, 3350 livres. Les droits consistent en 17 sols par sétier de 150 livres de blé sur les boulangers ; 22 sols sur les vermicelliers et amidoniers ; 6 deniers sur les particuliers ; 2 livres 10 sols par bœuf, vache ou génisse ; 20 sols et 10 sols par veau, suivant l'âge ; 5 sols par mouton ou brebis ; 2 sols par agneau ou chevreau ; 20 sols par pourceau ; 2 sols par charge de vin en moût ; 2 sols 6 deniers par charge de vin cuvé ; 4 livres par charge de vin étranger.

C. 710. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1731-1739. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant le bail des fermes générales unies à Forceville. — États : des droits du Roi sur le greffe de l'Élection pendant le quartier d'avril : 12 livres 18 sols ; — des communautés qui ont des secrétaires-greffiers pourvus avec gages et de celles qui n'en ont pas ; — des greffiers reçus par le

bureau : Martin, à Moras ; Allibe, à Chasselay et Brion ; Graillat, à Claveyson et Mureils, etc. — Affirmations de voyage par Julhiet, Rondette, Bruyère, Choron, Gril, etc. — Actes d'assemblées générales à L'Albenc pour les affaires de la communauté. — Ordonnances de réception : de Babois, secrétaire-greffier ancien mi-triennal et alternatif à Rives et à Moirans ; — de Veyron-Lacroix, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Sillans ; — de Boissieu, lieutenant du châtelain de Chasselay ; — de Bouvier-Lacras, syndic des forains de Viriville, etc.

C. 711. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1731-1739. — Comptes consulaires de Montchenu, Montmiral, Ponsas, Reculais, Saint-Paul-d'Izeaux et Saint-Paul-lès-Romans, rendus par la veuve Thomé, Fontaine, Paradis, Falque, Bernard-Pajot, Thomas, etc. — Ordonnances du bureau pour la réception : de noble Mazière de Bozancieux, secrétaire-greffier de Ratières ; — Romans, à Chantesse et Cras ; — Vallois, à Saint-Lattier. — Rôle de la taille imposée à Reculais.

C. 712. (Cahier.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1731-1739. — Transcription des provisions de : Baborier, maire à Saint-Vallier ; Charvat, à Beaurepaire, aux gages de 108 livres par an ; Catin, à Roybon, aux gages de 20 livres ; — Marchand, capitaine châtelain à Peyrins ; Pellerin, à Chatte ; Robin-Duvernay, à Saint-Marcellin ; Molière, à Murinais ; — Bertin, greffier à Beaurepaire ; Para, à Varacieu ; — Chaptal, syndic des forains à Saint-Paul-lès-Romans et maire audit lieu ; — Meynier, échevin de Penol et Marcillole, etc. — Copies des requêtes des communautés et des permissions de l'intendant d'imposer : 150 livres à Romans ; 420 livres à Thodure ; 128 livres à Beaumont-Monteux, etc.

C. 713. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier (6 imprimées).

1740-1744. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : l'instruction des affaires criminelles dans les Élections et les greniers à sel ; — la déchéance des officiers de ces tribunaux qui ne paient pas leurs cotisations aux rôles ; — le bail des fermes générales à Thibault La Rue. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, relatives aux charges locales. — Requête du procureur du Roi en l'Élection aux officiers du même siège, touchant la conservation et l'inventaire des archives des communautés, prescrits par l'article 33 du règlement de la Cour de Grenoble du 13 mars 1646, l'arrêt du Conseil du 23 janvier 1691, l'art. 7 de la déclaration du Roi du 12 mars 1697, l'article 18 de l'édit de décembre 1706, l'édit de mars 1709 et l'arrêt du Conseil du 26 février 1743. — États des droits dus au Roi par le greffe. — Compte consulaire de L'Albenc rendu par Boyoud.

C. 714. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1740-1744. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, pour l'imposition : au Bourg-de-Péage de Pizançon, de 150 livres destinées aux gages du maître et de la maîtresse d'école ; 180 livres pour l'entretien et la nourriture de trois enfants exposés ; 15 livres pour le valet de ville ; 6 pour le sonneur ; 15 pour fondation de messes et 300 pour dépenses imprévues ; — à Cras, de 3 livres pour le cierge pascal ; 6 livres pour le sonneur ; 19 livres 15 sols dus au seigneur. — Procédures et parcelles de frais pour Badel, Barlatier, Bon, Dumaine, etc.

C. 715. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1740-1744. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, autorisant l'imposition : à Izeaux, de 53 livres de la pension du four servie au duc de Tallard et aux Carmes de Beauvoir ; 30 livres à l'instituteur, etc. ; — à Onay, de 30 livres pour les gardes-bois ; 3 livres pour un vœu de la communauté, etc. ; — à Peyrins, de 66 livres pour l'équipement de trois miliciens ; 60 livres pour l'entretien et la nourriture d'un enfant exposé, etc. — Ordonnances

du bureau pour la réception de Falavier, châtelain de Varacieu ; Feya, de Sablons, etc. — Parcelles de frais et procédures pour Giraud, Marchand, etc.

C. 716. (Portefeuille.) — 45 pièces ; 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier.

1740-1744. — Ordonnances de l'intendant Berthier de Sauvigny, pour l'imposition : à Pizançon, de 63 livres destinées à l'équipement de deux miliciens ; 37 livres au traitement de l'instituteur, etc. ; — à Poliéna, de 13 livres pour les réparations de la nef de l'église ; — à Saint-Antoine, de 100 livres pour l'instituteur, etc. — Rôles des tailles de Peyrins et de Reculais. — Actes d'assemblées pour Réaumont.

C. 717. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1740-1744. — Rôle de la taille imposée à Saint-Martin-d'Août, pour les réparations de l'église et du presbytère, s'élevant à 692 livres. — Comptes consulaires de Saint-Paul-d'Izeaux rendus par Jullian, Jourdan, Orjollet-Mignot et Marron. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, pour l'imposition des charges locales à Saint-Sévère-de-Miribel, à Serves, à Sillans, à Thodure, à Tullins et à Viriville.

C. 718. (Cahier.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1746-1752. — Transcription : des provisions de Savignon, châtelain à Beaufort ; de Vallet, à Rives ; Garempy, à Tullins ; Fontaine, à Albon ; Ithier, à Saint-Donat et Charmes ; Monnet, à Claveyson et Mureils ; Martigat, à Hauterives ; d'Imbert, maire à Viriville ; La Balme, échevin dudit lieu ; Paquet, premier huissier audiencier du bureau, etc. ; — des lettres de commission et de l'arrêt de la Cour des Aides de Paris, concernant César-Antoine Besson, de Saint-Vallier, nommé écuyer de la grande écurie du Roi ; — des requêtes adressées à l'intendant par les communautés de Claveyson, Murinais, Chatte, Beaumont-Montoux, etc., pour l'imposition des charges locales et autres.

C. 719. (Cahier.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1739-1750. — Causes portées devant le bureau : Combe et Romans, fermiers des droits d'entrée sur le vin étranger, contre Mercier dit Saint-Denis, hôte à Romans ; — Bourdat, consul de Viriville, contre Vallet, châtelain ; — Gralliat, marchand à Saint-Vallier, contre Combat, consul de Claveyson, et Alexis de Fontaine, de l'académie des sciences ; — Servan, écuyer, receveur des tailles de l'Élection, contre les châtelain, consuls et officiers de Beaurepaire ; — Thibaud La Rue, fermier général du tabac, contre Cara, etc.

C. 720. (Cahier.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1719-1758. — Défauts accordés : à Paquet, procureur du seigneur de Lally, contre Rondot ; — à Seyvon, pour Pailler, contre Reboud ; — à Hugues de Langon, contre Roux, consul de Saint-Christophe ; — à Forceville, contre Jeanne Alloix, etc. — Présentations des procureurs devant le bureau : Delacour, pour Lambert ; — Thomé, pour Reynaud ; — Dochier, pour Sonier ; — Seyvon, pour Rolland, etc.

C. 721. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier
(4 imprimées).

1745-1749. — Déclaration et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : la perception de 4 sols par livre sur les différentes espèces de tabacs ; — le bail des fermes générales à Girardin. — Arrêt du Parlement de Grenoble relatif à la remise aux greffes des Élections d'un état des fonds omis dans les parcelles. — Requête à l'intendant par Charvre, chargé du recouvrement des 1822 livres dues par Belland, président de l'Élection, 4520 par Hours, 1219 par Garnier, 2310 par Ruel, 660 par Chevalier. — Comptes consulaires de L'Albenc, de Châteauneuf-de-L'Albenc et de Chantesse.

C. 722. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1745-1751. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi : contre la

veuve de Charles Robert, de son vivant capitaine châtelain d'Anneyron ; — contre Gauthier, Fontaine et Raboin, officiers d'Albon, qui ne se sont pas portés au rôle des industries et facultés mobilières ; — contre Andrevon, secrétaire-greffier de Saint-Martin-d'Août et de Châteauneuf-de-Galaure ; — pour Chabert, moulinier en soie à Saint-Donat, contre Ithier, consul du lieu ; — pour La Balme, notaire à Viriville, contre Frandon, etc.

C. 723. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1745-1751. — Certificats des officiers des communautés de Dionay, Fay, Laveyron et Lentiol, relatifs aux parcelles. — Mémoire pour Chapuis, mercier à Viriville ; Baboin, tanneur ; Devilla-Buchy, etc., surtaxés au rôle d'industrie. — Provisions de Coste-Gondin, maire ancien mi-triennal de Rives et Beaucroissant. — Procédures et parcelles de frais pour Clément, Collin-Ginet, Drevon-Pelat, Geynon, Ithier, Mante-Berton, etc.

C. 724. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1745-1751. — Procédures devant le bureau, à la requête de Bossard, procureur du Roi : contre Marchand, châtelain de Peyrins, pour vacations indûment attribuées aux consuls ; — contre Martel, péréquateur de Charnècle, pour exemption de cote d'industrie. — Certificats des officiers des communautés de Marcolin et de Moirans sur l'absence de leurs parcelles. — Ordonnances de l'intendant de La Porte pour l'imposition des charges locales : 141 livres à Moirans ; 64 livres à Nerpel, etc. — Compte consulaire de Montmiral rendu par Genneux : recettes, 14 736 livres ; dépenses, 14 831 livres.

C. 725. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1745-1751. — Certificats constatant l'existence de parcelles et de propriétés communales à Peyrins, à Réaumont et à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 74 livres à Peyrins ; 181 livres à Roybon ; 426 livres

à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; 238 livres à Saint-Lattier. — Comptes consulaires de Saint-Paul-d'Izeaux rendus par Jullian et Orjollet-Mignot. — Provisions de Platel, châtelain à Clérieux, Saint-Bardoux et Beaumont-Montoux. — Requête du procureur du Roi aux élus concernant l'envoi des titres d'une rente de 41 livres due à la communauté de Rives, etc.

C. 726. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1745-1751. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition : de 44 livres à Saint-Paul-lès-Romans, destinées au paiement de transports militaires ; — de 47 livres à Triors, pour les fournisseurs de grains ; — de 209 livres à Sillans ; — de 496 livres à Tullins ; — de 207 livres à Vinay, pour charges locales. — Certificats constatant l'existence de parcelles à Saint-Sauveur, à Saint-Uze-Berteux et à Serves. — Compte consulaire de Serre : recettes, 5018 livres ; dépenses, 5 045 livres, etc.

C. 727. (Cahier.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1753-1758. — Transcription : des provisions de Julien, concierge buvetier ; de Didier, huissier ; de Roux, procureur ; de Bouvier-Desmarest et de Garnier, premiers élus, et de Belland, président de l'Élection ; de Dalve, châtelain à Peyrins ; Martinais et Doriol, à Lens-Lestang ; Barruyer, à Chatte ; Gerboud, maire à Roybon ; François, secrétaire-greffier à Beurepaire ; Roybet, à Hauterives ; Ferlin, syndic des forains, à Crispalot etc. ; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant à Viriville, Romans, Beurepaire, Roussillon, etc.

C. 728. (Cahiers.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

1751-1759. — Causes portées devant le bureau : Calliat, contre Crochat, consul de Saint-Sauveur ; — Luguët de Perceville, seigneur et prieur commendataire de Menthe, ordre de Cluny, contre les consuls et officiers de Moras ; — Sancy, contre Bertin, secrétaire-greffier de Lentiol ; — les consuls

et officiers de Pevrins, contre Didier-Caborne ; — Fochier-Desgodards, contre Monier, marchand à Peyrins, etc.

C. 729. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier
(3 imprimées).

1753-1755. — Ordonnances du bureau pour la cotisation à l'industrie des officiers des communautés et la confection des rôles. — Comptes consulaires de L'Albene, rendus par Mayoussier, Caret, Calliat, Mermin et Millier. — Actes d'assemblées à L'Albenc et à Arthemoney, pour l'élection des consuls. — Procédures : contre Charbonnier, exacteur des tailles ; — Andrevon, secrétaire-greffier de Saint-Martin-d'Août et de Châteauneuf-de-Galaure, etc.

C. 730. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1752-1755. — État des fonds omis au parcellaire de Crispalot : la marquise de Saint-Auban, dame de La Jonchère, possède le château de ce nom et 20 sétérées de terres labourables, bois et garenne adjacents. — Certificats constatant l'existence : d'archives et de parcelles à Bressieu ; — d'une rente de 38 livres due à la communauté de Châteauneuf-de-Galaure. — Procédures et parcelles de dépens pour les officiers et consuls de Beaucroissant et de Brezin, Bossand, Bergier, Brachet, Colomb, les consuls de Crépol, etc.

C. 731. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1752-1755. — Arrêt du Conseil d'État pour l'imposition à Chatte de 331 livres, montant de la créance de Mme Lacombe, et de 69 livres pour le coût de l'arrêt. — Procédures et parcelles de frais pour : Bocquillon, fermier général ; — Faujat, brigadier aux tailles ; — Favier, marchand à Viriville ; — le procureur du Roi, contre Garempel, châtelain, et Chapot, péréquateur de Tullius ; contre Jacobin, consul de Saint-Sorlin ; contre les officiers de la communauté de Jarcieu, etc.

C. 732. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1752-1755. — Certificats constatant l'état des parcelles de Lens-Lestang, du Mollard-Bochard, de Marcolin, de Montagne, Montfalcon, Moras, Morette et Onay. — Procédures devant le bureau pour Lambert, à Romans, contre Garnier et contre Budel, exacteur des tailles à Crépol, etc. — Ordonnance de l'intendant fixant à 48 livres les charges locales de Montmiral : cierge pascal, 12 livres ; traitement de l'instituteur, 30 livres ; frais de voyage du député aux assises de la maîtrise, 6 livres.

C. 733. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1752-1755. — Certificats constatant l'état des parcelles de Penol et Marcillole. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi : contre Peyret, maire de Roussillon, pour exemption de cote d'industrie ; — contre Perignat et Reynaud, de Saint-Donat, pour comptes consulaires, etc. — Rôle de la taille royale de Reculais, s'élevant à 1249 livres.

C. 734. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1752-1755. — Comptes consulaires : de Saint-Apollinard, par Revol ; — de Saint-Paul-d'Izeaux, par Vivier. — Requête à l'intendant par les habitants de Saint-Martin-d'Août et de Châteauneuf-de-Galaure, au sujet des sommes dues par Andrevon. — Procédures et parcelles de frais pour : Revol, de Saint-Apollinard ; — les receveurs des rôles à Roybon, etc.

C. 735. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1752-1755. — Assemblées tenues à Saint-Paul-lès-Romans au sujet du droit de paquage, des 64 sétiers de grains payés aux pauvres par le commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de l'eau de la Joyeuse. — Procédures contre les officiers de Tullins, prévenus d'avoir surtaxé la viande de boucherie, en exigeant 150 livres des bouchers et en fixant à ceux-ci le prix de vente. — Ordonnances de

l'intendant pour imposition des charges locales : 120 livres à Saint-Uze-Berteux ; 207 livres à Vinay, etc.

C. 736. (Cahier.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1758-1761. — Transcription : des lettres patentes et des déclarations du roi Louis XV, supprimant : toutes les exemptions de tailles des officiers de la couronne et des autres officiers pendant la durée de la guerre ; les offices de jurés vendeurs, prud'hommes contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs des cuirs ; — commettant Somsoye pour la régie du droit sur les peaux : cuir de bœuf, de vache et de veau tanné à fort, 2 sols par livre ; de cheval et de mulet, 1 sol ; de bouc maroquin, 8 sols ; de daim, 10 sols, etc. ; — ordonnant la marque des peaux tannées et la levée d'un don gratuit ; — confirmant les privilèges des officiers des monnaies ; — établissant un vingtième ou sol par livre en sus des droits de fermes. — Copies : des arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Grenoble pour la levée de 4 sols par livre sur les tabacs ; — des provisions de Chambon de Montagnet, châtelain à Anjou ; de Colin-Ginet à La Forteresse ; de Mortillet, conseiller élu ; de Delacour, syndic d'Arthemonay et Montmiral ; — des requêtes des communautés pour imposition de tailles. — Causes portées devant le bureau : Bois-Jaserme, à Brezin, contre Vial ; — Siméon Tournu, à Viriville, contre Vallet-Fontaine, etc.

C. 737. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (9 imprimées).

1756-1761. — Lettres patentes et déclarations du roi Louis XV : enjoignant aux employés des fermes de porter des bandoulières ; — modifiant les lois pénales contre les contrebandiers ; — interprétant l'édit d'août 1748 sur le don gratuit : Romans et le Péage, 4 000 livres ; Moras, 1 200 livres ; Saint-Donat, 525 livres ; Valence, 6 000 livres, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble concernant l'augmentation du tabac. — Ordonnance du bureau relative aux mutations foncières. — États : des fournitures faites aux prisons de l'Élection ; — des employés nommés pour la marque des cuirs :

Bouvetier, Bruyant, Rousseau, etc. — Procédures contre Ageron, exacteur de Montmiral ; Andrevon, etc.

C. 738. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1756-1761. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de ces comptes pour Arthemonay. — Procédures devant le bureau contre Badoye, bourrelier à Beaumont-Montoux, détenteur de deux carottes de tabac de contrebande et d'un coupon de douze mouchoirs d'indienne, et contre une marchande colporteuse de Privas, accusée par Badoye d'avoir introduit chez lui ces marchandises et de l'avoir ensuite dénoncé. — Requête à l'intendant par Flodoard Bally Du Percy, exempt des gardes du corps et gouverneur de Romans, pour l'imposition des 100 livres affectées à son logement.

C. 739. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi : contre Bert, exacteur des tailles à Viriville, avec des lettres où ce dernier se plaint de trames ourdies contre lui ; — contre Lambert et Bertet, à Réaumont ; — contre Berut, à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs ; Bessey, à Cras ; Bouvier, à Brezin, etc. — Procès-verbaux des employés de la ferme contre des détenteurs de tabac de contrebande, à Romans, à Bressieu, à Montfalcon, à Chevières, etc.

C. 740. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre, reddition de comptes, etc., à la requête : des consuls de Bressieu, contre Gueyfier ; — du procureur du Roi, contre les officiers municipaux de Bressieu ; contre Chambon de Montgros, se disant châtelain d'Anjou, et contre Charneil, châtelain de L'Albenc ; — de Brochier, consul de Viriville, contre Ogier ; — de Brudon, à Serves, contre Rebatet et Misery, avec le plan de leurs propriétés. — Certificats des officiers municipaux de Marcolin constatant que les titres

remis à la communauté par Mlle Dolive ont été déposés dans un coffre, à la sacristie de l'église dudit lieu.

C. 741. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour exemption illicite de cote d'industrie, insultes aux exacteurs des tailles, restitution de tailles, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre la veuve Dugat-Faveron, à Crispalot ; — les officiers de La Forteresse ; — Genou, exacteur à Chasselay ; — Duret, consul de Saint-Sorlin, contre Béranger ; — noble de Fassion, seigneur de Sainte-Jay, Varacieu et Brion, contre Starot-Germain, etc.

C. 742. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour vérification des parcellaires et des comptes des consuls, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Gerbier, exacteur des tailles à Saint-Antoine, et contre le consul d'Hauterives ; — de Ginet, maire de Bressieu, contre Petit, exacteur des rôles, etc. — Parcelles de frais pour Collin-Ginet, à Saint-Siméon ; Grenier, à Anjou ; la veuve Carnet, etc.

C. 743. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour restitution de titres communaux, paiement des rôles de tailles, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Mlle Dolive ; Martin, exacteur à Beaucroissant ; Meynier, à Nerpel ; Montal, à Vinay ; Mottin, à Saint-Sévère ; — de Marion, contre Cotte-Cotté, consul de Chatte ; — de Paquet, contre Seny, ancien exacteur des rôles de Romans, etc. — Procès-verbaux des employés de Valade, régisseur général du droit établi sur les cuirs, contre un cordonnier de Serre et des tanneurs de Romans, détenteurs de cuirs non marqués.

C. 744. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour détournement de deniers royaux, paiement de tailles, exemption de cote d'industrie, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Petit, exacteur des tailles à Bressieu, et Jardinot, châtelain de Réaumont ; — des consuls de Peyrins, contre Bit ; — de Marguerite Rochas, contre les officiers municipaux de Peyrins, etc. — Requêtes à l'intendant et ordonnances pour impositions de tailles : 99 livres à Pizançon ; 65 livres à Poliéas, etc.

C. 745. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour contrebande, usurpation du titre de châtelain, détournement de deniers royaux, etc., à la requête du procureur du Roi, contre Marianne Arnaud, femme Reboud ; Revol, exacteur des tailles à Saint-Apollinard ; Robert, fermier du domaine de La Savasse, à Geyssans ; Rolland, à Bressieu, etc.

C. 746. (Portefeuille.) — 48 pièces ; 2 cahiers in-8°, 162 feuillets, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour reddition de comptes, détournement de recette, altération de rôles, etc., à la requête du procureur du Roi, contre les officiers municipaux de Roussillon ; Champon et Doublier, exacteurs des rôles de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; Andrevon, à Saint-Martin-d'Août ; les officiers de Saint-Paul-d'Izeaux, etc. — Rôle de tailles pour Saint-Lattier, s'élevant à 7175 livres.

C. 747. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1756-1761. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de comptes pour Izeaux et Serves. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Salomon, péréquateur de Rives ; — de Dorey, consul de Serre, pour exemption de cote d'industrie et paiement de tailles ; — des consuls de Saint-Vallier, contre

Delaroche, chanoine de Saint-Ruf, curé du lieu, au sujet de la taillabilité d'une vigne, etc.

C. 748. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1756-1761. — Compte consulaire de Thodure rendu par Marchand : recettes, 3 186 livres ; dépenses, 3264 livres. — Procédures devant le bureau pour détournement de deniers de recette, remboursement d'impôts, etc., à la requête du procureur du Roi, contre Silvestre, consul de Bathernay ; les officiers municipaux de Thodure ; Trouilloud, exacteur des rôles de Beaucroissant, etc.

C. 749. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1756-1761. — Comptes consulaires et pièces à l'appui, rendus par Bert à la communauté de Viriville. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, pour la conservation des titres communaux, contre les officiers de Varacieu ; Vincendon, exacteur de Brezin, etc.

C. 750. (Cahiers.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1761-1765. — Transcription : des permissions d'imposer accordées par de La Porte, intendant, aux communautés de Saint-Donat, de Beaumont-Montoux, Arthemonay et Reculais, etc. ; — des provisions de Blain, lieutenant en l'Élection ; de Benoit, châtelain à Murinais ; de Repiton, secrétaire-greffier à Saint-Paul-d'Izeaux ; de Terrier, premier huissier audiencier du bureau ; de Martel, lieutenant du châtelain à Rives ; de Thomé, à Charmes ; — de la commission de Deloche, brigadier des tailles ; — de la procuration passée à Cécillon par Julien Alaterre, chargé de la régie des droits sur les cuirs, etc.

C. 751. (Cahiers.) — In-8°, 181 feuillets, papier.

1750-1766. — Causes portées devant le bureau : Françoise Hours, veuve Damon, contre Reynaud, de Crépol ; — Valette, consul de Chatuzanges, contre la veuve Roux-Garcin ; — Clet, consul de Tullins, contre Replat ; — Bouilloud,

contre Quincieu, à Moras ; — Bruyère, consul de Laveyron, contre Reynaud ; — Prévot, adjudicataire général des fermes unies, contre Villon, cabaretier à Roybon, etc. — Défauts : à Lambert, syndic des forains de Peyrins, contre Riffard ; — à Cotte, instituteur à Roybon, contre Faure, ancien consul du lieu, etc.

C. 752. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier
(1 imprimée).

1762-1765. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre, paiement de tailles, etc., à la requête : des consuls de L'Albenc, contre de Baronat, conseiller au Parlement de Grenoble, et Mayet ; — d'Allier, commis à la recette des tailles de l'Élection, contre Ponce, exacteur de Châteauneuf-de-Galaure ; — du procureur du Roi, contre Radoye et la femme Reboud, et contre Chatain, consul de Beaumont-Monteux ; — de Bert, à Viriville, contre Garambaud, etc. — Rôles de tailles pour Arthemoney.

C. 753. (Portefeuille.) — 60 pièces ; 1 cahier in-4°,
48 feuillets, papier.

1762-1765. — Rapport des experts nommés par le bureau pour la vérification de ce qui reste dû sur les rôles de taille, de capitation et de vingtième de La Forteresse. — Procédures pour paiement de tailles, contre Frandon, à Thodore ; Detroyat, à Varacieu ; Polat, à La Forteresse, etc. — Requêtes à l'intendant, au sujet : du vingtième, par Dalve, à Vinay ; — d'une créance sur Peyrins, par Lapierre, consul de Saint-Ange, etc.

C. 754. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1762-1765. — Ordonnances de l'intendant pour les charges locales des communautés : 6 livres à Marcolin ; 24 à Montchenu et Saint-Muris ; 35 à Penol et Marcillole ; 132 à Peyrins, etc. — Procédures devant le bureau pour paiement de tailles, de dettes communales et du prix d'un nouveau péréquaire, etc., à la requête de : Martin, contre les commis à la perception des droits

sur les cuirs ; — Micoud, consul de Serre, contre Giraud ; — le procureur du Roi, contre les officiers de Montchenu et Polat, exacteur à La Forteresse ; — Petros, à Vatillieu, contre Chatenay, etc.

C. 755. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1762-1765. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac contre des habitants de Saint-Antoine et de Roybon, détenteurs de tabac de contrebande. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de comptes pour Reculais. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre, à la requête de Rojat, contre Lefebvre-Lacroix, marchand à L'Osier.

C. 756. (Portefeuille.) — 62 pièces ; 1 cahier in-4°,
27 feuillets, papier.

1762-1765. — Procès-verbaux des employés de Valade, régisseur général des droits sur les cuirs, contre des tanneurs de Romans, pour contraventions aux règlements sur la marque. — Rapport des experts nommés par le bureau pour vérifier les cotes de tailles de Joseph Ruel, représenté par noble François de Barletier, sieur de La Girarde, mari d'Anne Brenier ; noble Charles Gondoin Des Combes, mari de Louise de Marcoux ; Joseph-Henri Planta et Marie de Marcoux, ses cohéritiers. — Procédures à la requête du procureur du Roi, contre Vincendon ; Manin, exacteur à Brezin.

C. 757. (Cahier.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1765-1769. — Transcription ; des lettres patentes du roi Louis XV, concernant la marque des peaux, avec le tableau de réduction du poids des cuirs de l'humide au sec : 1 livre humide à deux poudres pèse 1/3 de livre sèche ; 1 livre humide à trois poudres, 1/2 livre sèche ; — des provisions de Revol, secrétaire-greffier de Beaufort et châtelain de Moras ; Feugier, syndic des forains à Saint-Paul-lès-Romans ; — de la commission de Robert et de Berle, chargés de la perception des droits sur les cuirs, etc. ; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant à

Montrigaud, Saint-Christophe-du-Bois, Mureils, Albon, etc.

C. 758. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier (2 imprimées).

1766-1769. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'enregistrement des brevets des maîtres de poste aux greffes des Élections. — Procès-verbaux des employés de la régie des droits sur les cuirs, contre des tanneurs de Romans qui n'ont pas fait marquer leurs peaux. — Procédures devant le bureau à la requête du procureur du Roi, contre des officiers de la communauté d'Anjou, pour les obliger à conserver leurs archives et à acheter un meuble destiné à les tenir fermées sous trois clefs. — Rôles de tailles et comptes consulaires d'Arthemonay.

C. 759. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1766-1769. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Blachon, de Saint-Lattier ; Caroz-Bourg, Chabert, les officiers et comptables de Champagne, pour paiement de tailles, violation de séquestre, etc. ; — de Bert, maire de Viriville, contre les consuls ; — de Boyoud, bourgeois de Vinay, contre Perriolat, consul de Saint-Véran ; — de Caillet, ancien consul de La Forteresse, contre Roux, prêtre, etc.

C. 760. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1766-1769. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, pour restitution des titres des communautés du comté de Charmes détenus par Legentil, secrétaire-greffier, et contre Chatain, exacteur des tailles à Beaumont-Monteux ; — des consuls de Fay, contre Hugues-Joseph de Valernod, seigneur du lieu, en paiement de cotes de tailles, etc. — Procès-verbaux des employés de la régie des droits sur les cuirs, contre des tanneurs de Romans, pour contravention aux règlements sur la marque des cuirs.

C. 761. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1766-1769. — Vérification des marques des cuirs par deux graveurs de Grenoble. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Marchand, à Saint-Lattier ; Jacquet, exacteur des rôles de Bressieu ; Julliet et Bouvier, exacteurs des rôles de Bougey ; Lefebvre, consul de L'Osier, etc., pour reddition de comptes consulaires, paiement de tailles, etc.

C. 762. (Portefeuille.) — 71 pièces ; 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier.

1766-1769. — Rapport des experts sur la restitution de tailles demandée par Marchand aux consuls de Saint-Lattier. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Martinon, à Anjou ; les officiers de Montchenu ; Martin, à Onay ; Platel, consul de Ratières, etc. ; — de Perony, consul d'Arthemonay, contre Marc, Marion, Morette, etc.

C. 763. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1766-1769. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac, contre des habitants de Vinay et des inconnus, détenteurs de tabacs de contrebande. — Rôles de tailles pour Reculais. — Mémoire en faveur de la communauté de Saint-Antoine, contre les prétentions de l'abbaye : « le bourg, qui étoit autrefois considérable, ne renferme en ce moment dans son sein que environ 1600 habitants de tous âges. » — Requête du procureur du Roi aux élus pour la bonne tenue des parcelles et des comptes à Roybon, Saint-Christophe-du-Bois et Vinay.

C. 764. (Cahiers.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1769-1772. — Transcription : des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : le dessèchement des marais et la culture des landes ; — l'établissement d'un poids des farines au Bourg-de-Péage ; — les charges locales de Saint-Marcellin, fixées à 1235 livres ; —

des provisions de Petit, châtelain d'Hauterives ; Fontaine, à Albion ; Itier, à Ratières ; — des commissions de Trollier, Teinturier, Vignon, etc., brigadiers aux tailles ; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant Pajot de Marcheval à Parnans, Tullins, Morinai, etc.

C. 765. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1770-1772. — Rôles de tailles d'Arthemoney. — Procès-verbaux : des employés d'Alaterre, fermier général, contre des habitants de Romans, Thodore, Saint-Pierre-de-Bressieu, Saint-Vallier, etc., détenteurs de tabac de contrebande ; — des employés de Fouache, régisseur général des droits du Roi, contre des tanneurs de Romans, pour contravention aux règlements sur la marque des cuirs. — Procédures devant le bureau au sujet de la taillabilité de quelques fonds, pour Victor de Falcos, comte de La Blache ; Alexandre-Laurent-François de Falcos, marquis de La Blache, son fils, contre les consuls d'Anjou.

C. 766. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1770-1772. — Protestation de Dejoux, tanneur à Romans, contre la nomination de deux graveurs de Grenoble pour vérifier la marque de ses cuirs, et plaintes contre les vexations des employés de la régie. — Rôle de tailles pour Montchenu s'élevant à 2745 livres, et pour Reculais. — Procédures devant le bureau, à la requête : de Mallen, à Mantaille, contre Andrevon ; — du procureur du Roi, contre Micoud, à Crépol ; — de Boyoud, à Vinay, contre Perriolat, consul de Saint-Véran, etc., pour paiement de tailles.

C. 767. (Cahiers.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1766-1776. — Causes portées devant le bureau : Genthon, à Génissieu, contre Argoud ; — Villard, exacteur à Vinay, contre Rubichon, bourgeois de Cognin ; — Dumoulin, à Serre, contre Giraud ; — Baborier, ancien maire de Saint-Vallier, contre Crozat ; — noble Gabriel Popon de Marzin, ancien secrétaire au grand collège, contre les consuls de Tullins ; — Combalot, à Penol, contre les mariés

Roux ; — Courtois, marchand, contre les consuls d'Hauterives, etc.

C. 768. (Cahiers.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1772-1777. — Transcription : des lettres patentes des rois Louis XV et Louis XVI, accordant à Fouache la régie des droits sur les cuirs et des droits de marque sur l'or et l'argent ; — des déclarations de défrichement par Silvestre, à Saint-Sorlin-sur-Moras ; Fontaine, Faure, Dantony, à Saint-Vallier, etc. ; — des provisions de Frachon, châtelain à Saint-Véran ; Guillambaud, à Nerpol ; Poncin, à Montfalcon et Le Laris ; Silvestre Saint-Romme, à Roybon ; Fayard, greffier à Fay, etc. ; — de la procuration de Fouache, régisseur des droits du Roi, à Pierre de Malézieu ; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant aux communautés de Jarcieu, Chatte, Onay, etc.

C. 769. (Cahier.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1775-1777. — Transcription : des déclarations de défrichements prescrites en 1768 : Cohet, à Saint-Lattier, 10 sétérées de broussailles ; — Mettra, à Anneyron, 3 sétérées de bois ; — Gringet, à Parnans, 6 quartelées de bruyères ; — Galand, à Montmiral, 20 sétérées de genêts et broussailles. — Copies des permissions d'imposer accordées par l'intendant à Nerpol, Rives, Blagnieu, Saint-Vallier, etc.

C. 770. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier
(6 imprimées).

1773-1776. — Registre des assemblées, rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives pour Arthemoney et Reculais. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Ageron, dit Clairet, de Crépol, pour paiement de tailles. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac pour faits de contrebande, etc.

C. 771. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1773-1776. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 74 livres à Beaucroissant ; 21 livres à Châtillon-Saint-Jean ; 59 livres à Chatte ; 33 livres à La Forteresse. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Crochat, à Saint-Vallier, pour paiement de tailles. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac pour faits de contrebande, etc.

C. 772. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1773-1776. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre : Guignon, à Crépol ; — Jubié, fabricant de soie à Saint-Antoine, pour paiement de cote de tailles. — Ordonnances de l'intendant fixant les charges locales : de Moirans, à 323 livres ; de Montrigaud, à 144 livres ; de Parnans, à 389 livres, etc. — Procès-verbal de dépôt de la marque de Rivoire, tanneur à Tullins.

C. 773. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1773-1776. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives pour Reculais. — Requêtes à l'intendant par : France, entrepreneur de l'église paroissiale de Renage ; — Rigodin, ancien collecteur de Thodure ; — les consuls de Saint-Paul-d'Izeaux, etc. — Ordonnances de Pajot de Marcheval pour les charges locales fixées à 61 livres à Saint-Bonnet-de-Montrigaud ; 24 livres à Saint-Martin-d'Août ; 116 livres à Viriville, etc.

C. 774. (Cahiers.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1776-1785. — Causes portées devant le bureau : Valette, contre Brichet, à Génissieu ; — André-Charles de Borel, marquis seigneur d'Hauterives, contre Dupuy, charbonnier, etc. — Transcription : des lettres patentes du roi Louis XVI, fixant les nouvelles finances des offices de receveurs particuliers : les deux offices de l'Élection de Valence, 106 000 livres ensemble ; de Montélimar,

160 000 livres ; de Romans, 145 000 livres ; — des provisions de Combalot, châtelain de Beaufort ; Gardon, maître de poste à Saint-Rambert, etc. — Défauts accordés à Prévôt, contre Mourat ; à la communauté de Margès, contre Jacob ; à Lapierre, contre Lambert, etc.

C. 775. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1777-1784. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant, pour l'imposition : de 169 livres à L'Albenc ; — de 164 livres à Albon, dont 6 pour l'entretien des fontaines publiques ; — de 332 livres à Anjou, etc. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de comptes pour Arthemonay.

C. 776. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1777-1784. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant, pour l'imposition de : 2 livres à Bathernay sur les 3038 livres affectées aux prisons du bailliage de Saint-Marcellin ; 580 livres à Beaucroissant ; 106 livres à Bessins ; 71 livres à Blagnieu ; 150 livres à Bressieu ; 23 livres à Brion, etc., montant des charges locales de ces communautés. — Comptes consulaires d'Arthemonay.

C. 777. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1777-1784. — Procès-verbaux des employés de Clavel, chargé de la régie des droits sur les cuirs, contre : un cordonnier de Tullins ; — des tanneurs de Romans et de Saint-Marcellin, contrevenants aux règlements. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 46 livres à Chantesse ; 34 livres à Charmes ; 17 livres à Chasselay ; 90 livres à Claveyson, etc.

C. 778. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1777-1784. — Procès-verbaux des employés de Compant, régisseur général des droits sur les cuirs, et de David, adjudicataire général des fermes unies, pour faits de contrebande ou

contraventions aux règlements pour la marque des peaux. — Ordonnances de l'intendant pour imposition de charges locales : 112 livres à Crépol ; 106 livres à Dionay ; 63 livres à La Forteresse.

C. 779. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1777-1784. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant, pour l'imposition : à Izeaux, de 427 livres ; à Jarcieu, de 135 livres ; à Mantaille, de 23 livres ; à Margès, de 5 livres ; à Moirans, de 365 livres ; à Montfalcon, de 27 livres ; à Montmiral, de 169 livres ; à Mureils, de 19 livres, etc. — Parcelles de frais pour Jeunot, à Montrigaud ; Joud, à Bressieu ; Michalon, à Saint-Sorlin ; les consuls de Saint-Étienne-de-Montagne, etc.

C. 780. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1777-1784. — Rapport d'experts sur la vérification des parcellaires et péréquaires de Peyrins. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition : de 257 livres à Murinais ; de 43 livres à Nerpol ; de 31 livres à Onay ; de 12 livres à Parnans ; de 129 livres à Penol et Marcillole ; de 366 livres à Peyrins ; de 281 livres à Pizançon, etc., pour charges locales.

C. 781. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1777-1784. — Requête aux élus par Pochon, à Peyrins, pour défrichement de broussailles. — Rôles de tailles et comptes consulaires de Reculais. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 30 livres à Ponsas ; 132 livres à Rives, etc.

C. 782. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1781. — Rôle de la taille imposée à Romans : Descombes, 12 sols de taille, 2 livres 19 sols d'industrie ; — Dubessé, 1 livre 14 sols de taille, 19 sols d'industrie ; — Butherin, cordier, 3 livres 19 sols d'industrie ; — Sablière, marchand, 4 livres 18 sols ; — Descombes, meunier, 144 livres de tailles, 33 livres 11 sols d'industrie, etc.

C. 783. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1777-1784. — Ordonnances du bureau pour l'imposition des charges locales : 460 livres à Roybon ; 674 livres à Saint-Antoine ; 113 livres à Saint-Apollinard ; 107 livres à Saint-Donat ; 126 livres à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; 130 livres à Saint-Martin-d'Août ; 124 livres à Saint-Uze-Berteux, etc. — Procès-verbal des employés de Salzard, adjudicataire général des fermes unies, pour faits de contrebande.

C. 784. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1777-1784. — Informations devant le bureau, à la requête de Vinay, adjudicataire des octrois de Romans, contre des habitants de la ville qui ont insulté les commis à la perception et les ont contraints de fuir, et contre Jasset, cabaretier. — Requête à l'intendant par les consuls et officiers de Viriville, pour l'imposition des gages des gardes-bois. — Charges locales : de Sillans, 234 livres ; de Triors, 12 livres ; de Tullins, 1145 livres ; de Vinay, 376 livres.

C. 785. (Cahiers.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1785. — Registre portatif des commis de la régie des droits établis sur les cuirs et peaux au département de Romans. Le nombre des animaux portés en charge et en décharge au compte de chaque boucher y est indiqué. Bouchers de Romans et du Bourg-de-Péage : Gaudain, Guignochet, Granjean, Viennois, Bertrand, Deveaux, Dépît, Rivière, etc.

C. 786. (Cahiers.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

1785. — Registres portatifs de la régie de Clavel au département de Serre (Grand-Serre), indiquant les noms des tanneurs et la quantité des cuirs à la charge et à la décharge de chacun d'eux : 10 tanneurs au Grand-Serre, 11 à Montfalcon, 1 à Saint-Germain, 1 à Beaurepaire, 2 à Viriville et 1 à Chatenay. — Combalot, à Chatenay, pour 565 livres de cuirs, doit 56 livres 10 sols de droit principal, 5 livres 13 sols des 2 sols anciens par livre et

22 livres, 12 sols des 8 nouveaux sols par livre ; total, 84 livres 15 sols, etc.

C. 787. (Cahiers.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

1785. — Registres portatifs de la régie de Clavel au département du Grand-Serre : Bergeraille, à Pérouset, n'a aucune marchandise à sa charge ; Genthon, à Saint-Germain, a 36 cuirs de bœuf pesant 1340 livres et doit 134 livres pour droits, 13 livres 8 sols pour les 2 sols anciens, 53 livres 12 sols pour les 8 nouveaux sols ; total, 201 livres, etc.

C. 788. (Cahiers.) — In-8° et In-4°, 153 feuillets, papier.

1784-1789. — Causes portées devant le bureau : les officiers municipaux de Montchenu, contre Robin et Mossan ; — Reynaud, ancien consul d'Arthemonay, contre la femme Morette ; — Courtois, à Hauterives, contre Dumas La Place ; — Revol, charbonnier à Charaix, en inscription de faux contre les employés de la ferme du tabac. — Transcription : de la déclaration du roi Louis XVI convoquant les États Généraux ; — des provisions de Gril, châtelain d'Hauterives, nommé par Alexandre-Christophe-Pierre de Chatelard, capitaine de dragons ; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant au Bourg-de-Péage, Albon, Lentiol, etc.

C. 789. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1785-1789. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XVI relatif aux privilèges et exemptions des commis des fermes. — État des communautés qui n'ont pas d'archives : Parnans, Serves, Fay, Lentiol, etc. ; — qui ont des rentes : Grand-Serre, Hauterives, Pizançon, Bourg-de-Péage, Montrigaud, Châteauneuf-de-Galaure, etc. — Rôles de tailles et comptes consulaires pour Arthemonay. — Procès-verbaux des employés de la ferme et de la régie pour faits de contrebande de tabacs et violation des règlements sur la marque des cuirs.

C. 790. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1785-1789. — Parcelles de frais adjugés par le bureau : à Glandut, de Saint-Antoine ; — à de Lacroix de Chevières, seigneur du Bourg-de-Péage ; — à Lombard, ancien consul de Saint-Bonnet-sur-Saint-Lattier ; — au syndic de l'ordre de Malte, administrateur des biens de l'abbaye de Saint-Antoine, s'élevant de 39 à 84 livres. — Rôles de tailles et comptes consulaires de Reculais.

C. 791. (Cahiers.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des commis de Kalandrin, régisseur général, contenant les actes de prise en charge et de décharge des tanneurs et mégissiers de Romans : reprise de la veuve Darnaud, 24 cuirs et 1/2 de vache, 235 peaux de veau et 6 peaux de chèvre ; — Meynier, 231 peaux de veau, 636 peaux de mouton, 72 de chevreau et 1 de chèvre, etc.

C. 792. (Cahiers.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des commis de Kalandrin, régisseur général, contenant les actes de prise en charge et de décharge des tanneurs, et mégissiers de Romans : état général des reprises, 102 peaux de vache, 129 de veau, 3859 de mouton, 65 de chèvre, etc.

ÉLECTION DE VALENCE.

C. 793. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (1 imprimée).

1616-1634. — Copie de l'édit du roi Louis XIII accordant aux présidents, élus, contrôleurs et procureurs des Élections du royaume le droit de vérifier et de signer les rôles de tailles et les levées des garnisons. — Arrêt du Conseil d'État du même monarque réglant la juridiction et les fonctions des officiers des Élections de Dauphiné. — État des feux assignés par le maréchal de Créquy, duc de Lesdiguières, à l'entretien des vingt hommes de garde placés dans le château du Pont-en-Royans : Saint-

Nazaire, 3 feux ; Oriol, 2 ; Autung (Hostun), 8, etc. — Mémoire des vacations et des fournitures du consul de Beauregard : cinq poulets portés au château de La Jonchère, « suivant la réquisition de madame », 30 sols ; voyage à Montrigaud, 10 sols, etc. — Procédures : pour Luc Morier, collecteur des tailles à Valence, contre Chabanolle et Vinay, à l'occasion de la saisie d'une vigne ; — pour Robert, fourmier et prud'homme juré de Valence, contre les consuls, en paiement de ses gages, s'élevant à 60 livres. — Acte d'assemblée des habitants de Saint-Jean-en-Royans au sujet du remboursement de 3960 livres dues au comte de Tallard, mestre de camp d'un régiment de dix compagnies. — Comptes consulaires et pièces justificatives de ces comptes pour Saint-Martin-en-Royans ou le Colonel.

C. 794. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier
(1 imprimée).

1635-1637. — Copie de la nomination faite par le bureau de l'Élection d'Antoine Franchise, son président, pour aller à Paris défendre la juridiction du siège. — Procédures en paiement de tailles pour : Antoine d'Alby, contrôleur général des gabelles à sel de la province, contre Jacques Silla, conseiller élu ; — Mathieu Bérengier, châtelain de Montelier, contre Claude Déromans ; — les hoirs de Jean-Louis Benoit, avocat, contre Cholet, collecteur des tailles à Allex et Aubonne, et contre les consuls du lieu ; — noble André Froment, capitaine d'une compagnie au régiment de Pierregourde, fils de Claude Froment, docteur en droit, premier régent en l'Université de Valence, contre les consuls de Chabeuil, Beaumont, etc. ; — Deromans, contre les consuls de Montelier. — Rôles de tailles pour Saint-Martin-le-Colonel et Saint-Nazaire. — Copie du procès-verbal de chevauchée de ce dernier lieu par Franchise, président de l'Élection. — Noble Balthazard d'Hostun de Gadagne, marquis de La Baume, est seigneur de Saint-Nazaire ; il lève 45 sols de péage sur l'Isère par bateau ou radeau ; le conseiller Coste-le-Vieux, qui jouit du péage par terre, prend 7 deniers par charge de marchandises ; il y a quelque quatre-vingts habitants et autant de maisons ; 300 sétérées environ d'étendue territoriale ; point de revenus communaux ; récoltes en grains et

en fruits, etc. — Requête aux élus par les consuls de Saint-Quentin, pour obtenir la vérification des ravages de l'Isère.

C. 795. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier
(3 imprimées).

1638-1639. — Copie de l'édit du roi Louis XIII unissant aux offices de l'Élection les offices de garde-scel. — Lettres : du Roi et de M. d'Hemeri, pour la levée des tailles ; — de Charles Desgranges, commissaire des guerres, pour l'imposition de 33 513 livres sur l'Élection, destinées à la subsistance des gens de guerre. — Procédures en paiement de tailles pour : Michel Bosc, contre les consuls de Saint-Sauveur ; — les consuls de Chabeuil, contre noble Isaac de Chabrières, conseiller au Parlement de Grenoble ; — Faure, contre Monteil, receveur de l'Élection de Valence ; — Lansons, contre Aimar ; — Planta, contrôleur général des gabelles et greniers à sel, contre Choppon ; — Gabrielle de Bartholi, veuve de noble Guillaume de Solignac de Veunes, contre les consuls de Chanos et de Curson et contre ceux de Tain, etc. — Rôle de tailles pour Saint-Nazaire, s'élevant à 956 livres. — Requête aux élus par André Froment au sujet de sa noblesse et de son exemption des tailles.

C. 796. (Cahiers.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

1640-1643. — Transcription des actes relatifs aux élus et aux secrétaires-greffiers des communautés : requêtes, provisions, enquêtes sur la vie et les mœurs des acquéreurs d'offices : Veyrier, secrétaire-greffier au Bourg-lès-Valence ; — Mure, à Tain ; — Odoard, à Alixan ; — Dansage, à Loriol et Vaunaveys ; — Monier, à Montoisson ; — Courtois, à Chabeuil, etc. ; — Dauteville, collecteur royal à Livron ; — Corbières, auditeur des comptes à Valence ; — Navelle, à Ambonil ; — Bergier, à Tain ; — Benoit, à Allex et Aubonne, etc. ; — Gueyraud, receveur des tailles à Montvendre et à La Vache ; — Serret, lieutenant en l'Élection ; — Jacques Arnoux, premier élu, etc. — Veyrier avait 50 livres de gages et paya 500 livres pour son office ; Serret, 590 livres de traitement et paya 9000 livres, etc.

C. 797. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1639-1641. — Plumitif des audiences du bureau : Serpolet, docteur en droit, contre les consuls de Valence ; — Dubosc, contre Sauze, greffier des appeaux au Présidial ; — les hoirs de noble Pierre d'Allard et d'Hélène Serret, contre les consuls de Montvendre ; — noble Pierre de Moret, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, contre les consuls de Fiancey ; — noble Émeraude Desrois, veuve d'Alexandre Falaise, contre les consuls de Valence ; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier général des finances en Dauphiné, contre les consuls de Valence, etc.

C. 798. (Portefeuille.) — 49 pièces (1 imprimée) ; 3 cahiers in-4°, 83 feuillets, papier.

1640-1641. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII relatifs aux taxes des notaires, des receveurs particuliers et des collecteurs, et aux gages des secrétaires-greffiers des villes et communautés de la province. — Délibération du bureau au sujet des taxes des élus, et députation à Vienne du président Franchise pour régler ce point. — Contrôle des sentences et ordonnances du bureau portant épices. Du 7 octobre 1639 au 14 juillet 1640, les décrets, taxes et épices arrivent à 2318 livres, dont 730 pour le président ; 307 pour Aimar Planta, lieutenant ; 365 pour Jacques Silla et Louis Fornet, élus ; 210 pour Antoine Armand, et 339 pour Pierre-André Serret, aussi élus. — Procédures en paiement de tailles pour Jean Bisquit, notaire d'Étoile, contre de Garnier, conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siège présidial de Valence, et Jacques Mourier. — Rôles de tailles de Chabeuil et de Chapeverse, s'élevant à 1663 et à 619 livres. — Avis de l'ouverture de l'hôtel et change de la monnaie de Grenoble.

C. 799. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1642-1646. — Procédures devant le bureau, en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., pour : les consuls de Valence, contre Pierre Estezet, juge du comté de Crussol ; — les consuls d'Étoile, contre Voterin ; — les consuls d'Eurre,

contre Didier Aubert ; — les consuls de Montvendre, contre Gueyraud ; — les consuls de Montoisson, contre Liotard ; — Léonard Macaire, contre Lambert ; — Magat, contre les consuls d'Étoile. — Requête aux élus par Antoine Duplan, praticien de Valence, pour obtenir la commission d'huissier de l'Élection.

C. 800. (Portefeuille.) — 1 cahier, 26 feuillets ; 118 pièces, papier (3 imprimées).

1640-1644. — Rôle de la taille de Marsas s'élevant à 129 livres. — Copie d'une requête à de Sève, intendant, par Foitière, curé de Mercurol, au sujet de la 24^e partie de la dîme réservée aux pauvres. « Le prieur de Taing prend les dismes sur les paroisses Sainte-Anne et Saint-James audit Mercurol ; les patrons de l'église de Chanoz, à laquelle est annexée la paroisse Saint-Pierre-de-Marnas, audit mandement, les prennent sur partie d'icelluy ; le prieur de Saint-Clément, autre paroisse de Mercurol, et les patrons de l'église de Veaulne en prennent aussi sur partie dudit mandement. » — Procédures devant le bureau en paiement de dettes communales ou de tailles pour : les consuls de Montelier, contre Monier ; — les consuls de Rencurel, contre Danson, châtelain de Chatte ; — Bossan, consul de Saint-Roman, contre Simond. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel. — Copie de l'acte de cession de l'office de secrétaire-greffier d'Allex et Aubonne, faite par le chapitre de Saint-Apollinaire à Jacques d'Urre, seigneur dudit lieu, etc.

C. 801. (Cahiers.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

1644-1647. — Transcription : des actes de cautionnement des acquéreurs d'offices d'auditeurs des comptes, etc. — Benoit La Garde, collecteur des tailles à La Vache, présente pour caution Jean La Garde, son père, capitaine châtelain du lieu, et Timothée Beylon, collecteur de Cliousclat, présente Michel Buffel, etc. ; — du procès-verbal d'estimation des dégâts causés par la grêle à Auberive, etc. — Plumitif des audiences du bureau : noble Antoine de Feralhon, trésorier général en la Généralité de Dauphiné, contre les consuls d'Alixan ;

— noble Soffrey de Falcos, contre Baboy, collecteur d'Izeron ; — Salomon de Merez, conseiller du Roi au Présidial de Valence, contre les consuls de la ville, etc. — Registre de la vérification faite par Serret, conseiller élu, des restes de cotes de tailles : à Valence, sur 11 672 livres, il est dû 174 livres ; au Bourg, sur 2790 livres, 116 ; à Barcelonne, sur 580 livres, 22, etc.

C. 802. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier
(2 imprimées).

1643-1646. — Procédures devant le bureau, en paiement de tailles, pour : Pierre Armand, collecteur d'Upie, contre Louis Monteil, receveur de l'Élection, et les consuls d'Upie ; — Pierre Beylieu, marchand de Loriol, représentant Pierre Chomat, contre Paul de Barres Du Mas, Veye et David Bauthéac, dit Chanoille, de Saint-Basile-en-Vivaraïs.

C. 803. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1643-1646. — Procédures devant le bureau pour : Jacques de Corbières, Guilheton et Marconis, péréquateurs des tailles, contre les consuls de Valence, qui les ont troublés dans l'exercice de leurs fonctions ; — les hoirs d'Antoine Meillon, de Crest, contre Chovet et les consuls d'Alex, au sujet d'une taille illégalement imposée ; — Louis Menerond-Fallet, contre Pierre Lanson, notaire et châtelain de Saint-Gervais, qui lui réclame une somme due par la communauté de Rovon. — Comptes et pièces justificatives des comptes : d'Étienne Regriny, consul de La Rivière ; — de Jacques Baille, à Saint-Martin-le-Colonel.

C. 804. (Cahiers.) — In-4°, 587 feuillets, papier.

1644-1647. — Registre des sentences du bureau : Charpey et les paroisses en dépendant sont déchargés de 2 feux ; — Saint-Nazaire, de 1 feu et 1/2 ; — Saint-Laurent, de 1 feu ; — Tain, de 3 feux et 5/8 ; — Montelieu, de 1 feu, etc. — Transcription des provisions : de Louis de La Coste, conseiller du Roi, receveur quatriennal des aides et tailles de l'Élection ; — de Claude Chovet, auditeur des comptes à

Marches, etc. ; — des lettres de noblesse accordées à Jean Bovet-Darier, lieutenant particulier au siège de Crest, en novembre 1606, pour noble Jacques Bovet, docteur agrégé en l'Université de Valence, etc. — Table au commencement.

C. 805. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier
(4 imprimées).

1647-1649. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV portant révocation de toutes commissions extraordinaires et décharge des restes de tailles. — Copie d'un arrêt de la Cour des Aides de Dauphiné, séant à Vienne, qui oblige les élus à résider dans les villes où les bureaux des Élections sont établis, à peine de privation de leurs gages. — Assignation aux collecteurs des tailles de remettre leurs rôles au bureau de l'Élection, où ils seront vérifiés. — Procès-verbal de vérification par Armand : Hostun, rôles de tailles de 1933 livres ; Eymeux, de 1545 livres ; Rocbefort-Samson, de 1387 livres ; La Baume-d'Hostun, de 1265 livres, etc. — Enquête sur la vie et les mœurs de Pierre Bachasson, acquéreur de l'un des offices d'auditeur des comptes, à Claix et Saint-Just. — Procédures devant le bureau pour : Bruat, receveur des tailles de Valence, contre Coutiol, de Beaumont ; — Brusat, contre Moralès, d'Alex, à cause d'arrérages de tailles et de séquestre de fruits.

C. 806. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1647-1649. — Procédures en paiement ou en exemption de tailles faites devant le bureau pour : noble Octavien Caries et Charles Roux, contre Poudrel et les consuls de Jaillans ; — Champavier, collecteur du Pont-en-Royans, contre Bouchet ; — noble Jean d'Allard, écuyer de la maréchale d'Ornano, contre les consuls de Chantemerle ; — les mêmes consuls, contre la veuve Pichon ; — Claux, exacteur des tailles à Valence, contre la veuve de Michel Bosc, dit Claux. — Enquête sur la vie et les mœurs de Clément et de Mallen, auditeurs des comptes à Saint-Sevest (Saint-Sévère) de Miribel-en-Valclérieux. — Copie du contrat de vente à Chabrier de l'office héréditaire d'auditeur des comptes à Ourches.

C. 807. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier
(2 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1647-1649. — Procédures en paiement ou en exemption de tailles faites devant le bureau pour : Couchet, contre Jean Bachasson, conseiller élu ; — Coutiol, contre les consuls de Beaumont ; — noble Paul Desrois, contre la veuve de Michel Bosc, dit Claux ; — la veuve Emy, contre Bedos, ancien consul de La Vache ; — Fonton, commis du receveur de l'Élection, contre les élus, qui refusaient de lui payer 408 livres, prix d'une tapisserie placée dans le bureau ; — Freydier, contre Gachet, marchand à Chabeuil. Ce dernier avait avancé une somme de 2470 livres à la communauté, et il en réclamait une part à Freydier, ancien consul, qui, de son côté, se prétendait créancier de Chabeuil.

C. 808. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier
(1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1647-1649. — Enquête sur la vie et les mœurs de Lhostelier, auditeur des comptes à Valence. — État des fournitures militaires en argent et en denrées de la même ville. — Procédures en main levée de deniers et en paiement de tailles, faites devant le bureau pour : le recteur des hôpitaux de Valence, intervenant en la cause de Luc Mourier, collecteur de la ville, qui avait fait saisir une maison vendue par Fonton aux religieuses Ursulines, à la charge d'en employer le prix à solder les créances des pauvres et du chapitre de Saint-Apollinaire, etc., sur les biens du vendeur ; — Benoit La Garde, ancien collecteur de La Vache, contre Mourier et les consuls de La Vache ; — Lambert, contre Bleton, exacteur du Bourg-lès-Valence ; — Charlotte de Guilhaumont, veuve et héritière de noble Aimar de Lancelin, sieur de La Rolière, contre les consuls de Montvendre, qui lui réclamaient des contributions militaires ; — Isabeau Marcel, veuve Massot, contre Borel, drapier à Chabeuil ; celui-ci avait acquis de Massot un pré sis aux Faucons, en avait joui et n'en payait point l'impôt ; — Louis Monteil, receveur de l'Élection, contre Simond, exacteur de la taille de Saint-Jean-en-Royans.

C. 809. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier
(1 imprimée).

1647-1649. — Procédures en paiement de tailles et de dettes communales, exemption de logement militaire, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de Montvendre, contre Jacques Didier, auditeur des comptes de la communauté ; — les syndics des forains de Montmeyran, contre les consuls du lieu ; — Morel et Blanchon, de Saint-Bardoux-sur-Clérieux, contre Boffard, notaire ; — Luc Mourier, collecteur de Valence, contre Gestin ; — Poudrel, receveur des tailles à Jaillans, contre les consuls du lieu et Roux, etc.

C. 810. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier
(1 imprimée).

1647-1649. — Procédures en paiement de dettes communales et de tailles faites devant le bureau pour : Regriny, contre Arnaud et les consuls de La Rivière ; — Richon, de Tullins, contre Simian et Galbert, de Saint-Quentin ; — Joffre, de Saint-Nazaire, contre Simond et Clément ; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier et receveur des finances en Dauphiné, contre Roussillon et Chiron. Ce dernier avait acquis de Monier, au prix de 180 livres, l'un des offices de péréquateur des tailles et d'auditeur des comptes de la communauté ; mais Roussillon avait acquis de Gaspard de Chabrières le même office et s'était fait recevoir par le bureau. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel et de Saint-Nazaire : extraits des rôles de tailles, procédures relatives aux dettes communales et transport à Pierre Cara d'une somme de 116 livres due par Saint-Nazaire à Drogue, ancien consul.

C. 811. (Registre.) — In-4°, 602 feuillets, papier.

1647-1650. — Sentences du bureau condamnant : Boutari aux frais et dépens de l'instance intentée contre lui et contre dame Marguerite de Grolée par Barthélemy Dubouchet, et mettant les parties hors de Cour et procès ; — les consuls de Montvendre à rembourser à Mme de La Rolière le montant des logements militaires qu'ils lui

ont imposés ; — Gencel à livrer à François Desrois La Gamelle, conseiller et avocat du Roi en l'Élection, les fonds par lui revendiqués ; — Rey, Coing et Gillet à laisser opérer la vente de leurs fonds saisis par ordre de noble Hugues de Rousset, seigneur de La Martillière, conseiller au Parlement de Grenoble, ayant droit de Monteil ; — les hoirs de Marguerite de Chambaud aux dépens de leur requête en paiement de créance contre les consuls de Barcelonne, etc. — Table au commencement.

C. 812. (Registre.) — In-4°, 1027 feuillets, papier.

1651-1652. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau : à Breynat, collecteur d'Alixan, contre Jossaud ; — à Jean Bachasson, conseiller élu, représentant Germain Villette, acquéreur des offices de secrétaires-greffiers des communautés, contre les consuls de Livron ; — à Étienne Odoard, auditeur des comptes à Mercurol, contre les consuls du lieu ; — à Gaspard de Saint-Ours, contre Seguin et Benoite Barbe, sa mère ; — aux consuls de Valence, contre ceux de Tain ; — à Grasset, ancien consul d'Alex, contre Bologne, notaire dudit lieu ; — à Monier La Route, receveur des tailles d'Upie, contre Alexandrine Estezet, etc., s'élevant de 13 à 114 livres.

C. 813. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1647-1653. — Transcription des provisions d'offices et des commissions faites ou données par le bureau : à Dumas, huissier ; — à Buisson, péréquateur des tailles au Bourg-lès-Valence ; — à Guinard, syndic des forains à Alixan ; — à Mège, receveur des tailles à Chabeuil ; — à Lhostelier, procureur ; — à Serret et Fornet, conseillers élus ; — à Boffin, greffier ; — à Rodet, avocat au Parlement de Grenoble, président ; — à Louis de La Costa, receveur quadriennal des tailles de l'Élection ; — à Pelegrin, secrétaire-greffier de Montmeyran, etc. — Copies des édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV portant : règlement pour la réception des officiers des Élections ; — exemption de tailles en faveur de noble Charlotte de

Guilhaumont, veuve d'Aimar de Lancelin, sieur de La Rolière, fils de Jacques, anobli en 1607.

C. 814. (Cahier.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1653. — Plumitif des audiences du bureau : Monneron, ancien collecteur de Chanos et de Veunes, contre la veuve Robert ; — Alari, à Montmeyran, contre les hoirs Premier ; — Blanc, ancien consul du Bourg-lès-Valence, contre noble Antoine de Galbert, seigneur Des Fonts ; — noble Paul Pacius, contre Robin et Desbocs, etc.

C. 815. (Portefeuille.) — 70 pièces (4 imprimées) ; 1 cahier in-4°, 66 feuillets, papier.

1650-1655. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé du roi Louis XIV, relatifs aux offices d'auditeurs des comptes et de collecteurs des tailles, etc., et aux dettes des communautés. — Arrêt de la Cour des Aides de Vienne concernant les péages de la province. — État des feux de l'Élection, d'après le péréquaire de la Chambre des Comptes et les sentences du bureau : Saint-Jean-en-Royans, 10 feux 3/8 ; Échevis, 2 feux 1/2 ; Montvendre, 6 feux ; Châteaudouble, 8 feux ; Livron, 15 feux, etc. — Compte de la veuve du président Franchise, rendu aux officiers du bureau : dépenses, 2034 livres ; recettes, 2249 livres. — Procédures en paiement de tailles pour : Albert et la femme Marcon, née Reynaud, contre Malsang ; — les consuls d'Alixan, contre Monier, des Mirabeaux, et contre Bal ; — Argoud, contre Blanc-Robert et les hoirs Simond.

C. 816. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Aimard, ancien consul de Valence, chargé de la recette d'une taille, contre deux artisans qui ont frappé son commis ; — Baille-Chapuis, consul de Beauregard, contre un contribuable retardataire ; — Barthélemy, contre Macaire, exacteur d'un rôle d'écart à Saint-André, contre Bayot et Mueel ; — Berrier, contre Terrot, au Pont-en-Royans.

C. 817. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Besson, concierge des prisons du Présidial, contre un consul d'Alixan qui lui devait les droits de geole ; — Beloche, contre Boissier et Sault, de Loriol, au sujet des logements militaires ; — Bologne, ancien secrétaire de la communauté d'Alex, contre Bologne, ancien consul, en paiement de ses gages ; — Bonaventure, notaire à Valence, contre Franchise, poursuivant Coutiol, collecteur de Montmeyran ; — Bonnefoi-François Lamotte, ayant droit des consuls de Charpey, demandeur en paiement de tailles, contre Dufour et Bouvat ; — Franchise et Vichet, en reddition de comptes, contre la veuve de Marc Cara, receveur particulier de Saint-Jean, Oriol, Saint-Thomas, etc.

C. 818. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Chalvet, contre de Cluze, en paiement des aides dues par la communauté de Saint-Martin à celle de Saint-Nazaire ; — la veuve Chandon, contre Oboussier, ancien consul d'Alixan ; — les consuls de Chantemerle, contre Salaure et Espérance Champion, sa femme ; — Chiquillon, contre Michel, à Eurre ; — Courbis, greffier de l'Élection, contre Pouyet, à La Roche-de-Glun ; — Coutiol, contre Bologne, exacteur des tailles à Livron. — Extrait du livre de campagne qui servit à faire le cadastre de Châteauneuf-d'Isère, établissant que le territoire de cette communauté s'étendait alors au couchant de La Théolière et d'Éguille, jusqu'à une terre du domaine de Confoulens (Conflans).

C. 819. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Dumoulin, marchand à Valence, contre Bobon, ancien consul de la ville, au sujet du logement militaire, avec la copie de l'adjudication de l'étape à Rey, boulanger, par l'intendant Yvon de Lozières, au prix de 14 sols 1/2 par ration de fantassin et d'un écu par cavalier ; — Faure, contre Vichet, au Bourg-lès-Valence ; — Faure, contre

Monteil et contre les élus. En 1637, Monteil, receveur de l'Élection, ayant eu quelque difficulté avec le bureau, les élus donnèrent sa charge à Courbis, sous la caution de Faure ; mais le Conseil d'État rétablit Monteil.

C. 820. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : la veuve Quiot, née Fonton, contre les consuls d'Alixan, au sujet d'un rôle de taille donné à son mari ; — Salabelle, commis à la recette des tailles de Valence, contre Fonton ; — noble André Froment, contre Faure, ancien consul de Valence ; — noble Antoine de Galbert, seigneur Des Fonts, administrateur des biens de Joachim de Chapponay, contre Aimard, ancien consul de Valence ; — Joubert, receveur des tailles, et Aubert, son commis, contre un marchand de la ville qui les a insultés ; — la veuve Culherier-Bayon, contre Bérenger, d'Échevis ; — les consuls de Marches, contre Petit-Roussin.

C. 821. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., faites devant le bureau pour : la femme Marcon, née Reymond, contre Malsang ; — Massot, avocat au Parlement, contre Borel, drapier à Chabeuil ; — Morier, contre les consuls d'Étoile ; — Michel, contre Simian, receveur des tailles à Saint-Quentin ; — Eynard, receveur à Fiancey, contre Monteil ; — Monteil, contre Francon, à La Roche-de-Glun ; — Morand, consul de La Motte-Fanjas, contre les consuls du Buis ; — Mussel, contre Chomat, à Livron, etc.

C. 822. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures en reddition de comptes, paiement de tailles, etc., faites devant le bureau pour : Chomat, chapelier à Valence, contre Salabelle, commis à la recette des tailles de la ville ; — Neyremant, contre Combet et Blanc, du Bourg-lès-Valence ; — Palharès, contre Blanc et Faure ; — Antoine Pays et Falavel-Blanc, exacteurs à Saint-

Laurent, contre Étienne Pays et sa femme ; — les consuls du Pont-en-Royans, contre Champavier ; — les consuls de La Roche-de-Glun, contre Pouyet, etc.

C. 823. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1650-1655. — Rôle de la taille imposée à Saint-André-en-Royans, pour le paiement des dettes communales, s'élevant à 3918 livres. — Procédures en paiement de tailles, faites devant le bureau pour : Raillon, contre Fermond, à Marches ; — Regriny, contre noble Hugues de Roussel, seigneur de La Martillière, conseiller au Parlement de Grenoble, et contre les consuls de La Rivière ; — Reynaud, ancien consul de Geyssons, contre Marguerite Odier et Burey ; — Roux, contre Baille-Garossat, ancien consul de Beauregard ; — Seaulve, contre la veuve Martin, à Mirmande, etc.

C. 824. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1650-1655. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel rendus par Jean François et Tavardon-Margot ; — pièces justificatives de ces comptes : quittances, copies des actes d'assemblées des habitants, extraits des rôles de tailles. Le compte de François s'élève en recettes à 1171 livres, et en dépenses à 1611 livres ; celui de Tavardon, à 799 et 677 livres.

C. 825. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1650-1655. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Breneron et Bosson ; — pièces justificatives de ces comptes : parcelle de dépenses faites par Morel, consul, arrêtée à 52 livres, dans une assemblée des habitants ; acte d'élection de Boussonne, consul, à la pluralité des voix. — Ordonnance du duc de Lesdiguières pour l'imposition d'une taille de 413 livres, etc.

C. 826. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (1 imprimée).

1650-1655. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, s'élevant à 1504 livres en

recettes, et à 1630 livres en dépenses, rendus par Baille et Jean de Cluze. — Copie du rôle de la taille de Saint-Quentin, allant à 1723 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin : quittances, copies des rôles de tailles, etc.

C. 827. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de Saint-Roman, contre Sapey-Gris et Caillat ; — Simian, exacteur à Saint-Quentin, contre Marmet et Charpeney ; — les hoirs Simond, contre Blanc, de La Motte-Fanjas. — Copie d'un rôle de taille imposée à Valence pour le paiement des dettes de la ville : Bosc, 335 livres ; de Villiers, 219 ; Pinet, procureur, 293, etc. ; total, 2233 livres.

C. 828. (Portefeuille.) — 82 pièces ; 1 cahier in-4° 108 feuillets, papier.

1650-1655. — Copie du rôle de la taille négociable (charges locales) de Valence et de la taille de l'étape, s'élevant à 15 407 livres : nobles Pierre-Louis de Veynes, sieur du Prayet, 4 livres ; Louis de Rostaing de Champferrier et Charles de Rostaing, sieur de Geyssons, 2 livres ; Louis de Dorne, 9 livres, etc. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : les consuls de Valence, contre Delandes et Bobon ; — Marguerite de Villeneuve, veuve Clavel, contre Bleton Saint-Just ; — Vivant, secrétaire-greffier de Montvendre, contre Advenant et Aimée Tourtel, sa femme.

C. 829. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1657. — Sentences du bureau condamnant : les consuls de Charpey à payer à Pierre Berengier le prix de l'office d'auditeur des comptes de la communauté ; — Benoit, avocat de Tournon, à ne plus troubler la jouissance des biens vendus aux enchères à noble Just-Henri de Ginestous, baron de La Tourrette ; — Provensal, curateur de l'hoirie Vourey vacante, à livrer les biens adjugés à Salomon de Merez, conseiller au Présidial de Valence ; —

Coutiol, collecteur de Montmeyran, à payer 27 livres à François Desrois, sieur de La Gamelle, avocat en l'Élection, etc. — Table au commencement.

C. 830. (Cahier.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1659. — Sentences du bureau condamnant : les consuls de Valence à payer 934 livres à Biousse, tanneur ; — Bobon, à rembourser les intérêts d'une cote d'écart à noble Salomon de Merez ; — les consuls de Valence, à diminuer les tailles de Basset, Dode, Bessière et Sauvage, marchands ; — Marie de Charpey, veuve Desbocs, à payer à Salabelle, collecteur de Valence, 225 livres ; — homologuant l'état des dettes communales de Montelieu, etc.

C. 831. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1656-1659. — États des sentences du bureau pour lesquelles des épices sont dues : Luc Mourier, 6 livres ; Regriny, 18 livres ; Chastelan, 6 livres, etc. — Ordonnance du bureau qui défend aux receveurs des tailles de recevoir de l'argent des consuls et collecteurs des communautés, si ce n'est en présence des contrôleurs. — Procédures pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre Astier et Benoit, dit La Touche, accusés de perception illégale d'impôts à Alex ; — Bologne, collecteur de Livron, contre Boulon ; — Baille, contre Brun ; — Courbis, greffier de l'Élection, contre Bruyère, avocat au Présidial, pour injures, voies de fait, etc.

C. 832. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1656-1659. — Procédures en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., faites devant le bureau pour : Courbis, contre Vidalon, consul de Valence ; — les consuls de Chabeuil, contre de Charpey, se disant noble ; — les habitants du hameau des Peyrins, contre les consuls de Chabeuil ; — Champavier, contre les consuls du Pont-en-Royans ; — Clément, contre Reymond, etc.

C. 833. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1656-1659. — Procédures en paiement de tailles, faites devant le bureau pour : Duplan, exacteur au Bourg-lès-Valence, contre Surrel et Rostaing ; — Guichard, contre Durand ; — la veuve Faure, née Fontbonne, contre Bergolier ; — Frère, exacteur à Saint-Martin-le-Colonel, contre Tavardon. — Commission d'huissier de l'Élection à Espaulle.

C. 834. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1656-1659. — Procédures en paiement de tailles, en punition d'injures, etc., faites devant le bureau pour : Garnier, exacteur à Hostun, contre Gillibert ; — Jay, exacteur à Saint-Jean-en-Royans, contre Corrand ; — La Balme, receveur des tailles de l'Élection, contre Morel, exacteur à Saint-Martin-le-Colonel ; — les consuls de Livron, contre Crozat, syndic des forains ; — Lhostelier, conseiller élu, contre Bonnemant, huissier ; — les consuls de Loriol, contre Serre, notaire, etc. — Requête aux élus par Lafont, ancien cavalier, et sentence du bureau qui le reçoit huissier de l'Élection.

C. 835. (Portefeuille.) — 66 pièces ; 1 cahier in-4°,
118 feuillets, papier.

1656-1659. — Copie du procès-verbal de vérification des dettes communales de Montelieu : 205 livres à Sivas ; 606 à Bosc ; 4168 à Berengier, vichâtelain ; 883 à la veuve Berthon ; 907 à Baude ; 383 à Arbod ; 1179 à Esther Buisson, veuve de noble Philibert de Sassenage ; 215 à l'Hôtel-Dieu de Montelieu ; 89 à la confrérie de la Charité dudit lieu, etc. ; total, 50 386 livres. — Procédures en paiement de tailles, en punition d'injures et de coups, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de La Motte-Fanjas, contre Paule Disdier ; — Hélain-Serret, contre Blanc ; — le procureur du Roi, contre Robin, châtelain, et Sayn, ancien consul d'Étoile, etc.

C. 836. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1656-1659. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel rendus par Tavardou, Vignon et Vigne-Camel ; — pièces justificatives de ces comptes : copies de transports de créances sur la communauté faits à Pierre Brenier, secrétaire-greffier du marquisat de La Baume-d'Hostnn, par Garnier, de Cluze, Tavardon et Vigne ; rôles de tailles s'élevant à 940, 832 et 402 livres, etc.

C. 837. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier
(2 imprimées).

1656-1659. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel rendus par Frère et Poudrel ; — pièces justificatives de ces comptes et de ceux de Saint-Nazaire. — Procédures en punition d'injures et voies de fait, à la requête de Salabelle, receveur des tailles à Valence, contre les mariés Misery, etc.

C. 838. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier
(3 imprimées).

1656-1659. — Copie de la commission d'huissier donnée à Vinay et de la sentence du bureau qui annule cette commission. — Procédures en paiement ou en exemption de tailles pour : de Serre, notaire et vi-châtelain de Loriol, contre les consuls du lieu ; — Seguin, de Mercuriol, contre de La Coste, receveur des tailles de l'Élection ; — Tarel, de Crozes, contre Habrard ; — Vial, receveur des tailles à Montmeyran, contre les consuls de la communauté. — Dans le procès de Serre se trouvent : l'arrêt du grand Conseil du roi Louis XIII portant règlement entre les officiers royaux de la Sénéchaussée et du Présidial de Valence et entre l'évêque et les officiers de sa justice ; le règlement fait par le même monarque entre les trois Ordres de la province.

C. 839. (Cahier.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1660. — Sentences du bureau condamnant : Sazy, marchand à Valence, à payer 40 livres de cote d'écart à Corbières ; — les consuls de Saint-Quentin, à rembourser certaines sommes à Isabeau Disdier,

veuve de noble Michel Dupuy ; — approuvant la mise aux enchères d'un pré saisi à Cartier-Neyret, à la requête de Pierre de Baronnat, seigneur de Poliénas ; — annulant la cotisation aux tailles de Bermont, granger des hoirs de noble Pierre Faure Des Blains ; — homologuant l'état des dettes de la communauté d'Ourches, lesquelles vont à 3017 livres, etc.

C. 840. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier
(1 imprimée).

1660. — Procédures faites devant le bureau pour : Silla, secrétaire-greffier d'Alixan, injurié et maltraité par un soldat logé au village ; — Premier, collecteur des tailles de Beaumont, contre le fermier de la grange du Colombier, appartenant à noble Joseph Des Alrics de Cornilhan, seigneur de Rousset ; — Borel, contre Colin et Roux, receveur des tailles à Montvendre ; — noble Laurent Crozat, professeur en l'Université de Valence, contre Termet et les consuls de la ville ; — Delhomme-Besson, de Lamage, contre Morel. — Requête de Duplan pour être reçu premier huissier audiencier de l'Élection et sentence conforme du bureau.

C. 841. (Portefeuille.) - 80 pièces, papier.

1660. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Jasset, contre Blanc, à Saint-Thomas ; — Lambert et Laurent, contre Pourroy, dit Le Marquis ; — Lefranc, contre Blain et Seovon, de Loriol ; — Mayousse, contre Vallet. Ce dernier ayant réparé la toiture de la maison de Cholet, notaire, obtint en paiement de la feuille de mûrier qui était saisie, à la requête de Mayousse, receveur des tailles. Vallet « despourveu de feuille et ses vers à soye estant pressés » fut contraint de s'obliger envers Mayousse pour 9 livres.

C. 842. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier
(1 imprimée).

1659-1660. — Procédures en paiement de cotes d'écart et de tailles faites devant le bureau pour : noble Salomon de Merez, contre Isaac Homel,

ministre de Soyons ; — Ridelet, receveur de l'Élection, contre Eynard-Piat, ancien consul de Montelier. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Garnier, de Cluze et Chabert ; — pièces justificatives de ces comptes : quittances, copie d'une transaction entre Chalvet et Bachasson, marchands drapiers à Saint-Nazaire, au sujet d'une créance sur Saint-Martin. — Vente par les commissaires généraux de l'affranchissement des tailles à noble Antoine Brenier, trésorier de France à Grenoble, de 29 livres de tailles sur ses Mens roturiers de Saint-Nazaire et Saint-Just, au prix de 469 livres. — État des dettes communales de Saint-Nazaire, s'élevant à 5881 livres.

C. 843. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1661. — Sentences du bureau : ordonnant la vérification d'un rôle de tailles à Saint-Martin-le-Colonel et d'un rôle d'étape à La Motte-Fanjas ; — maintenant l'adjudication d'objets saisis aux hoirs de Guillaume de La Forêt, lieutenant de prévôt en la Sénéchaussée et Siège présidial de Valence, à la requête de Luc Mourier, receveur des tailles de la ville ; — recevant Baude comme arpenteur ; Teyssier, indicateur ; Reymond et Clerc, estimateurs, pour la confection du nouveau parcellaire de Rochechinard ; — fixant les états de dettes : de Livron, à 3549 livres ; de Chabeuil, à 214 904 livres ; de Charpey, à 19 496 livres ; de Montéléger, à 11 152 livres ; d'Alixan, à 29 814 livres, etc.

C. 844. (Cahier.) — In-4°, 582 feuillets, papier.

1661. — Parcelles de frais adjugés par le bureau : à Mayousse, contre Guinard ; — à Jassoud, secrétaire-greffier de Geysans, contre Robert ; — à Joubert, contre Locquin ; — à noble Abel de Marquet, conseiller au Présidial, contre noble Gaspard de Chabrières ; — à Rostaing, contre Biguet, etc., s'élevant de 5 à 49 livres.

C. 845. (Cahier.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1660-1661. — Copie du procès-verbal de vérification des dettes communales de Chabeuil : 611

livres à Pierre Mège ; — 2268 livres à Catherine Peyrouse, veuve Sautel ; — 3392 livres à Breynat ; — 300 livres aux religieuses Ursulines ; — 2191 livres aux curés de Saint-Jean et de Saint-Andéol, à Chabeuil, Laurent Morin et Louis Achard ; — 332 livres à l'église Saint-Andéol ; — 2872 livres à noble François Dubois, conseiller à la Chambre des comptes de Grenoble ; — 1391 livres à noble Jean de Charpey, sieur de L'Ale, juge ducal de Chabeuil ; — 922 livres à noble Jean-Antoine Patin, conseiller et substitut du procureur général au Parlement, etc.

C. 846. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1661. — Procédures en paiement de tailles, en punition d'injures, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de Chabeuil, contre Cheyssière ; — les consuls d'Eymeux, contre Gillibert ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Jaserme-Lacroix ; — Lefranc, receveur des tailles à Loriol, contre Astier ; — Jacques Perrot, contre Jean d'Alberny, procureur du Roi en l'Élection, et contre les consuls de Chabeuil, etc. — Procès-verbal de chevauchée à Loriol, par Fonet, docteur agrégé en l'Université, conseiller élu : le parcellaire est vieux et déchiré ; l'extrait du parcellaire accuse une estime ou un revenu de 1378 livres ; pas de biens communaux ; sur 317 capages (cotes personnelles), 76 ne pourront être payés ; commerce presque nul ; récolte de 1660 médiocre, à cause des inondations et des brouillards « qui ont brullé les bleds ; quant à la feuille de mûrier, elle a esté si fort gastée que les vers à soye que l'on nourrissoit n'ont point du tout réussi » ; les passages et les logements militaires ont coûté environ 250 000 livres en quarante ans ; la Drôme menace ou ravage un quart du territoire ; le pont bâti sur cette rivière est entièrement ruiné et la route impraticable en deux ou trois endroits.

C. 847. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier
(3 imprimées).

1661. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi en l'Élection, contre la veuve Roussillon, Chandon et autres, d'Alixan, qui ont maltraité un huissier et empêché une saisie. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel,

rendus par Tavardon, avec leurs pièces justificatives : quittances, extraits de rôles, ordonnances des commissaires généraux de la révision des feux pour la mise en ordre des parcellaires, registres et autres documents qui servent à l'imposition des tailles, etc. — Ces commissaires généraux étaient Jacques Coste, comte de Charmes, président à mortier au Parlement de Grenoble ; Ennemond Vachon de Belmont, conseiller en la même Cour, et Philippe Pourroy de Lauberivière, conseiller en la Chambre des Comptes.

C. 848. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1662. — Sentences du bureau : fixant les états des dettes de Loriol à 226 493 livres, et d'Izeron à 16 033 livres, etc. ; — condamnant les hoirs de noble Aimé de Courbeau, sieur de Saint-Franc, à payer 250 livres à Armand, receveur des tailles d'Upie ; — approuvant l'adjudication d'une terre saisie à Marguerite Royet, veuve Barruyer, à la requête de noble François de Barjac, seigneur de Termont, mari et maître des droits de Marguerite Goin, etc.

C. 849. (Portefeuille.) — 92 pièces ; 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1663. — Édit du roi Louis XIV supprimant deux offices de conseiller élu et celui d'avocat dans les Élections de Dauphiné. — État des offices réservés et des taxes dues pour le remboursement des offices supprimés : le président, 1200 livres ; le lieutenant, 1000 livres ; l'assesseur, 900 livres ; les cinq élus, 800 livres chacun ; le procureur du Roi, 1000 livres. Chaque office supprimé de conseiller élu est évalué 3300 livres, et celui d'avocat 2000 livres. — Mémoires des épices dues : 30 livres par Beauregard ; 32 par Hostun, etc. — Rôles des procès à retirer du greffe. — Procédures devant le bureau pour Suzanne Berard, femme Allemand, contre Bologne, de Livron, en paiement de droits de geôle.

C. 850. (Portefeuille.) — 67 pièces ; 1 cahier in-4°, 80 feuillets, papier.

1662-1663. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Arbod, receveur de Fiancey, contre Martinet ; — Arod, receveur de Saint-Just-de-Claix, contre Courrand ; — les consuls d'Allex, contre Savinas, vi-châtelain, et Drogue, secrétaire-greffier de la communauté. — Rôles de tailles d'Allex, s'élevant à 4505 livres ; de Chabeuil, à 17,286 livres, et de Bésayes-sur-Charpey, à 539 livres.

C. 851. (Portefeuille.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1662-1663. — Compte consulaire de Combovin, rendu par Breyton : recette, 4255 livres ; dépense, 4397 livres. — La taille royale s'élève à 1158 livres en 1661, à 1290 livres en 1662, à 1122 livres en 1663 ; le rôle d'étape, à 195 livres. Parmi les dépenses, le comptable accuse : 1 livre payée au secrétaire Berengier pour l'assemblée générale des habitants ; 1 livre 16 sols, au châtelain François ; 12 sols, au sergent ; 9 livres 10 sols pour neuf livres de fromage, trois paires de poulets, une paire de chapons destinés à M. de Pizançon, et huit ras d'avoine, pour ses chevaux ; 15 sols, à un messenger « envoyé exprès à Valence quérir la permission de travailler le jour et feste de Saint-Jacques à faire la récolte » ; 1 livre 10 sols, à Pan, avocat, pour un avis écrit sur la transaction passée entre M. de Pizançon et la communauté le 12 octobre 1656 ; 1 livre 10 sols en plomb et poudre, pour « fere chasse pour Monseigneur de Pizançon, » etc.

C. 852. (Portefeuille.) — 69 pièces ; 1 cahier in-4°, 45 feuillets, papier.

1662-1663. — Procédures en paiement de tailles et punition d'excès faites devant le bureau pour : Courtois, procureur au siège des conventions de Chabeuil, contre Pélicier, avocat, et contre les consuls du lieu ; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier et receveur général des finances en Dauphiné, contre Odever ; — Lefranc, receveur des tailles à Loriol, contre Suzanne Charrier, contre Gédéon de Barres dit Dumas, Timothée de Barres, dit

de Gerlan, frères, Alexandre de Barres, dit Du Molard, etc. — Rôle de la taille royale de Loriol s'élevant à 3716 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Larnage : procès devant le Parlement de Grenoble entre les consuls et Dupré, syndic des forains. — Copie de la transaction intervenue entre les parties, etc.

C. 853. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1662-1663. — Commission d'huissier de l'Élection à François Obert. — Procédures en paiement de tailles, punition d'injures, voies de fait et transport de juridiction, pour : Martinet, d'Étoile, contre Odeyer ; — le procureur du Roi, contre Mayousse ; — Peytier, avocat au siège royal et ducal de Montélimar, contre Lefranc, receveur des tailles à Loriol ; — Bouchet, procureur au Présidial de Valence, contre Romieu, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel : extrait du rôle de tailles et quittances.

C. 854. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1662-1663. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel rendu par Chabert et pièces justificatives de ce compte. — Copie de l'acte d'assemblée des consuls du mandement de Saint-Nazaire, fixant : les vendanges au 10 octobre et jours suivants, pour Saint-Nazaire, Saint-Thomas, Saint-Martin, Saint-Jean, Oriol et La Moite ; — le prix des comestibles à 1 sol 3 deniers la livre de pain blanc ; 1 sol la livre de pur froment ; 9 deniers le pain de méteil ; 2 sols 6 deniers la livre de mouton ; 2 sols la livre de brebis, de veau et de porchet (porc frais) ; 1 sol 6 deniers la livre de bœuf ; 2 sols 6 deniers le pot de vin vieux et 2 sols le pot de vin nouveau. — Inventaire : des papiers intéressant la communauté de Saint-Nazaire qui se trouvaient chez Me Brenier, notaire : sont cités l'ancien parcellaire de 1551 pour Saint-Nazaire et Saint-Just, alors de son mandement, portant 5544 écus d'estime ; une lettre du roi Henri ; « un certain livre escript en lattin, où il y a au commencement Lodulphi et signé Barbem ; » — des lettres patentes du Roi pour le marché du mercredi et

le droit de pêche des habitants dans la Bourne, la Lionne et Choley, etc.

C. 855. (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

1664. — Plumitif des audiences du bureau ; Jean Bancel, contre les hoirs Planta ; — Charency, curé de Fiançayes (Marches), contre Milles Anne et Charlotte Odoard, de Villemoisson, et contre les consuls de Chatuzanges ; — noble Adrien de Baisse, châtelain de Saint-Just-de-Claix, contre Brenier ; — Combiér, contre Long ; — noble Claude-François de La Teyssonnière, contre Huguette Le Bon, femme Martinon, etc. — Tables.

C. 856. (Cahiers.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1664. — Transcription : de l'ordonnance de Bochart de Champigny, intendant, qui donne à Chamfourneau le greffe de l'Élection, à la condition de rembourser 2800 livres à Boffin ; — de l'arrêt du Conseil d'État qui sanctionne cette ordonnance ; — des requêtes adressées au Parlement pour obtenir permission d'imposer : 1944 livres à Chabeuil ; 5720 à Livron ; 600 à Marches ; 800 à Charpey ; 300 à Alixan ; 2200 à Montmeyran, etc. ; — des provisions du président de l'Élection à Jacques Franchise ; — de l'état des dettes de Cliousclat, etc. ; — de l'ordonnance du bureau relative aux présentations de procureurs.

C. 857. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier (1 imprimée).

1664. — Arrêt du Conseil d'État sur les taxes des huissiers et sergents des tailles. — Procédures en paiement de tailles et punition d'excès, faites devant le bureau pour : les consuls d'Alex, contre Savinas et Drogue, vi-châtelain et secrétaire-greffier de la communauté ; — les consuls d'Alixan, contre Balthazard Servonnet, sieur de La Serve, avocat à Romans ; — les hoirs Beaux, de Livron, contre Bologne, collecteur des tailles, etc.

C. 858. (Portefeuille.) — 57 pièces ; 3 cahiers in-4°, 150 feuillets, papier.

1664. — Procédures faites par Fornet, conseiller élu, pour la révision des rôles de tailles de Chabeuil, et procès-verbal de cette révision : les surtaxes imposées à Allinot, de 1654 à 1664, arrivent à 15 livres 6 sols 11 deniers, et les cotes ordinaires à 36 livres 9 sols 1 denier ; différence, 21 livres 2 sols 1 denier. — Surtaxes : de Bouvier, notaire, 10 livres 12 sols ; de Bellon-Figon, 2 livres, etc. — Requête au Parlement par les consuls et habitants de Bésayes, pour être autorisés à s'imposer 600 livres destinées à la reconstruction du four commun et à l'acquittement de diverses dettes. — Procédures en paiement de tailles pour : Peloux, contre de La Coste et Desbocs ; — Morel, contre Breyton, consul de Saint-Martin-le-Colonel, etc.

C. 859. (Cahier.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1664. — Procédures devant le bureau pour le procureur du Roi en l'Élection, contre Louis Revolle, second consul, et Mathieu Jobert ou Joubert, receveur des tailles de Valence. En 1658, Pierre Blain et Revolle, premier et second consuls, faisaient transport et cession à Louis et Mathieu Joubert, marchands, des sommes dues à la ville de Valence par diverses communautés, qui lui avaient été données en aide pour l'ustensile et le quartier d'hiver du régiment de S. A., au prix de 2600 livres. Le procureur du Roi blâme cet acte : « il n'y a nulle apparence qu'on aye traité des dictes aydes aux termes résultants dudict contract », et Revolle, en réclamant diverses créances à la ville, fit naître le procès criminel intenté contre lui et contre Joubert.

C. 860. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier (1 imprimée).

1664. — Procédures en paiement de tailles et de dettes communales, etc., faites devant le bureau pour : le procureur du Roi, contre Roubert ou Robert, ancien consul de Geysans ; — David Rouveyre, lieutenant en la prévôté et maréchaussée de Valence, contre les consuls de Loriol ; — les consuls de Saint-Gervais (Isère), contre Reymond Armand, de

L'Albenc ; — Silla, contre de La Coste et Orlandin ; — les consuls d'Upie, contre Cornier ou Courmier, notaire. — Copies des rôles de tailles de Saint-Gervais s'élevant à 1770 livres.

C. 861. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

1665. — Arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV, maintenant les titres et les droits des commissaires examinateurs à Franchise, Deloulle et Duclaux, présidents des Élections de Valence, de Romans et de Montélimar. — Requête au Parlement par le substitut du procureur du Roi en l'Élection, pour obtenir défenses à tous juges de connaître des procès et différends nés des rôles d'écart et de régallement, attribués exclusivement aux Élections. — Procédures en paiement de tailles et de vacations et en punition de transport de juridiction faites devant le bureau pour : Cara, contre Antoine Brenier, notaire à Saint-Nazaire ; — Chaperon, substitut du procureur du Roi en l'Élection, contre de Saulses, procureur à Valence.

C. 862. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1665. — Procédures devant le bureau en punition de voies de fait, pour Delisle, consul et receveur des tailles de Chabeuil, contre Bard, Gueytat, Pascaud, etc., accusés de rébellion. Bard ayant évoqué l'affaire au Parlement de Grenoble, les officiers de l'Élection ne laissèrent pas que de l'instruire. Une requête du substitut du procureur du Roi en l'Élection, adressée au Parlement, s'exprime ainsi : « Bard auroit attrouppé par un scandale du tout inouy, dimanche 15, à l'heure de vespres, plus de 300 personnes, tant hommes que femmes, pour faire un coup funeste non seulement en la personne du sieur Delisle et de l'officier (huissier), mais encore des plus considérés dudit lieu, criant qu'il falloit user et mettre en pratique ce qu'on faisoit lors de l'establissement du cinq pour cent. »

C. 863. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1665-1668. — Commission d'huissier donnée par le bureau à Granjon. — Procédures en paiement de tailles, de dettes communales, etc., pour : Rose, marchand à Valence, contre la veuve Gentil, née Ravel ; — Bologne, collecteur de Livron, contre Tapernoux, notaire ; — Meyère, ancien consul et receveur d'Étoile, contre Crozier. — Procès au Parlement de Grenoble et devant l'Élection entre les consuls de Montéléger et noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, pour l'arpentage des fonds de ce dernier.

C. 864. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1665. — Procédures faites devant le bureau en paiement d'épices, de tailles, etc., pour : Mourier, à Upie, contre Mme de Ronchol ; — le procureur du Roi, contre Odeyer, dit Gachet, de Malissard, et contre Robin et Rey, premier et second consuls de Valence, etc. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel rendu par Garnier, s'élevant en recette à 677 livres ; — pièces justificatives de ce compte : conventions entre le prieur Roux et les habitants, au sujet du loyer de sa maison, en attendant la reconstruction du presbytère.

C. 865. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1666. — Transcription : des actes d'assemblées générales et des requêtes au Parlement pour obtenir permission d'imposer : 300 livres à Chanos-Curson ; 600 à Marsas ; 300 à Clérieux ; 100 à Beaumont, etc. ; — des permissions conformes de la Cour de Grenoble ; — des provisions de noble Jean de Charpey, juge ducal et lieutenant du châtelain de Chabeuil ; — Jean d'Alberny, procureur du Roi, et Antoine Armand, premier assesseur en l'Élection. — Table au commencement.

C. 866. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1666. — Sentences du bureau : ordonnant la vérification des rôles de tailles d'Allex, s'élevant à 1451 livres ; de Beauregard, du Bourg-lès-Valence, etc. ; — fixant les états des dettes de Charpey à 6955 livres ; de Geysans, à 850 ; de Mirmande, à 8530, etc. ; — condamnant : Savoye, d'Alixan, à payer une cote de 16 livres à Richaud, receveur des tailles ; — Gamon, de Valence, à prouver qu'il a été surchargé par Silla et par les consuls, etc.

C. 867. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1666. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV imposant 50 000 livres pour l'armée. — Procédures devant le bureau pour : les hoirs Argod, de Montvendre, contre Gresse, qui leur réclame le paiement d'une cote de tailles ; — Delisle et le procureur du Roi en l'Élection, contre Bard et ses complices, accusés de rébellion. Dans ses écritures, le consul et receveur des tailles de Chabeuil demande que trois des coupables soient condamnés à faire amende honorable, en chemise, portant une torche à la main, dans Chabeuil et Rencurel, conduits par un bourreau, et à quitter pendant dix ans le territoire de Chabeuil.

C. 868. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (1 imprimée) ; 3 pièces, parchemin.

1666. — Procédures devant le bureau pour Delisle, consul et receveur des tailles de Chabeuil, et pour le procureur du Roi, contre Bard et ses complices : requêtes, confrontations de témoins, réponses des accusés ; ordonnance d'Anne de La Motte, président et lieutenant général en la Sénéchaussée et Siège présidial de Valence, commissaire subdélégué, etc. Cette pièce porte que Bochart de Champigny, intendant, avait, le 22 avril 1661, fait main-levée de la moitié des sommes contenues dans l'écart péréqué à Chabeuil et ordonné le dépôt des pièces du différend des consuls avec les habitants ; que ce dépôt n'avait pas eu lieu, et qu'en conséquence Bard et ses adhérents, le 19 septembre 1665, avaient demandé à l'intendant qu'il fut sursis à

toutes exécutions et contraintes contre eux ; que, nonobstant l'ordonnance conforme de Bochart de Champigny, Patin et Delisle, après la mort de cet intendant, avaient fait emprisonner les contribuables, saisir et vendre leurs biens et réduit la plupart d'entr'eux à la misère. — Copie de la sentence du bureau condamnant le principal auteur de la rébellion de Chabeuil à cinq ans de galères et à 200 livres d'amende ; deux de ses complices à deux ans de bannissement de la province et à 100 livres d'amende ; cinq à 30 livres d'amende et aux frais.

C. 869. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier ;
4 pièces, parchemin.

1666. — Procédures devant le bureau pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre Bologne, collecteur des tailles à Livron ; — Chaperon, substitut du même procureur, contre Jarrin, concierge des prisons épiscopales, et contre Desbocs, syndic des forains de Montmeyran ; — Chomel, professeur en l'Université, contre Neyremant, qui lui avait adressé des paroles blessantes, au sujet d'une quittance de tailles.

C. 870. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1666. — Procédures devant le bureau pour : Darne, en violation de séquestre, contre Odeyer, dit Gachet ; — Desbocs, syndic des forains de Montmeyran, contre les consuls du lieu, au sujet des tailles et des archives, qui devront être placées « dans une garde-robe fermée à quatre clefs », une pour le châtelain, une pour le consul, une pour le secrétaire et une pour le délégué des forains et des habitants ; — Drevetton, d'Eymeux, contre Loire-Ravet ; — Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre Popon, notaire et capitaine châtelain de Mercurool, et Gervat, receveur des tailles de la communauté.

C. 871. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1666. — Procédures devant le bureau en paiement de tailles, violation de séquestre, etc., pour : Delisle, consul de Chabeuil, contre Guion ; — Lefranc, receveur de Loriol, contre Anne Chomat et

les hoirs Peytier ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Massot, Mège, Béranger, etc., de Chabeuil ; — Salomon de Merez, contre Isaac Homel, ministre de Soyons ; — les hoirs Vinson, contre Voiron, secrétaire-greffier d'Alixan ; — Vignon, dit Claix, contre Garnier, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Nazaire : taux des comestibles et acte d'élection du consul Poudrel.

C. 872. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1667. — Sentences du bureau : ordonnant la vérification d'un rôle de taille à Montelier et à Valence ; — condamnant les consuls d'Étoile à reprendre la cote d'écart des hoirs Berengier et à payer les hoirs de noble Paul Pacius ; — recevant auditeur des comptes de La Roche-de-Glun, Dode, marchand de Valence ; — déchargeant de la contribution aux frais d'entretien des fontaines et de l'horloge et aux gages de l'instituteur nobles Antoine de Feralhon, Honoré de Serment et Alexandre de La Clostre, forains d'Alixan, etc.

C. 873. (Registre.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1667-1668. — Transcription des provisions de : Dode, auditeur des comptes à La Roche-de-Glun ; — Premier, à Montéler ; — Oboussier, à Châteauneuf-d'Isère, — Valette, secrétaire-greffier d'Allex, etc. — Copie des requêtes adressées au Parlement pour obtenir permission d'imposer : 800 livres à Saint-Laurent ; 400 à Charpey ; 300 à Combovin, etc. ; — des permissions conformes de la Cour. — Table au commencement.

C. 874. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier ;
2 pièces, parchemin.

1667-1669. — État des charges extraordinaires de la recette générale de Dauphiné occasionnées par le remboursement des offices d'auditeurs des comptes, que l'édit de 1663 supprima, et de l'office de receveur triennal des tailles de l'Élection de Montélimar. — Procédures pour le paiement des épices dues au bureau, à la

requête du receveur de l'Élection de Valence. — Requête aux élus par les consuls d'Alex, au sujet de l'office de secrétaire-greffier de la communauté acquis par le chapitre. — Procédures devant le bureau, pour violation de séquestre, reddition de comptes, etc., à la requête : d'Armand et de Baudoin, consuls de Saint-Laurent-en-Royans, contre la femme Pallier ; — Arnoux, capitaine châtelain de Loriol, contre Magdeleine Chomel, veuve d'Antoine Franchise, ancien président de l'Élection, et contre les conseillers et officiers du siège ; — Arnoux, commis à la recette des tailles de Chabeuil, contre Allemand, dit Travaladon, et sa femme.

C. 875. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1667-1669. — Procédures devant le bureau pour paiement ou exemption de cotes de tailles, à la requête de : noble Antoine La Blache, conseiller élu, contre Berard, de Châteaudouble ; — noble René La Blache, fils d'Antoine, contre Offerand, procureur au siège de Crest ; — les consuls du Bourg-lès-Valence, contre Rey, apothicaire, et Thévenin, marchand, etc.

C. 876. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier
(1 imprimée).

1667-1669. — Procédures devant le bureau pour paiement de cotes de tailles, à la requête de : Courtois, procureur aux Cours de Chabeuil, contre Pélicier, avocat ; — les consuls de Chabeuil, contre les créanciers de la communauté ; — Charavel, exacteur à Chabeuil, contre Patin et Desbocs ; — les consuls de Charpey, contre Viossat ; — Henri de Charpey, écuyer, lieutenant criminel au Présidial de Valence, contre Patin, juge royal des conventions et capitaine châtelain de Chabeuil. — Requête au Parlement par noble Jean-Antoine Patin, conseiller du Roi ; Ridelet, receveur de l'Élection de Valence ; Freydier, Gachet et Delisle, contre l'emploi des deniers publics fait à Chabeuil pour soutenir les procès de la communauté, suivie d'un mémoire de Patin sur la question de savoir « si un ou plusieurs particuliers plaidans contre leur communauté doivent contribuer aux frais et despenses que cette communauté fait contre eux. »

C. 877. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1667-1669. — Procédures devant le bureau pour paiement de tailles ou de dettes communales, contravention aux règlements sur les logements militaires, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Dansage, de Loriol ; — Delisle, marchand à Chabeuil, contre Agranier ; — Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre Popon, notaire et châtelain de Mercuriol ; — noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, contre Forêt, receveur des tailles à Beaumont ; — Durand, docteur en médecine, syndic des forains de Beaumont, contre Forêt ; — nobles Antoine de Feralbon, trésorier et receveur général des finances en Dauphiné ; — Honoré de Serment, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté et connétablie de France, et Alexandre de La Clostre, contre les consuls d'Alixan ; — Chaperon, contre Joubert et Revolles, consuls de Valence.

C. 878. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1667-1669. — Commission : de sergent aux tailles, en faveur de Martin Laval ; — d'huissier audiencier, à Roche. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau à la requête de : Neyremant, contre Brotte, notaire et procureur à Valence, et contre les consuls de la ville ; — Ennemond Reynaud, de Geysans, contre André Reynaud ; — ce dernier, contre Richaland.

C. 879. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier
(3 imprimées).

1667-1669. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Vigne, Breneron, Breyton et de Cluse. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Jean-en-Royans, de Saint-Martin et de Saint-Nazaire : quittances, rôles de tailles pour Saint-Martin ; fixation des vendanges à Saint-Nazaire au 6 octobre et jours suivants, et du prix des vivres : 1 livre de pain blanc, 1 sol 3 deniers ; de pain de méteil, 9 deniers ; le pot de vin vieux, 2 sols ; la livre de mouton et de veau, 2 sols 6 deniers ; de brebis et de porc frais, 2 sols ; de bœuf, 1 sol 6 deniers.

C. 880. (Cahiers.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1669. — Rôle des dettes de la communauté de Saint-Quentin et procès-verbal de vérification : 735 livres à Sarra-Fonton ; 289 à Bernard Basset ; 222 à Bertet ; 802 à Charmeil, etc. ; total, 109 884 livres.

C. 881. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier
(5 imprimées).

1667-1669. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel et pièces justificatives de ces comptes. — Procédures devant le bureau : à l'occasion des dettes communales de Saint-Quentin, pour le procureur du Roi, contre les consuls, le châtelain et les officiers de la communauté ; — pour malversations à Valence dans l'adjudication des octrois, à la requête du procureur du Roi, contre les consuls de la ville. — Arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Paris en faveur de la juridiction des élus sur les tailles et sur les octrois.

C. 882. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1670. — Procédures pour paiement d'épices dues au greffe de l'Élection. — Copie du bail de la recette des tailles de Beaumont passé par Abraham Montoisson, consul, à Romanet, à raison de 6 livres pour frais de rôle et du sol par livre sur les 1702 livres 19 sols du rôle. — Enquête sur une violation de séquestre commise par Coulomb, d'Upie. — Procès en paiement de tailles pour les consuls de Chabeuil, contre Desbocs, avocat au Parlement de Grenoble. — Sentence du bureau ordonnant la vérification des rôles de tailles exigées par Mège, à Chabeuil, et l'ajournement personnel contre ce dernier, accusé de malversations. — Copies d'actes intéressant la famille Mège : testament de Jean en faveur de Jacques, son frère, notaire à Chabeuil ; transaction entre Jean et Jacques Mège, d'une part, et Jérémie et Tobie Mège, de l'autre. — Procès-verbal de révision des comptes de Bérenger, Tourcier, Delisle, etc.

C. 883. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1659. — Extrait du compte de la recette et de la dépense faites par Jean Mège, exacteur des tailles à Chabeuil, sous le consulat de Benoît Montagnat : recettes, lançon de taille royale et négociale, 10 644 livres ; rôle de taille négociale, 11 026 livres ; rôle de taille de régallement, 5354 livres ; rôle d'étape, 8697 livres ; autre rôle de taille royale, 5225 livres, etc. ; total, 52 275 livres ; — dépenses : 3 livres 18 sols pour les cierges de l'église Saint-André ; 4 livres 4 sols pour travaux aux planches de la Véore ; 400 livres à Monteil, receveur de l'Élection ; 433 livres d'aide à Rochegude ; 411 livres pour fournitures de poudre, lors du passage du comte et de la comtesse de Chatte, etc. ; total, 52 298 livres.

C. 884. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1671. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : les consuls de Montelégier, contre noble Jacques Du Poyet, seigneur de Saint-Martin ; — Gaspard Rey, ancien consul et receveur de Valence, contre Diane de Chabert, veuve et héritière de noble Louis de Dorne, seigneur de Montcara et juge mage de Valence. — État des dettes communales de La Rivière, s'élevant à 8884 livres. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel, rendu par Jean Berard ; — pièces justificatives de ce compte.

C. 885. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1671. — Copie d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV et de la Chambre des Comptes de Dauphiné, relatifs aux deniers d'octroi de la ville de Valence. — Par transaction du 14 août 1553, les consuls, ayant acquis de l'évêque, moyennant des sommes assez considérables et des pensions, les droits de leyde sur le blé vendu en ville, de ban-vin et de boucherie, supprimèrent la leyde et conservèrent les autres droits, sous le nom d'indits. Charles-Jacques de Leberon fit annuler cette transaction par arrêt du Grand Conseil, le 20 juin 1653 ; mais Gabriel de Cosnac la fit revivre en 1662, et la Chambre des Comptes obligea dès lors les consuls de la cité à

justifier de l'emploi des sommes provenues de ces impôts. — Procédures par le bureau : en restitution du livre des assemblées et délibérations de Vaunaveys, pour Breynat, vi-châtelain du lieu ; — en paiement de tailles pour les consuls de Charpey, contre Viossat.

C. 886. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-4°,
103 feuillets ; 25 pièces, papier.

1672. — Procédures devant le bureau : pour la vérification du parcellaire, à la requête de noble Adrien de Baysse, contre les consuls de Saint-Just ; — pour paiement de reste de taille, à la requête de Roux, consul d'Étoile, contre Beranger-Lafontaine. — Compte consulaire de Bésayes, rendu par Bonnet : recettes, 1171 livres ; dépenses, 12 livres à Royanez, pour réparations au presbytère et achat d'un tabernacle ; 3 livres 10 sols pour charroi de 550 tuiles destinées à l'église de Saint-Vincent ; 3 livres de vacations à Serment, châtelain de Charpey ; 16 livres pour voyage à Lyon, à Valence et à Félines, à l'occasion de la donation faite à l'église de la paroisse par le sieur de Vergelas, etc. ; total, 1015 livres.

C. 887. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier
(2 imprimées).

1672. — Procédures faites devant le bureau : pour violation de saisie, à la requête de Broé, collecteur à Chanos-Curson, contre Pochon et sa femme ; — pour exemption de taille, à la requête de noble Henri de Charpey, écuyer, lieutenant criminel au Présidial de Valence, contre les consuls de Chabeuil, avec les arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé du roi Louis XIV, en faveur de la juridiction du Présidial et de la noblesse de Jean et de Henri de Charpey ; — pour violation de séquestre, à la requête de Colomb, contre Gueyraud, à Upie. — Copie du rôle de taille d'Eymeux et Hostun, s'élevant à 1309 livres.

C. 888. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier
(3 imprimées).

1671-1672. — Procédures devant le bureau en paiement de cote d'écart et de tailles pour :

Gilibert, contre Bouchet, à Alixan ; — Labalme, receveur de l'Élection, contre Thibaud et contre Perpoint ; — Lambert, contre Salabelle ; — Macaire, contre la veuve Millian, à Saint-Jean-en-Royans ; — le procureur du Roi, contre Neyremant ; — Jourdan, consul de Clérieux, contre noble de Ponnat, sieur Du Merley ; — de Servien, ambassadeur, contre Sanglier et Mayousse, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Nazaire. — Copie d'un avis de Dugué, intendant, sur les revenus d'octroi de la ville de Valence et d'un procès-verbal, dressé en exécution des arrêts du Conseil d'État des 20 janvier 1670 et 20 juillet 1671, établissant que les consuls de la ville précitée n'ont aucun titre pour lever les indits.

C. 889. (Registre.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1669-1673. — Transcription : de la déclaration et des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant l'inféodation des petits domaines jusqu'à la concurrence de 400 000 livres de rente, et le contrôle des exploits des duchés-pairies, châtelannies et autres justices ; — des autorisations d'imposer : 600 livres à Vaunaveys ; 800 à Saint-Nazaire ; 1000 à Étoile ; 600 à Charpey, etc. ; — des actes d'assemblées où ces impositions ont été votées ; — du prix-fait de la voûte du chœur de l'église de Saint-Nazaire ; — des provisions : de Neyremant, sieur de Boscodier, receveur des tailles à Fiancey ; — de Chabrier, auditeur des comptes à Ourches, etc.

C. 890. (Cahiers.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1673. — Plumitif des audiences du bureau : Magdeleine de Chastelier, veuve de noble Antoine de Feralhon, contre Dimanche Benistant ; — noble Alexandre de Pacius, contre Louis Thollonier ; — Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorue, contre Neyremant ; — Pochon, ancien consul de Chantemerle, contre Chirouze ; — Habrard, châtelain de la baronnie de Serves, contre Delhomme-Besson, etc.

C. 891. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier
(2 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1673. — Requête au Parlement de Grenoble par les officiers des Élections de Dauphiné, au sujet de leurs droits de vérification des rôles de tailles. — Procédures pour : Allian, de Crest, contre les consuls de Chabeuil, avec une copie de la transaction par laquelle Allian réduit à 1200 livres sa créance sur la communauté ; — Broé, ancien collecteur de Chanos-Curson, contre Pochon ; — Charrin, de Bésayes, contre Louise de Buffevant, dame de Tencin, veuve et héritière d'Antoine de Giterin, président à mortier au Parlement de Grenoble ; — Gueyraud, receveur des tailles à Upie, contre les consuls de la communauté ; — le procureur du Roi, contre Odoard, secrétaire-greffier d'Alixan, etc. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel, rendu par Jean François, avec les pièces justificatives de ce compte.

C. 892. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1673. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Tavardon et Gresse. — Pièces justificatives de ces comptes : état des dettes communales s'élevant à 7708 livres ; de la dépense des soldats de Carignan, en quartier d'hiver dans la communauté, allant à 232 livres, etc. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV relatifs aux comptes des droits d'indits à Valence. — Copie du rôle de la taille royale de Veaunes, s'élevant à 968 livres.

C. 893. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio,
30 feuillets ; 50 pièces, papier (1 imprimée).

1672-1674. — Transcription : des quittances de supplément de finance pour affranchissement de fonds roturiers à Louise de Bombardier, veuve de noble Fabien Des Aimars, sieur Du Moulin, à Étoile ; à Verancy Champey, à Chaléat, etc. ; — des provisions de Brénat, secrétaire-greffier d'Hostun, Eymeux, Beauregard, Jaillans et Meymans ; — des permissions d'imposer accordées par la Cour de Grenoble : à La Baume-Cornillane, 600 livres ; à Crozes, 400 ; à Combovin et à Chanos, 500, etc. — Déclaration du roi Louis XIV sur la vente des tabacs. — État des gages des secrétaires-

greffiers : à Valence, 300 livres ; à Livron, 100 livres ; à Charpey, 50 livres, etc. — Procédures devant le bureau pour : les officiers de l'Élection, contre noble René La Blache, fils d'Antoine ; — les consuls du Bourg-lès-Valence, contre Meylan.

C. 894. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier
(1 imprimée).

1674. — Procédures en exemption ou en paiement de cotes d'écarts ou de tailles faites devant le bureau pour : Clavel, bourgeois de Valence, contre les consuls de Chabeuil ; — God, contre les mêmes ; — Labalme, receveur des tailles, contre Tourcier, consul de Chabeuil, etc.

C. 895. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°,
127 feuillets ; 31 pièces, papier.

1674. — Procédures devant, le bureau en paiement de cotes de tailles, en remise de titres, etc., pour : les consuls de Loriol, contre Freyrier ; — le procureur du Roi, contre les consuls de Valence, etc. — Copie du rôle de la taille royale de la même ville s'élevant à 8742 livres : nobles Pierre-Louis de Veynes, conseiller au Parlement de Grenoble, 5 livres 9 sols ; Pierre de Castellane, sieur de Beauregard ; Abel de Marquet, conseiller au Présidial, 106 livres ; Claude Froment, 32 livres ; les pères Cordeliers, 7 livres ; Hugues Lebon, professeur en médecine en l'Université de Valence, 134 livres ; Pierre Desaulces, procureur, 18 livres ; Bancel, bourgeois, 27 livres, etc.

C. 896. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier ;
3 pièces, parchemin.

1675-1676. — État des sommes adjudgées aux officiers de l'Élection sur le prix du domaine de Clavel, dépendant de l'hoirie de La Blache : voyage d'un messenger à Grenoble, aller et retour, 12 livres ; acte d'affirmation, 1 sol, etc. ; total, 196 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Chabeuil : quittances du receveur de l'Élection ; permission de l'évêque de Valence aux habitants de la communauté de moissonner le jour de la fête de Saint Pierre et Saint Paul ; consultation des avocats

Vial et Martin sur la contribution des forains aux charges locales, etc.

C. 897. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier
(2 imprimées).

1675-1676. — Livre de raison (compte) de Granjan, premier consul de Chabeuil : recettes, 1 livre 10 sols de Mme Eynard, pour avoir fait sonner la grosse cloche aux funérailles de son mari ; 1 livre 10 sols de Cherfils, de Brunier, etc. ; dépenses, traité avec Boverly, « régent de latin », au prix de 120 livres par an, « pour enseigner toutes les classes » ; avec Ducros, maître d'école, au prix de 50 livres ; voyage à Valence avec Courbis, pour complimenter l'évêque, à son retour de Toulouse, 2 livres 2 sols, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Chabeuil. — Sentence du bureau qui maintient Odoard en l'office de secrétaire-greffier d'Alixan. — Procédures pour : Rey et le procureur du Roi, contre Mayousse ; — Jeanne Ridelet, contre Guy Du Vache, capitaine châtelain de Chabeuil, etc. — Mémoire touchant les indits de Valence et copie d'un rôle de 1480 livres imposé sur les marchands, négociants, gens de métier et artisans de la ville, pour l'abolition des jurandes.

C. 898. (Cahier.) — Petit in-folio, 121 feuillets,
papier.

1675. — Causes portées devant le bureau : noble François-Charles de Bressac, sieur de Rolin, contre les consuls de Chabeuil ; — noble Jean Bernard, sieur de Saint-Barthélemy, habitant Tulette, contre Botte, de Grane ; — Teyssier, procureur, contre Roman, de La Roche-de-Glun ; — Rostaing, à Chantemerle, contre Marie d'Espinchat, veuve de noble Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger ; — noble Jean-Antoine de Lancelin, seigneur de La Rolière ; Charles de Gelas de Leberon, seigneur de Barcelonne, Upie, etc., contre les consuls de Montvendre.

C. 899. (Cahiers.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1664-1677. — Notes sur les rôles de tailles des communautés de l'Élection : les deux tiers seuls du rôle de Valence en 1664 sont exigibles, l'autre tiers est rejeté ; le rôle de 1667 accuse 31 livres de revenant-bon ; celui de 1668, 102 livres ; — Charpey, en 1672, boni de 46 livres ; en 1674, déficit de 20 livres. — État des commissions données en 1665 pour vérifier les dommages causés aux vignes par la gelée et par la grêle : Franchise, à Valence ; Planta, à Saint-Nazaire ; Serret, à Châteauneuf-d'Isère ; Fornet, à Chanos-Curson, etc. — Présentations des procureurs : Rodet pour Thévenin ; Muguet pour Faure Des Blains, etc. — Plumitif des audiences : Bobon, docteur en médecine, contre les consuls du Bourg-lès-Valence ; — Grosset, contre les consuls de Crozes, etc.

C. 900. (Cahiers.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1672-1676. — Sentences du bureau, recevant : Chastelan, auditeur des comptes au Bourg-lès-Valence ; — Meinard, à Fiancey ; — condamnant : Chastel et ses adhérents à payer à La Balme, receveur de l'Élection, 1838 livres ; — Aubert, de Parlanges, à payer 248 livres de cote d'écart à Dufresne, marchand à Chabeuil ; — homologuant les états des dettes communales de Barcelonne s'élevant à 3555 livres ; de Saint-Jean-en-Royans, à 1952 livres ; d'Oriol, à 8264 livres ; de Montvendre, à 107 649 livres ; d'Allex, à 2016 livres, etc.

C. 901. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier ;
2 pièces, parchemin.

1676-1677. — Copies d'actes d'assemblées à Lorient et à La Rochette, votant une imposition de 300 livres sur chaque communauté. — Procédures devant le bureau pour : les consuls de Chabeuil, contre Allian ; — Guyard et Royanez, contre Charin et Bonnet, ancien consul de Bésayes ; — Broé, ancien collecteur de Chanos, contre Vinay ; — le procureur du Roi, contre Faure, notaire à Beaumont ; — Fonton, huissier, contre d'Alberny, substitut du procureur du Roi en l'Élection, etc. —

Pièces justificatives des comptes consulaires de Chabeuil : quittances, lettres, requêtes ; avis de Patin sur les moyens faciles de payer les dettes communales : il suffirait d'obtenir de l'intendant que les créanciers fussent payés en immeubles ; de cette manière, les habitants n'auraient plus à craindre de voir vendre aux enchères des fonds de 100 écus pour moins de 10 écus.

C. 902. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier
(1 imprimée).

1676-1677. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Lhostelier, ancien consul de Tain, contre Charles Chaléat, notaire à Romans ; — Verancy (Venance) Bergeron, contre Luc Mourier ; — noble Benjamin de Montagne, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Romieu. — Requête à de Lachèze, commissaire subdélégué de Dugué, intendant, par les consuls de Rochechinard, pour la vérification des dettes de leur communauté. — Dans le procès de Lhostelier contre Chaléat se trouve le règlement du duc de Lesdiguières sur le logement des gens de guerre dans les communautés en retard de payer les tailles.

C. 903. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier
(3 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1676-1677. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Jean-en-Royans, de Saint-Martin-le-Colonel et de Saint-Nazaire. — Copies : d'un arrêt du Parlement de Grenoble homologuant le rapport d'estime des fonds nobles de Saint-Jean-en-Royans ; — d'une transaction de 1301 entre le curé de Saint-Martin et ses paroissiens, au sujet de la dîme ; — des rôles de tailles de la même communauté ; — de la délibération des consuls de Saint-Nazaire, Saint-Jean, Oriol, etc., fixant l'époque des vendanges et le taux des comestibles ; — du rôle de la fourniture des étapes, s'élevant pour Saint-Nazaire à 224 livres, etc.

C. 904. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier
(2 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1676-1677. — Copies : des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant les indits de Valence et la juridiction des élus sur cet impôt ; — du tarif d'avant et d'après 1655 ; — d'un état des revenus s'élevant à 15 000 livres, soit 8000 livres pour les peaux de bœuf, veau, mouton, etc. ; 2600 livres pour les moutons tués, à raison de 100 par semaine ; 312 livres pour les veaux, à 10 par semaine ; 1560 livres pour les bœufs, à 5 par semaine ; 312 livres pour les vaches, à 2 par semaine ; 600 livres pour les porcs, à 300 par année ; 700 livres pour le vin et 700 livres pour le poids des farines ; — du bail à Martin, au prix de 6650 livres, en 1669 ; à Choppon pour 4219 livres, en 1637 ; — d'un état des titres relatifs aux indits ; — d'un acte de constitution de rente au profit du prieur de Saint-Sixte, dépendant de l'abbaye de Cruas, et recteur de la chapelle de Sainte-Croix, de Boffres (de Balfredo) en Vivarais, consenti par les consuls de Valence, moyennant 1500 écus d'or que le prieur leur avançait pour payer noble Louis de Crussol et ses créanciers. Cette pension de 75 écus d'or, valant chacun 27 sols 6 deniers tournois, fut hypothéquée sur les indits et subsides octroyés à la ville par le roi Louis XI.

C. 905. (Portefeuille.) — 81 pièces ; 1 cahier in-4°,
23 feuillets, papier.

1678-1679. — Copies : des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant l'augmentation de 10 sols sur les droits de vérification des rôles ; — d'une requête des élus à la Chambre des Comptes pour les décharger des procès-verbaux de chevauchée de 1671 à 1679, à cause de la modicité des fonds alloués pour cet objet ; — des provisions de Jean d'Alberny, procureur en l'Élection ; — des comptes de la recette et de la dépense faites au nom du bureau. — Procédures en violation de saisie, en paiement de cote d'écart, etc., pour : Arbod, receveur des tailles à Fiancey, contre Martinet ; — Bouilland, contre Morin, à Chabeuil ; — Brenier, secrétaire-greffier de Saint-Jean-en-Royans, contre Morel, etc. — Extraits des comptes de Jacques Ridelet, receveur des tailles de l'Élection,

établissant le versement à l'épargne de 3759 livres de taxes faites sur les élus.

C. 906. (Portefeuille.) — 43 pièces ; 1 cahier in-4°, 92 feuillets, papier.

1678-1679. — Copie du rôle de la taille royale de Chabeuil s'élevant à 4593 livres. — Procédures en paiement de tailles et parcelles de frais pour : les consuls de Chabeuil, contre Perrot, dit Dulaurier ; — Bernard Desbocs, contre les consuls de Châtelus ; — Colongin, notaire à Livron, contre Marmand ; — Creux, marchand au Bourg-lès-Valence, contre Bernard, dit Robin ; — le procureur du Roi, contre Freydiere et Morin, consuls de Chabeuil, etc.

C. 907. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1678-1679. — Procédures : en représentation de pièces de comptabilité à la requête du procureur du Roi en l'Élection, contre Patin, châtelain de Chabeuil ; Freydiere et Morin, consuls ; Courtois, greffier, etc. ; — en paiement de tailles, pour Morin, ancien consul de Chabeuil, contre Roux, à Parlanges ; — Rozeron, receveur d'un rôle à Mercurol, contre Bergier-Rochefort, etc. — Procès-verbal de chevauchée à Valence : faible récolte en blé, presque nulle en vin, à cause des pluies et de la grêle ; ville bien située pour le commerce et qui, il y a cent ans, comptait plus de 6000 chefs de famille ; affaiblie depuis par la construction de la citadelle ou de la place d'armes, dans le quartier le plus peuplé, et par l'établissement d'un grand nombre de monastères d'hommes et de filles, maîtres des meilleurs endroits sans payer les charges ; appauvrie par l'abolition de ses quatre foires franches, la perte de son pont sur le Rhône, les frais de péages, douane foraine et autres droits levés sur le fleuve ; ruinée enfin par le continuel passage des gens de guerre depuis les sièges de Privas, de Soyons et du Pouzin et par le quartier d'hiver de 1655 qui lui causa 600 000 livres de dépenses, la désertion de plus de 400 habitants et la ruine des autres. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant les indits de Valence.

C. 908. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1678-1680. — Présentations de procureurs : Estret, pour Bobon ; Crozat, pour Bergeron ; Aimar, pour Perrot, etc. — Causes portées devant le bureau : les Ursulines de Chabeuil, contre Bellon-Figon ; — noble Just-Louis de Feralhon, contre les consuls de Valence ; — Justine de Vausserre Des Adrets, veuve de noble René de La Roche-sur-Grane, etc.

C. 909. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (5 imprimées).

1680-1681. — Édit et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le tabac, la marque de la vaisselle, l'étain ouvré, etc. ; — les droits de quint et requint, lods et ventes et autres droits de mutations foncières ; — le parchemin et le papier timbrés ; — les offices des élus. — Procès-verbaux : de vérification des livres des marchands de Valence : Gachet refuse de les montrer ; Joubert n'en a aucun sur papier marqué, etc. ; — de chevauchée à Alixan et au Bourg-lès-Valence : les récoltes ont été médiocres à Alixan, à cause de la sécheresse et des pluies ; le parcellaire de 1658 accuse 4484 florins d'estime pour les fonds taillables ; — au Bourg, un pont et les murailles sont en mauvais état et il n'y a pas de parcellaire. — Procédures pour : noble Jacques Du Poyet, réclamant la nomination d'un nouveau syndic des forains à Beaumont ; — noble Jean de Bernard, sieur de Saint-Barthélemy, contre Chambon et Deloche, à Loriol.

C. 910. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1669-1681. — Compte consulaire de Chabeuil, rendu par Deageant, procureur ducal : recette, 31 449 livres ; dépenses, 33 163 livres. Dans la recette se trouvent : 6653 livres de taille royale ; 3661 livres de taille négociable ; 8333 livres du rôle de 1671 ; 9148 livres du rôle de 1673 ; 220 livres empruntées à noble François de Claveyson, seigneur de Chavannes, etc. ; — dans les dépenses, 1374 livres au receveur de l'Élection ; 74 livres à Guy de Claveyson, fils de François ; 2 livres 8 sols à Berengier, Gousson, Metifiot et Perrot, pour la visite

des vignes du mandement ; 12 livres à Massot, portier de la ville ; 27 livres à Vial, sonneur ; 180 livres à Duny, « précepteur de la jeunesse » ; 40 livres aux quatre gardes-fruits pendant deux mois, etc.

C. 911. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier
(1 imprimée).

1680-1681. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Marie Faure, veuve Blanc, contre Salabelle ; — Veye, marchand à Valence, contre Champavier, Bonnet, etc. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Liotard et Tavardon, avec leurs pièces justificatives ; copie du rôle de taille, quittances, etc.

C. 912. (Registre.) — In-4°, 546 feuillets, papier.

1674-1685. — Transcription : des arrêts du Conseil des finances, portant diminution de 6 millions sur les tailles de 1679, et du Parlement de Grenoble, défendant aux roturiers de prendre la qualité de nobles ; — des permissions d'imposer accordées par la même Cour et par l'intendant de Dauphiné : à Rochechinard, 180 livres ; à Chabeuil, 600 livres ; à Charpey, 100 livres, etc. ; — des rôles d'industrie et facultés mobilières de Valence : Jacques de Corbières, 12 florins ; Martin, 5 florins, etc. ; total, 685 florins ; — des enquêtes pour la réception d'Odoard, Charbonnel, Checiliane, Alexandre Desjacques, Pays, auditeur des comptes à Mercuriol, secrétaire-greffier à Châteauneuf-d'Isère, huissier et sergent royal à Charmes, conseiller élu à Valence, receveur triennal de l'Élection, etc.

C. 913. (Registre.) — In-4°, 578 feuillets, papier.

1679-1675. — Présentations de procureurs : Crozat, pour la veuve d'Albi ; — Claux, pour Mucel, etc. — Défauts contre Serpeille, Dorée, Fonton, etc. — Causes portées devant le bureau : Justine de Bressac, épouse d'Ennemond de Servien, ambassadeur, contre Silla ; — Amoric, rentier de M. de Bressac, à La Vache, contre noble Antoine de Marville et les consuls de Montéléger ; — Françoise Pan, veuve de Jean Bachasson, conseiller élu, contre

les consuls de Montvendre. — Transcription d'un arrêt du Conseil privé du Roi qui attribue au bureau la juridiction sur les indits de Valence, etc.

C. 914. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1680-1685. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant : le remboursement des offices de secrétaires-greffiers ; — la marque des plombs de Fauconnet, fermier général ; — la défense aux élus de ne lever aucune somme pour la vérification des rôles. — Procès-verbaux : de chevauchée à Ambonil : récoltes médiocres à cause des pluies ; parcellaire en bon état, accusant 80 livres d'estime ; seigneur du lieu, le prieur d'Alex, relevant du marquis de Montoisson ; — de vérification des dommages faits par les eaux dans les communautés d'Armieu, Rovon et Cognin ; — de la vérification des rôles et des comptes de Beaumont, etc. — Procédures pour : d'Alberny, procureur du Roi en l'Élection, contre Tardif et autres d'Alixan ; — Leneveu de Beauval, cemis général des formules, contre un huissier du Présidial ; — noble René de Galbert, contre Dimanche Benistant-Flou ; — Bonnemant, notaire et procureur à Valence, contre Sarra, dit Valier ; — Bonnet-Chastagnon, ancien consul de Charpey, contre Guyard, etc.

C. 915. (Portefeuille.) — 70 pièces ; 1 cahier in-4°, 33 feuillets, papier.

1680-1685. — Procédures devant le bureau pour : Boutet, fermier général des parchemin et papier timbrés, contre La Bonté, Reynaud, Monier et le Père Brader, antonin, curé du Pont-en-Royans ; — Charency, chanoine de Saint-Sauveur, de Crest, contre les hoirs Bournat ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Louis Collet de La Chasserie, et Freydier, avocat au Parlement de Grenoble, pour transport de juridiction ; — Fauconnet, fermier du tabac, contre Pouzin, qui cultivait cette plante ; — Gachet, contre Catherine Monier, des Berards-sur-Chabeuil, etc. — État des dettes communales de Chapeverse, s'élevant à 6111 livres.

C. 916. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1680-1685. — Compte consulaire de Mercuriol, rendu par Barbe, s'élevant en recette à 2489 livres et en dépense à 2615 livres. — Procès-verbal de chevauchée à Montoisson : récoltes endommagées par la sécheresse et ensuite par les pluies ; le marquis de Montoisson, seigneur ; le cadastre récent ne donne ni le total de la contenance, ni celui du revenu ; l'imposition se fait sur le pied de 632 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin et de Saint-Nazaire. — Procédures devant le bureau pour : Marbaud-Delisle, prêtre chorieur de Sainte-Croix, à Montélimar ; — Robin, consul de Mercuriol, contre Cheval ; — Meynier, notaire à Bésayes, contre Dimberton ; — Defenoyl, chanoine de Saint-Ruf, charmarier au prieuré de Saint-Félix, contre Crozat de Vaugrand, professeur de droit français en l'Université de Valence ; — les consuls de Saint-Nazaire, contre Cara et Brenier.

C. 917. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1680-1685. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant les indits de Valence et la juridiction des élus sur ces droits d'octroi. — Procès-verbal de chevauchée dans la ville : le cadastre accuse 5880 florins d'estime ; faible récolte en grains ; chemins en très-mauvais état. — Copie du rôle de la taille de Veunes, s'élevant à 362 livres. — Compte consulaire de Saint-Nazaire, rendu par Abicel ; — pièces justificatives de ce compte. — Procédures devant le bureau pour : le procureur du Roi, contre Thevenin, Gurle et Morin, prévenus de voies de fait sur Charles Clément, consul de Chanos-Curson ; — Fauconnet, fermier du papier timbré, contre les marchands de Valence qui ne tiennent pas leurs livres sur papier marqué, etc.

C. 918. (Cahier.) — In-4°, 528 feuillets, papier.

1675-1688. — Sentences du bureau : condamnant les forains de Chantemerle à payer les cotes d'un rôle de taille négociale ; — recevant Girodet, auditeur des comptes à Châteauneuf-d'Isère,

et Chaballet, procureur en l'Élection ; — homologuant les états de dettes communales : 4621 livres à Iseron ; 7290 à La Baume-Cornillane ; 54,602 à Montmeyran ; 11 569 à Marches ; 2407 à Gurches ; 6324 à La Rochette, etc. ; — ordonnant l'enregistrement des permissions d'imposer : 102 livres à Tain ; 360 à Chabeuil, etc. ; — approuvant les nouveaux parcellaires de Chanos-Curson, de La Motte-Fanjas, de La Vache, etc.

C. 919. (Cahiers.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1684-1689. — Transcription d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant les octrois de Valence, les commissions d'arpenteurs et les provisions de tous officiers royaux. — Plumitif des audiences : Tavan, maître cuisinier à Valence, contre la veuve Mathieu ; — noble Pierre de Geys, assesseur au Présidial de Valence, contre Quiot ; — Brochier, bourgeois de Grane, contre Claude de Barres, dit de Gerlan ; — noble Aimar de Planta, procureur du Roi au Présidial, contre noble François de Chabrières ; — Claude de Veynes, seigneur du Prayet, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Desbocs, etc. — Distribution des causes : Serret, le procès de Justine de Chabrières, veuve de Soffrey-Calignon, contre Gouilly ; — Franchise, le procès de Bancel, bourgeois de Valence, contre Guilhen, dit Talon, etc. — Copies des actes d'assemblées tenues à Saint-Martin, Châteauneuf-d'Isère, Loriol, etc., demandant la permission d'imposer les sommes nécessaires à ces communautés, et des autorisations accordées par l'intendant.

C. 920. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (5 imprimées) ; 2 marques en plomb.

1687-1689. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le règlement des droits de vérification et de signature des rôles de tailles ; — la restitution par les élus au receveur de l'Élection des 2794 livres reçues pour cette vérification ; — la marque des tabacs affermés à Fauconnet et sous-affermés à Mabilles, etc. — Exploits faits pour le paiement des droits de vérification des rôles, à la requête de Fornet ; — état

des sommes reçues pour cette vérification, de 1673 à 1683 : Valence, 389 livres ; Le Bourg, 22 ; La Vache, 92 ; Fiancey, 93 ; Livron, 63, etc. ; total, 2794 livres, etc. — Mémoires et lettres des élus sur cette vérification, qui leur était avantageuse, à cause des droits en provenant, abolis en 1675 et en 1683.

C. 921. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier ;
3 pièces, parchemin.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Alberton et Guinet, sous-fermiers du seigneurie (droit de marque sur l'or et l'argent ouvrés), contre Malbrun, orfèvre à Valence ; — Allard-Jacquinet, contre Reppellin ; — Aleron, notaire à Romans, contre Meynier, de Bésayes ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Barnaud, de Châteauneuf-d'Isère. — Procès-verbaux de chevauchée à Alex et Aubonne : récoltes médiocres à cause des inondations ; 200 chefs de famille ; le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, seigneur d'Alex, et les hoirs du seigneur de Lachau, d'Aubonne ou Aiguebonne ; — à Alixan : 300 chefs de famille ; pas de commerce ; l'évêque de Valence, seigneur de la communauté ; les hoirs de Sassenage et de Beaulieu, propriétaires ; chemins en mauvais état ; à Ambonil, 9 chefs de famille ; Dom Morel, prieur d'Alex, seigneur ; — à Barbières, 90 chefs de famille ; commerce de charbon de bois ; la présidente de Saint-André, dame du lieu ; — à Barcelonne : 80 chefs de famille ; pas de commerce ; de Leberon, évêque de Valence, seigneur, etc.

C. 922. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Louise Bernard, veuve Nouvel, contre Bellier, à Alixan ; — Bonnardel, contre Ranchon, de Bésayes ; — Anne Coste, veuve Blanchard, contre Joubert et Perpoint, de Valence. — Procès-verbaux de chevauchée : à La Baume-d'Hostun, demi-récolte ; 55 chefs de famille ; — à La Baume-sur-Véore, 6 chefs de famille ; le conseiller de Château double, seigneur ; — à La Baume-Cornillane, sol léger en pente, exposé aux inondations ; 100 ménages ; de Rousset, conseiller au Parlement de Grenoble, seigneur du lieu ; — à Beaumont, inondations de la

Véore et de l'Écoutay ; 180 ménages ; l'évêque de Valence, seigneur ; — à Beauregard, Jaillans et Meymans, 280 ménages ; pas de commerce ; de Villefranche, seigneur du lieu, etc.

C. 923. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Bost, marchand à Valence, contre la veuve Jonas ; — Buterin, collecteur de Meymans, contre Malossane ; — Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans, contre Chaix, etc. — Procès-verbaux : de vérification des dégâts causés par la grêle au Bourg-lès-Valence ; — de chevauchée : à Chabeuil, très-faible récolte à cause de la sécheresse, des brouillards et des inondations ; de 6 à 700 chefs de famille ; le prince de Mourgues (Monaco), seigneur du lieu ; le conseiller de La Baume, seigneur des Peyrins ; pas de commerce ; — au Chaffal, terrain montagneux ; 16 ou 17 ménages ; le président de Pizançon, seigneur ; — à Chanos-Curson, le comte de Saint-Vallier, seigneur ; Françoise de Bouvier, dame de Conflans, propriétaire ; 200 chefs de famille ; — à Chantemerle, 2837 sétérées de contenance, dont 630 aux ecclésiastiques et 2207 taillables ; — le comte de Saint-Vallier, seigneur ; 150 ménages ; — à Charpey, 400 chefs de famille ; petit commerce de draperie ; le comte de Chatte, seigneur ; — à Châteaudouble et Peyrus, 360 ménages ; commerce de draperie ruiné par la fuite de 250 familles protestantes ; le conseiller de Châteaudouble, seigneur.

C. 924. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Fauconnet, fermier général du tabac, contre Imbert ; — Faure, notaire à Beaumont, contre Marbaud-Delisle et Grallier. — Comptes consulaires de Mercuriol rendus par Perret, Thivolle et Pailleret, et pièces justificatives de ces comptes. — Procès-verbaux de chevauchée : à Châteauneuf-d'Isère, biens communaux afferlés 60 livres ; l'évêque de Valence, seigneur ; 300 ménages ; — à Chavannes, estime de parcellaire, 930 livres ; 12 ménages ; le comte de Saint-Vallier, seigneur ; — à Clérieux, 100 chefs de famille ; chemins impraticables ; point de commerce ;

— à Cliousclat, 60 ménages ; l'évêque de Valence, seigneur ; — à Coin bovin, 200 chefs de famille ; le président de Pizançon, seigneur ; — à Crozes, principal revenu, le vin ; 20 ou 25 ménages ; le comte de Saint-Vallier, seigneur ; — à Échevis, 25 ou 30 ménages ; le marquis de Sassenage, seigneur ; — à Étoile, les nobles possèdent la moitié du mandement ; 600 ménages ; le marquis de Ville, engagiste ; — à Eurre, 160 chefs de famille ; Jeanne de Glanne d'Eurre et noble Gabriel d'Urre, seigneurs ; — à Hostun et Eymeux, commerce de chaux et de tuiles ; 200 ménages ; le marquis de Lionne, seigneur ; — à Larnage, commerce de poterie ; le comte de Marsanne, seigneur ; 30 ménages ; — à Livron, l'évêque de Valence, seigneur ; le fief des Robins, au duc de Ventadour ; celui de La Rolière, à noble Laurent Lancelin ; celui de La Sablière, à Claude Cartier ; 240 ménages ; — à Loriol, l'évêque de Valence, seigneur ; 260 ménages ; — à Marches, fonds communal affermé 100 francs ; 77 ménages ; le comte de Chatte, seigneur ; — à Marsas, de la baronnie de Clérieux, 110 ménages ; — à Mercurol, 100 ménages ; le marquis de Lionne, seigneur.

C. 925. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Paget, bourgeois de Livron, contre Lombard, consul ; — le syndic des Jacobins (Dominicains) de Valence, contre Pozier. — Procès-verbaux de chevauchée : à Mirmande, 300 ménages ; l'évêque de Valence, seigneur ; — à Montéléger, 60 ménages fort pauvres ; Marianne d'Espinchat de Luc, dame du lieu ; — à Montelier, 300 ménages ; pas de commerce ; les hoirs du marquis de Sassenage, seigneurs ; — à Montmeyran, 200 ménages ; le marquis de Crillon, seigneur ; — à Montoisson, 160 ménages ; le marquis de Clermont, seigneur ; — à Montvendre, 120 ménages ; l'évêque de Valence, seigneur ; — à La Motte-Fanjas, les chenilles ont endommagé les arbres fruitiers ; 53 chefs de famille ; point de commerce ; nobles Isaac et Just de Villette, seigneurs, relevant du comte de Tallard, auquel « ils sont tenus de donner un baiser à la joue, une fois toutes les années, pour droit d'hommage » ; — à La Motte-de-Galaure, 20 ou 30 ménages ; le comte de Gerlande, seigneur ; — à Oriol, 160 ménages ; le

comte de Tallard, seigneur ; — à Ourches, 30 ménages ; territoire accidenté et peu étendu, dont le prieur et les nobles possèdent 1/6 ; le marquis de Chabrillan, seigneur ; — au Pont-en-Royans, 270 ménages ; le marquis de Sassenage, seigneur ; — à Rochechinard, 70 habitants ; point de commerce ; noble Alphonse de Rochechinard, seigneur ; — à La Roche-de-Glun, le vicomte de La Barge, engagiste ; 160 ménages ; plus de 900 sétérées sur 3794 ont été emportées par le Rhône ou par l'Isère ; — à Rochefort-Samson, 120 ménages ; la présidente de Saint-André, dame du lieu ; — à La Rochette, 45 ménages ; le conseiller de Pluvinel, seigneur.

C. 926. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier
(3 imprimées).

1686-1689. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Rival, Odier et Ferrouillet ; — pièces justificatives de ces comptes. — Procès-verbaux de chevauchée : à Saint-Hilaire et Sainte-Eulalie, 55 ménages ; le marquis de Sassenage, seigneur ; — à Saint-Jean-en-Royans, 500 chefs de famille ; commerce de draperie ; le marquis de La Raume, seigneur ; — à Saint-Laurent, commerce de peignes ; 250 ménages ; chemins en mauvais état ; le marquis de Sassenage, seigneur ; — à Saint-Martin, 40 ou 50 ménages ; le marquis de La Raume, seigneur ; fief de La Chatronnière ; — à Saint-Nazaire, dîme rapportant 20 ou 22 sétiers de blé ; 80 chefs de famille ; pas de commerce ; le comte de Tallard, seigneur.

C. 927. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Sauzet, contre Alexandre de Vinay, bourgeois de Loriol ; — le procureur du Roi, contre Thévenin, Gurle, Morin, la femme Chambaud et Savinas ; — les officiers de l'Élection, contre les consuls de Valence, au sujet des octrois de la ville. — Procès-verbaux de chevauchée : à Saint-Thomas, 50 ménages ; aucun négoce ; le comte de Tallard, seigneur ; — à Tain, 760 sétérées roturières estimées 104 livres ; commerce de vin ; de 140 à 180 ménages ; M. de Ventadour, seigneur ; — à Upie, 160 ménages ; Louise de Grolée de Leheron, dame du

lieu ; — à La Vache, 48 chefs de famille ; le conseiller de Bressac, seigneur ; — à Vaunaveys, 100 ménages ; le Roi, seigneur depuis trois ou quatre mois ; — à Veunes, 55 habitants ; le comte de Saint-Vallier, seigneur du lieu ; de Rostaing et de Solignac, possesseurs des fiefs d'Hauteville et de Solignac. — Vérification par Planta, élu, des dommages causés à Vanlouis et autres habitants d'Étoile par la Véore, l'Ozon et l'Arcette.

C. 928. (Cahiers.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1690-1693. — Plumitif des audiences : Bologne, marchand à Livron, demandeur en paiement de tailles, contre Pagey ; — Charrin, fermier du président de Tencin, à Bésayes, contre Lombard ; — Roussillon, praticien à Valence, contre Reboulet ; — Armingaud, notaire à Alixan, contre Mottet ; — Catherine de Gade, veuve de noble Michel Falcos, sieur de Maleval ; Christine de Gade, veuve de Nicolas de Garagnol, contrôleur des guerres, contre les consuls de Saint-Quentin ; — Claude de Veynes, maître en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Louise La Balme, etc.

C. 929. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1690-1693. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant la levée de 300 000 livres pour, droits de franc-fief et franc-alleu. — Lettres de Fargier et de Cotherel, au sujet de l'office de lieutenant criminel de l'Élection et du minot de sel attribué à cet office. — Actes de réception de : d'Alberny, auditeur des comptes à Charpey ; — Albert, à Upie ; — Astier, à Allex ; — Arnoux, trésorier à La Vache ; — Brenier, secrétaire du marquisat de La Baume-d'Hostun ; — Breynat, de Beaumont, etc.

C. 930. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier
(3 imprimées).

1690-1693. — Provisions de : Chabrier, secrétaire-greffier à Mirmande ; — Chaix, à Valence ; — Clapier, à Alixan et à Charpey ; — Dessoudeys, à Livron ; — Chalamel, péréquateur à

Marsas ; — Chambaud, à Montoisson ; — Fovet, au Bourg-lès-Valence, etc. — Copie du rôle de la taille négociale d'Étoile, s'élevant à 1335 livres, pour l'aide due à Beaumont et pour les frais du procès contre Arnal, maître de poste à La Paillasse, etc.

C. 931. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1690-1693. — Provisions de : Gagnat-La-Couronne, secrétaire-greffier à Loriol ; — Macaire, à Beauvoir et à Rochechinard ; — Grosset, trésorier à Crozes ; — Grand et Garnier, péréquateurs à Hostun et à Eymeux ; — Lambert, à Combovin et au Chaffal ; — Leorier et Grosset, à Châteauneuf-d'Isère ; — Lhostelier, à Tain, etc. — Procédures devant le bureau pour : Frère, notaire au Pont-en-Royans, contre Vassieu ; — Guyard, de Bésayes, contre Ailhon, ancien consul de Marches ; — Jeanne Jannoyer, contre la veuve Bosc, etc.

C. 932. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier
(3 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

1690-1693. — Provisions de : Maurel, receveur des tailles de la paroisse de Fiansayes (Marches) ; — Mourdedieu, secrétaire de Montoisson ; — Néry, de Montmeyran ; — Pays, trésorier de Valence ; — Martel, péréquateur à Montelieu ; — Nouvel, à Hostun, etc. — Compte consulaire de Mercuriol, rendu par Ogier ; recette, 4460 livres ; dépense, 4510 livres. — Pièces justificatives de ce compte et d'un compte de Montvendre : quittances ; état d'imposition pour l'entretien des officiers d'un régiment de milice : au colonel, 50 livres par mois ; au lieutenant-colonel, 15 livres ; au major, 40 livres, etc. ; total, 1053 livres.

C. 933. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier
(2 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1690-1693. — Provisions de : Quint, secrétaire-greffier au Bourg-lès-Valence ; — Reymond, trésorier à Montvendre ; — Rodet et Fournier, péréquateurs à Beaumont ; — Rollet, à Châteauneuf-d'Isère, etc. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans, rendus par Vigne et

Morin ; — pièces justificatives de ces comptes : ordonnances de Bouchu, intendant, pour imposer 23 livres, part contributive de la dépense de 30 mousquets, en remplacement de 30 fusils dans chaque compagnie du régiment Du Gua (milices provinciales) ; 59 livres destinées aux réparations de la tour de Constance et des murailles de Valence du côté du Rhône, etc.

C. 934. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier (5 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

1690-1693. — Compte consulaire de Saint-Nazaire-en-Royans, rendu par Jourdan : recette, 2599 livres ; dépense, 2628 livres ; — pièces justificatives de ce compte : ordonnances de Bouchu, intendant, pour le paiement de 116 livres de fourrages, de 462 livres des quartiers d'hiver, de 22 livres pour réparations contre l'Isère, à Voreppe ; de 1334 livres pour la défense du royaume, etc. — Provisions de : Saunier, contrôleur des exploits à Livron ; — Servant, secrétaire à Mercuriol ; — Vallantin, à Beaumont ; — Vanlouis, trésorier à Étoile ; — Viallet, au Bourg-lès-Valence, etc.

C. 935. (Cahiers.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1686-1695. — Défauts contre : la veuve Chabrier, de Lorient ; — Crozat, de Montvendre ; — Escoffier, de Saint-Vincent ; — Marie Mollard, épouse de noble Paul de Pourroy, etc. — Plumitif des audiences : Bancel, bourgeois de Valence, contre Barthélemy de Sardes, prieur de Saint-Félix, et Guillon, dit Talon ; — Jeanne de Galbert, épouse de noble Annet de Serment, commandant du château de Chambéry, contre les religieuses de Sainte-Ursule de Valence ; — Jeanne Bellon, veuve Trouillat, contre la veuve Sautel ; — Dom Perrot, religieux profès de Cluny, sacristain de Chabeuil, contre Platel, etc.

C. 936. (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets ; 48 pièces, papier.

1690-1695. — Provisions de : Baille, trésorier à Mirmande ; — Carre à Mercuriol ; — Chambon, à Lorient ; — Bernon, secrétaire-greffier à

Geysans ; — Charles, à Montmeyran ; — Debeaux, péréquateur au Bourg-lès-Valence ; — Dessoudeys, à Livron ; — Duc, à Marches ; — Jordan, conseiller élu. — Copies : du rôle de la taille royale du Bourg-lès-Valence s'élevant à 7881 livres ; — du prix-fait de deux ponceaux sur la Bouterne, à Chantemerle ; — du supplément au parcellaire de Mirmande : le seigneur abbé de Saou, prieur de Saint-Étienne-lès-Mirmande, a une terre de 19 sétérées ; noble Alexandre-René-Armand de Forest, seigneur de Condillac, a pré et terre à Lescoïn, de 3 sétérées ; le curé de l'église paroissiale de Sainte-Foi a 40 sétérées ; noble Charles de Banne, seigneur de La Bâtie et Tour-du-Verre, possède le château de La Bâtie et un tènement de 92 sétérées, etc.

C. 937. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (3 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

1690-1695. — Procédures devant le bureau pour paiements de cotes d'écart, à la requête des consuls de Montéléger, contre la veuve Chastain. — Provisions : d'Antoine Mure, maire perpétuel de Tain ; — Robin, trésorier à Barbières et à Marches ; — Platel, péréquateur à Montelier ; — Prompsal, à Châteaudouble ; — Valette, secrétaire-greffier à Eurre. — Compte consulaire de Saint-Nazaire-en-Royans rendu par Pinet ; — pièces justificatives de ce compte.

C. 938. (Portefeuille.) — 40 pièces ; 5 cahiers in-4°, 135 feuillets, papier.

1690-1695. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Garciel, s'élevant à 3176 livres, à 2408 en recette, à 3178 et à 2488 en dépense ; — pièces justificatives de ces comptes ; rôles de taille ; quittances, dont une de 296 livres pour l'abonnement des eaux et fontaines, etc. — Provisions de Vallantin, péréquateur à Lorient.

C. 939. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (6 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1696-1699. — Déclaration, édit et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le paiement des sommes dues pour lettres de maintenue

ou de réhabilitation avec anoblissement ; — la réunion des offices de conseiller des juridictions ordinaires, des Élections, greniers à sel, etc., au corps et communauté des officiers desdites juridictions ; — la création des offices de trésoriers receveurs des deniers qui entrent dans la bourse commune des communautés. — Lettres de Bouchu, intendant ; Guy, secrétaire du Roi à l'hôtel de Conty ; Delacoste, Charpentier, etc., aux officiers de l'Élection, relatives à leurs droits et à leurs obligations. — Provisions à Denis Blanc de l'office de greffier de l'Élection de Valence. — Présentations de procureurs : Estret, pour Moïse Peloux ; — Crozat, pour Didier ; — Arbod, pour la veuve Dumoulin, etc. — Défauts contre Fraud, Louise de Laforêt, veuve Durand, Marie Lhostelier, veuve Morier, etc.

C. 940. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1696-1699. — Procédures devant le bureau pour : Thevenin, marchand de Valence, contre les consuls du Bourg, au sujet d'une créance ; — Arbod et la veuve Marcel, contre noble Charles de Chabrières, sieur de La Roche ; — nobles Pierre de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, et Charles de Banne, seigneur de La Bâtie-du-Verre, contre Clapier, châtelain d'Alixan, etc. — Provisions et actes de réception de : Brenier, péréquateur à Saint-Jean-en-Royans ; — Dufresne, à Chabeuil ; — Chorian, secrétaire-greffier du Bourg-lès-Valence et de Fiancéy. — Actes d'affranchissement des tailles pour Cartelier, Rodet, Rollet, Bellon, Jobert et Charignon, à Châteaouble et Peyrus ; Chambaud, à Alixan ; Thézier, au Pont, etc.

C. 941. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1696-1699. — Procédures devant le bureau pour : Lamberton, à Échevis, contre Blache, ancien consul du lieu ; — Jean Lyon, contre Vincent Blache, de Saint-Jean-en-Royans ; — Mourier, à Montvendre, contre Mazouyer ; — Pellerin, contre Rossan et les consuls de La Sône (Isère). — Provisions et réceptions : d'Antoine Du Poyet, syndic des forains à Upie ; — Fernet La Nonnière, à Livron ; — Lhostelier, à Chantemerle ; — Charles d'Eurre de

Lastic, maire de Vaunaveys ; — Merle, secrétaire-greffier de La Rivière, Armieux, Rovon et Saint-Gervais ; — Planta, trésorier et receveur des tailles de Valence ; — Claude Roux, conseiller et secrétaire de la Maison et Couronne de France. — Actes d'affranchissement de tailles pour Merle, Richard, à Veunes, etc.

C. 942. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier
(5 imprimées).

1696-1699. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Massot, Garciel et Bouvarel ; — pièces justificatives de ces comptes et de ceux de Saint-Martin-le-Colonel. — Copies : du rôle de taille de la jauge du vin, s'élevant à 102 livres ; des ordonnances de Bouchu, intendant, pour la fourniture de 20 quintaux de chanvre aux arsenaux de Toulon et de Marseille, et l'imposition de 59 livres pour la suppression des offices d'experts priseurs et arpenteurs jurés ; — du rôle de tailles pour les pauvres honteux, s'élevant à 169 livres, etc.

C. 943. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1696-1699. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Raymond et Garciel ; — pièces justificatives de ces comptes. — Copie du rôle de la taille imposée sur les habitants de Montaut, mandement de Saint-Quentin, s'élevant à 209 livres. — Procédures devant le bureau pour : Saulse, à La Baume-Cornillane, contre Versel ; — les dames religieuses de la Visitation, contre les Ursulines de Valence, etc.

C. 944. (Cahiers.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1697-1709. — Présentations de procureurs : Muguet, pour Frère, notaire à Saint-Jean-en-Royans ; — Chaballet, pour Chabrier, notaire à Mirmande, etc. — Plumitif des audiences : Crozat, bourgeois de Valence, contre Premier, receveur des tailles à Beaumont ; — les recteurs des hôpitaux de Valence, contre Coulet, juge du Roug-Saint-Pierre ; — noble Pierre de Geys, président de la Sénéchaussée, contre les consuls d'Alixan ; — noble

Antoine de Cottonay, auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Guillot et Combet ; — noble Jean Ducrest de La Tour, contre Desbocs, lieutenant particulier au Présidial ; — les consuls de Beauregard, contre Bouvat, etc.

C. 945. (Cahier.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1697-1703. — Causes portées devant le bureau : le marquis de Montoisson, contre Bresson et contre noble Charles-Jacques Dufaure, sieur de Saint-Sylvestre ; — Henriette Desbocs, veuve et héritière de noble Isaac-Louis de Marquet, sieur de Cornillac, contre Cholet, notaire à Valence ; — de Mezonne, prieur-curé de Saint-Clément-sur-Mercurool, contre Defélix. — Transcription : de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV relatif aux provisions des offices de création nouvelle ; — de l'acte de nomination d'un tiers-expert pour vider la difficulté de Montelier et de Charpey, au sujet de leurs limites vers les Baratiers, etc.

C. 946. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 71 feuillets ; 65 pièces, papier (14 imprimées).

1700-1709. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les droits d'enregistrement dus par les possesseurs d'offices ; — l'augmentation de 500 000 livres de gages pour les officiers comptables ; — les offices des avocats des Hôtels-de-ville ; — le cours des anciennes espèces d'or et d'argent ; — la possession à titre de survivance des offices casuels et héréditaires ; — les fraudes des droits de la Ferme ; — la création des offices d'assesseurs dans les Hôtels-de-ville et maisons communes ; — le rang, les fonctions et privilèges des maires et de leurs lieutenants. — Ordonnances et lettres des intendants Bouchu et Bauyn d'Angervilliers, relatives aux tailles, à la ferme du tabac, aux offices d'inspecteurs des boissons, etc. — Plumitif des audiences du bureau : Arod, contre Biarrat ; — le syndic des religieuses de Sainte-Marie de Valence, contre Advenant, etc. — Transcription : de l'acte de renonciation « aux qualités de noble homme, d'escuyer, de messire ou de chevalier » par Aymar de Planta, conseiller du Roi au Présidial de

Valence. — Transcription des provisions : d'Esprit de La Sablière, garde-magasin de l'artillerie à la citadelle de la même ville ; — de Bigeard, subdélégué de l'intendant ; — Savoye, procureur du Roi à l'Hôtel-de-ville de Valence ; — Disdier, contrôleur au greffe dudit Hôtel et aux revues, etc.

C. 947. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (2 imprimées).

1700-1709. — Placets au roi Louis XIV par les officiers des Élections de la Généralité de Grenoble et par ceux de l'Élection de Valence, réclamant leurs anciens droits, privilèges et exemptions, au moyen d'un supplément de finance de 40 000 livres. — Lettres de Jordan, conseiller élu à Valence, député des Élections de la Généralité, au sujet de ses droits et de sa mission. Le 23 octobre 1703, il écrit de Bar-le-Duc : « Vous avez sans doute appris le siège de Landau, dont la tranchée est ouverte depuis le 18 ; nous entendons d'ici le canon, qui ne cesse ni jour, ni nuit. M. le maréchal de Vauban prétend que la place ne tiendra que quinze à dix-huit jours, etc. » Le 14 mars de la même année, il mandait de Paris : « Une personne de crédit s'offre de faire réussir nos demandes moyennant trois cents louis d'or. À mon sens, cette route me paraît la plus courte et la plus seure, pourveu que tous les intéressés y veuillent consentir. » Jordan était logé, en janvier 1703, chez M. Poquelin, marchand drapier, au Lion d'argent, rue Saint-Honoré. — Copie du compte rendu à l'intendant des affaires portées devant le bureau par les fermiers du tabac, etc.

C. 948. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1700-1709. — Ordonnance de l'intendant Bauyn condamnant à 20 livres d'amende les maires, consuls et officiers de Valence, Loriol et Livron, pour n'avoir pas fourni les éclaircissements demandés sur le prix des denrées. — Provisions et actes de réception : d'Acarie, syndic d'Ourches ; — Allier, procureur postulant au siège de l'Élection ; — Armand, trésorier receveur de Chabeuil ; — Aubert, contrôleur des quittances des receveurs des tailles ; — Baboy, châtelain d'Iseron, etc. — Procédures pour : Françoise Alloix, veuve Pascal, contre Brenier ; —

André, distributeur des papier et parchemin timbrés, contre Marguerit, etc. — Requêtes : au Parlement de Grenoble, par d'Alberny, substitut du procureur du Roi en l'Élection, au sujet de la juridiction du siège sur les indits de Valence ; — au Bureau des finances, sur la création de l'office de contrôleur des tailles alternatif et triennal.

C. 949. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1700-1709. — Provisions et actes de réception de : Bérenger, syndic des forains à La Baume-Cornillane ; — Berlhe, à Marsas ; — Berengier-Massot, secrétaire à La Baume ; — Berlhe, châtelain de Chavannes et Veunes, nommé par Marie de Sayve, veuve de Jean de La Croix de Chevrières ; — Blanc, trésorier au Bourg-lès-Valence, etc. — Procédures devant le bureau pour : Belle, contre Simon Belle, dit Bertholy, ancien consul de La Roche-de-Glun, et contre Arlod, dit Barjac ; — Bellon, d'Alixan, contre Nier ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Bleton, châtelain d'Auberives ; Vassieu, ancien consul ; Belle, secrétaire, etc.

C. 950. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1700-1709. — Provisions et actes de réception ou de prestation de serment de : Boffard, syndic des forains à Chavannes et à Veunes ; — Bon, à Beauregard ; — Crozat, à Chabeuil ; — Chaix, à Étoile ; — Bollioud, garde sédentaire à Valence pour la ferme du tabac ; — Vincent Brenier de Flandènes, châtelain de Rochechinard, nommé par dame Jeanne Dupuy, veuve et héritière de Pierre de Pourroy, ancien trésorier de France en Dauphiné ; — Joseph Brenier, châtelain de Bouvantes, nommé par Hugues de Monteynard, prieur de la Chartreuse du Val-Sainte-Marie ; — Chaballet, vi-châtelain de Châteauneuf-d'Isère, nommé par Jean de Catellan, évêque de Valence ; — Chambon, trésorier à Loriol ; — Cartelière, de Chabeuil, fournisseur des papiers destinés aux formules, etc. — Procédures devant le bureau pour : Boissy, secrétaire-greffier de Montelégier, contre Fournier, notaire à Beaumont ; — Brosset, bourgeois au Bourg-lès-Valence, contre Claude de Veynes, chevalier, seigneur du Prayet,

l'Île-Adam, etc. ; — noble François de Chabrières, de Livron, contre Jeanne Mure, veuve Morier ; — Chambaud, à Montoisson, contre César Defages, lieutenant au régiment Royal-Piémont ; — les consuls et notables de Charpey, contre le châtelain et les péréquateurs du lieu.

C. 951. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier ; 1 plan.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour : les consuls de Charpey, contre ceux de Montelieu : la difficulté venait de 4 sétérées de terre possédées par Baratier, sises ou dans le mandement de Charpey ou dans celui de Montelieu, suivant les prétentions des parties ; un plan des lieux est joint aux pièces du procès ; — Chol, bourgeois de Valence, contre Rey, avocat au Présidial ; — le substitut du procureur du Roi en l'Élection, contre Clappier, secrétaire d'Alixan, etc. — Actes de réception et prestation de serment de : Courteville, péréquisiteur à Tain ; — Chirouze, à Crozes. — Vérification des dommages causés par la neige à Combovin, le 30 avril 1701, aux arbres fruitiers et aux vignes. — Sentence du bureau qui homologue le parcellaire de Crozes.

C. 952. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier
(1 imprimée).

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour : Dangles, receveur au bureau général du tabac à Valence, contre Portier, receveur au bureau de l'entrepôt de Romans, prévenu, ainsi que son fils, d'avoir résisté à la brigade de la ferme ; — Damas, consul de Beauregard, contre les officiers de la communauté, qui avaient, par menaces ou par prières, préparé l'élection de Cara, trésorier-receveur des tailles audit lieu ; — Escoffier, contre Charignon, à Chabeuil, pour violation de séquestre ; — Fraisse, adjudicataire de la ferme du tabac en Dauphiné, contre Allier, Lacombe et Pommier, accusés de contrebande. — Provisions et actes de réception de : Dessoudeys, secrétaire à Livron ; — Dode, syndic des forains à La Vache ; — Falquet, vi-châtelain à Chabeuil. — Enregistrement du bail de la ferme du tabac à Fraisse, bourgeois de Paris. — Copies : de l'arrêt du Parlement de Grenoble en faveur de

Darnoux, contrôleur des gabelles, contre Rouveyre et Allier ; — du bail des octrois de Valence et du Bourg, à Didier, au prix de 5503 livres ; — de l'état des garçons d'Étoile en âge de servir le Roi, et du procès-verbal de tirage au sort des deux miliciens assignés à la communauté.

C. 953. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau, à la requête de Fraisse, fermier du tabac, contre Brugeon, six ou huit inconnus, Daudel, Desany, Falquet, Fréol et Gontard, accusés de faits de contrebande. Le premier avait été trouvé porteur de 21 livres de tabac en poudre et en corde. Les inconnus, après avoir déclaré qu'ils en avaient 4 charges sur leurs chevaux, auraient menacé de leurs armes et mis en fuite les employés de la ferme à Pierrelatte, etc. Fréol et Gontard apportaient du Comtat 178 livres de tabac de contrebande.

C. 954. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour Fraisse, fermier du tabac, contre Galland, la veuve Gourdol, Mauclerc, la veuve Merlet, Monier et Moulas, pour faits de contrebande. Mauclerc, directeur des coches d'Avignon au Bourg, avait chez lui 7 caisses de tabac en poudre et 2 balles en corde destinées au bureau des Granges-en-Vivaraïs, et retenues chez lui faute de paiement des frais de transport. Moulas, employé de la ferme du tabac en Languedoc, avait quelques onces de tabac étranger.

C. 955. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour faits de contrebande, à la requête de Fraisse, fermier du tabac, contre Moulas, Ode, Pont, Remy et Rousset. — Provisions et actes de réception de : Gendre-Gabelle, syndic des forains à Saint-Nazaire et à La Baume-d'Hostun ; — Izerable, à Barcelonne ; — Jamonet, à Cliousclat ; — Grosset, péréquateur à Châteauneuf-d'Isère ; — Guercin, procureur postulant en l'Élection, etc. — Copie du

bail de la ferme du tabac consenti par Gauthier à Fraisse.

C. 956. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier
(1 imprimée).

1700-1709. — Procédures en violation de séquestre faites devant le bureau pour : Jacques de La Lionnière, marchand à Saint-André, contre Archinard ; — Palharey, à Mercurol, contre Morel, etc. — Provisions et actes de réception de : Juventin, syndic des forains à La Vache ; — Macaire, à La Motte-Fanjas ; — Lacour, trésorier à Rochefort-Samson, Marches et Barbières ; — Pays, à Valence ; — Millian, vi-châtelain de Montelieu ; — Monier, châtelain à La Motte-de-Galaure, pour le comte de Gerlande ; — Mottet, à Fiancey, pour Marianne de Lescot, dame de Poliénas, Portes et Fiancey, et à La Roche-de-Glun, pour Louis de La Barge, etc. — Comptes d'Adrien Moulas, receveur du bureau de tabac de Valence, rendus à de Montanier et à Jacob : recette du 1^{er} octobre 1702 au 1^{er} octobre suivant, 14 424 livres ; dépense, 13 313 livres ; du 1^{er} octobre 1700 au 1^{er} octobre suivant, 3066 livres de boni ; l'année suivante, 251 livres, etc.

C. 957. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier
(3 imprimées).

1700-1709. — Procédure faite par Planta, conseiller élu, pour séparer la taillabilité de la paroisse de Saint-Bardoux d'avec la communauté de Clérieux. — Provisions et actes de réception de : Popon, secrétaire commis à La Motte-de-Galaure ; — Robert, vi-châtelain d'Iseron ; — Roux, châtelain de Montelégier ; — Sabatier, d'Eurre, nommé par François d'Eurre de Glanne, etc. — Compte consulaire de Saint-Nazaire-en-Royans rendu par Buyat : recette, 2509 livres ; dépense, 2532 livres ; — pièces justificatives de ce compte.

C. 958. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier
(12 imprimées).

1700-1709. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Gallix et Buyat ; — pièces justificatives de ce compte : rôles de tailles,

quittances ; ordonnances de Bouchu, intendant, qui imposent sur les habitants 82 livres pour la réunion des offices de syndics perpétuels à la communauté ; 49 livres pour la levée de 60 compagnies de milice ; 348 livres pour l'ustensile des troupes de cavalerie et dragons en quartier d'hiver aux frontières ; 21 livres pour l'abolition du droit de ban-vin établi par l'édit d'avril 1702, etc.

C. 959. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1700-1709. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Royannès, Bernard, Pascal et Morin ; — pièces justificatives de ces comptes : rôles de taille s'élevant à 1600 et à 1900 livres. Ordonnances des intendants Bouchu et Bauyn imposant 10 livres 10 sols pour les offices d'inspecteurs, visiteurs, contrôleurs des matériaux servant à la construction des bâtiments des villes ; 275 livres pour les fourrages livrés aux troupes du Roi, etc.

C. 960. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1700-1709. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Cara ; — pièces justificatives de ces comptes. — Procédures devant le bureau pour : Marguerite Salabelle, contre les veuves de Charles et de Daniel Gencel ; — Saunier, consul de Clérieux, contre Mathieu de Combes, maître-maçon ; — Servant, secrétaire-greffier de Mercuriol, contre Carre ; — Bonnet-Thevenin, contre noble Joachim d'Arzac, etc. — Provisions et actes de réception de : Sibeud, châtelain d'Eurre, nommé par Claude-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, etc. ; — de Tabaret, péréquateur d'Hostun et Eymeux.

C. 961. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour : Thomas, marchand à Étoile, contre Jacquier-Vanlouis ; — le procureur du Roi, contre les officiers d'Upie et contre les maire et consuls de Valence ; — les consuls de la même ville, contre Allier, au sujet du bail des octrois. — Provisions et actes de réception ou de prestation de serment de :

Thibaud, syndic des forains à Montvendre ; — La Tour, lieutenant de la châtelainie de Mercuriol. — Copies d'affiches pour l'adjudication des octrois de Valence.

C. 962. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1710-1719. — Transcription des requêtes adressées à l'intendant par Biguet, curé de Chabeuil ; Mondant, marchand à Valence ; les consuls de la même ville, les habitants de Saint-Didier, noble Joachim de La Coste, curé de la cathédrale de Saint-Apollinaire, etc., pour autoriser l'imposition de 50 livres de rente à Alex, régler le louage d'un magasin près le port, porter à 60 livres l'indemnité de logement de La Sablière, garde-magasin d'artillerie, etc. — Présentations de procureurs : Estret, pour François Du Truchet ; — Allier, pour Macaire, etc.

C. 963. (Cahiers.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1665-1718. — Sentences du bureau condamnant : Malexis à payer 14 livres à Hugues-Humbert de Servien, abbé commendataire de Cruas et de Léoncel ; — Bruyère, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, à prouver la sur-cotisation des fonds de son prieuré ; — Henri Fontbonne, écuyer, lieutenant en la maréchaussée de Valence, à payer 1123 livres de cote d'écart ; — Fraisse, à rendre le tabac saisi à Falquet, vi-châtelain de Chabeuil ; — les consuls de Montelieu, à rayer dans leur parcellaire les 4 sétérées de terre appartenant à Baratier sur la commune de Charpey, etc.

C. 964. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier
(21 imprimées).

1710-1719. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : les offices et les droits créés depuis le 1er janvier 1688 ; — les deux sols par livre des expéditions délivrées aux fermiers ; — le paiement des droits attribués aux inspecteurs des boucheries ; — les anciennes espèces d'or et d'argent ; — les représentations devant l'intendant des quittances de finances et autres titres de propriété des offices de

procureurs du Roi et de secrétaires-greffiers ; — la levée des droits attribués aux jurés inspecteurs et contrôleurs des porcs, des inspecteurs et visiteurs des huiles, etc. — Lettres adressées aux élus, signées Pontchartrain (Louis Phelipeaux), de Bercy et Desmarest, relatives : à l'office de Souchier, péréquateur des tailles à Valence ; — aux gages attribués à l'office de contrôleur alternatif des tailles uni à l'Élection ; — à l'interdiction pendant six mois du maire de Valence, pour avoir fait imposer une somme de 468 livres sans permission du Conseil ; — aux taxes des élus, etc.

C. 965. (Portefeuille.) — 50 pièces (2 imprimées) ;
1 cahier in-4°, 42 feuillets, papier.

1710-1719. — Lettres adressées aux élus par Bauyn, seigneur d'Angervilliers, intendant de Dauphiné, sur : l'acquisition des offices de secrétaire du Roi près leur Élection ; — l'état des gages des officiers municipaux ; — la retenue du dixième sur leurs gages ; — les noms des maires, etc. — Copie du bail des formules (timbre) à Soubsol ; — modèle de l'empreinte. — États : de recette des épices et de paiement des vacations des élus ; — des sommes qui doivent leur être remboursées, par suite de la suppression de plusieurs offices : lieutenant criminel, 6771 livres ; commissaire enquêteur, 2498 livres, etc.

C. 966. (Cahier.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1714. — Minute des griefs proposés (par d'Alberny, syndic de l'Élection de Valence, appelant de la sentence du juge mage en faveur de Cartier, receveur de l'Élection, la veuve de Vaujany, Rouveyre et Borie. « Le sieur d'Alberny croyoit que toutes les dettes (du corps des élus), qui vont à près de 50 000 livres, n'avoient été contractées que pour subvenir aux taxes et autres impositions que le besoin de l'État avoit fait supporter à ce corps ; mais il a découvert que l'administration équivoque de l'ex-syndic auroit été le principal mobile de ce terrible dérangement. »

C. 967. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau et parcelles de frais pour : Arbod, procureur, contre Blayn, du Bourg-lès-Valence ; — Benistant, marinier de Saint-Quentin, contre Galland, bourgeois ; — Bonnet, marchand à Saint-Donat, contre Palharey, de Marsas ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Brenier, secrétaire-greffier de Saint-Thomas, etc. — Provisions et actes de réception : d'André, syndic des forains d'Oriol ; — Banc, châtelain de Montmeyran, nommé par Philippe-Marie de Berton de Barbier de Crillon, seigneur du lieu ; — Blanc, châtelain du marquisat du Pont, pour François-Marie-Camille de Sassenage ; — Cartier, maire de Livron ; — Barnéoud, huissier audencier du bureau, etc. — États des redevables sur les rôles de tailles, de dixième et de capitation d'Alixan et du Bourg-lès-Valence.

C. 968. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 106
feuillets ; 43 pièces, papier.

1710-1719. — Copie du rôle des tailles de Chabeuil s'élevant à 9804 livres en principal et à 733 livres en supplément. — Procédures devant le bureau pour noble Paul-César de Chabrières, sieur de La Roche, lieutenant des maréchaux de France, à Crest, contre Jeanne et Catherine Malexis, veuve Gencel. — Provisions et acte de réception de : Chabrier, secrétaire à Mirmande ; — Chaléat, châtelain de la baronnie de Mercuriol, pour les marquis de Lionne ; — Clappier, à Alixan, pour l'évêque de Valence, etc. — États des redevables sur les rôles de tailles, de dixième et de décapitation de Charpey.

C. 969. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau pour : Crozat, syndic des forains de Chabeuil, contre Deageant et Penot, consuls du lieu ; — Eynard, consul et exacteur de Barbières, contre Blachon ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Fay, receveur de Chantemerle ; — Claude Ferlin, à Chabeuil, contre Magdeleine Deageant, veuve de Bernard Armand ; — Fontaine, péréquateur à

La Motte-Fanjas, contre Royanez ; — Francon et Eynard, de La Rivière et Saint-Clément-sur-Mercurol, contre Morel ; — Frère, notaire à Saint-Jean-en-Royans, contre Jean et Noël Tavardon ; — Gachon, de Montéléger, contre Boissy. — Provisions et actes de réception de : Deloche, châtelain de La Roche-de-Glun, nommé par Louis de La Barge ; — Fabry, de Livron, nommé par l'évêque de Valence ; — Jacques Ginouze-Gallier, de Tain, nommé par le prince de Rohan ; — Grand, lieutenant du châtelain d'Hostun et d'Eymeux, nommé par le maréchal duc de Tallard ; — Dorée, secrétaire de Mirmande.

C. 970. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau pour : Laurans, d'Alixan, contre Ferroussat ; — le procureur du Roi, contre Charles Laurans, ancien consul de Mercurol, et Allier, receveur des tailles au même lieu ; — Leblanc et Gontier, fermiers des octrois de Valence, contre Goubet, boucher ; — Lefebvre, fermier du tabac, contre Grivolat, Brandevin, etc., employés dans la fabrique de tabacs de Valence ; — Turc, dit Duplessis, et Raban-Morin, pour contrebande, etc. — Provisions et actes de réception de ; Guercin, receveur des tailles à Upie ; — Lambert, vi-châtelain du même lieu, nommé par le comte de Leberon ; — Magnan de Champy, capitaine châtelain du marquisat de La Baume-d'Hostun.

C. 971. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau pour : Molon, fermier du tabac, contre Aubert, Brun, Faure, Bonnet, pour contrebande, etc. ; — Grégoire, de Montelier, contre Moulas, receveur des tailles de l'Élection ; — Patin de Laye, de Chabeuil, contre Corbeil, receveur des tailles de la communauté, et contre Jean Patin, avocat, etc. — Provisions et actes de réception de : Miribel, péréquateur à Alixan ; — Muguet, procureur postulant en l'Élection ; — Navelle, châtelain d'Ambonil, nommé par Dom Jean Aspinval, prieur et seigneur du lieu ; — Néry, secrétaire de Montmeyran ; — Ollivier, trésorier de Valence. —

État des contribuables en retard de payer leurs cotes de tailles et autres, à Montmeyran, Oriol, etc.

C. 972. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Gaspard Rey, avocat du Roi en la Sénéchaussée et Présidial de Valence, contre les consuls de Chabeuil ; — Robert, marchand à Iseron, contre Vihier-Berry, dit Theron. — Provisions et actes de réception de : Charles de Réal, châtelain de Livron, nommé par de Champigny, évêque de Valence ; — Rivail, de Beauregard, nommé par Jean Dupuy de Montbrun, marquis de Villefranche, seigneur de La Jonchère, Crispalot, Jaillans, Beauregard et Meymans ; — Romain, secrétaire de Sainte-Eulalie et de Saint-Hilaire ; — Rostaing, syndic des forains à Tain, etc. — Copies : des rôles de tailles de La Roche-de-Glun s'élevant à 3273 et à 3537 livres ; — des comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans, rendus par Tabaret, receveur des tailles, et par Buyat, consul ; — pièces justificatives de ces comptes.

C. 973. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (5 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

1710-1719. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans : lançon, 1310 livres ; lettres du Roi à l'intendant Bauyn pour l'imposition de 260 648 livres en Dauphiné, dont 226 pour Saint-Nazaire ; ordonnance de l'intendant pour la levée des 481 livres de l'ustensile des troupes, etc. — Procédures devant le Parlement de Grenoble pour Jean d'Alberny, substitut du procureur du Roi en l'Élection de Valence, contre les consuls du Pont-en-Royans et de Saint-Quentin, lesquels n'avaient pas fait vérifier leurs rôles de tailles par le bureau. — Copie du bail des octrois de Valence et du Bourg passé à Lambert au prix de 6400 livres. — Provisions et actes de réception de : Jacques de Saulses, châtelain de Mirmande ; — Souchier, péréquateur à Valence ; — Thomé, secrétaire à Montoisson ; — Trouiller, vi-châtelain d'Alixan ; — Jean-Baptiste de Vaujany, écuyer, sieur de Passéat, conseiller élu, etc.

C. 974. (Cahier.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1719-1725. — Sentences du bureau recevant : Laurent Robin, châtelain de Rochefort-Samson, nommé par le conseiller Du Sozey, syndic des créanciers de Mme de Virieu, dame du lieu ; — Toscan, châtelain de Clérieux, Monteux, Chanos-Curson et Veauve ; — Deloche, à Larnage, nommé par La Fayolle-Montgiraud ; — Bancel, à Ambonil ; — Garnier, à La Rivière, etc. ; — d'Alberny, procureur du Roi en l'Élection ; — Claude Petit, président du bureau ; — Michel Thomas, maître de poste à Valence, etc. ; — condamnant plusieurs femmes à la peine du fouet et plusieurs hommes aux galères pour faits de contrebande de tabac.

C. 975. (Cahiers.) — In-4° et in-1°,
142 feuillets, papier.

1723-1724. — Registre de la vente du tabac faite par Drevon, contrôleur au bureau de Valence, en octobre 1723 : 141 livres cantine à 10 sols ; 34 1/2 hollande ficelé à 54 sols ; 362 Chambéry à 30 sols ; 3 Sisteron musqué à 50 sols ; 10 Espagne à 7 livres, etc. ; total, 829 livres 1/2 tabac ; valeur reçue, 1202 livres 5 sols. — En juillet, août et septembre 1724, il se vendit 2607 livres 3/4 de tabac, au prix total de 3895 livres 7 sols.

C. 976. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier
(3 imprimées).

1720-1729. — Arrêts du Conseil d'État relatifs aux offices supprimés et aux offices de secrétaires-greffiers. — Lettres adressées aux élus, signées par le cardinal Fleury, Dodun, Law, d'Angervilliers, intendant de Dauphiné ; d'Alberny, envoyé à Paris pour soutenir les droits du siège, concernant le privilège exclusif de la vente du café ; les syndics des paroisses ; les dettes du corps des élus, les états de leurs gages. — Quittances de finances ; copies des arrêts du Parlement de Grenoble obtenus par le chapitre de Saint-Apollinaire contre les officiers de l'Élection ; actes de réception et de prestation de serment par les contrôleurs, receveurs, brigadiers et gardes de la ferme du tabac.

C. 977. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1720-1729. — Actes de réception et provisions de : Bérard, châtelain de Châteaudouble et de La Baume-sur-Véore, nommé par Élisabeth-Louise-Françoise de Blou de Laval, veuve de Joseph de La Baume ; — Chaix, de Beaumont, nommé par l'évêque de Valence Milon ; — Cornier, à Montelégier, pour Claude Buisson, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur du lieu ; — Eynard, de La Baume-Cornillane, pour Jean-François Des Alrics de Cornilhan, marquis de Rousset, etc. — Procédures devant le bureau pour : Magdeleine Biguet, veuve de noble François de Beaumont, capitaine de cavalerie, contre diverses personnes de Loriol ; — le procureur du Roi, contre Clairefond, exacteur des tailles à Marches ; — Faure, receveur du tabac à Crest, contre Dutruc, etc. — Parcelles de frais attribués à Bellon, Charmeil, Duvache, etc.

C. 978. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures devant le bureau pour : Faure, d'Eurre, contre Magdeleine Vial, veuve de noble Jacques d'Arces ; — Genevey, contrôleur général de la régie du tabac et du café, contre Bressieux, marchand à Valence ; — Guigou et Garnier, contre Chardony, etc. — Actes de réception de Fournier, avocat au Parlement de Grenoble, syndic des forains à Montmeyran ; — Jacques Ginouze-Gallier, à Crozes, etc. — États des cotes dues sur les rôles de tailles, du dixième à Geyssans, Iseron et Hostun.

C. 979. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures devant le bureau pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre Lambert, vi-châtelain d'Upie, et les autres officiers de la communauté ; — Pierre Le Sueur, ayant le privilège de la vente du tabac, contre Clergue, Maisonneuve, Rigaud, L'Éveillé, Crève-L'Avarice, Chaumet, Prallon, etc., contrebandiers ; — Lombard, curé à Châteauneuf-d'Isère, contre les brigadiers et gardes de la ferme du tabac, qui l'avaient injurié, après avoir fouillé ses meubles et

occupé militairement sa maison de 1 heure à 10 heures du matin, sous prétexte qu'il avait du tabac de contrebande. — Procédure de la levée des scellés apposés chez d'Arnoux, détenteur des rôles de tailles à Loriol, en présence de Magdeleine Biguet, son héritière.

C. 980. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1720-1729. — Actes de réception de : Marcel Chanciergue, contre-garde des greniers à sel de Valence ; — Mottet, châtelain de Fiancey, nommé par Jean-Baptiste de Baronnat ; — Popon, de Crozes, nommé par le comte de Saint-Vallier ; — Thomé, d'Ambonil, etc. — Vérification des dommages causés par les pluies à Oriol. — Procédures devant le bureau pour : Jean Pallier, contre Guillaume Pallier, à Saint-Laurent ; — Royanez, marchand à Saint-Nazaire, contre Fontaine et Brenier ; — les consuls de Saint-Jean-en-Royans, contre Belle et la veuve Bodin ; — Tournelle, fermier du tabac, contre diverses personnes de Châteauneuf-d'Isère. — Parcelles de dépens adjugés à Millian, aux prêtres du séminaire de Valence, etc. — Empreinte de La Tournelle, fermier du tabac, déposée au greffe de l'Élection.

C. 981. (Portefeuille.) — 34 pièces ; 1 cahier in-4°, 64 feuillets, papier.

1720-1729. — Copies des rôles de tailles d'Upie s'élevant à 532 livres. — Procédures devant le bureau pour le procureur du Roi, contre les officiers municipaux d'Upie, accusés de contravention aux règlements du Parlement de Grenoble concernant l'imposition des tailles. — Dans les rôles se trouve celui d'une somme de 366 livres pour l'abonnement aux droits des courtiers-jaugeurs, commissionnaires et inspecteurs des boissons.

C. 982. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1720-1729. — Baux à ferme des octrois de Valence passés à Gontier pour 5350 livres ; — acte d'abonnement desdits fermiers aux bouchers de la ville au prix de 70 livres par semaine « jusqu'au

premier vendredi de caresme, qui sera compté pour une autre semaine, les deux incluses, et la somme de cent francs pour tout le restant du caresme jusqu'au vendredi saint exclusivement » ; — copie des conditions du bail, des affiches et proclamations préalables ; — procédures devant le bureau pour les adjudicataires, contre Chanas, etc. — Acte de réception de Vallantin, châtelain de Loriol.

C. 983. (Cahiers.) — In-4° et in-1°, 168 feuillets, papier.

1731-1741. — Présentations de procureurs : Muguet, pour de Lacour, maître de poste à Romans ; — Guercin, pour les Ursulines de Valence ; — Arbod, pour Gontier frères et Forest, etc. — Plumitif des audiences : Pierre de Montlovier, avocat au Parlement de Grenoble, contre Blanc, boulanger à Valence ; — Cornier, notaire à Upie, contre Arnaud, collecteur des tailles au même lieu. — Sentences de réception de : Bergier, syndic des forains à Mercurol ; — Rollet, châtelain à Châteauneuf-d'Isère ; — Claude-François Mure Du Colombier, ancien lieutenant au régiment de La Chanalet, à Tain, nommé par Hercule-Meriadec de Rohan-Soubise ; — Chaix, à Monteléger ; — Chaléat, à Mercurol, nommé par Marie-Sophie Joeger, veuve de Charles-Hugues de Lionne ; — Jacques Garnier de Labareyre, juge royal de Boucieu (Ardèche), à Alixan ; — Machon, à La Roche-de-Glun, pour Paul de Grandis de Pommerol, capitaine de cavalerie, etc.

C. 984. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier (4 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1730-1739. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant : les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des employés des fermes, les offices de secrétaires-greffiers et de procureurs du Roi des Hôtels de ville ; — l'élection des officiers municipaux. — Lettres adressées aux élus et signées par Monglas, Fontanieu, intendant de Dauphiné, d'Alberny, les officiers de l'Élection de Montélimar, etc., au sujet : d'un placet présenté au cardinal Fleury ; — de la juridiction sur les octrois de Valence ; — du sceau des rôles pour l'abonnement aux droits des courtiers-jaugeurs ; —

des dettes du corps de l'Élection, etc. — Inventaire des pièces du greffe, à l'entrée en fonctions de Pierre Bouveron. — Procédures pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre les communautés d'Alex, Montvendre, etc., relativement aux baux des deniers communaux et des octrois des paroisses du plat pays ; — Bachasson, contre Boissonnet, à Saint-Nazaire. — Provisions d'Arnal, maire de Loriol.

C. 985. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1730-1739. — Copies des rôles de la taille royale de Barbières, La Baume-sur-Véore et Crozes, s'élevant à 306, 140 et 720 livres. — Procédures en paiement de tailles, en violation de séquestre, etc., faites devant le bureau pour : Bel, ancien consul de Clérieux, contre Brenier ; — Bellon, cordonnier à Chabeuil, contre Piochas, maréchal-des-logis de cavalerie ; — Benonville, contre Blanc, au Bourg-lès-Valence ; — Costin, marchand à Saint-Nazaire, contre Bouvarel ; — la communauté d'Étoile, contre le marquis de Maugiron, au sujet des prairies des Contrats, etc. — Actes de réception de : Blain, secrétaire-greffier de Geysaus ; — Chorier, syndic de Beaumont, etc.

C. 986. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier
(5 imprimées).

1730-1740. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV pour la prise de possession du bail des fermes générales unies par Jacques de Forceville. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Marie Liesse, veuve de Desportes, arrière-fermier des droits de greffe et de justice réservés du bail de Forceville. — Empreinte en cire et sur plomb de l'adjudicataire. — Procédures devant le bureau pour Laréas, consul et exacteur des tailles à Marsas, contre Chapat, bourgeois du lieu. — Parcelles de frais de Gizon, Gondian, etc. — Actes de réception et requêtes de Gaillard, secrétaire-greffier à Eurre, pour : Louise-Antoinette de La Baume-Pluvinel, veuve du marquis d'Urre de Béconne, propriétaire de l'office ; — Mallaval, à Charpey ; — Jacquier-Vanlouis, châtelain d'Étoile, pour le marquis de Ville ; — Musquet, à Upie et Barcelonne, pour Louise-Françoise-Thérèse de Gelas d'Ambres.

C. 987. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1730-1739. — Parcelles de dépens adjugés : à Du Vache, ancien capitaine d'infanterie, et à noble François Pain Du Peyron, garde du corps du Roi ; — à Tarel, exacteur des tailles à Marches ; — à Leblanc, bourgeois à Valence ; — à Vihier, ancien consul d'Auberives, etc. — Actes de réception de : Méry, capitaine châtelain à La Vache, pour Jean-Baptiste de Bressac, commissaire général de cavalerie ; — Machon, de Geysans, pour Marie de Chypre de Soubroche, veuve de François-Félix de Poterlat ; — Marville, au Bourg-lès-Valence ; — Simoud, secrétaire-greffier à Beauregard et Hostun, etc. — Procédures devant le bureau pour : Bourgeois, contre Pallier, de Sainte-Eulalie ; — Sayn, curé d'Étoile, contre Renard, etc.

C. 988. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier
(9 imprimées).

1740-1749. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : l'instruction des affaires criminelles dans les Élections ; — les expéditions sur parchemin timbré des testaments, etc. ; — le contrôle des actes des communautés ; — la suppression des droits sur la poudre à poudrer, sur les suifs et sur les papiers et cartons ; — l'élection des officiers municipaux. — Lettres adressées aux officiers de l'Élection et signées par d'Aguesseau, Monglas, Berthier de Sauvigny et de La Porte, relatives : aux procureurs du Présidial, postulants en l'Élection ; — à la modération du rachat du prêt et annuel des officiers du siège ; — à la répartition des tailles, etc. — Minutes de placets et de mémoires présentés par le corps des élus au cardinal Fleury : « jamais on n'a vu de situation plus triste que la leur, si on ne leur accorde la main-levée de leurs gages, et qu'on ne leur donne des moyens pour satisfaire leurs créanciers. »

C. 989. (Portefeuille.) — 80 pièces ; 2 cahiers in-4°,
46 feuillets, papier ; 1 cahier in-4°,
31 feuillets, parchemin.

1740-1749. — Comptes rendus par d'Alberny, syndic de l'Élection : recette, 4260 livres ;

dépense, 8090 livres. — Pièces justificatives de ces comptes : baux passés par les élus à Jullien d'une partie de maison près la place des Clercs et les cloîtres du chapitre, et par les syndics du chapitre aux élus, de la maison précitée ; — quittances, états de frais, etc. — Expédition de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne à Rouveyre, ex-syndic de l'Élection, de rendre compte de son administration aux officiers du siège, dans un mois.

C. 990. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1740-1749. — Parcelles de dépens adjugés à Arnaud Bellier, consul de Charpey ; Berengier, Jourdan, Magnat, etc., s'élevant de 32 à 205 livres. — Copie d'un rôle de taille pour Choranche. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi en l'Élection, contre Jasset et Cartelier, péréquateurs à Chabeuil, accusés d'avoir exempté quelques personnes de la taille ; — Mayousse, consul de Chabeuil, contre le procureur du Roi qui l'avait fait assigner comme ne s'étant pas inscrit au rôle de l'industrie et moyens secrets, sous le prétexte de l'usage général en Dauphiné qui en exempte les consuls pendant l'année de leur charge.

C. 991. (Portefeuille.) — 20 pièces ; 2 cahiers in-8°, 60 feuillets, papier.

1740-1749. — Parcelles de dépens adjugés : à Pierre de Montlovier, avocat au Parlement de Grenoble, à Crest ; — Muret, consul de La Baume-Cornillane ; — Raby, « précepteur de la jeunesse » à Saint-André ; — Rosset, marchand à La Motte-de-Galaure ; — Tardy, consul à Clérieux ; — Trouiller, collecteur des tailles à Châteauneuf-d'Isère, s'élevant de 30 à 202 livres. — Actes de réception de Néry, secrétaire-greffier de Montéléger et Beaumont ; — Rostaing, à La Baume-Cornillane. — Copies des rôles de tailles de La Roche-de-Glun : taille royale, 2078 livres ; quartier d'hiver, 854 livres ; droit de quittance, 2 livres ; droit de sceau, 14 livres ; pensions dues au seigneur, 30 livres ; cierge pascal, 6 livres ; nourriture des Pères Recollets, 27 livres ; instituteur, 100 livres, etc.

C. 992. (Portefeuille.) — 34 pièces ; 2 cahiers in-4°, 66 feuillets, papier.

1728-1759. — Édit, déclaration et arrêts du Conseil d'État concernant le don gratuit, le dixième et le vingtième. — Comptes rendus par d'Alberny, syndic de l'Élection : recette, 1515 livres ; dépense, 1600 livres. — Plumitif des audiences : Janoyer, procureur en la Sénéchaussée de Crest, contre Chambert, d'Allex ; — Pierre-Henri d'Urre, baron de Mercuriol, seigneur de Chanelot ; noble Mortier, sieur de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie, et Chalamel, contre Gallix fils, ancien péréquisiteur de Mercuriol ; — Buffel-Duvaure, ancien officier de cavalerie, et les consuls d'Eurre, contre Brunet, Silvain, etc. — Procédures devant le bureau pour d'Alberny, procureur du Roi, contre le châtelain, le consul et les péréquisiteurs de Chantemerle, qui ne s'étaient pas compris dans le rôle d'industrie et moyens secrets.

C. 993. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1750-1759. — Déclarations des officiers municipaux relativement aux biens et revenus de leurs communautés : Beaugard a une rente de 59 livres pour la finance de l'office de trésorier collecteur ; — Hostun et Eymeux, de 45 livres ; — Chanos-Curson, de 29 livres pour les intérêts de la finance de l'office de péréquisiteur ; — Chavannes, de 15 livres ; — Crozes jouit de 30 sétérées de terres bennes et rochers dont une partie s'affirme 4 livres ; — Marches, de la terre de Bachillon ; — Montelier, de divers immeubles ; — Montoisson a 305 livres de revenus ; — La Roche-de-Glun, 136 livres ; — Veunes, 18 livres, etc. — Chabeuil accuse les particuliers de s'être emparés du terrain de Buble et des Forêts, jadis commun ; — Le Chaffal, Charpey, Combovin, Marsas, Montvendre, Rochefort-Samson et Upie ne possèdent ni biens, ni revenus communaux. — Procès-verbaux de chevauchée à Tain, au Pont-en-Royans, à Combovin et à Barcelonne. — Procédures pour le procureur du Roi, contre les officiers municipaux de Charpey, prévenus de contravention aux règlements sur l'imposition des tailles.

C. 994. (Portefeuille.) — 48 pièces (5 imprimées) ;
1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier.

1747-1779. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : la réformation de l'édit d'août 1758 sur le don gratuit ; — la défense d'écrire les rôles de tailles sur du papier timbré ; — la perception des droits de péages et l'état des péages : de Senozan à Taulignan ; d'Yze à Châteauneuf-de-Mazenc ; les habitants de Crest, dans la ville de ce nom ; Leclerc de Ladevèze, à Gisors ; le marquis de Ville, à Étoile, etc. — Transcription des provisions de Pouzin, capitaine châtelain à Châteauneuf-d'Isère ; — Prompsal, lieutenant du châtelain de Châteaudouble, nommé par Joachim Valbonne de Châteaudouble, colonel d'infanterie, etc. ; — de la quittance d'anoblissement de Fayon de Saint-Laurent et Montbrun. — Lettres de Vaujany, Toscan, Martinon, à Colombier, procureur de l'Élection, relatives aux dettes et aux affaires du corps des élus.

C. 995. (Portefeuille.) — 40 pièces ; 3 cahiers in-4°,
68 feuillets, papier (1 imprimé).

1770-1777. — Procédures devant le Parlement de Grenoble pour les officiers de l'Élection : contre Denise Rousset, épouse d'Arces, créancière des élus, par suite d'une mission que son père avait remplie en 1745, en faisant décharger les Élections de Dauphiné de 98 000 livres de taxes ; — contre les dames de la Charité de Valence, au sujet d'une rente qu'ils leur devaient. — Permission de l'intendant à Rochas, consul de La Roche-de-Glun, d'emprunter 800 livres pour revendiquer les îles de l'Isère. — Copies : de l'albergement passé aux habitants de la communauté par Charles de Bourbon, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, en mars 1565, du marais de Sillart contenant 184 sétérées ; des Grandes-Blaches, 400 sétérées ; des Petites-Blaches ou Combebonne, 150 sétérées ; du Pillon, 16 sétérées ; du champ de la ville à Lersiaux, 5 sétérées ; des Bades des Broteaux, 15 sétérées ; du petit Goure, 8 sétérées ; sous la cense de 12 sétiers d'avoine et un écu d'or sol ; — des rôles de tailles de La Roche-de-Glun. — Règlement des octrois de Valence, approuvé par le Parlement de

Grenoble. — Procès-verbaux de présentation de la marque des cuirs sous le fermier Alaterre.

C. 996. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier
(3 imprimées).

1780-1789. — Lettres patentes du roi Louis XVI concernant la contribution patriotique. — Arrêt du Parlement de Grenoble sur l'exécution du règlement des octrois de Valence. — État des sommes recouvrées et à recouvrer d'après les rôles de l'Élection : Valence, 11 214 livres sur 28 814 ; Le Bourg, 3302 sur 9190 ; Charpey et Bésayes, 925 sur 46,428 ; Mercuriol, 1252 sur 6066, etc. — Requête à l'intendant par les élus, afin d'être payés de leur voyage à Romans pour la répartition de la taille. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Bonnardel, ancien consul et exacteur des tailles de Charpey, à cause de l'irrégularité de ses comptes.

C. 997. (Portefeuille.) — 15 pièces, 2 cahiers in-4°,
143 feuillets, papier.

1780-1789. — Procédures devant le bureau pour le procureur du Roi, contre Bonnardel, ancien consul de Charpey, et Permingeat, brigadier des tailles à Valence ; requêtes, interrogatoires, etc. — Copie du rôle de tailles de La Roche-de-Glun s'élevant à 3999 livres. — Requête aux élus par Grand, lieutenant au bureau, au sujet du changement de leur auditoire, « lequel ne peut subsister dans la maison particulière de Me Beranger, procureur du Roi. »

C. 998. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1783. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de la régie Clavel, à Valence : droits perçus chez Bravet, tanneur, en janvier et février, 46 livres ; en mars et avril, 105 livres ; — chez Roux, 45 et 54 livres ; — chez Chovet, 10 et 17 livres ; — chez Reynaud, mégissier, 5 livres, etc. — Prise en charge de Papon, 1414 peaux de mouton et 1297 d'agneau, etc.

C. 999. (Cahiers.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1783-1786. — Registres portatifs des cuirs pour les commis d'Henri Clavel, à Valence : droits perçus chez Mourier, mégissier, 28 livres ; — chez Moulin, 4 livres ; — chez Bourne, 3 livres ; — chez Rozeron, tanneur, 123 livres ; — chez Pansu, mégissier, pour 204 peaux de mouton pesant 88 livres, 8 livres 16 sols de droit en principal, 17 sols des 2 sols par livre, 9 livres 13 sols des anciens droits et 3 livres 10 sols des 2 nouveaux sols ; total, 13 livres 4 sols.

C. 1000. (Cahiers.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1786. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Clavel, à Valence : droits perçus chez Raynaud, pour 602 peaux de mouton en mégie et 17 en housse pesant 280 livres, 30 livres 16 sols d'anciens droits, 11 livres 4 sols de nouveaux droits ; total, 42 livres ; — chez Cluze, 8 livres 14 sols, etc.

C. 1001. (Cahiers.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1786-1788. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Clavel et de Kalandrin, à Valence et sa banlieue : droits perçus chez Perrin, pour 1095 peaux d'agneau en mégie et 432 en housse pesant 254 livres poids de marc, 38 livres 2 sols ; — chez la veuve Bravet, pour 20 cuirs de vache pesant 424 livres, 180 peaux de veau pesant 362 livres et 7 cuirs de cheval pesant 78 livres poids de marc, 123 livres 15 sols ; — chez Muret, mégissier à Chabeuil, 15 livres, etc.

C. 1002. (Cahiers.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Valence (banlieue) : droits perçus chez Bonnet, mégissier à Crest, 63 livres ; — chez Peloux, à Aouste, 16 livres ; — chez Blache, à Livron, 6 livres ; chez Mossant, à Chabeuil, 3 livres ; — Pelissier, à Tain, 111 livres ; — chez Marc, à Curson, 15 livres, etc.

C. 1003. (Cahiers.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Valence (banlieue) : droits perçus chez Ducros, à Chabeuil, 10 livres ; — chez Néry, 9 livres ; — chez Bellon, 8 livres ; — chez Debert, à Crest, 12 livres ; — chez Triboiller, à Roussillon, 16 livres ; — chez Pichat, à Saint-Vallier, 72 livres, etc.

C. 1004. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 87 feuillets ; 58 pièces, papier.

1628-1788. — Registre portatif des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Valence (banlieue). — État : des paroisses de l'Élection ; — de leurs secrétaires-greffiers : Combet, au Chaffal et à Combovin ; Mille Veyrier, au Bourg-lès-Valence, etc. ; — des taxes demandées par les traitants : 18 000 livres pour l'augmentation des gages, 9000 pour l'union du contrôle, 14 000 pour l'office de deuxième président, etc. — Mémoires : sur les moyens d'abrèger les procès, en établissant dans chaque paroisse un secrétaire et deux prud'hommes ; — pour Rouveyre d'Ozon et Montresse, conseillers élus, Bérenger, procureur du Roi, et Colombier, greffier, au sujet des séances du bureau ; — sur la vérification des rôles de tailles des communautés : l'Élection de Romans a 104 communes et 488 feux ; celle de Montélimar, 236 communes et 500 feux ; celle de Vienne, 203 communes et 735 feux ; celle de Valence, 80 communes et 352 feux, etc. — Procédures sans date et incomplètes pour Chomel, La Balme, Pays, Revolle, Broussset, de Rostaing, etc.

ÉLECTION DE MONTÉLIMAR.

C. 1005. (Portefeuille.) — 52 pièces ; 3 cahiers in-4°, 65 feuillets, papier.

1636-1649. — Ordonnances de l'Élection de Die pour le dépôt au bureau des registres, commission et lançons de tailles concernant la levée de 56 hommes destinés aux fortifications de Pignerol. Cette Élection et celle de Crest, ainsi que deux autres de la province, furent supprimées par édit de

septembre 1634. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant le nombre des feux de Saint-Julien-en-Vercors, de l'Élection de Montélimar. — États : des hommes de milice fournis par cette Élection : Dieulefit, Ponnet, Celas et Mornans, 2 hommes ; Marsanne et Les Turrettes, 2 ; Taulignan, 3 ; Puy-Saint-Martin, 1 ; Nyons, 8 ; Die et Montélimar, 15 ; Lue et Le Pilhon, 1, etc. ; — des procédures remises au greffe pour : Chapaix et Pie, contre Offerand ; — Thune, contre les consuls de Poët-Laval. — Ordonnances du bureau relatives aux dépenses de guerre et à la vérification des rôles de tailles.

C. 1006. (Portefeuille.) — 50 pièces ; 1 cahier in-4°, 39 feuillets, papier ; 1 cahier in-4°, 16 feuillets, parchemin.

1650-1688. — Procédures devant le bureau pour : Arnoux, receveur de la ville de Crest, contre Escoffier-Bayot. Ce dernier demandait que noble Jean de Lers, sieur d'Aubenasson et Piégros, fut déchargé de l'obligation de 627 livres passée à Arnoux pour les arrérages de tailles dues par Bayot audit Arnoux ; — Gaspard Avond, procureur au siège de Die, contre les consuls de Ravel, au sujet de l'office de péréquateur acquis par Gay. — Copie de l'ordonnance de Denis Le Goux de La Berchère, au sujet de l'étape de Rohegude. — Acte d'affranchissement des biens roturiers de noble François de Saint-Laurent, avocat au Parlement de Grenoble, sis à Chabrillan, Piégros et Crest ; — du rôle de taille de Donzère s'élevant à 709 livres.

C. 1007. (Registre.) — In-8°, 210 feuillets, papier.

1669-1670. — Affirmations de voyage par noble Jean-Louis de Lolle, sieur de Beauplan, à Châteauneuf-du-Rhône ; Barnaud, greffier de Saillans ; Serre, procureur à Die, etc. — Plumitif des audiences : Faisan, receveur d'une taille à Die, contre Martin ; — nobles Alexandre de Sillol, seigneur de Saint-Vincent, contre Eléonor Grallier ; — Charles de Vesc, sieur de Combemont., contre Forquet, avocat ; — Jean de Bertrand, châtelain de Châtillon, contre Faure ; — les recteurs des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame de Pitié, à Montélimar, contre les

consuls de la ville, etc. — Distribution des causes et remise des pièces de procédures.

C. 1008. (Cahiers.) — In-8°, 240 feuillets, papier.

1671-1673. — Plumitif des audiences : les consuls de Suze-la-Rousse, contre Gilles Dumas ; — nobles Joachim de Gabriac, contre les consuls de Pierrelatte ; — René de La Tour de Gouvernet, seigneur de Montauban, contre Vial, prieur d'Aix ; — André Borel, sieur du Thau, mari de Blanche Dragon, contre les hoirs Ricou ; — les consuls de Lachau, contre Meffre ; — Perrier, curé de Soyans, contre les consuls du lieu ; — les dames de Sainte-Marie de Montélimar, contre noble Antoine de Ripert, etc.

C. 1009. (Cahiers.) — In-8°, 202 feuillets, papier.

1679-1683. — Plumitif des audiences : Antoine de Mellet, avocat à Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre les hoirs Jail ; — noble Philippe-François de Pingré, seigneur d'Arpavon et de Montauhan, contre Ricou et contre les consuls de La Garde ; — Henri-Philibert de Perdrix, seigneur de Largentière, contre Jaubert ; — les consuls de Montlaur, contre Jacomin ; — noble Georges de Chevallier, seigneur de Sinard, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, contre la veuve Pellegrin, à Châteauneuf-du-Rhône ; — Claude de Normand, à Salettes, contre Brachet ; — Henri de Saint-Ferréol, curé de Manas, contre les consuls du lieu, etc.

C. 1010. (Cahiers.) — In-8°, 153 feuillets, papier.

1684. — Transcription : des requêtes à l'intendant de Dauphiné pour obtenir paiement de diverses sommes, par le syndic des Frères Mineurs de Montélimar, chargés de l'enseignement de la jeunesse ; noble Hercule d'Engilboud ; noble Claude de Brillon, sieur de Combes, etc. ; — des provisions de Pellapra, greffier de l'Élection ; — Souchon, élu ; — Devif, châtelain des Turrettes ; — Marcel, de Pontaix ; — Bertet, de Montbrun ; — Chion, de Chamaloc ; — Gasquet, de Bonneval ; — Gros, d'Espenel ; — Fauchier, de Véronne ; — Monier, de Rimon ; — Noyer, d'Orcinas ; — Perrin, de Sahune ;

— Bordel, de Mévouillon ; — Endignoux, de Plaisians ; — Barjavel, de Rochebrune ; — Simon, de Condillac ; — Calvier, de Saint-Gervais ; — Maurin, de Mollans, etc.

C. 1011. (Portefeuille.) — 25 pièces (14 imprimées) ;
3 cahiers in-8°, 105 feuillets, papier.

1690-1701. — Transcription des provisions de : Crozet, secrétaire-greffier au Buis ; — Lombard, à La Garde-Adhémar ; — Cheynet, à Châteauneuf-du-Rhône et à Rac ; — Candi, à Montélimar ; — Auzias, à Mirabel ; — Roux, assesseur élu ; — Grallier, conseiller élu, etc. — Plumitif des audiences : Marie Peyrol, veuve de noble Hector d'Armand, sieur du Perrier, contre Bertrand ; — Scipion d'Arnoux, sieur de La Motte, bourgeois de Crest, contre les hoirs Freychet ; — Dumas, recteur des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Grignan, contre Plumeau ; — Guy-François de Durand de Pontaujard, fils de Paul, président unique au Parlement d'Orange, contre les hoirs Tavardon. — Ordonnance du bureau relative aux lettres de provision des officiers municipaux. — Lettres de Bouchu, intendant, pour avoir les noms des cabaretiers et hôteliers de l'Élection, etc. — Procédures en paiement de tailles pour Vendran, ancien consul de Charols, contre Valantin.

C. 1012. (Portefeuille.) — 63 pièces (51 imprimées) ;
1 cahier in-8°, 37 feuillets, papier ;
4 pièces, parchemin.

1702-1751. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : les offices d'inspecteurs des boissons et contrôleurs des octrois ; — les charges vacantes aux parties casuelles ; — la levée du dixième et du cinquantième ; — la vérification et liquidation des dettes communales ; — le recouvrement du droit de confirmation des offices ; — la vente des offices municipaux ; — les papier et parchemin timbrés ; l'affranchissement des tailles, etc. — Provisions de Moulin, secrétaire-greffier ancien mi-triennal d'Establet, Jansac, Jonchères, Ponet et Saint-Auban. — Plumitif des audiences du bureau : Ricou, maire de Donzère, contre Bouvier, consul du lieu ; —

Poujoulat, à Dieulefit, contre la veuve Laurent. — Requête à l'intendant par Faujas, lieutenant du maire de Montélimar, au sujet des privilèges de son office.

C. 1013. (Cahiers.) — In-8°, 195 feuillets, papier.

1742-1753. — Transcription des provisions de : Dorier, secrétaire à Roynac ; — Dom Charles Chamarier, religieux profès de Cluny, sacristain de Saint-Marcel-lès-Sauzet, syndic et procureur général, à Saint-Marcel et à Sauzet, de Dom Jean Dufau, prieur de Saint-Martial d'Avignon, et Denis Bayard de La Ferté, prieur claustral de Saint-Marcel ; — Sestier, châtelain à Lachamp, pour Jean-Bernard de Coriolis, abbé de Cruas et de Gaillac ; — Paume, à Rochefort, pour Laurent Dupuy ; — Faugerol, à Condillac, pour Charles d'Armand de Vesc, seigneur de Combemont, etc. ; — Blanc, maire à Châtillon ; — Duclaux, président de l'Élection ; — de Lamorte, syndic des forains de la vallée du Vercors, etc. — Table alphabétique.

C. 1014. (Cahiers.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1751-1758. — Notes extraites du parcellaire de Vinsobres : il accuse 1337 sétérées de fonds nobles, estimées 846 florins ; 7336 sétérées de fonds roturiers, estimées 2378 florins. — Plumitif des audiences : les consuls d'Aouste, contre la veuve Sauvion et contre Planel ; — les syndics de la cathédrale de Viviers, contre la communauté de Donzère ; — Jacques de Toulon (Thollon), seigneur de Saint-Genis, ancien capitaine de cavalerie, contre Fuzier ; — de Saulses, bourgeois de Privas, contre Odouard, à Grane, etc. — Transcription : d'un édit du roi Louis XV portant augmentation d'un million sur les gages des officiers des Élections, des traites, etc. ; — d'une déclaration du Roi supprimant diverses exemptions de tailles, etc. ; — des provisions de Nicolas, châtelain de Puygiron, pour Jacques de Banne ; Lagier, à Saint-Gervais, pour François-César de Moreton de Vesc ; Barthélemy, à Chamaret, pour Jean-Baptiste de Félix, marquis Du Muy, comte de Grignan, etc.

C. 1015. (Cahiers.) — In-8°, 168 feuillets, papier.

1765-1771. — Plumitif des audiences du bureau : Rouveyre, curé de Noveysan, contre les consuls de Venterol ; — Besson, bourgeois de Grane, contre Reboul, ancien consul du lieu ; — les consuls de Montélimar, contre de Gaillard, chevalier de Malte, commandeur de Valence ; — Saint-Geney, curé de Manas, contre Maure, consul du lieu ; — Marie d'Astier de Monessargues, contre les consuls de Châteauneuf-de-Mazenc, etc.

C. 1016. (Cahiers.) — In-8°, 150 feuillets, papier.

1779-1788. — Transcription : des provisions de Laget, châtelain à Mirabel pour le roi Louis XVI ; d'Estran, à Taulignan, pour Nicole de Lamoignon, veuve de Jean-Antoine-Ollivier, comte de Senozan ; Loreille, vi-châtelain de Cléon-d'Andran, pour Antoine Moutier, conseiller au Parlement de Metz ; de Réal, syndic des forains à Grane ; Long, procureur postulant ; — des commissions de Martin, entreposeur des tabacs à Montélimar ; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble relatif aux cotisations à faire d'après le nouvel allivrement dans les communautés de La Garde-Adhémar et des Granges-Gontardes. Par lettres patentes du 10 mai 1788, cette dernière localité fut distraite de celle de La Garde pour la taillabilité, la capitation et autres impôts, et forma une communauté distincte, sous le nom de Fritzlard, ayant la Berre pour limites. — Plumitif des audiences du bureau : Blanc, adjudicataire des octrois sur les boucheries de Montélimar, contre Serre, concierge des prisons ; — Vigne, à Nyons, contre Baud, etc.

C. 1017. (Cahiers.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1787. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Montélimar et la banlieue : droits perçus chez la veuve Faujas en mars et avril, 92 livres ; en mai et juin, 121 livres ; en juillet et août, 210 livres ; — chez Sestier, 33, 83, 385 livres ; — chez Girard, à Nyons, 29, 62, 68 livres, etc.

C. 1018. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 158 feuillets ; 4 pièces, papier.

1787-1789. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Montélimar et la banlieue : droits perçus chez Tardieu, mégissier à Dieulefit, 13 livres ; — Afforty, 31 livres ; — Prudent, 20 livres ; — Ollivier, au Buis, 72 livres. — États de distribution de : 11 134 livres de diminution de tailles sur l'Élection : Arpavon, 100 ; Aubres, 50 ; Auriple, 100, etc. — de 15 720 livres : Ancône, 200 ; Arnayon, 100 ; Chamaret, 100, etc.

BUREAU DES FINANCES.

C. 1019. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier (41 imprimées).

1729-1789. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : l'imposition de 439 000 livres sur la Généralité de Grenoble ; — la juridiction des trésoriers généraux sur le Domaine, la grande voirie et les tailles ; — le recouvrement des droits d'amortissement, de nouveaux acquêts et de francs-fiefs, etc. — Ordonnances des présidents, trésoriers généraux de France et grands voyers en Dauphiné, sur : la vérification des dépenses des gens de guerre ; — la vente du Domaine du Roi ; — la voirie urbaine, la grande et la petite voirie ; — les indemnités aux propriétaires d'offices ; — la réduction des rentes au denier 20 ; — les registres de recette des droits de lods, etc. — Procédures devant le Bureau des Finances, à la requête de : Jacques de Bérenger, seigneur du Gua, comte de Charmes, etc., contre Nicolas de Briançon, seigneur de Varcès ; — Jean-Bernard de Lacroix, seigneur de Chevrières, contre les consuls de Romans ; — le procureur du Roi, contre Rozier, d'Anjou, et contre noble Jean-Évangéliste de Vitrolles. Il s'agissait de la limite d'une vigne sise à Vif, dans le premier cas ; des droits de péage, dans le second ; de l'enlèvement des pierres d'une digue à Chanas, dans le troisième.

C. 1020. (Cahier.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1724-1778. — Registre du contrôle des actes de notaires sujets aux droits d'amortissement et de francs-fiefs pour Garnier, commis du bureau de Romans : extraits des testaments de Luce-Catherine Buisson, épouse de noble Pierre Jacquemet de Saint-Georges, portant fondation de vingt messes basses dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Tain ; — de noble Daniel de Riordan et de Catherine de Garnier, son épouse, fondant une messe basse quotidienne dans l'église des Cordeliers de Romans. — Transcription des quittances de droits d'amortissement : les Ursulines de Romans, 16 livres 11 sols pour une vigne ; — les Cordeliers de la même ville, 589 livres pour immeubles et pension annuelle ; — le recteur de l'hôpital Sainte-Foi, 6 livres pour fondation de messes ; — le chapitre de Saint-Barnard, 68 livres pour le même motif, etc. — Registre des actes translatifs de propriété des héritages tenus en fief ou en roture de S. M. : Gabriel-Bruno Delouille, prévôt du chapitre de Crest et vicaire général de Die, seigneur d'Arthemonay et de Reculais, doit 9 livres de contrôle pour ces deux fiefs, valant moins de 10 000 livres ; — Albert, fermier du seigneur d'Autichamp, pour les terres et seigneuries de Miribel et d'Onay, estimées plus de 10 000 livres, doit 30 livres de contrôle et d'ensemencement ; — Grand, châtelain de Mme de La Faye, pour les château et terres de Beauregard, Jaillans, Crispalot et Meymans, doit 30 livres, etc. — Sommier des fiefs et biens nobles du bureau de Romans : Beaumont-Montoux, terre domaniale possédée par le comte de Saint-Vallier, est affermée 800 livres ; — Génissieu et Geyssans, fiefs acquis par le marquis de Bourchenu en 1768, rapportent 3500 livres ; — Saint-Paul-lès-Romans, commanderie de Malte, a 14 024 livres de revenu, etc. — Journal de recette des droits casuels du Domaine au même bureau : Alloix, 14 livres pour les lods de trois quartelées de fonds en Bayane, sur Le Bourg-de-Péage ; — Blache, notaire à Valence, 230 livres pour les lods de 24 sétérées de terre et marais à Beaumont-Montoux ; — Claude de Lacour d'Ambésieux, 100 livres pour les lods de 34 sétérées de terre à Pevrins, etc.

C. 1021. (Cahiers.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1766-1791. — Enregistrement des actes translatifs de propriété du domaine du Roi par Turpin, commis à la recette des droits d'ensemencement : Darnaud, à Beaumont-Montoux, pour fonds estimés 200 livres, 4 livres 10 sols ; — Allemand, au Bourg-de-Péage, pour une vigne en Bayane estimée 385 livres, 4 livres 10 sols, etc. — Registre des droits d'ensaisinement fixés à 1 livre 10 sols pour les biens valant 100 livres et au-dessous ; à 4 livres 10 sols, pour ceux de 100 à 1000 livres ; à 9 livres pour ceux de 1000 à 10 000 livres : Charles-Arthur-Marie Duvivier de Fay-Solignac doit 30 livres pour l'ensaisinement des terres de Pennes, Barnave et Aurel que lui a léguées Ferdinand-Bruno, son père ; — Vallon, pour l'acquisition d'une sétérée de vigne au Bourg-de-Péage, au prix de 650 livres, 4 livres 10 sols ; — Mazelier, pour achat de 2 sétérées de terre en Bayane, au prix de 300 livres, 4 livres 10 sols, etc. — Journal de recette des droits casuels : Antoine Lacroix, 16 livres 13 sols de lods, pour achat d'un fonds de 200 livres à Chatuzanges ; — Bergeret, 308 livres de lods, pour acquisition d'une maison au Bourg-de-Péage, au prix de 3700 livres, etc.

C. 1022. (Cahier.) — In-8°, 384 feuillets, papier.

1730-1756. — Relevés des ventes, baux à ferme et autres actes translatifs de propriété aux bureaux de contrôle du Buis, de Crest, de Pierrelatte et de Nyons : vente d'une grange estimée 4000 livres par Bertrand, du Buis, à Girard ; — d'un fonds évalué 1200 livres à La Garde-Adhémar, par Sermant à de Pontbriant ; — de bâtiments et de fonds sis à Sauzet, Savasse et La Laupie, au prix de 10 500 livres, par de Chabestan à Ponat et Eyné, etc. — Baux à ferme : par de Montpezat à Goubert de plusieurs terres à Piégon, au prix de 7000 livres, — des moulins à blé du Buis, par les consuls du lieu à Bastardy, pour 1283 livres ; — du greffé de Crest, par le prince de Monaco à la veuve Vial, pour 425 livres ; — de fonds à La Garde-Adhémar, par le marquis de Castellane, pour 3584 livres ; — de la terre de Vinsobres, au prix de 1712 livres, par le président d'Oize à Autran, etc.

ÉTATS PROVINCIAUX.

C. 1023. (Cahiers.) — In-4°, 85 feuillets ; 5 pièces, papier (1 imprimée).

1542-1577. — Extrait du procès-verbal des États de Dauphiné tenus à Grenoble le 12 juin 1542 : MM. de Rochefort et Du Monestier, avec les consuls de Vienne, Valence, Crest, Die, Romans, etc., examineront les comptes des dépenses des gens de guerre ; — le député des États à la cour demandera que les gentilshommes soient maintenus « leurs bons us et coutumes du temps passé », relativement à l'arrière-ban, etc. — Copies : de l'avis de Gerente, archevêque d'Embrun ; de Châteauevilain, de Chatte, Fléard et Dupuy sur divers articles proposés par les gens du Tiers-État, dans l'assemblée de 1554 et de la réponse de celui-ci au même avis ; — des articles précités, tous relatifs aux charges publiques et aux subsides ; — des articles accordés par les trois Ordres ; — de la réconciliation faite par la Reine-mère, entre les gens du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État de Dauphiné ; — des plaintes et doléances de ce même Ordre contre les privilégiés : Valence réclame le maintien de son grenier à sel, de son Université et de ses droits d'indits. « Les murailles abotissans le long de la rivière du Rosne par l'inondation de la dite rivière sont démolies et ruynées jusques aux fondemens, et est la dite ville par ce moyen rendue ouverte, et en laquelle, si forfait advenoit, justice ne pourroit estre ministrée, ny les forfaitteurs appréhendés, et n'ont les habitants d'icelle moyen relever ny rebastir les dites murailles » ; — des délibérations des États de Grenoble du 4 au 11 mars 1577 : le Tiers-État demande à être déchargé des dépenses extraordinaires des gens de guerre, et s'en remet « à la prudence et vigilance de Mgr de Gordes, sçachant asses de combien il a le pauvre peuple et le païs en recommandation. »

C. 1024. (Portefeuille.) — 13 pièces (3 imprimées) ; 6 cahiers in-8°, 159 feuillets, papier.

1584-1607. — Abrégé des délibérations prises dans les États de Grenoble de 1584 et de 1586 : les deniers du don gratuit et du taillon sont accordés ;

les villes supporteront les dépenses du bois et des chandelles des corps de garde ; il ne sera « par cy après emprompté ny levé aulcungs deniers que du consentement des Estats », etc. — Copies : des délibérations des États de Grenoble du 17 au 23 mars 1585 : réclamations des villes de Valence et d'Embrun, au nom des propriétaires des maisons démolies pour construire les citadelles ; sur les abus commis par les commissaires de la trésorerie, etc. ; — des réponses de la Noblesse aux cahiers des consuls et députés des villes et communautés, convoqués à Voiron en 1590 et 1591 ; — des actes et procédures de l'assemblée tenue à Saint-Marcellin des députés des villes et des communautés : Chambard, pour Valence ; Martin et Reynaud, pour Romans ; Segond, pour Die ; Vincent et Piscis, pour Crest ; Felice, pour Montélimar ; Charpey, pour Chabeuil, etc. ; — des avis de Pasquier, Buysson, Chauvelin, Arnauld, etc., favorables à la demande faite par le Tiers-État que la Noblesse et les officiers du Parlement contribuent aux tailles pour leurs biens ; — des délibérations des États de Vienne du 19 janvier au 11 février 1596, et de Romans du 7 au 17 juin 1607 : le bétail de labourage et les outils agricoles ne seront pris par qui que ce soit pour le paiement des impôts ; le procureur des États se joindra à ceux de Languedoc et de Vivarais pour obtenir le maintien des Jésuites au collège de Tournon ; le louage des serviteurs et servantes se fera d'une Toussaint à l'autre ; — du procès-verbal de l'assemblée de Crest.

C. 1025. (Portefeuille.) — 14 pièces ; 1 cahier in-4°, 69 feuillets, papier (12 pièces et 1 cahier imprimés).

1610-1788. — Copie des délibérations des commis du pays et des consuls des dix villes, à Grenoble, du 20 octobre au 2 novembre 1627, « pour empescher les nouveautés et establissemens de nouveaux édits dont la province est menassée, tendant à la ruyne et subvertissement des libertés et privilèges de la province ». — Lettres de convocation aux États. — Requête au roi Louis XIV par de Saint-Pierre Marel, procureur et syndic des trois Ordres, sur la diminution de 440 000 livres qui leur est accordée. — Assemblée des trois Ordres à Vizille, qui proteste contre les édits nouveaux enregistrés militairement ; déclare ne devoir plus octroyer d'impôts que lorsqu'il

en aura été délibéré dans les États Généraux du Royaume ; réclame pour le Tiers-État un nombre de députés égal à celui des deux premiers Ordres réunis, et s'ajourne au 1er septembre suivant. — Lettre écrite au Roi par les gentilshommes de la province, au sujet de l'emprisonnement de douze nobles Bretons, députés de leur pays. — Arrêts du Conseil d'État concernant l'assemblée générale des trois Ordres dans la ville de Romans, composée de 30 membres du Clergé, de 60 de la Noblesse et de 90 du Tiers-État. — Procès-verbal de cette assemblée du 10 au 28 septembre. — Lettre au Roi et plan pour la nouvelle formation des États : 24 membres du Clergé, 48 de la Noblesse et 72 du Tiers-État. (Le procès-verbal de l'assemblée de novembre manque.)

C. 1026. (Cahier.) — In-4°, 97 feuillets, papier (imprimé).

1788-1789. — Procès-verbal des États de Dauphiné assemblés à Romans : le 1er décembre, M. Mounier, secrétaire, est député à MM. les commissaires du Roi, le comte de Narbonne-Fritzlart, commandant pour S. M. en Dauphiné, et Caze de La Bove, intendant de la province ; — discours des commissaires. — Les 2, 3, 4 et 5, vérification des pouvoirs ; le 6, formation des bureaux : le premier a les impositions ; le second, les chemins et ouvrages publics, et le troisième, le bien public ; le 7, messe du Saint-Esprit ; le 9, demande du vote par tête dans les États Généraux et d'un député par 20,000 âmes ; le 10, nomina des procureurs généraux syndics : le chevalier Du Bouchage et Falquet-Travail ; les 15 et 16, délibérations sur les impositions ; le 31 décembre, Mounier est nommé député aux États Généraux par acclamation ; le 16 janvier, clôture des États.

C. 1027. (Portefeuille.) — 12 pièces ; 3 cahiers in-4°, 69 feuillets, papier (imprimés).

1788-1790. — Motifs des changements apportés par le Conseil du Roi à quelques articles du plan présenté au nom de l'assemblée de Romans, pour la nouvelle formation des États de Dauphiné. — Observations de M. Farconnet, avocat au Parlement, servant de réponse aux mémoires et requêtes présentés au Roi par M. le vicomte de Pons et M. le

comte de Bérenger, sur le droit qu'ils prétendent avoir d'être membres-nés des États de Dauphiné et d'y précéder les autres gentilshommes, imprimées par ordre des États. — Compte-rendu par la commission intermédiaire des États de Dauphiné : frais occasionnés par l'assemblée provinciale, 400 livres ; des assemblées des trois Ordres, 5246 livres 11 sols ; de l'assemblée des États, 62 066 livres 16 sols ; frais d'administration de la commission, 113 145 livres 11 sols 10 deniers ; total, 180 858 livres 18 sols 10 deniers ; — travaux publics, 503 156 livres ; — établissements de santé, 12 673 livres ; — encouragements au commerce et aux arts, 11 394 livres, etc. ; total, 1 057 721 livres. — Rapport des commissaires des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, réunis à Grenoble : créances des trois départements, 38 625 livres ; dettes, 176 561 livres.

C. 1028. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (87 imprimées).

1664-1789. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : l'affouagement général des villes et lieux du pays de Provence ; — les collocations et ventes en justice ; — la capitation ; — les milices ; — la saisie des pièces mal dégraissées de drap et d'étoffes ; — les contestations pour fournitures militaires ; — les enfants trouvés, etc. — Ordonnances et lettres des intendants Pierre Cardin-Lebret et Jean-Baptiste Des Gallois, seigneur de La Tour, et du lieutenant général comte de Grignan, sur : la levée des droits d'amortissement ; — le règlement des limites de Cabanes et de Causans avec le Comtat ; — la désertion des cavaliers, dragons et soldats du Roi ; — le recouvrement des deniers publics ; — les mendiants ; — la confection du nouveau papier terrier ; — le contrôle des actes et délibérations des communautés ; — le paiement au sieur de La Peyronnie, premier chirurgien de S. M., de 21 sols 3 deniers par chaque chirurgien-barbier, perruquier-oculiste, sage-femme, dentiste, lithotomiste, renoueur et bailleur ; — le remboursement des fournitures militaires ; — la levée de la carte de Provence ; — les quêteurs étrangers, etc.

C. 1029. (Portefeuille.) — 10 pièces ; 1 cahier in-4°, 201 feuillets, papier (imprimés).

1708-1789. — Extraits des assemblées générales des communautés de Provence tenues à Lambesc, relatifs : aux contributions militaires, à l'administration des communautés, aux moyens de favoriser le commerce, aux chemins et aux rivières. — Lettre du roi Louis XVI pour la convocation des États généraux de Versailles et règlement y annexé spécial à la province. — Procès-verbal de l'assemblée de Nos Seigneurs des États Généraux du pays et comté de Provence : le 30 décembre 1787, discours d'ouverture du comte de Caraman, commandant en chef, de l'intendant Des Gallois, de l'archevêque d'Aix, président des États, et de l'évêque de Marseille ; le 2 janvier, nomination des officiers des États ; le 8, délibération qui accorde autant de voix au Tiers-État qu'aux deux autres Ordres réunis ; le 10, vote de 700 000 livres de don gratuit ; le 14, vote d'une médaille en mémoire du rétablissement des États ; le 31, dotation de Mlle de Coriolis de Puymichel et de Mlle Des Michels sur les fondations du président de Saint-Vallier ; — remontrances contre le tribunal érigé sous le nom de Commission de Valence, « dont les maximes et les formes inspirent une terreur générale. » — Règlement des États pour l'administration des travaux publics.

C. 1030. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (imprimées).

1702-1789. — Lettres des consuls d'Aix, procureurs du pays, concernant : le chant d'un Te Deum, à l'occasion de victoires remportées ; — les arrérages des impositions ; — la faillite du trésorier Creyssel ; — la levée du fouage et du taillon ; — la récolte en blé ; — les chèvres ; — la maladie des moutons appelée claveau ; — l'arrivée de M. d'André, commissaire en Provence ; — les pertes causées par l'hiver et par les émeutes ; — l'encadrement des biens des privilégiés, etc. — Procès-verbal de l'assemblée des procureurs nés et joints du pays tenue à Aix : vote de 3000 livres annuelles pour l'endiguement du Verdon, à Castellane ; de 10 000 livres pour le changement du lit des Mées, etc.

C. 1031. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier (imprimées).

1699-1789. — Ordonnances des vice-légats Gualterio, Bondelmonti, Aquaviva d'Aragona, Durini, Casoni, Lanzoni, concernant : la liberté du commerce des grains ; — la fabrication des étoffes de laine ; — la fermeture de la chasse en mai, juin et juillet, et l'emploi des furets et des chouettes ; — la vente des poisons ; — les étrennes données aux valets de chambre, cochers, postillons et autres personnes de la suite du pro-légat ; — l'impression, la vente et la lecture des Gazette di Firenze et des Annali di Firenze ; — la marque des étoffes de laine, etc. — Édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : confirmation des droits, libertés et privilèges des habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin ; — fixation du nombre des imprimeurs ; — règlement de l'administration de la justice ; — création d'une Cour des Aides et Cour des Monnaies pour l'état d'Avignon et le Comtat, d'une Chambre du Domaine du Roi à Carpentras, d'une Sénéchaussée à Avignon et à Carpentras ; — suppression des œuvres pies du Cancet, de la Petite-Fusterie et de l'Épicerie, et réunion de leurs revenus à l'Aumône générale, etc.

SUPPLÉMENT

C. 1032. (Portefeuille.) — 105 pièces (1 imprimée) ; 8 cahiers in-4°, 39 feuillets, papier.

1686-1789. — Renseignements statistiques fournis à l'intendant de Dauphiné par les consuls de Laborel ; 80 habitants, tous pauvres ; seigneur du lieu, noble Étienne de Gruel, etc. (voir C. 4). — Requêtes à l'intendant de la province par : Louis André, fabricant d'amidon à Saillans, pour conserver son usine en activité, malgré l'opposition de la communauté ; — Pierre Enfantin, propriétaire d'une fabrique à soie à Romans, pour obtenir une réduction sur sa cote de capitation (voir C. 9) ; — Pierre de Richard, vi-sénéchal de Crest, pour être déchargé de la taxe de 300 livres du 8e denier, à cause des biens qu'il est supposé avoir acquis de la communauté de Marsas (voir C. 89). — Ordonnances de Caze de La Bove, intendant, pour payer 12 livres aux habitants de Vassieux, Suze-la-Rousse, etc., qui ont tué des loups (voir C. 6). — Certificat des consuls d'Autane sur les revenus de Guy-Antoine Pape, marquis de Saint-Auban (voir C. 92). — Réclamations au sujet du vingtième par : Étienne Borel, d'Aouste, dont la cote fait double emploi avec celle de Pierre Bord (voir C. 142) ; — Amiel, maréchal au Plan-de-Baix, ayant cessé d'exercer sa profession (voir C. 179). — Extraits des parcellaires du Buis, Montélimar, Mercurol, Mirmande et Pierrelatte, concernant des contribuables réclamants (voir C. 143 et 210). — Minutes des rôles des deux vingtièmes pour Condillac, Vesc et Roynac ; le premier accuse 11 495 livres d'estime, dont 302 pour la Noblesse, etc.

C. 1033. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1780-1789. — Certificats de Moisson, subdélégué général de l'intendant, de Desguers et de Sucey, commissaires des guerres, établissant : que les compagnies des bas-officiers invalides d'Hébrail et

des fusiliers invalides de Des Essarts, aux départements de Montélimar et du Bas-Dauphiné, se composent, l'une de 45 hommes et l'autre de 42, auxquels le tabac et le sel doivent être fournis ; bons de sel et quittances de fournitures ; — que Jean de Chabrier, officier invalide pensionné, à La Baume, a reçu un habit de drap bleu, une culotte et un gilet blancs, deux paires de bas de laine et un chapeau, pour la durée de quatre ans (voir C. 236). — Rapport de Lesage, ingénieur des ponts et chaussées au département de Saint-Marcellin, sur la construction de la passerelle de la Galaure, au Grand-Serre ; le devis s'élève à 4000 livres (voir C. 265).

ÉLECTIONS DE ROMANS ET DE VALENCE.

C. 1034. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1639-1698. — Bordereau des espèces d'or et d'argent de la recette des tailles à Romans : 1222 pistoles d'Espagne de 3 et de 4 deniers, pesant ensemble 19 marcs 6 onces et 21 deniers, de la valeur de 12 220 livres, etc. (voir C. 331). — Sentences du bureau pour : Thomé, contre les consuls de Montmeyran, au sujet des tailles (voir C. 333) ; — Pascal Chenu, contre Faure-Ducros (voir C. 357) ; — Jeanne Neys, contre Laugon, etc. (voir C. 512). — Procédures criminelles faites à la requête : de Roux, receveur des tailles au Bourg-de-Péage, contre la veuve Lombard (voir C. 635) ; — d'Ennemond Gresse, consul de Vatillieu, contre Ferrier, pour voies de fait (voir C. 645), etc. — Ordonnance du bureau pour la vérification d'un rôle de taille locale à Bouvante (voir C. 657).

C. 1035. (Portefeuille.) — 19 pièces (1 imprimée) ; 3 cahiers in-4° et in-f°, 94 feuillets papier.

1698-1735. — Copie du bail des papier et parchemin timbrés à Gabriel Sauvet, au prix de 152 000 livres (voir C. 665). — Procédures criminelles pour François Portier, receveur à l'entrepôt du tabac de Romans, contre Guichard et

quatre inconnus qui l'ont menacé avec des armes (voir C. 673). — Procès-verbaux de la diminution des espèces (voir C. 699). — Registres des présentations de défendeurs et des affirmations de voyage (voir C. 684 et 703). — Ordonnance du bureau pour l'enregistrement des provisions de Pierre Expilly, maire de Tullins (voir C. 682), etc.

C. 1036. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier
(6 imprimées).

1739-1789. — Procès-verbal des employés de Forceville, adjudicataire de la ferme du tabac, contre Deloche, curé de Saint-Bonnet-de-Galaure, pour faits de contrebande (voir C. 712). — Requête à l'intendant de Dauphiné par Charvre, pour le paiement de la finance des officiers du bureau (voir C. 718). — Requête aux élus par Arnaud, orfèvre à Romans, fermier du droit de marque sur les ouvrages d'or et d'argent, demandant la confiscation d'objets d'art non marqués (voir C. 750). — Rôle de taille imposée à Gervans pour les réparations au presbytère, s'élevant à 555 livres (voir C. 790). — Pièces justificatives des comptes consulaires d'Arthemouay et Reculais : lettres relatives aux tâches à employer sur les grandes routes et à la levée des bataillons provinciaux, etc. (voir C. 774).

C. 1037. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier
(3 imprimées).

1637-1689. — Procédures pour : de Conches, conseiller au Présidial, contre Banc, exacteur des tailles de Montmeyran, au sujet d'un rôle d'aide irrégulier (voir C. 819) ; — les consuls de Chabeuil, contre Bard et ses adhérents, qui ont

troublé les élections consulaires (voir C. 876) ; — Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre Rey, pour paiement de tailles (voir C. 882). — Procès-verbal de chevauchée à Saint-Martin-le-Colonel, où les pluies ont causé de grands ravages (voir C. 888). — Minutes des jugements rendus pour paiement de cotes d'écart, à la requête : de Baboy, châtelain d'Iseron, contre Pain-Perrin ; — de Rodet-Dufour, contre Marie de Chypre de Soubreroche, etc. (voir C. 923 et 924). — Copie des provisions d'Henri Fayon, du Bourg-lès-Valence, maître de poste à Sillard (La Roche-de-Glun) (voir C. 924).

C. 1038. (Portefeuille.) — 83 pièces ; 1 cahier in-4°,
39 feuillets, papier.

1690-1783. — Minutes des sentences du bureau rendues pour : Ricol, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Bouvat, en paiement de cotes d'écart ou de taille (voir C. 933) ; — noble Jean de Bouvier, sieur de Montmeyran, contre Feugier, de Curson (voir C. 929) ; — Claude de Veynes, sieur du Prayet, conseiller en la Chambre des Comptes, contre Desbocs (voir C. 930), etc. — Provisions de François Aimar, conseiller élu (voir C. 929). — État des retenues faites sur les gages des secrétaires-greffiers de l'Élection : à Chabeuil, 68 livres ; à Alixan, 20 livres, etc. (voir C. 984). — Procédures pour les officiers du Présidial, contre les péréquateurs et les élus qui les comprennent au rôle d'industrie (voir C. 1016). — Copies des rôles de la taille d'Ambonil et de Barcelonne (voir C. 966 et 967). — Procédures pour Bonnardel, ancien consul de Charpey, contre Béranger et Faure, qui l'accusent de malversation et de concussion (voir C. 1016).